HISTOIRE DU TRAVAIL.

Paris. — Imp. de A. APPERT, 54, passage du Caire.

HISTOIRE

DU

TRAVAIL



ET DES TRAVAILLEURS EN FRANCE,

Par **VINÇARD** aîné.

TOME DEUXIÈME.

Paris.

Chez Pierre VINÇARD, Libraire-Éditeur,
rue Montmartre, 20.

1846

Sommaire du Chapitre Premier.

—

Résumé des chapitres précédents.

Parallèle du pouvoir laïque et de celui de l'église.

Principe de subalternité du travail professé par le premier; aberrations qui en résultent. Immenses impôts frappant l'industrie et le commerce. Singulière ordonnance concernant les redevances des bateleurs.

Servitudes attachées aux travaux de la terre.

Spoliations seigneuriales, du droit de *main-mise*, et de celui appelé *commise*.

Arrêt odieux rendu à leur sujet.

Des différents droits seigneuriaux.

De l'*accapte* et de l'*amortissement*.

Des tailles, des redevances imposées sur les animaux domestiques, du *bladage*, de la *blaierie*, du *chevrotage* et du *pulverage*, des dîmes de l'église, des *bannolités*, du droit de *champart*, des corvées, leur nombre, immoralité de qnelques-unes. Des impôts royaux, manie fiscales, arbitraire de certaius officiers du Roi. Ordonuances à ce sujet. État misérable du peuple. Famines et pestes.

Etat stationnaire de l'agriculture en France. A quoi doit-on 'attribuer. Paroles de Sully. Réflexions à ce sujet.

CHAPITRE PREMIER.

Le lecteur a vu que, dans toute la première partie de cet ouvrage, nous nous sommes efforcé de rassembler les faits les plus saillants de notre histoire, dans l'ordre du Travail, tant sous les rapports de l'art et de l'industrie, que sous ceux des hommes qui ont aidé à leurs développements ; notre intention a été de former un faisceau glorieux de toutes les grandes choses qui se sont produites dans ces deux directions, en vulgarisant le plus possible les œuvres spéciales à la classe populaire, et mettant au grand jour les noms si longtemps oubliés des hommes du peuple, à qui nous devons la plupart

de ces conquêtes pacifiques, nous avons commencé par montrer la part immense que les Gaulois avaient prise dans tous les travaux que Rome fit exécuter dans notre pays.

Nous avons tâché de prouver que nos pères avaient non seulement aidé puissamment l'élévation et la fondation des nombreux monuments dont se couvrit les Gaules à cette époque, mais que bien antérieurement à l'invasion Romaine, les arts, l'industrie et le commerce, la civilisation, enfin, en avait déjà de profondes racines dans la nation, et qu'il se passa très peu de temps après les conquêtes de César, que déjà les Gaulois obtenaient une prépondérance considérable dans la métropole de l'Italie.

Nous avons fait l'énumération des grands hommes qui sont parvenus aux emplois les plus imminents, dans le gouvernement de Rome.

Nous avons cité des Préfets, des Généraux d'armées et des Empereurs.

Nous avons essayé de faire remarquer l'influence de notre caractère national, influence qui s'était étendue jusqu'à Romc. Nous avons dit comment

cette influence s'y traduisit sous toutes les formes.

L'empire que les Gaulois exerçaient sur leurs vainqueurs, dans les choses mêmes les plus futiles.

Nous avons parlé des costumes, des différentes formes de l'armement et de l'équipement militaire, que les Romains s'efforçaient d'imiter.

Enfin, nous avons tâché de faire ressortir toute l'élévation et la puissance religieuse, par rapport au dogme payen, des croyances Druydiques, principalement dans la foi et la continuation de la vie des êtres, dans le temps, puis encore par le sacerdoce auguste dont la femme était investie.

De toutes ces choses nous avons été amené à concevoir comment Rome avait perdu sa conquête, et immédiatement nous avons senti la grandeur du Christianisme et la sainte autorité qu'il devait exercer dans les Gaules.

Nous avons relaté avec amour, les travaux apostoliques du clergé tout entier, tant sous les rapports moraux que sous ceux intellectuels.

Nous avons glorifié son patronage populaire.

en développant autant qu'il a été en notre pouvoir de le faire, les progrès que les laïques obtinrent à son instigation et sous sa direction immédiate.

Puis enfin, avec cette grande pensée chrétienne qui domine tout notre récit, nous avons essayé de raconter la vie laborieuse du peuple, en citant de loin en loin les quelques noms glorieux qui surgirent de cette immense phalange de travailleurs, dont l'Histoire nous a conservé le souvenir.

Sans doute que nous n'avons pu donner à ce premier tableau, de l'Histoire du Travail en France toute la clarté, l'intérêt et la profondeur de réflexions que ce vaste sujet comporte, mais nous l'avons dit en commençant, ce n'est peut-être qu'une faible ébauche. D'autres viendront et accompliront dignement cette grande tâche, heureux s'il nous reste la gloire de l'avoir indiquée.

Nous continuons donc hardiment, et maintenant nous avouerons franchement, comme nous le disions tout à l'heure, qu'au début de notre travail, frappé de la grande pensée chrétienne, et plein de

vénération pour les premiers apôtres de cette sublime religion, nous nous sommes laissé aller aux élans spontanés de notre reconnaissance, et que nous avons tout naturellement apporté notre tribut au pied du clergé chrétien tout entier. Lui seul nous a semblé être la providence du peuple, l'ange gardien de notre nationalité; en effet, la France de ces temps était bien évidemment la France du clergé, c'était lui qui présidait à toutes les entreprises civiles du pouvoir séculier, quand il ne les mettait en œuvre lui-même. Et pour tout ce que nous avons tâché de relier et d'unir, en un seul corps, dans le grand domaine du travail et des arts pacifiques en France. On ne peut révoquer en doute que le clergé n'en ait été l'agent le plus actif et le plus dévoué: dans les deux phases que nous avons parcourues; la première commençant à l'envahissement des Gaules par les Francs comprenant la ruine des deux premières races Mérovingiennes et Carlovingiennes; la seconde, commençant à Hugues Capet, embrassant et réalisant la pensée politique et mo-

rale du catholicisme, la *féodalité*. Nous remarquerons qu'elles ne dûrent leur accomplissement complet qu'à la seule pensée du clergé qui, dans son acception la plus morale, appliquait le fameux axiôme machiavélique de diviser pour régner, et franchement nous croyons aussi qu'en ces temps, dans l'intérêt populaire même, cette division était nécessaire et très importante. La prépondérance religieuse du clergé sur ces chefs temporels divisés, était précieuse et servait admirablement la cause du peuple. Puis d'ailleurs encore, rappelons-nous toujours ce que nous avons dit plus haut, rapporté par Mezerai, que l'église avait un soin particulier des pauvres et des orphelins, « les pre-« miers étant comme de la famille et les autres « sous sa protection, de sorte qu'elle prenait leur « fait et cause devant les juges, et ils ne pronon-« çaient jamais sur leurs affaires sans en donner « avis à l'évêque (1). »

Rappelons-nous que toutes les richesses qu'ils

(1) *Abrégé chronologique de l'Histoire de France*, tome II, page 508.

acquirent par dons, aumônes ou dîmes, ou par le travail de leurs mains, ces saints ecclésiastiques les partageaient en trois parts égales, dont une était destinée aux pauvres et leur appartenait exclusivement.

Rappelons-nous que pendant ce long espace de mille à douze cents années, à travers toutes les calamités, à travers toutes les luttes barbares et grossières des chefs de la société de ces temps, les hommes du clergé conservèrent, continuèrent et augmentèrent les trésors de la science et des arts, que par leurs travaux intellectuels incessants, la France devint le foyer des lumières et des connaissances de l'Europe. Tous les écrivains des premiers siècles de notre histoire, appartiennent presque entièrement aux membres du clergé ; de plus nous avons constaté qu'ils défrichèrent, cultivèrent et firent fructifier de leurs propres mains, les immenses terres que la guerre et les invasions avaient si longtemps laissées en friche.

Nous avons énuméré une partie des nombreux monuments qu'ils élevèrent ou dont ils aidèrent et

présidèrent l'exécution, mais ce qui domine surtout ce que nous avons relaté, c'est le patronage populaire qu'ils exerçaient si religieusement, alors que couvrant le peuple de leur égide sacrée, ils le sauvait de la brutalité seigneuriale. Nous l'avons dit, en ces premiers temps de son sacerdoce, le clergé était seul le défenseur, le soutien dévoué de l'opprimé, le sauveur de l'innocence. L'église était le refuge dont nul n'aurait osé franchir le seuil pour accomplir une vengeance, l'autel était la ressource du faible contre les puissants, et la mission du prêtre consistait à pacifier tout ce qui l'approchait et à protéger tout ce qui réclamait son aide. Le clergé enfin se confondait alors avec tout ce qui était peuple, il se recrutait même au sein de la multitude, on sait que la constitution ecclésiastique se prête admirablement à l'élévation des hommes capables, sans tenir compte des vains titres et de la noblesse des familles, ce principe longtemps respecté fut selon nous le plus puissant levier de la grandeur morale et matérielle de la Rome chrétienne; aussi peut-on affirmer hardiment

que jusqu'au xve siècle, le clergé, pris en masse et jugé au point de vue général et de l'ensemble, fut radicalement et constamment fidèle et dévoué à la sainte cause du Christ. Mais à partir de cette époque, il dévia de sa voie sacrée, on ne peut se dissimuler que déjà même avant ce temps, divers symptômes de démoralisation avait annoncé sa décadence morale. Ce n'était pas pour rien que les malheureux Albigeois et les Hussites vinrent en leur temps sapper ce colosse puissant; toutes les clameurs qui s'élevèrent contre l'Église, il faut le dire, n'étaient pas dénuées de véritables griefs et de justice. La vie indigne de beaucoup de prêtres, autorisait ces attaques audacieuses. Nous verrons bientôt comment les accusations devinrent de plus en plus accablantes; cependant et malgré toutes ces choses si nous voulons maintenant mettre en parallèle les actes du pouvoir séculier et ceux de l'Église, quelles plus déplorables constatations ne pourrons-nous tirer de l'impéritie égoïste et aveugle du premier; les faits les plus simples et les plus ordinaires de toute

l'existence seigneuriale en serait la condamnation poignante. Sous son autorité les évènements les plus subversifs de toute moralité se succédèrent sans interruption, l'espace de plus de huit cents ans de la mort de Charlemagne au règne de Saint Louis, et de celui-ci jusqu'à François Ier. On ne peut se faire une idée de l'état de persécution permanente sous laquelle gémirent la plupart des malheureuses familles du peuple travailleur, et, par contre aussi celui-ci incessamment vexé, pillé et avili, n'avait plus ni dignité, ni grandeur, ni conscience, rongeant son frein dans un honteux silence; si de loin en loin sa colère, s'échappant en bons furieux, faisait un moment trembler les oppresseurs, cette fougue vengeresse ne durait qu'un jour, qu'un instant, il rentrait bientôt dans son insouciance habituelle, il reprenait son joug et rattachait indolemment lui-même les anneaux de la chaîne qu'il avait si audacieusement brisée.

On s'élève avec effroi contre la seule pensée des révoltes populaires, chacun rejette avec dégoût l'i-

nitiative grossière de l'autorité gouvernementale que parfois Dieu laisse prendre au peuple misérable pour abaisser les superbes et punir les méchants. L'histoire raconte avec horreur les excès sanguinaires de la multitude égarée, que souvent l'exaspération d'une longue souffrance pousse à accomplir de cruelles représailles ; mais hélas dans cette condamnation générale portée contre le peuple, tient-on jamais compte des perpétuelles humiliations et des honteuses misères que font peser sur lui tous ces chefs indignes qui ont mission de veiller à la paix et à la félicité publique et qui semblent au contraire s'appliquer à la troubler et à la détruire. En effet, n'avons-nous pas constaté au commencement de cet ouvrage, qu'après la chûte du pouvoir Romain, en proie aux déprédations barbares des Francs, tous les travailleurs courbaient leurs membres laborieux sous les fers d'une soldatesque effrénée et insatiable qui plaçait la noblesse du cœur dans la représentation guerrière, qui dédaignait toute autre gloire, et considérait l'activité industrielle du travail et des arts comme subordonnée

aux gloires des batailles, et l'esclave de la volonté seigneuriale et guerroyante. Il leur semblait que devant elle tout devait s'incliner avec respect, que le producteur enfin était un vassal né pour obéir et servir.

De ce mépris qu'on faisait du travail découlèrent les aberrations les plus absurdes de l'esprit guerrier. Ainsi, par exemple, nous avons vu que le vol, le pillage et le meurtre furent pour ainsi dire administré, dirigé, réglé, légalisé : à tel jour de la semaine le seigneur était autorisé à voler ses paysans, à dérober avec violence tout ce qu'il trouvait à sa convenance, c'était son droit, et l'Église eut beaucoup de peine d'obtenir au bout de longues années et avec toute l'influence que lui donnait son caractère religieux quelques exceptions à ce monstrueux *droit de prise*, le roi lui-même à certaines époques ou cérémonies, usait de cette violente prérogative. Le passage de la cour dans les campagnes était une véritable calamité, tout ce qui l'avoisinait était mis au pillage. Après que saint Louis eut établi un peu d'ordre dans l'état et dans la société,

pour remplacer ces pilleries légales qui seules subvenaient aux dépenses de la vie luxueuse des grands seigneurs de ces temps, il fallut trouver un équivalent, un moyen nouveau pour dépouiller le producteur, on commença par sa personne, on lui vendit son affranchissement, sa libération, de honteuses servitudes furent mises à l'enchère, puis on augmenta les tailles, on doubla les droits de hallage ou tomlieu du roi, on afferma pour des temps déterminés la perception de tous les impôts établis sur les métiers et marchandises. Le livre d'Étienne Boileau, que nous avons cité, contient l'état en grande partie des nombreuses redevances auxquelles le peuple de Paris était assujetti, et ces droits étaient multipliés à l'infini; après avoir payé l'autorisation d'exercer une profession quelconque, il fallait bientôt payer encore pour obtenir la maîtrise de patron. Cette perception était affermée par le roi à certains personnages de la cour, soit le grand maréchal du palais, une autre fois le grand bouteillier, ou le pannetier, etc.

Et nonobstant toutes ces lourdes contributions,

il fallait encore payer le droit de vendre aux halles et marchés.

Nous avons remarqué qu'on forçait les marchands et fabricants d'aller un jour de chaque semaine, soit le vendredi ou le samedi, porter les produits de leur travail à ces mêmes marchés, c'était donc là qu'on prélevait le droit de hallage, puis venait ceux que nous citions tout à l'heure, appelé taille du pain et du vin, et qu'on désignait alors, on ne sait pourquoi, sous le nom de *ceinture de la Reine*.

Tous les grains, toutes les farines, tous les vins qui entraient dans Paris, devaient un droit au roi, et ce droit était affermé. Le gouvernement trouvait bien plus commode de percevoir par termes égaux et avec régularité des dividendes invariables, qui ne lui coûtaient aucun embarras populaire. Les propriétaires de ces fermages étaient comme autant de petits tyrans, leur rigueur était extrême, leur parcimonie fiscale s'étendait jusqu'aux détails les plus minimes et quelquefois les plus ridicules. Il fallait que tout le monde passât sous les fourches

Caudines de la perception des redevances : ainsi on raconte qu'au XIVe siècle, un péage était établi sur le pont dit *Petit-Pont*, et situé à l'île Notre-Dame, cet endroit extrêmement fréquenté, était très important pour le commerce, à cause des quantités considérables de denrées et marchandises de toutes sortes qui, de la route d'Orléans, par le faubourg Saint-Jacques, venaient entrer en ville justement par cette voie ; cette circonstance rendait donc la traversée de la Seine, qui était l'unique dans cette direction, un des lieux les plus populeux et les plus passagers du Paris de cette époque ; il faut voir dans le livre des métiers le détail immense et la longue nomenclature des différents produits qui payaient le péage, rien n'y est oublié, chaque chose, chaque classe, chaque homme avait sa redevance arrêtée, nul n'en était exempt, tant pour celui-ci, tant pour celui-là. Il n'est pas même jusqu'au plus misérable métier qui ne devait acquitter le péage par don d'une partie de sa marchandise, l'oiseleur était forcé de donner la volée à une certaine quantité de petits prisonniers qu'il avait en cage, le ba-

teleur, le pauvre bohémien nomade payait son passage en monnaie de singe, ainsi que le dit le proverbe, qui sans doute remonte jusqu'à cette époque, voici les termes de la curieuse ordonnance relative à ce fait :

« Li singe au marchand doit iiij deniers, si il « pour vendre le porte et se li singes est a homme « qui l'ait achetté par son déduit, si est quittes et si « li singes est un joueur jouer en doit devant le « péager et pour son jeu doit estre quitte de toute la « chose qu'il achette a son usage et ausitot li joueur « sucit quitte par J ver de chançon. »

Nous entrons dans tous ces détails parce qu'ils nous semblent prouver qu'évidemment les chefs de la société employaient tous les moyens pour pressurer le peuple et vivre à ses dépens, et n'en exceptaient personne. L'esprit de fiscalité était ce qui dominait par dessus tout dans les villes ; d'ailleurs le seigneur se croyait né tout exprès pour vivre aux dépens des producteurs, on sait le mépris qu'il affectait pour tout ce qui touchait d'une manière quelconque à la roture ; c'est-à-dire, pour tout ce

qui ne prenait pas sa source dans la caste nobiliaire puis, pour mettre le comble à l'aberration la plus incompréhensible et qu'on ne s'explique que par l'ignorance profonde dans laquelle vivaient tous ces nobles sabreurs, ils affectaient le plus grand dédain pour les travaux de la terre ; l'agriculture, cet art si nécessaire au bonheur, à la puissance et à la prospérité d'une nation, leur semblait indigne de leurs soins et de la noblesse de leur condition, ils abandonnaient la culture du sol aux labeurs des serfs et à la direction du tenancier, non cependant sans accabler les uns et les autres de servitudes et de redevances les plus onéreuses et les plus humiliantes, sous mille formes, sous mille prétextes, ils établirent des droits, dont la nomenclature seule indique l'impudente et tyrannique spoliation qui frappait les pauvres travailleurs des champs.

Nous parlions tout à l'heure des nombreuses taxes et redevances fiscales qu'on imposait aux ouvriers des villes ; mais qu'étaient-elles en comparaison de toutes celles dont se composait le Code rural de chacune de nos vieilles provinces, leur

coutumes semblent être rédigées tout exprès, et à dessein pour tenir constamment le peuple dans un état de misère incessante, et d'éternelle assujétissement. On s'étonne quelquefois du peu de progrès que notre pays a fait dans l'exploitation rurale pendant l'espace de tant de siècles, mais si l'on veut suivre avec nous la longue liste des entraves qu'il avait à franchir, on verra l'impossibilité qu'il en fut autrement, et tout d'abord on remarquera que toutes les terres ou domaines qui étaient cédées aux travailleurs par les propriétaires, l'étaient toujours sous des réserves tellement compliquées, que par exemple le seigneur pouvait à tout moment et selon son bon plaisir, s'emparer non seulement du produit mais encore de la propriété elle-même. Ainsi il existait un droit presque général, droit inscrit dans toutes les coutumes, c'est celui de confiscation, il avait plusieurs dénominations, tantôt il s'appelait *main mise, saisie féodale,* et autorisait le seigneur à s'emparer de tous les produits de terre dont le tenancier refuserait foi et

hommage ou dont les redevances et charges n'étaient pas exactement acquittées.

Puis ce même droit devenait sous le nom de *Commise,* une spoliation plus monstrueuse encore: en vertu de cette dernière, si le vassal injuriait gravement son seigneur, celui-ci pouvait reprendre son fief.

Plus encore si le vassal faisait injure à quelqu'un qui touchait de près le seigneur comme quelques membres de sa famille le fief lui était retiré.

On lit dans le *Dictionnaire des fiefs*, qu'en l'année 1516, le 31 décembre, un arrêt du parlement fut prononcé à Paris par le président Séguier, cet arrêt condamnait un vassal à faire amende honorable, et à être privé de l'usufruit de son fief sa vie durant, *sans cependant encourir aucune macule ou note d'infamie*, dit textuellement l'arrêt ; le tout pour avoir donné un démenti au seigneur de fief pendant jugement. Eh bien ! alors que cette propriété, déjà si pressurée, comme nous allons le voir par toutes sortes de redevances, était encore

si peu assurée par la loi contre la spoliation seigneuriale, l'intérêt de sa gestion et de son amélioration, devenait indifférent et nul, surtout en y joignant les innombrables charges et redevances telles qu'elles sont consignées dans toutes les coutumes, différentes quant à la forme et à la dénomination, mais toujours les mêmes au fond, c'est-à-dire la spoliation. Les seigneurs qui s'étaient si bien réservés le droit de rentrer dans leurs propriétés, quand bon leur semblerait, trouvèrent mieux encore de les faire cultiver et d'en accaparer les fruits; ils y réussirent certainement, en composant un immense code de toutes sortes d'assujétissements, de droits, de redevances, que chaque seigneur de différentes provinces, augmentait encore selon l'insatiabilité de ses rapaces caprices; de là une confusion générale de toutes sortes de coutumes, selon les pays et les temps. Parmi les droits les plus communément pratiqués, nous citerons en première ligne l'*accapte* et l'*amortissement* ; le premier était l'impôt qu'on payait au seigneur pour la prise de possession de

la terre; le second, celui du roi, à cause de l'autorisation qu'il donnait au serf de posséder un héritage. Et remarquons en passant que ce droit se renouvelait à chaque transmutation, parceque l'héritage amorti, passant de main-morte en main-morte, dit Dufrène (1), il est toujours dû au roi et au seigneur. Il était spécifié que cette autorisation royale ne changeait rien aux assujétissements envers les seigneurs; on mettait toujours en tête de la formule délivrée, *sauf l'intérêt d'autrui et du seigneur.*

Les lettres d'amortissement n'ont d'autre effet, dit Laplace, dans son *Dictionnaire des fiefs*, que de rendre les gens de main-morte capables de faire des acquisitions d'immeubles, de même que les autres sujets du royaume. On voit par le simple exposé de ces coutumes et le jugement qu'en portait même de nos derniers siècles les jurisconsultes les plus élevés, l'excès d'aberrations nobiliaires dans lequel la nation toute entière était tombée, et combien le pauvre travailleur était avili et méprisé;

(1) *Journal des audiences*, livre IV, chap. 22.

après ces honteux impôts, venaient ceux ordinaires et qu'on multipliait à l'infini ; c'était le *cens,* contribution annuelle qui ne pouvait jamais se racheter, dit Boucher d'Arcis, dans son *Code rural*, parce qu'il était une marque positive de l'autorité du seigneur ; il y avait aussi le *chef-cens,* le *menu-cens,* ces derniers se comptaient à tant l'arpent ; le *sur-cens,* qui différait des premiers, en ce qu'il ne se rapportait à aucune prérogative supérieure, et n'était qu'une augmentation de droit sans sujet, une rente foncière, comme l'appelait encore Boucher d'Arcis.

Il y avait la *taille,* autre espèce d'impôt, elle était de deux sortes ; la taille ordinaire, dont la quotité fut longtemps laissée à l'arbitraire seigneurial, et l'on peut juger ce qu'elle devait être ; plus tard, elle devint uniforme, prit le nom d'*abonnement*.

La seconde *taille* avait le surnom de casuele ; dans certains pays, on lui donnait aussi celui d'aide chevet ; cet impôt s'appliquait dans les cas suivants :

Quand le seigneur était fait prisonnier à la suite d'une juste guerre ;

Quand il faisait son fils chevalier ;

Quand il mariait sa fille à un gentilhomme ;

Et enfin, quand il entreprenait un voyage d'outre-mer.

En général, les redevances étaient payées indifféremment en argent ou produits, soit grains, volailles, etc., etc.

Mais cette dernière charge, ainsi que celle appelée *ayde de l'ost,* ou impôt de guerre, alors que le seigneur allait combattre pour le service du roi, l'était toujours en argent ; il y avait aussi la *taille royale,* imposée indistinctement sur tous les gens du peuple, qui, ayant acquit le plus petit coin de terre, s'efforçaient de le faire fructifier. Les nobles, les ecclésiastiques, et tous les officiers du gouvernement royal étaient seuls exempts de ce droit, qui ne pesait justement que sur les plus misérables.

Enfin presque toutes les terres étaient, en sus des charges que nous venons d'énumérer, sujettes à champart, qui signifie selon Laplace, *tosque, tosche* ou *terrage,* espèce de dîme prélevée sur les produits

de la terre, après la dîme de l'église; elle était quelque fois du douzième de la récolte, et quelques coutumes mêmes la portaient au quart. « Lors- « que le droit de champort n'est pas déterminé par « le titre à une cote certaine, elle emporte le quart « des fruits, dit Laplace (1). »

Souvent ce n'était qu'une certaine partie de la terre qui supportait ce droit, et particulièrement celle qui rapportait le froment, le seigle, etc., etc.; cette même partie ne pouvait jamais changer son rapport, sa culture, sans une autorisation expresse du seigneur; nous demandons pardon au lecteur pour tous ces longs détails de nos vieilles hontes, mais nous avons besoin de toucher du doigt, et de sonder à fond ces plaies invétérées de la propriété, qui, si longtemps, rongèrent le corps social; et dont, par le fait de l'héritage et sous d'autres formes, se renouvellent encore aujourd'hui, et les misères du peuple et l'assujétissement du travail.

Nous continuerons donc, nous irons jusqu'au

(1) *Dictionnaire des fiefs,* page 666.

bout de cette triste nomenclature des avilissements populaire, et nous ne nous étonnerons plus de l'état d'infériorité rurale dans lequel notre pays végéta jusqu'à nos jours.

Sous mille prétextes impudents, le seigneur venait audacieusement et indistinctement s'emparer de la presque totalité des produits de la terre qu'il avait cédée et vendue. Chaque ancienne coutume contient la liste des spoliations, leurs sujets, leur qualité et leur nature; tout y est pesé, calculé; on y guette les moindres progrès de la fortune du cultivateur, et on s'empresse d'y porter le râteau fiscal.

Voici le *bladage,* qui fait payer tant de grains pour chaque bête de labourage qu'on possède; là, c'est *la blairie* ou *pasquerase,* par laquelle on doit un impôt sur chaque bœuf, mule ou autres animaux servant à la culture.

Le *chevrotage,* autre redevance pour les chevraux qu'on élève.

Le *pulverage,* pour le paissement des troupeaux.

Le gouvernement royal lui-même ne restait pas en

arrière (1), des témoignages historiques montrent la part qu'il prenait dans ces pilleries féodales.

C'était le *minage*, ou prélèvement d'une mesure sur certaine quantité de grains vendus.

Dans telles provinces, il était défendu à celui-ci de n'avoir jamais plus d'une bête à laine par arpent, à celui-là de planter de la vigne, et partout et toujours ces mesures étaient à la fois ignorantes, spoliatrices et vexatoires.

Dans cette interminable nomenclature, nous n'avons pas encore parlé des dîmes de l'église.

De la dîme *menue* ou *verte*, qui se levait sur les grains, les foins et le chanvre.

De celle du *charnage*, sur tous les animaux chaire et laine.

Des *novales* prélevées sur les héritages ou les terres défrichées, et puis enfin des énormes droits de *bonnalités*.

(1) Chaque vilain ou coutumier qui n'aura pas de bœufs, donnera une mesure de froment et une mesure d'orge, et pour la décharge des charrois, il donnera par bœuf une mesure de froment (*Recueil des Ordonnances des Rois de France*, Ier vol., pag. 787).

Bonnalités des moulins, des fours et des pressoirs. On forçait chacun des tenanciers à faire moudre son grain, cuire son pain et presser son raisin dans les établissements du seigneur duquel il dépendait, et ce dernier retirait des sommes considérables de ce droit, soit en l'affermant, soit en l'exploitant par lui-même, et nous remarquerons que le seigneur s'était aussi réservé le *ban du vin*, droit qui défendait à tout vigneron de détailler son vin avant tout l'espace consacré à la vente de celui du seigneur; joignez à tout cela les corvées qui étaient exigibles des pauvres comme des riches, corvées, *vexationum genera*, établies par la force et la violence, dit Laplace. « Elles sont « aussi appelées *à carvando*, parce que les emphy- « teotes (ou tenanciers), sont obligés de se courber « pour rendre ces devoirs comme en labourant. « fauchant ou vendangeant (1). »

Les corvées étaient de toutes sortes; il y en avait même d'immorales, d'outrageantes, et qu'on fut

(1) *Dictionnaire des fiefs*, page 269.

forcé de réformer par des arrêts, « lorsqu'elles se « sont trouvées contraires à la pureté des mœurs « et des loix du christianisme, dit Laplace, bien « que les vassaux s'y fussent assujétis par le titre « d'inféodation. » Tel que celui-ci qui fût cassé par un arrêt du parlement de Toulouse, en l'année 1628, et qui donna gain de cause aux habitants d'Avensac contre le Seigneur, relativement à cette singulière coutume qui forçait ceux qu'on surprenait en adultère de courir la ville tout nu ou de payer au seigneur la somme de cinquante sous. Les corvées étaient de toutes sortes, corvées d'hommes et d'animaux, de bras et de chariage, travail des champs ou de bâtiment. « Quand les habitants « d'une seigneurie sont corvéables, dit Boucher « d'Arcis, les corvées doivent être réduites à douze « par an, de manière qu'il n'y en ait que trois par « mois, et qu'elles soient faites en plusieurs se- « maines (1). »

Ainsi la diversité des travaux à faire allait donc

(1) *Code rural*, tome Ier, page 91.

jusqu'au nombre de douze, et on ne pouvait en exiger plus de trois par mois, c'était énorme: et remarquez qu'il fallait souvent que le corvéable fournisse ses outils et se nourrisse.

« Chapuis, cité par Laplace, dit, en parlant de « la commune d'Anjou, que les corvées étaient « dues aux seigneurs comme des charges auxquel- « les les corvéables se sont assujétis, qu'ils doivent « le faire à leurs dépents, et que le seigneur à qui « elles sont dues n'est point tenu de les nourrir(1). »

Il y eut plusieurs arrêts qui condamnèrent ces coutumes; des légistes, qui écrivirent contre ces usages, représentèrent qu'alors que l'indigence du corvéable était telle qu'il ne lui restait uniquement pour vivre que le travail, il fallait bien qu'il fût nourri par le seigneur.

Cependant, comme règle générale, le corvéable était considéré en état de remplir toutes les conditions onéreuses de ces déplorables traités; qu'on juge maintenant de toute l'étendue des misères attachées aux travaux de la terre, et si jamais le

(1) *Dictionnaire des fiefs*, chap. *Corvée*, page 271.

pauvre cultivateur pouvait penser à autre chose qu'aux appétits bruts et matériels de la vie ; les paysans attachés aux domaines de l'état, les sujets dépendants du gouvernement royal n'étaient guère mieux partagés ; voici un petit aperçu des différents droits auxquels ils étaient assujétis.

On lit dans le *Recueil des Ordonnances royales de France,* qu'en 1343, les impôts du roi étaient composés ainsi qu'il suit, la *taille,* le *travers*, le *chaucié,* le centième, le cinquantième, le hoz et chevauchiés, les charges, la maltoste, la complainte, la toulte, chevaleries, conquises ; impôts sur les denrées pour les vendre, pour les acheter ; quelquefois le roi faisait des espèces de contrats à l'amiable et des transactions relatives à ce droit de vente ; ainsi, Charles IV fit remise de la taille dans toute la Normandie, sous cette condition que les sujets qui viendraient au marché lui payeraient un denier sur dix sacs de marchandises qu'ils auraient vendues ; enfin cet esprit de fiscalité se reproduisait sous toutes les formes, puis chacun de ceux qui, par le hasard de la naissance, se trouvaient grou-

pés autour du chef de la société se croyaient à leur tour le droit de spolier à merci tous ceux qui produisaient d'une manière quelconque; on voit par une ordonnance de Henri Ier, en 1051, que les officiers de la ville d'Orléans, quand venait le temps des vendanges, forçaient tous les vignerons qui entraient en ville de leur payer un impôt; il fallut que l'ordonnance qui mit fin à cette iniquité, fût rendue pour empêcher, que les portes ne restassent fermées contre les récalcitrants (1).

Il existe une ordonnance de juin 1145, par laquelle on fait défense aux prévots et voyers de la ville de Bourges de prélever sur les moissons, ni aucun gîte, des droits dans la banlieue de la ville; enfin, depuis le chef de l'état jusqu'à l'officier le plus subalterne, on semblait prendre à tâche de gaspiller les fruits les plus précieux du travail populaire, et on considérait, comme règle générale, que tout ce qui travaillait, tout ce qui produisait d'une manière quelconque, devait un impôt à la paresse et à la violence; les premières victimes d'une lé-

(1) *Recueil des Ordonnances royales*, vol. Ier, page 1re.

gislation aussi barbare étaient naturellement ceux qui, attachés au sol, n'avaient pas d'autre mission que la culture, et alors que pouvait faire le pauvre serf, le tenancier, toujours sous la verge seigneuriale, accablés sous le joug, amaigris par la rapine ; la misère et l'ignorance constituaient un état permanent de toutes sortes de calamités ; les guerres, les pestes, les famines furent fréquentes et terribles : depuis Charlemagne, l'histoire compte douze famines générales.

Deux au XIe siècle, en 1013 et 1033.

Trois au XIVe siècle, en 1304, 1317 et 1391.

Et enfin sept au XVe siècle, en 1418, 1419, 1432, 1471 et 1475.

M. C. Grégoire, dans son *Précis historique de l'Agriculture,* rapporte que Moret le père a compté jusqu'à dix famines dans le Xe siècle et vingt dans le XIe siècle.

Joignez à cela les pestes, telles que celles des années 1347 et 1348, qui enlevèrent la plus grande partie des bras destinés aux travaux des champs.

Les croisades à leur tour, quoique débarrassant le pays du fléau féodal, ne laissaient pas cependant que de nuire considérablement aux travaux de la culture, en entraînant après elles une multitude d'ouvriers, domestiques, serfs de terre et travailleurs de toute espèce. Puis enfin la grande invasion anglaise, qui pendant toute la moitié du xv[e] siècle, ravagea notre pays et le tint presqu'en entier, l'espace de cinquante années, sous le joug; ces affreuses catastrophes retardèrent tout progrès et toute amélioration quelconque dans l'agriculture.

Il faut remonter jusqu'au xvii[e] siècle pour trouver quelques constatations dignes d'être consignées; hors des travaux du clergé, l'art de travailler le sol était tout à fait nul; aussi semble-t-il que les efforts laborieux de l'église grandissaient en raison inverse de ceux du pouvoir laïque, qui ne s'appliquait lui qu'à la guerre et à la destruction. C'est dans toute cette période du pouvoir féodal, que s'établirent les plus vastes entreprises de travaux agrestes du clergé; c'est en ces temps que se fon-

dèrent la plupart des immenses monastères où l'art de la culture fut appliqué avec ardeur et des soins intelligents. Le fameux monastère de Citeaux fut établit en l'année 1098, celui de Clairvaux en 1115.

Les Bernardins, les Chartreux, les Prémontrés datent tous leur fondation du XIe au XIIe siècle.

Pourquoi l'église n'a-t-elle pas toujours suivi cette voie religieuse et sacrée d'enseigner, de pratiquer le travail et de l'ennoblir?

« Pourquoi a-t-elle conservé le nom d'œuvre ser-
« vile au labeur des bras, dit M. C. Grégoire (1).
« puisque la religion a tant fait pour honorer le
« travail, affranchir les hommes et les rappeler à
« leur dignité. »

Mais, hélas! nous verrons bientôt comment le clergé tout entier a semblé prendre à tâche de détruire un à un les plus beaux préceptes de la doctrine du Christ.

Notre pays fut donc un des derniers de l'Europe,

(1) *Précis historique de l'agriculture.* Introduction au théâtre d'agriculture d'Olivier de Serre.

il faut l'avouer, dont les connaissances agricoles prirent un peu d'extension.

On rapporte que Sully disait qu'on pourrait plutôt se passer des gens d'église, nobles, et officiers de justice et financiers, que des artisans, pasteurs et laboureurs, et cependant, depuis son temps jusqu'à nos jours, la culture, pas plus que les autres travaux matériels, ne fut jamais ni honorée, ni rétribuée en raison de son importance sociale ; voilà, selon nous, la cause véritable de sa marche lente et de sa constante infériorité.

Sommaire du Chapitre II.

Suite du précédent. De l'agriculture. De l'administration des domaines seigneuriaux. Rouages immenses du gouvernement féodal. Mode de fermage. Terriers. Degrés de justice. Nombre considérable des juridictions.

État des différents travaux d'industrie.

Vie luxueuse des seigneurs de la cour. Leur mépris des producteurs.

De Philippe-le-Bel et des États-Généraux. Subalternité du tiers-état. De Louis-le-Hutin et du procès d'Enguerrand de Marigny. Pénurie des finances.

Nouveaux impôts établis. Vente et affermage de l'affranchissement des serfs du domaine royal. De l'impôt sur le sel. De ceux sur tous les objets nécessaires à la vie.

De l'altération des monnaies. Ordonnances royales à ce sujet.

Soulèvement populaire. Mort de Marcel. Massacre de vingt mille paysans. Partialité de quelques historiens. Justes réclamations du peuple. Loi inique contre les serfs.

Nombre des prisons seigneuriales. Défenses faites aux serfs de témoigner et de se battre en duel.

Coutumes de Villefranche et du Beaujolais.

Ordonnances de Charles VI, en faveur des serfs et hommes de corps, etc.

CHAPITRE II.

—

Après le tableau que nous venons de faire de toutes les charges, impôts redevances et assujétissements honteux auxquels étaient astreints les travailleurs des champs, après la longue et douloureuse série que nous avons développée, des catastrophes de toutes sortes qui les accablaient, telles que les guerres intestines, les pilleries seigneuriales, la famine, la peste, les émigrations, etc. ; le lecteur peut se rendre compte et juger de l'état d'abrutissement dans lequel végétait toute la population des campagnes, qui formait alors les sept huitièmes au moins de la population générale.

La culture de la terre s'effectuait, mais machinalement, sans étude,/ sans intelligence, la tradition était la seule règle, et cette tradition altérée, dénaturée par l'ignorance d'une pratique inhabile, devenait, en quelque sorte, un élément destructeur de tout progrès, jusqu'à la fin du xv[e] siècle, l'agriculture en France, resta, il faut l'avouer, dans un état d'infériorité générale désespérant, les germes subsistaient pourtant, déjà même avec les efforts de l'église quelques-unes des parties de la science agricole se développaient avec soin, et nous nous sommes empressés de le consigner dans la première partie de cet ouvrage, mais malheureusement en dehors des établissements fondés par le clergé ou de ceux dépendant du pouvoir royal. La plus grande confusion régnait dans toutes les branches de l'activité productive, aucun ordre, aucune direction intelligente ne présidaient aux travaux mêmes les plus importants commandés par les seigneurs des domaines féodaux ; ils ne savaient que gaspiller indifféremment les efforts les plus laborieux de tous les travailleurs et les fruits

les plus doux de la production, la seule, l'unique et l'importante affaire, était la perception de redevances et l'exercice des droits attachés aux prérogatives de la race nobiliaire. Aussi, pour l'acquittement des différents assujétissements populaires, les seigneurs prenaient-ils des précautions inouies afin que rien n'échappât à leur rapacité fiscale ; il faut lire le traité des matériaux manuscrits, par M. Alexis Monteil ; là, les pièces sont sous vos yeux, ce sont les traités originaux qu'on a en main et qui viennent attester les faits.

Voici un état (1) des revenus de dix terres situées dans l'Artois, et à la date de 1292 à 1346, on y voit bien par les nombreux détails qu'il contient et des travaux et des produits, que l'élan général du travail agricole était donné, qu'il n'attendait que des mains habiles et des cœurs dévoués pour le diriger, on y constate même une espèce de division de travaux qui, déjà, donne une idée assez large de la conception pratique de l'agriculture ; mais, cepen-

(1) *Histoire des Matériaux manuscrits*, pages 2 et 3.

dant, il ne faut pas perdre de vue dans quel but cet état fut dressé et à qui il importait le plus ; il y est question d'abord des semailles, de la mesure des terres semées, des labours, des moissons, du battage, des journées du batteur, de la conservation des grains, de la journée des remueurs, du fauchage, des éspendeuses d'herbes, de la taille des vignes, des gardes-vignes, des journées des vendangeurs, de la culture des jardins, de la vente de leurs produits, de la culture des cressonnières, du prix des gerbes, du foin, de la ferme, des prés, de celle des herbages, puis de chaque bête à corne, du prix des moutons, des porcs, des bœufs, des vaches, de toutes sortes de bestiaux, du salaire des bergers, vachers, porchers, du prix de toutes sortes de volaille, de la construction et prix de constructions des bergeries, des porcheries, des étables, du prix des fers de chevaux, du prix des charrettes, ferrures de charrettes, etc., puis encore des étangs, enpoissonnements, pêches, fruits, produits des pêches, etc. Tout cela est détaillé à l'infini, de peur, sans doute, que quelque chose ne fut soustrait à l'a-

varice du maître ; c'était le point important ; cependant tout y est jeté là sans aucun esprit d'ordre, et la moindre intelligence administrative. « vous trouvez, dit M. Alexis Monteil, l'article. « coupe des légumes et des fèves, à côté des œu-« vres de Carpenteries, et les œuvres de Carpente-« ries à côté de la fachon des candelles de bœuf, « de l'achat des figues, des raisins, des harengs du « Karême, le rapareillage des marées-chaussées et « des rastelliers à côté de la rente à vie de Jehan « Calot, le nain de Madame. »

Pour avoir la raison des détails immenses qu'exigeait la moindre pratique d'exploitation quelconque de produits, il faut considérer les rouages infinis que comportait l'ordre féodal ; depuis le seigneur et maître jusqu'au serf, au pauvre cultivateur, s'interposaient entre eux une quantité d'intermédiaires fonctionnant au nom du seigneur, et pour l'intérêt du seigneur, tels étaient, par exemple, certains vassaux forcés, selon les degrés de la vassalité, de servir de sergent à leur suzerain et d'aller percevoir droits, redevances et produits quelconques

dont toutes terres étaient sujettes, ainsi que le prouve le présent manuscrit en date de l'année 1453 (1).

« Fut en droit devant nous, Michel Gromiers qui
« cognüt et confessa... Quil et les autres hommes
« tenant dudit seigneur, doivent être sergents à
« leur tour et rang, et que la fois qu'il sera ser-
« gent, doit cueillir et recevoir les rentes dudit
« seigneur avec les tréaux, rentes et amendes de sa
« court, et lui en rendre compte.

Une autre fois, c'est un haut et puissant seigneur chatelain lui-même, qui, comme le dit M. Monteil, consentait à être régisseur, homme d'affaires. Voici les termes d'un manuscrit original écrit sur parchemin et relatif à ce fait :

« C'est li compte que messire Jacques de Tho-
« raine, chevalier chastelain sor Besançon rent es
« seigneur, tenant les comptes à Dijon pour mon-
« seigneur le duc et comte de Bourgoigne, des
« rentes appartenant à la dite chastellenie, depuis
« XXVe jour de décembre MCCCLIX jusqu'au XXVIIIe
jour de décembre MCCCLX, etc., etc. »

(1) *Histoire des Matériaux manuscrits*, par M. Monteil, vol., page 244.

Et plus loin (1) « rapporte le chastelain, que il
« a rechu de la ville dé Chasteillon et du village de
« la dite chastellenie, de dons faits à monseigneur
« à la requête de messire Jacques de Vienne, en
« florins, VIIIXXXe livre. »

Ainsi donc le seigneur avait grand soin de faire tenir l'état le plus détaillé possible, de toute espèce de produits sur valeurs, sur quantités, de manière à ce que ses droits restassent toujours intacts et complets; puis, on avait établi presque généralement des espèces de fermes ou terriers, c'est ainsi qu'on les nommait. On en fait remonter l'exercice au XIVe siècle ; ces terriers rendaient les uns en argent, les autres en produit; quelquefois le cinquième de la production, d'autres fois le dixième, et enfin, on voit par un rôle de l'année 1550 (2), qu'en Bretagne, la règle générale de la rente qu'on payait au seigneur était toujours du douzième du produit; ces terriers furent multipliés à l'infini, le nombre allait à plus de cent mille, fiefs, ar-

(1) *Histoire des Matériaux*, manuscrit, page 235.
(2) *Histoire des Matériaux*, manuscrit, page 333.

rière-fiefs selon la valeur et l'importance du domaine (et il y en avait qui ne comprenaient que quelques arpents de terres), emportaient avec eux le droit de justice, qui était de quatre degrés, et se partageaient entre tous ces innombrables tenances ; ce qui fait dire à M. Monteil qu'il y avait plus de cent-soixante mille justices en France, tandis qu'aujourd'hui quatre mille tribunaux ou justices de paix suffisent. Tout ceci nous explique clairement la cause positive de l'état d'immobilité et d'infériorité laborieuse du travail des campagnes pendant plusieurs siècles, la contrainte et la subordination ignorante de certaines classes vis-à-vis les autres, paralisèrent toute l'activité native.

Le droit de propriété et d'héritage qui, comme le serpent de Laocoon entrelaçait de ses plis tortueux jusqu'au dernier membre de la grande famille du peuple, étouffait tout génie créateur et progressif.

Par cette vaste combinaison seigneuriale, l'oisiveté la plus complète était le partage de quelques-uns et le travail abrutissant et sans rémunération

celui de la multitude. Voici comment M. Alexis Monteil se rend compte de l'installation du droit de propriété qui, selon tant de gens, est encore aujourd'hui la seule base morale de toute société bien organisée, « le vainqueur septentrional, tenant « son épée encore fumante du sang de nos pères, « leur tint ce discours en teuton ou en slave.

« Je pourrais, si c'était mon bon plaisir, vous « exterminer, etc., etc.

« Je me contente de vous faire serfs au lieu de « vous faire esclaves, de faire vos terres serves au « lieu de m'en emparer, vous serez mes hommes de « Poest, de main-morte, de poursuite, vos terres « seront mes terres inféodées, elle me payeront la « moitié, le tiers, le cinquième de leurs produits, « etc., et par la succession des siècles, l'église « même ou du moins ses hauts ministres acceptè- « rent les serfs qu'on leur donna, les gardèrent si « bien quil fallut des arrêts pour leur faire lâcher « ceux que mal à propos ils avaient dans leurs « terres classés comme telles. »

Dans ce simple récit est toute l'histoire des luttes

et du long état des misères du peuple. Quand on examine dans leurs détails les immenses combinaisons du gouvernement féodal, on est stupéfait de toutes les précautions minutieuses qu'on appliquait aux plus simples actes de la vie des travailleurs, comme cette vie ne leur appartenait que par grâce, on apportait alors toute sorte de restrictions à son libre exercice, et le cultivateur était traité comme une véritable bête de somme ; le travailleur des villes avait au moins certains droits anciens tenant aux vieilles corporations, et qui, jusqu'à un certain point, imposait la vénération et le respect, moyennant de lourdes entraves fiscales, on pouvait encore exercer son intelligence et ses bras ; aussi le développement industriel des villes fut toujours, toute proportion gardée, bien plus considérable que celui agricole.

La totalité des produits, il est vrai, ne profitait généralement encore qu'aux gens de la cour, ou aux seigneurs eux-mêmes ; quoiqu'il en soit, il faut tenir bon compte de cette extension laborieuse que prirent l'art et l'industrie, extension consi-

dérable et presqu'incroyable, quand on en énumère les nombreux détails consignés dans un état de de l'époque même. « Le nombre des manuscrits uti-« les est très petit, dit M. Monteil, en parlant de l'écrit « que nous citons ; cependant celui-ci doit y être « compté, il offre l'immense variété des arts méca-« niques exercés en France à une date de près de « six cents années ; quand on dit tous les arts, on « entend n'en excepter aucun, j'entends aussi n'en « excepter aucun ; en effet, ils y sont tous (1). » Puis vient l'état des travaux qui s'exécutaient en France, au XIIe, XIIIe et XIVe siècle, travaux dont nous avons déjà constaté le développement dans plusieurs parties de notre récit ; quant à ce manuscrit, il est intitulé : Œuvres et Travaux de divers arts, faits au château du comte d'Artois.

On y voit que la fabrication des instruments aratoires était communément pratiquée, qu'on avait l'art de creuser des puits, de construire des fontaines, de tailler la pierre, de construire toutes sortes de travaux en maçonnerie, charpenterie,

(1) *Traité des Matériaux*, manuscrit, page 24.

menuiserie, serrurerie, vitrerie, plomberie, rien n'y est omis de ce qui peut servir au confortable de la vie ; « ainsi, dit M. Monteil, rien d'un plus « piquant intérêt que la description intérieure des « cours, des bâtiments ; vous parcourez successive-« ment les galeries, les offices, les cuisines, les sou-« lieries, les gardes-robes, la cambre musana, les « cambres aux demoiselles, la cambre au miroir ; « vous êtes successivement mené à la gaiole, vo-« lière treillisée, vitrée, dorée, à la gloriette petite « tour dont la sommité percée, peinte, était rem-« plie de représentations d'oiseaux coloriés per-« chés sur les branches qu'on engluait pour « prendre les vrais oiseaux du dehors. » « Nous « remarquerons, dit-il en terminant, ces vastes « appartements, les décorations, les tableaux, etc., « etc. Les dépenses de ce compte mentionnent aussi « des couvents de religieux bâtis dans l'enceinte « ou tout près du château ; si vous voulez connaî-« tre les dimensions de leurs dortoirs, de leurs « cuisines, de leurs cheminées, de leurs four-« neaux ; je puis vous le dire encore.

Nous l'avons dit précédemment : il est évident que le génie du travail était déjà en honneur, mais tout cela ne profitait qu'à la classe nobiliaire. toutes ces conquêtes des arts et de l'industrie étaient le partage du petit nombre ; ces doux fruits des fatigues et des veilles populaires appartenaient aux puissants seigneurs qui excitaient ou restreignaient à leur volonté et selon leur exigence le plus ou le moins d'activité générale ; et de peur, sans doute, que ce peuple qui seul produisait toutes ces merveilles du travail et des arts, ne parvint un jour à s'en emparer et à les garder pour lui-même, on l'enchaînait donc au bon plaisir du maître, on le séquestrait, pour ainsi dire, dans un espace borné de fer, on circonscrivait ses élans laborieux au cercle des besoins et des satisfactions seigneuriales, comme nous en donnerons les preuves plus tard, alors que nous nous occuperons des lois somptuaires. Ainsi donc liberté du corps, liberté de l'intelligence, tout était subordonné et soumis au moindre caprice du maître qui, plein de morgue insolente, après avoir envahi pour lui

seul et absorbé les fruits du travail populaire, se riait impudemment des producteurs et les accablait de ses ignorants mépris. C'est ainsi que pendant des siècles le peuple fut indignement exploité. La vie oisive et luxueuse, les dépenses excessives, désordonnées des seigneurs et de la cour elle-même, absorbaient non-seulement les impôts si considérables et de toute nature dont nous avons donné un aperçu, mais encore on y joignait des emprunts à l'infini, faits au peuple, en objets, soit de parures, de fastes, en habits, constructions ou même en services de la table; puis on affectait de ne jamais solder les mémoires des fournisseurs. Il était convenu qu'un homme comme il faut devait avoir beaucoup de dettes, en rire et s'amuser aux dépens du roturier qui en avait fait les frais; peu à peu, cependant, le peuple gagnait du terrain, il arrachait de temps à autre quelques cessions de droits en équivalent des services dont on faisait bon marché d'abord, mais que le besoin et la nécessité de chaque jour forçaient enfin à rémunérer; tout cela s'opéra lente-

ment ; souvent cette rémunération fut arrachée avec violence, car le producteur était toujours celui sur qui tombait les plus fortes charges, celui que le fisc royal et seigneurial poursuivait sans relâche, jusqu'à ce que l'excès de la misère fasse bondir la longue et patiente persévérance populaire, comme nous le verrons bientôt.

A la suite des guerres religieuses de l'Orient, les richesses acquises dans ces pays conquis par les seigneurs croisés, entretinrent pendant un assez long espace de temps la satisfaction luxeuse et les besoins fastueux de la noblesse de France : mais après le règne de Saint-Louis et celui de Philippe-le-Hardi, les expédients fiscaux reprirent leur train et se développèrent avec une impudence audacieuse. Philippe-le-Bel, homme insatiable, après avoir spolié les richesses immenses des Templiers, autant par besoin de nouveaux subsides que pour populariser sa haine contre le pape Clément V, fut forcé d'en appeler enfin et de constituer un des premiers ces fameux états-généraux

où la roture, sous le nom de tiers-états, prit sa place au sein même de l'Assemblée ; c'était un pas immense, mais il ne faut pas trop s'en enorgueillir, car il semblait qu'on avait pris à tâche, là encore, de lui faire sentir sa subalternité. « En août « 1313, ou 1314, se tint en la salle (et selon « d'autres dans la cour du Palais à Paris), l'as- « semblée ; on y avait élevé un échafaud pour le « roi, le clergé et la noblesse ; le tiers-état fut « placé *au bas et debout,* reste de barbarie et de « féodalité (1). »

C'était le célèbre ministre Enguerrand de Marigny qui portait la parole. Il commença par glorifier Paris de son importance dans le royaume, des services qu'il avait rendu de tous temps à la royauté, enfin, employant toute la puissance de sa parole, il représenta avec tant d'éloquence la honte de céder aux Flamands, qui étaient alors en révolte ouverte contre le roi, et le besoin de subsides considérables pour faire face aux dépenses de la guerre

(1) *Histoire des États-Généraux,* par l'abbé Robin, tome Ier, page 249.

que l'Assemblée tout entière, n'obéissant qu'au premier mouvement de son cœur, ne réclama pas le scrutin et se soumit, pour ainsi dire, à l'émotion produite par le discours du ministre.

On lit dans l'*Histoire des Etats-Généraux* (1).
« qu'on y recueillit pas les voix ; qu'Enguerrand de
« Marigny voyant le peuple ému, engagea le roi
« à se lever de son trône et à s'approcher du
« bord de l'échafaud, pour voir lui-même ceux
« qui s'accorderaient à payer l'aide. Alors s'avança
« Etienne Barbette suivi de plusieurs bourgeois
« de Paris qui s'engagèrent à faire une *aide* suf-
« fisante, ou à suivre le roi en personne à la
« guerre, ce qui fut imité des autres communautés;
« l'Assemblée se sépara après cette promesse et
« peu après le roi rendit une ordonnance pour la
« levée de 6 deniers par livre de toutes marchan-
« dises et commestibles vendus dans le royaume. »

C'était énorme, et pourtant cela ne put suffire à toutes les prodigalités de la cour. Après ce règne,

(1) Par l'abbé Robin, tome Ier, page 250.

Louis-le-Hutin, aussi insatiable que son père, par sa cupidité et son avidité du luxe, ne recula pas devant un épouvantable crime judiciaire. Tout le monde connaît son indécent et brutal emportement, alors qu'il apprit l'embarras des finances et la punérie d'argent dans laquelle était son gouvernement. « Que sont donc devenus « les décimes levés sur le clergé, s'écria-t-il ; qu'a- « t-on fait des richesses qu'ont dû produire l'alté- « ration des monnaies, les subsides dont on a « chargé le peuple, c'est le surintendant qui « en a eu le maniement ; c'est à lui à en « rendre compte. Je le ferai, répartit le surin- « tendant, quand il plaira au roi de l'ordonner ; « que ce soit tout à l'heure, répliqua brusquement « Charles de Valois, frère du roi. J'en suis con- « tent, dit le ministre sur le même ton, je vous « en ai donné une grande partie, le reste a été « employé pour les besoins de l'État. »

— Vous en avez menti, s'écria le prince en fureur.

— C'est vous-même qui en avez menti, répliqua le sur-intendant.

Charles mit l'épée à la main, Enguerrand fit mine de se défendre ; il s'en serait suivi un combat à outrance sous les yeux du roi, si les assistants ne se fussent jetés entre eux, dit l'histoire. A quelque temps de là, le ministre fut décapité, mais la pénurie d'argent subsistait toujours. Après avoir altéré les monnaies à un point que le nom de faux monnayeur lui en est resté. Louis-le-Hutin publia partout le besoin extrême de l'État, il assembla le peuple dans chacune des sénéchaussées du royaume, leur envoya des commissaires chargés de lever des subsides extraordinaires, s'engageant de les rendre de ses revenus propres. Il donna aux Italiens le droit d'apporter leurs marchandises en France ; le clergé fut prié de s'imposer une redevance d'un décime pour l'État, les juifs furent rappelés sous condition d'argent, des charges de judicatures furent vendues. Il y en a qui disent que le mal est toujours bon à quelque chose ; en effet, cet excessif besoin d'argent avait fait mettre en vente l'affranchissement des serfs du domaine royal. Le prix était excessif, et comme

chaque paysan appartenant à la couronne, avait le droit d'acquérir en toute propriété des objets mobiliers, quelques-uns, en se dépossédant de ces objets par la vente, pouvaient arriver à parfaire la somme nécessaire à l'affranchissement ; mais bien peu s'empressèrent de profiter du bienfait des ordonnances, tant est-il que souvent l'homme s'abrutit tellement dans la honte et l'abjection, qu'il finit par préférer l'avilissement de la brute, l'obéissance passive, à la dignité humaine, à la liberté, et ce qu'il y a de singulier et de pénible à raconter, c'est qu'on en vient à contraindre les esclaves à se racheter. Les fermiers qui avaient acquis ces droits d'affranchissement, obtinrent celui de forcer les serfs à prendre leur liberté ; ceci se passait en 1316. En 1344 Philippe de Valois, fouillant dans les nécessités les plus populaires, inventa et établit la gabelle ou droit sur le sel. C'est à ce roi qu'il faut reporter la honte d'avoir fondé l'impôt qu'on a surnommé du pauvre.

Quelques années plus tard Jean, successeur de

Philippe de Valois, appela les bourgeois au secours de ses finances (1), et d'accord avec eux, il imposa d'un nouveau droit tous les objets nécessaires à la vie, comestibles ou autres.

Ce droit était de 8 deniers par livre.

C'était en 1355, le marc d'argent valait, à cette époque, le septième à peu près de ce qu'il vaut aujourd'hui.

Ce qui fait que la livre représentant environ 8 fr., ces 8 deniers faisant 24 centimes, équivaudraient à peu près au 4 du cent de notre monnaie.

Mais cet impôt était bien loin de suffire aux besoins énormes de la cour. Une année à peine s'était écoulée, qu'on demandait encore 4 livres par cent à tout revenu quelconque, et cela s'appliquait à toutes les fortunes.

(1) Les États-généraux furent indiqués pour le 28 novembre 1356. Ce fut sans contredit la plus mémorable de nos assemblées par ses débuts, par l'importance des objets qui s'y discutèrent, et enfin par le contrat solennel que le roi et la nation consentirent réciproquement. *Histoire des États-Généraux*, par l'abbé Robin, tome Ier, page 294.

A propos de ces demandes d'argent qui se renouvelaient sans cesse, ce qu'il y a de remarquable ce sont les garanties royales données en équivalent, qui démontrent les monstruosités du gouvernement féodal, et comme quoi le vol et le pillage étaient encore au XIV[e] siècle des choses fort communes et tout à fait ordinaires, puisque dans l'article 5 de l'ordonnance du roi Jean, relatif à son engagement vis-à-vis les états, il promit faire cesser à l'avenir « toute prise de vin, vivres, victuailles,
« charettes et autres par ses officiers de quelques
« conditions qu'ils soient, par ses enfants et ceux
« de son lignage, ne réservant pour sa personne
« que droit de prendre table, trétaux, coutes et
« coussins, fer battu pour le service de son hôtel
« et les voitures nécessaires en les payant le jour
« même ou le lendemain au plus tard, à faute de
« quoi les princes seront justiciables, etc., etc.

Puis l'article suivant vient confirmer plus complètement encore la vérité sur cette incroyable coutume du droit de prise.

« Attendu que les dettes prises sont ordinaires

« dans le royaume, et que l'on ne saurait trop
« en déraciner la coutume, nous autorisons toute
« personne à y résister, permis d'appeler à aide
« de ses voisins et des communes des villes les
« plus prochaines. »

Il est donc bien prouvé qu'au milieu du XIVe siècle, le pillage et le vol de la part de la maison du roi et du seigneur, étaient une coutume générale, et ce roi qui promettait de faire cesser cet état affreux, ne le permettait que sous condition de forts impôts qui ne devaient être, d'après son engagement solennel, que très momentané, puisqu'il en avait fixé la durée à un an. Cependant, à son retour de captivité, il maintint indéfiniment l'imposition des aides et des gabelles, à raison de 12 deniers par livre de la vente des denrées, du treizième des vins et autres boissons, et du cinquième du sel (1). Et non content de ces énormes charges, ils emploient encore un autre moyen bien plus rui-

(1) *Histoire des États-Généraux*, par l'abbé Robin, tom. Ier, page 293.

neux pour les marchands et les artisans ; nous voulons parler de la fabrique des monnaies, dont ils tiraient un lucre exorbitant par l'alliage monstrueux dont ils ne rougissaient pas de se servir et si grossièrement que d'une année à l'autre, la valeur du marc d'argent se trouvait diminuée de moitié; puis, tout à coup, remontait dans les proportions incroyables de 1 à 3 et à 4. Le comte de Boulainvilliers raconte que le 14 février 1351, le marc d'argent fut réduit à cinq livres six sous, que le 2 août 1353, il se trouvait à treize livres quinze sous, que le 7 septembre 1554, il était à 12 livres, le 29 novembre de la même année, il fut réduit à 4 livres 4 sous, et qu'enfin, il haussa tout à coup jusqu'à 18 livres.

Telles sont les preuves historiques de la mauvaise foi des chefs du peuple de cette époque, et de l'infâme trafic qu'on faisait de l'altération des monnaies, dont le déficit de leur valeur réelle retombait toujours sur le producteur; d'ailleurs, cette altération se faisait mystérieusement. Voici une ordonnance de Philippe de Valois, datée de

1350, qui en dit assez à cet égard : « Faites alloyer « par les marchands et changeurs, le billon à deux « deniers six grains de long, afin qu'ils ne s'aper- « çoivent de l'alloy, et défenses aux tailleurs et « autres officiers de révéler ce fait, mais le tenir « secret, et le jurer sur le saint Evangile, faites « à savoir aux marchands le cours du marc d'or de « bonne matière, en sorte qu'ils ne s'aperçoivent « de l'alloy et qu'il y ait mutation de poids (1). »

Maintenant voici une autre ordonnance dans le même esprit ; celle-ci est du roi Jean lui-même, elle s'adresse aux officiers de la monnaie.

« Sur le serment que vous avez fait au roi, tenez « cette chose secrète le mieux que vous pourrez, « le maitre, celui ou ceux qui sont établis de par « lui, à alloyer, les fondeurs, tailleurs, estoyeurs « de ladite monnaie, que par vous ni aucuns d'eux, « les changeurs ni autres en puissent savoir ne « sentir aucune chose.

« Si vous avez des royaux pour un jour, si les

(1) *Histoire des États-Généraux,* par l'abbé Robin, tome I[er], page 292.

« faites ouvrer et monnoyer, es coins des fers pré-
« cédents, afin que les marchands ne puissent
« apercevoir l'abaissement, toutes fois dites leur
« bien qu'ils auront soixante deux desdits écus au
« marc. Gardez si cher comme vous avez vos hon-
« neur, qu'ils ne sachent l'alloy par vous, à peine
« d'être déclarés pour traitres, car si par vous est
« sceu, en serez punis par telle manière que tous
« autres y auront exemple (1). »

C'est ainsi que le peuple était indignement trompé; toutes les ressources de la duplicité la plus immorale étaient employées à l'effet de le dépouiller des fruits de son travail et de ses veilles. Mais bientôt ce roi faux monnoyeur est fait prisonnier par les Anglais; le dauphin, nommé régent du royaume, rêve une refonte des monnaies, calculant à l'avance les grands avantages qu'il pourra en retirer par une certaine altération qu'il projette; alors le peuple de Paris se soulève, l'émeute gronde et menace, puis obéit en aveugle à la main

(1) *Histoire des États-Généraux*, par l'abbé Robin, tome Ier, page 293.

qui la conduit. Marcel, prévôt de Paris, continut longtemps la colère populaire; mais vaincu, il tombe lui-même dans un guet-à-pens préparé par ses proches, et Maillard son parent, dit l'histoire, lui fend la tête d'un coup de hache, Paris rentre dans l'ordre, et le régent qui attendait à Charenton l'issue de ce complot, revient dans la capitale et fait punir tous ceux qui ont pris part à cette révolte; le calme se rétablit, mais la question de tous les soulèvements populaires n'était pas résolue. En vain l'on a détruit Marcel qu'on regardait comme la cause principale et l'instigateur du désordre, la révolte revient plus menaçante et plus grande encore; une masse innombrable de malheureux paysans se soulèvent en Picardie. Dans une seule affaire, on en tua plus de vingt mille, le seigneur de Coucy en fit une telle boucherie dans ses terres situées en Picardie et en Artois, qu'en peu de temps la France fut purgée de ces *furieux,* dit l'historien Anquetil; et comme quelques écrivains du temps cherchant à s'expliquer la raison d'un si grand nombre de révoltes croyaient y

voir une maladie ou quelque chose de surnaturel, cet écrivain répond : « Qu'il n'y a rien de moins « surnaturel au peuple que d'aimer à abattre tout « ce qui est au-dessus de lui (1). » On ose porter une condamnation pareille contre le peuple ; et cependant n'avons-nous pas vu jusqu'ici que la grande majorité de ceux qui étaient au-dessus de lui, ne le furent jamais que par la force brutale de la tyrannie, et qu'aucun d'eux ne fut jamais digne des moindres efforts pacifiques de cette grande famille de producteurs paysans, laboureurs, artisans et ouvriers des villes, il faut que les présomptions haineuses contre le peuple soient bien enracinées dans le cœur de la bourgeoisie, pour qu'un écrivain prêtre puisse attribuer une si mauvaise tendance à l'instinct populaire ; il avait dit dans quelques pages précédentes que ces hommes qu'on a tués *comme des bêtes*, c'est l'expression dont il se sert, s'écriaient :

« C'est la faute des grands seigneurs, de ces « nobles, de ces chevaliers qui ont laissé prendre

(1) *Histoire de France,* par Anquetil.

« notre roi et qui auraient dû le défendre jusqu'à « la mort.

« Et quels efforts font-ils pour le délivrer? à « quoi sont-ils bons? qu'à tourmenter les pauvres « paysans, accabler leurs vassaux de corvées, les « ruiner, abuser insolemment de leurs femmes « et de leurs filles.

« Pourquoi souffrirons-nous plus longtemps? « Armons-nous! »

Nous demandons en toute conscience, si de pareilles violations des droits les plus sacrés de l'homme et de sa dignité, ne justifient pas pleinement les révoltes de tant de malheureux, que des écrivains osent encore outrager de nos jours; mais ce qu'on dit bien rarement et ce qu'il faut chercher dans bien des livres, c'est le honteux partage qu'on faisait au peuple. Tandis que ces nobles seigneurs volaient les paysans, violaient leurs femmes et leurs filles, voici ce que la justice seigneuriale établissait: « Si par hasard un domes« tique a des privautés avec la fille, ou la femme ou « la belle-fille de son maître, il sera décapité.

« Si c'est avec la nourrice, il sera promené dans « la ville. »

Le serf ou homme-lige, appartenant au seigneur, est sous son entière dépendance, lui et toute sa lignée, il ne peut ni se marier ni changer de terre, il appartient au sol où il est né, il est vendu avec lui et ne peut s'en détacher sans le bon plaisir de son seigneur et maître. Celui-ci peut le détenir en prison, si c'est sa volonté; et remarquons que jusqu'à Charles IX, les prisons seigneuriales n'étaient autre chose que des souterrains. L'ordonnance d'Orléans rendue en 1560, article 55, défend que les prisons des hauts justiciers soient plus bas que le rez-de-chaussée.

Et l'historien Montèil nous apprend que l'on comptait à cette époque, de quatre-vingts à cent mille prisons seigneuriales en France.

Il était défendu aux serfs et vilains de se servir de l'épée, ils portaient des bâtons dont Philippe Auguste fixa la longueur à 3 pieds: les serfs ne pouvaient témoigner pour attester ou valider une coutume.

Ils ne pouvaient témoigner ni soutenir en duel leur témoignage.

Quant aux hommes affranchis avec redevance : la coutume de Villefranche, en Beaujolais, nous apprend que les malheureux paysans qui cultivaient la terre avaient un dixième du produit; quand ils faisaient la moisson, ils emportaient la dixième gerbe; cette coutume s'appelait charpille.

Si les hommes libres de la ville s'endettaient, quelle qu'en fût la cause, le seigneur ou bourgeois avait le droit non-seulement d'emporter tout ce qu'il possédait, mais encore de le détenir chez lui, si c'était sa volonté, jusqu'à la rentrée entière de la dette. Tout cela est honteux et pour les gouvernants et pour ceux qui subissaient de pareilles humiliations. Le pouvoir royal le sentait bien puisque longtemps avant l'entier affranchissement du peuple, on rendit des ordonnances qui défendaient d'injurier les hommes de corps, en les appelant serfs. Cette défense, qui date de 1404, appartient à Charles VI.

Sommaire du Chapitre III.

Réflexions sur les diverses assemblées législatives. Rapide aperçu des évènements politiques du XIV[e] siècle. Des révoltes populaires. Discours d'un ouvrier à l'hôtel-de-ville de Paris et dirigé contre la cour et les bourgeois.

Des ducs d'Orléans et de Bourgogne. Popularité de celui-ci. Insolence aristocratique du premier. Leurs divisions. Assassinat du duc d'Orléans. Mort du duc de Bourgogne.

Invasion de la France par les Anglais. Édouard, roi de France. Seigneurs français à sa cour.

Sentiments patriotiques du peuple Il retourne à ses labeurs.

État de l'agriculture. Son infériorité à cette époque. Routine ignorante du travail des champs. Du fumage des terres. Réflexions de Bernard de Palissy à ce sujet. Date de la culture en France de différentes graines. Du seigle, du maïs et du riz. Différentes études nécessaires au travail de la terre. Des moissonneurs nomades. Pénurie de documents relatifs aux études agricoles. Date de l'apparition, à Rome, de plusieurs fruits importés de différents pays.

Des pêches, abricots, prunes, citrons, amandes, etc.

De la taille des arbres. De l'embellissement des jardins.

Des espaliers, des melons, des artichaux. Les origines de différents légumes.

De la culture des fleurs. De l'origine de plusieurs d'entre elles. De la tulipe, de la balsamine, etc., etc. Naturalisation de différents arbres De l'acacia, de l'orme, etc., etc.

De la farine, de son emploi comme alimentation. Travail du pain.

Des moulins à eau et à vent. Date de l'emploi de ceux-ci. Réflexions à ce sujet.

Comment se faisait le pain dans les temps anciens.

Des Pistors à Rome. De la bouillie. Époque où on en fit la nourriture des enfants. État de sujétion des Pistors en Italie.

Boulangerie en France. Ordonnances royales à ce sujet. Ses privilèges Son classement, etc., etc., etc.

CHAPITRE III.

Il semblerait tout naturel de penser que l'élément primordial d'un pouvoir quel qu'il soit, devrait prendre sa force dans la moralité supérieure des hommes qui osent assumer sur eux la haute responsabilité de l'autorité publique; il serait même tout simple de croire que l'excessif dévoûment au bonheur général, fût toujours le plus puissant véhicule de l'activité qu'ils déploient au service de la nation, mais les faits historiques les plus vulgaires viennent en foule donner un démenti formel à ces candides suppositions; ainsi dans les différentes luttes que la royauté soutint, soit contre les

seigneurs, ses vassaux, soit contre les chefs des populations voisines, il est incontestable, et les évènements le prouvent, que la couronne ne défendit jamais autre chose que l'intérêt de la Caste, de la race ou famille, intérêt qui subsiste toujours et qu'on désigne aujourd'hui sous le nom d'intérêt dynastique.

Aux temps les plus difficiles, à ces époques de grandes calamités nationales où la misère est si générale qu'elle remonte jusqu'au faîte du corps social, alors que pour conjurer l'orage populaire, le chef de l'état fait appel au pays et cherche à s'entourer de quelques-uns des plus riches bourgeois dont il forme une réunion bien compacte, à laquelle il décerne pompeusement le grand nom d'assemblée nationale ou d'états généraux, à ce moment suprême disons-nous, on pourrait se persuader qu'enfin les temps de rémunérations sont arrivés, que les peuples vont avoir des défenseurs zélés, que justice sera rendue aux travailleurs, qu'ils vont trouver la récompense de leurs efforts et de leur si longue attente; tous ces chefs rassemblés n'au-

ront pour but unique que d'interroger les cœurs et les intelligences, dans la pensée d'améliorer spontanément la condition si misérable des classes laborieuses, qu'ils vont constituer enfin une providence de bonheur et d'amour pour ces nombreuses familles du pauvre peuple que Dieu leur a donné en garde ; dérision amère et désespérante, tout est déception, mort et néant, tout est fausseté et mensonge ; fouillez au fond de ces grandes commotions politiques dont le peuple est si souvent victime, qu'y voyez-vous ? son aveugle et confiante bonne foi trompée et baffouée, les espérances de bonheur et d'avenir populaire sacrifiés indignement aux transactions cupides de quelques ambitieux sans entrailles, le despotisme royal se débattant contre les exigences de sa vie prodigue et luxueuse, et aidant aux dilapidations de la fortune publique. Tel fut longtemps et tel était alors l'état misérable de notre pays ; les impôts, redevances et collectes, ne pouvaient suffire au faste et aux dépenses inouies de la cour et des courtisans : c'était tous les jours de nouveaux expédients pour dépouiller le

producteur et c'était à qui ce droit de dépouille appartiendrait; des luttes sanglantes eurent lieu. Nous demandons pardon au lecteur de reporter encore nos investigations dans le domaine des faits politiques et guerroyants, mais ici le peuple qui travaille est pour ainsi dire seul en jeu; l'histoire de nos guerres intestines ne peut être séparée de celle de la production; à l'impôt sur la sueur fécondante de l'ouvrier vient se joindre encore celui du sang, et Dieu sait, hélas! si dans ces tristes jours ce sang précieux est jamais épargné.

Malgré tout ce que nous avons relaté des exigences fiscales, de leur étendue et de leur énormité, cependant après la mort de Charles V, le duc d'Anjou dissipateur effréné, parlait déjà d'établir de nouvelles charges; tuteur du jeune roi Charles VI, il commandait et voulait être obéi, mais à cette occasion le peuple de Paris indigné et furieux se lève comme un seul homme, et sa colère puissante fait un moment trembler ses oppresseurs; le duc effrayé, promit tout ce qu'on exigea de lui.

L'exaspération populaire était à son comble, tout

cédait à l'élan furieux de la révolte, l'émeute rugissante parcourait les rues de Paris, et remuait la population de fond en comble. On raconte que dans une de ces grandes assemblées populaires qui avaient lieu à l'Hôtel-de-Ville, un pauvre ouvrier, savetier de profession, osa porter la parole et qu'il eut le sublime courage de reprocher publiquement à la couronne et à ses lâches courtisans, leur coupable et immorale conduite envers le peuple, « l'affreuse misère de celui-ci, l'indigne faiblesse de « la bourgeoisie qui laissait ainsi sans aucune pro- « tection lés malheureuses classes laborieuses, en « proie à la misère la plus profonde, victimes de « toutes les pilleries et violations seigneuriales, en « butte aux plus affreuses persécutions. »

Son langage plein de force et de vérité excitait l'enthousiasme général, quel était cet homme ? aucun historien ne nous a conservé son nom, mais quand on y réfléchit, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il fallait une audace peu commune et une fermeté bien extraordinaire pour oser assumer sur soi une responsabilité aussi grave et

aussi dangereuse que celle d'attaque publique contre la cour, dans ces temps de despotisme barbare et d'obéissance aveugle. Immédiatement après ce discours, Culdoé, prévôt de Paris, fut enlevé et porté au palais du roi par des ouvriers même, et là le régent fut forcé de joindre l'acte à la parole qu'il avait donnée d'abolir tous les impôts, abolition solennellement promise par Charles V avant sa mort, dit l'histoire; mais cette malheureuse tentative finit bientôt comme toutes les précédentes, un pénible avortement en fut la conclusion.

L'ambition personnelle de quelques bourgeois puissants, voilà le seul et véritable motif de tous les soulèvements; on prend pour prétexte d'abord la misère du peuple, puis ce prétexte est prôné, proclamé, la foule aveugle et confiante se laisse entraîner, elle élève sur le pavois celui qui crie le plus fort l'abolition des charges populaires, puis quand celui-là qu'elle porte d'elle-même au faîte du pouvoir est arrivé au but de sa marche ascensionnelle et ambitieuse, il laisse retomber sur le peuple toutes les calamités amassées par ces temps d'é-

preuves et de douloureux enfantements, et pour les travailleurs, ce sont les chômages indéfinis, les disettes, le despotisme, les impôts nouveaux, les misères de toutes sortes ; ceci se passait en 1380. Vingt ans plus tard l'émeute renait encore dans Paris plus effrayante que jamais, et quels sont les principaux fauteurs de tant de désordres, sur qui doit retomber la honte de ces tristes guerres intestines si ce n'est sur ceux qui devraient donner à la nation l'exemple de toutes les vertus et qui, quelquefois, l'excitent à tous les crimes.

Que penser d'un duc d'Orléans régent de France (c'était aux tristes temps de la démence du roi Charles VI), que dire de ce prince lâche et débauché qui, voulant s'amuser et rire aux dépens des marchands, fabricants, fournisseurs de sa maison, pauvres créanciers qu'il ne payait jamais, s'imagina de les rassembler au nombre de huit cents à peu près, les prévenant qu'il allait solder complètement tous les mémoires à son ordre, puis alors qu'ils se présentent. les fait rece-

voir et les reçoit lui-même en les accablant de brocards et de mépris, leur disant qu'ils étaient trop heureux que le prince voulût bien les honorer de ses ordres et en faire ses créanciers; cette impudence ne tarda pas à recevoir son châtiment. Les décrets de Dieu sont impénétrables! A très peu de temps de là, le duc de Bourgogne dont il avait séduit la femme, fit aposter des assassins qui vengèrent l'époux outragé et la morale publique; cet insolent seigneur reçut la mort des mains mêmes d'un des siens; cette catastrophe fut comme le signal de tous les malheurs qui fondirent sur la France. Le duc plus ambitieux mais plus intègre et plus sévèrement homme politique que celui qu'il venait de faire tuer, se servit du peuple de Paris comme d'un instrument à sa merci, il en fit l'élément puissant de son pouvoir et l'employa à la décadence la plus complète de la nationalité française comme nous le verrons bientôt.

Tous ceux qui se servent du peuple commencent toujours par flatter ses antipathies, dans ce but; et pour satisfaire le cri de la misère générale, le

duc de Bourgogne fit mettre à mort le grand financier Montaigu, comme Valois, sous Louis-le-Hutin, s'était rendu populaire en faisant décapiter Enguerrand de Marigny.

La Cour laissa faire et s'empara de tous les biens du financier; l'histoire remarque que le duc de Bourgogne seul n'en profita pas; quant au dauphin, il eut la plus grande part de cette honteuse spoliation.

Le duc, cependant, sut s'approprier quelque chose de plus puissant que l'or du ministre décapité, ce fut l'affection populaire, qu'il dirigea à sa guise et pour satisfaire sa haine contre tous ceux qui se rattachaient à la branche d'Orléans. Paris ne fut plus alors qu'un théâtre sanglant de guerres civiles, d'hostilités intestines et interminables, où le peuple se porta à de déplorables excès. Aussi les historiens ne manquent-ils ni d'anathèmes, ni de malédictions contre lui. Tout ce qui peut avilir et déshonorer une population, ils l'emploient pour motiver leur haine, ainsi, à propos du soulèvement appelé Jacquerie

le même écrivain que nous indiquions tout-à-l'heure (1) commence par dire « que la populace de « Paris, mendiants et portefaix, gens sans aveu, « dont la capitale abonde, se joignit aux révol- « tés ; que le comte de Saint-Paul, agent du duc de « Bourgogne, se forma une garde, où l'on vit en- « trer la populace la plus vile, la plus féroce : fé- « néants, mendiants, écorcheurs, bouchers, » gens accoutumés au sang, et, comme on disait encore naguère des hommes de notre grande révolution de 93 : « *des buveurs de sang.* » C'est ainsi que des hommes haut placés, comme enseigneurs et comme moralistes, envisagent et jugent les grands faits populaires. C'est avec de tels sentiments qu'ils osent écrire l'histoire de notre pays.

Malgré toute son adresse et sa puissance populaire, le duc de Bourgogne fut forcé cependant de quitter Paris ; à quelque temps de là il fit sa ré-

(1) Anquetil. *Histoire de France*. Nous citons de préférence cet écrivain, non pour son autorité historique, mais bien par ce qu'il est le plus répandu dans le public.

conciliation avec la Cour, et tout rentra momentanément dans l'ordre. Les d'Orléans se firent un peu prier pour signer la paix; quant aux Parisiens qui demandaient que les articles du traité leur fussent communiqués, voici la réponse que leur fit leur gouverneur d'alors, le duc de Berry :

« Ce ne vous touche en rien,

« Ne entremettre ne vous devez de notre sire le « roi,

« Ne de nous qui sommes de son sang et lignage,

« Car nous nous courrouçons l'un l'autre quand « il nous plait

« Et quand il nous plait, la paix est faite et ac« cordée. »

Ceci ne fait-il pas monter le rouge au visage? Eh bien! l'historien que nous venons de citer, enregistre ces aristocratiques paroles, sans autre réflexion que celle-ci : « Le peuple avait donc grand « tort de se mêler de leur querelle. »

Eh quoi! quand des provinces entières se trouvent mises en jeu dans ces déplorables conflits de seigneurs et de roi, quand les luttes sont telles

qu'elles amènent à leur suite l'occupation du pays par l'étranger, des écrivains viennent reprocher au peuple son dévouement et sa vie patriotique, en dénigrant et en donnant le change à la véritable passion qui le domine ! Comment peut-on s'imaginer que le Parisien pût rester spectateur impassible de tant d'évènements désastreux dont les résultats furent l'invasion complète de la France ?

Le parti du duc de Bourgogne se releva après mille événements, dont le peuple fut la victime ; puis, ayant passé des fureurs des Bourguignons à celles des Armagnacs, qui tenaient pour les d'Orléans, le dauphin d'alors, Charles VII de France, termina ce drame sanglant par l'assassinat du duc de Bourgogne. On dit que ce fut contre sa volonté. Cependant, il était présent au meurtre qui fut, hélas ! encore un honteux guet-à-pens.

Une entrevue du roi et du duc était projetée depuis longtemps ; elle devait avoir lieu sur le pont de Montereau. Le duc de Bourgogne hésitait à se rendre à l'appel du roi ; mais une de ses maîtresses, femme du confident du dauphin, et qui plus tard

devint son ministre, Madame Giac, se servit de l'ascendant qu'elle avait sur le duc, pour l'engager à cette démarche, qui lui coûta la vie.

On rapporte que le roi s'évanouit en voyant Tanneguy Duchâtel porter le coup de hache, qui fendit le crâne du duc de Bourgogne.

Ainsi mourut cet homme extraordinaire.

Malgré tout ce qu'il y a de pénible à penser qu'il ne recula pas pour satisfaire sa vengeance, à appeler les Anglais dans notre pays;

Malgré le traité honteux que l'histoire lui attribue, et par lequel il reconnaissait Édouard pour roi de France, cependant on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il fut homme intègre, désintéressé, d'un caractère ferme et nullement débauché; c'était beaucoup alors.

La France ne gagna rien à sa mort. L'étranger était déjà maître d'une grande partie de nos provinces, et le monarque anglais, en 1422, se fit couronner roi de France, établit sa cour à Paris, et jusqu'en 1436 la capitale et les trois quarts du royaume furent soumis à la domination Britanni-

nique. C'est ainsi que tous ces grands seigneurs, corrompus et avilis, qui n'avaient plus aucun sentiment dans le cœur, pour cette nationalité, dont ils firent tant de fois parade, livrèrent non seulement le pays à l'étranger, mais vinrent encore grossir la cour du monarque anglais, et prendre leur part du butin de leur victoire. Quant au peuple, vaincu mais impassible dans son adversité et sa misère, victime de ces bouleversements successifs, il se mùrissait et s'éclairait à cette sanglante école. Ces enseignements suprèmes n'étaient pas perdus; il apprit quelle était son importance dans l'État, le besoin qu'ont les grands seigneurs de l'aide populaire au moment du danger, et combien les désastres les rendent bas et rampants.Ce souvenir lui donna la connaissance de sa force, de sa dignité, et lui fit sentir enfin que là où est la moralité, là est aussi la véritable puissance. Le peuple, retrempé dans son amour patriotique, toujours fort, mais patient, retourna vers les champs du labeur. C'est là que l'attendait le véritable et religieux triomphe populaire.

Chose inouie et incompréhensible, c'est à l'issue même de toutes les misères que nous venons de raconter, que se développèrent les plus grands germes de l'art et du travail. Car, malgré tout ce que nous avons enregistré des divers progrès accomplis dans ces deux directions, la France, il faut l'avouer, était encore, sous bien des rapports, en arrière de quelques autres nations européennes.

Le travail de la terre, nous l'avons dit, s'exécutait sans aucune direction intelligente; le blé ne donnait guère que cinq ou six grains par épi, tandis qu'en Italie il en produisait jusqu'à cinquante.

Rien n'était changé dans la manière de cultiver: le labourage des temps anciens servait encore de modèle; tout s'exécutait machinalement et selon les errements d'une routine ignorante : l'engraissement ou le fumage des terres se pratiquait avec si peu de réflexion et d'étude, que ce ne fut que bien tard qu'on se rendit compte des propriétés salines du fumier et de leur importance dans

la végétation. Bernard de Palissy, ce modèle de travail et de persévérance, fut un des premiers à faire ces judicieuses remarques, et à déplorer l'état d'infériorité où l'on était encore à son époque.

Nous nous plaisons à rapporter ici, dans toute leur intelligente naïveté, les observations de ce savant et si extraordinaire travailleur.

« Les actes ignorans que ie voy tous les iours « commettre en l'art de l'agriculture, dit-il, m'ont « causé plusieurs fois me tourmenter en mon esprit, « et me cholerer en ma seule pensée, par ce que ie « voy que vn chacun tasche à s'agrandir et cerche « des moyens pour succer la substance de la terre « sans y trauaillier, et cependant on laisse les pau« vres ignares pour le cultiuement de la terre dont « s'en ensuit que la terre et ce quelle produit est « souvent adulterée, etc. »

Puis plus loin :

« Quand tu iras par les villages considère un « peu les fumiers du laboureur et tu verras quils « les mettent hors de leurs estables, tantost en lieu

« haut, et tantost en lieu bas, sans aucune considé-
« ration, mais quil soit appilé il leur suffit, etc. »

« Voila pas doncques une ignorance manifeste « qui est grandement à regretter........ Note donc- « que qu'il n'est aucune semence, tant bonne que « mauvaise, qui n'apporte en soy quelqu'espèce de « sel, et quand les pailles, foins, et autres herbes « sont putrefiées, les eaux qui passent à travers em- « portent le sel qui estoit esdites pailles et autres « herbes ou foin, etc. »

Puis il donne les moyens de garder et conserver précieusement l'action saline du fumier, en conseillant de construire des fosses tout exprès pour le contenir et le garder intact des pluies ou de la trop grande sécheresse, et termine en faisant ces judicieuses réflexions : « Voilà comment il faut que un « chacun mette peine d'entendre son art et pour- « quoi il est requis que les laboureurs ayent quel- « que philosophie, ou autrement ils ne font qu'a- « uorter la terre et meurtrir les arbres (1). »

(1) OEuvres complètes de Bernard de Palissy, Édition de 1845, pages 17, 18 et 25.

Bernard de Palissy écrivait en 1575, et cette philosophie qu'il appelait à l'aide des agriculteurs ses contemporains, était encore bien loin de captiver l'attention des plus sérieux esprits d'entre eux ; la vie toute brute, telle que la faisaient les dures conditions féodales, était à peu près celle de tous les travailleurs, et l'écrivain que nous citons lui-même en fut longtemps un triste exemple. Comme nous le verrons plus tard, cet état de sujétion routinière laissa tout en souffrance; le champ de la production, restreint par les exigences seigneuriales, languit encore bien des années dans sa stérilité ; les produits les plus communs aux autres nations nous étaient tout à fait inconnus ; le seigle et le blé de sarrazin ne furent cultivés que vers le xve siècle. Le maïs ne s'introduisit en France qu'en 1560 ; le riz, quoique antérieur de quelques années, ne put s'y maintenir. Etienne Liebaut, l'un de nos premiers écrivains agriculteurs, rapporte qu'à l'apparition de ce grain chacun s'empressa d'en semer, surtout dans les provinces méridionales, mais que la nature de cette plante exigeant un sol in-

cessammment imprégné d'eau, que de cette eau croupie et stagnante s'échappaient des exhalaisons méphitiques qui enfantaient des maladies considérables, que pour toutes ces causes le gouvernement d'alors interrompit brusquement la culture du maïs en France.

Chaque pays et même chaque époque a ses produits, dont la nature brute dispense d'abord les germes avec profusion, puis la main de l'homme vient à son tour améliorer et transformer à l'infini ces différents fruits de la terre. C'est une étude bien laborieuse que celle de tous les détails de la production, de tous ces milliers de soins qu'exigent les travaux ordinaires de l'agriculture, non-seulement il faut entretenir incessamment le mouvement de la végétation générale des semences de toutes espèces, naturelles au climat qu'on habite, mais encore rechercher avec ardeur les moyens de les améliorer, d'en faire pour ainsi dire des produits nouveaux ; autres travaux, autres études : il faut traverser les mers, parcourir les plus lointains pays, aller observer, guetter la nature et

la culture des produits des différentes nations, et savoir les approprier au climat nouveau dans lequel on les transplante. Que d'efforts incessants, que de tentatives nouvelles ne faut-il pas répéter; on ne réfléchit pas assez à toutes les peines, à tous les soins laborieux qu'exigent les travaux des campagnes : il faut joindre à la persévérance dans le travail, la confiance dans la richesse du sol qu'on cultive, l'intelligence de ne point lui demander trop, mais aussi de ne point obtenir moins de ce qu'il peut rapporter, puis après toutes ces précautions intelligentes il faut encore déployer toute la puissance de sa vie active ; il faut que le corps se rompe à toutes les fatigues musculaires les plus accablantes : labourage, sarclage, ensemencement, fauchage, etc.... Il n'y a pas jusqu'aux pauvres moissonneurs sur lesquels notre attention rémunérative ne doive religieusement s'arrêter. Qui n'a jamais considéré avec un sentiment de respect et de douce inquiétude toutes ces bandes de travailleurs nomades, misérables habitants des montagnes, qui s'en vont chaque année, traversant cin-

quante à soixante lieues, souvent plus, pour offrir aux pays fertiles les bras laborieux dont leur sol ingrat n'a que faire?

On ne peut retenir ses larmes alors qu'on les voit, ces tristes caravanes d'hommes, de femmes, d'enfants couverts des haillons de la misère, pauvres familles travailleuses, rompues par les fatigues et les privations, traversant les somptueux quartiers de cette grande capitale aux maisons parées d'or et de sculptures; elle n'a pas plus de soucis, la folle et inhospitalière Babylone, des pauvres voyageurs sans pain qui traversent ses rues brillantes, qu'elle n'a pitié au cœur pour les enfants de sa chair qui croupissent de misère dans la fange de ses carrefours.

Mais pourquoi l'État lui-même ne procurerait-il pas à tous ces pauvres travailleurs errants des moyens de transports prompts et faciles; pourquoi des voitures spéciales et publiques ne seraient-elles pas affectées à des services si importants et si nécessaires?

Nous disions qu'on ne réfléchissait pas assez aux

travaux immenses que nécessite la moindre exploitation agricole; en effet ce n'est qu'à force de labeurs sans cesse répétés qu'on peut obtenir quelques résultats productifs. Olivier de Serre rapporte qu'en Toscane on labourait la terre jusqu'à sept fois dans le même sillon.

Chaque sol a besoin d'être étudié et travaillé différemment, et avec un grand discernement; telle terre a besoin d'être engraissée, telle autre rompue dans sa fécondité; puis après avoir étudié sa puissance, il faut observer les variétés de température, et ne pas se rapporter souvent aux époques d'usage pour les travaux à faire, mais bien aux variétés de la température quand vient le temps des pluies; le labourage est inutile si le temps est trop sec.

En ne réglant l'ordre de ses travaux que sur les coutumes, on fait de pauvres récoltes, dit M. C. Grégoire, tantôt fortes, tantôt faibles; mais quand on se sert de toutes les ressources de son intelligence, et qu'on aide la nature du sol dans son travail, oh! alors, on est sûr de réussir. Après l'étude du la-

bourage, il faut savoir aussi les sortes de grains qui conviennent à la nature de cette terre. Tout cela est un sujet de travail et d'étude dont nos pères n'avaient pas la connaissance et encore moins l'expérimentation.

Une triste preuve de l'ignorance profonde où l'on resta longtemps, relativement au travail de la terre, c'est que depuis Columelle, agriculteur romain qui vivait sous le règne de l'empereur Claude, jusqu'au milieu du xiv[e] siècle, aucun écrivain ne laissa de travaux relatifs au grand art agricole. De Columelle à Pierre de Crescentes, qui vivait à cette époque, aucun indice ne put aider la pratique de l'agriculture.

Et, cependant, si comme nous le disions tout à l'heure, on eût appliqué son intelligence à cette grande étude de la tradition, si les connaissances acquises par nos pères n'eussent pas été négligées et perdues, la voie était facile et sûre. Nous avons vu, au commencement de cet ouvrage, que déjà les Gaulois possédaient en germes tout l'avenir d'une production immense : les Romains, depuis

lors, par leurs nombreuses conquêtes sur les autres peuples, obtinrent et amassèrent des trésors de science dont nous devions être les premiers à profiter. Toutes les parties du monde connu de ces temps vinrent enrichir Rome des fruits naturels à leur sol. Ainsi l'Asie fut un des pays les plus féconds en ces doux produits dont nos jardins font aujourd'hui leur plus belle parure, et qu'ils mirent tant de siècles à posséder.

Les pêches, les abricots étaient même connus à Rome au temps où vivait Caton. Varron, écrivain de ce siècle ou peu après, fait mention de ces deux fruits dans quelque partie de ses ouvrages. C'est sous le règne d'Auguste que les prunes commencèrent à se montrer à Rome ; mais elles étaient encore rares, et on les faisait venir confites.

L'amandier, originaire de l'Asie, passa en Grèce, d'où il vint en Italie ; les avelines ont la même origine ; le châtaignier, plus ancien, vient de la Syrie ; le noyer était déjà très répandu dans toute l'Italie ; les citrons, qu'on appelait pommes de Médie, fu-

rent apportés à Rome un peu après la mort de Pline ; le grenadier le fut au premier siècle de notre ère : Palladius est le nom de celui qui en dota l'Italie.

La poire et la pomme avaient leurs patrons à Rome, dit M. Marivault (1), d'où elles tiraient leur nom, soit que ceux-ci en eussent fait venir les premiers de pays étrangers, soit qu'ils eussent apporté des soins particuliers à la culture de ces fruits.

L'art de tailler les arbres était tout à fait en usage. On rapporte que Pline le jeune parle d'un jardin qui existait à Rome, et dont les arbres étaient découpés de manière à représenter des figures et à former des dessins en lettres, chiffres et animaux ; les petits buis entouraient comme aujourd'hui les parterres ou plantations précieuses. C'est encore sous le règne d'Octave qu'un Romain, appelé Caïus Marius, enseigna le premier l'art de tracer les jardins, de tailler les arbres et de les

(1) *Précis général de l'Agriculture*, tome Ier, page 127.

greffer. Maintenant, si nous mettons en regard les époques auxquelles se rapporte la connaissance dans notre pays de quelques-uns des produits dont nous venons de constater l'ancienneté, on sera surpris de l'immense espace de temps qui les sépare des premières; en effet, l'oranger et le citronnier ne remonte pas au-delà du xv[e] siècle; l'abricot ne fut connu qu'en 1600. En 1651, on n'en comptait que trois sortes; il en existe aujourd'hui plus de vingt.

On ne faisait que de commencer à cultiver le pêcher en 1600; l'ananas ne remonte pas plus haut. En 1560, on ne comptait que quelques variétés de figues. L'art des espaliers n'a été pratiqué qu'au xvi[e] siècle.

La culture des melons n'a pas une époque plus reculée; elle date de celle des conquêtes de Charles VIII en Italie. L'auteur du Jardinier Français, ouvrage publié en 1651, prétend, dit M. C. Grégoire (1), avoir été un des premiers à cultiver ce fruit.

(1) *Essais sur l'Agriculture.*

Les artichauts, originaires d'Espagne, ne parurent en France que vers 1600 ; l'usage de la truffe ne remonte pas au-delà. Au XIIIe siècle on ne connaissait que trois espèces de choux ; le livre du *Jardinier Français,* que nous citions tout à l'heure, n'en compte que sept ; il y en a aujourd'hui plus de cinquante.

Etienne Liébaut, qui ne précéda que de fort peu de temps notre grand Olivier de Serre, ne parle que de quatre sortes d'oseilles, d'autant de laitues, et maintenant le nombre dépasse aussi cinquante.

La culture des fleurs était peu pratiquée ; d'ailleurs ne fallait-il pas que l'autorité seigneuriale s'étendit jusque sur ces travaux, les plus simples de la nature. M. C. Grégoire affirme avoir lu dans un ouvrage, dont le nom lui est échappé, que dans plusieurs villes de France le droit d'élever des rosiers était restreint, qu'on en avait fait un privilège. Nos relations avec les différents pays qui nous entouraient, étaient tout à fait nulles ; et comme nous le disions plus haut, l'art agricole ne consiste pas seulement à faire fructifier les pro-

duits naturels au climat qu'on habite, mais il faut encore aller chercher au loin toutes ces richesses de la végétation répandues sur les parties du globe, et que le travail humain varie et transforme à l'infini. Ainsi la tulipe, cette fleur si belle, dont on a obtenu des coloris si divers, la tulipe est originaire de la Turquie ; le réséda vient d'Egypte ; la balsamine, de l'Inde ; la belle-de-nuit, du Mexique ; l'héliotrope, des Cordillières. Ce n'est qu'au retour de son voyage en Palestine que saint Louis nous rapporta la renoncule ; la tubéreuse et la capucine datent de 1600 ; l'hortensia commençait à paraitre en Angleterre. Enfin, que de conquêtes l'agriculture n'a-t-elle pas faites aussitôt que la France a pu étendre son intelligence vers les contrées éloignées ; l'accacia, cet arbre si beau, dont la fleur est si odorante, dont les grappes souples et si touffues ont tant de grâce et de suavité, l'accacia est originaire de la Virginie, et par conséquent n'a pas plus de trois siècles de naturalisation ; l'orme ne remonte pas au-delà du règne de François Ier ; le mûrier est du XIVe siècle ; nous en reparlerons

quand nous nous occuperons du ver à soie. Le saule pleureur vient de Babylone; le maronnier des Indes est du commencement de 1700; enfin la grenadille et le topinambour viennent du Brésil: le tabac, du Mexique; l'épine-vinette et le chou-fleur, de l'Orient; le raifort, de la Chine et de la Tartarie.

La canne à sucre vient de l'Inde, d'où les Arabes l'introduisirent en Europe; c'est au milieu du XIIe siècle que cet essai eut lieu dans le royaume de Sicile: cependant la cristallisation du sucre ne date que de 1472.

Que de conquêtes, que d'immenses développements l'industrie et le persévérant travail n'obtinrent-ils pas en milliers de produits divers, soit comme objets de luxe, de parures, de caprices et de vaines curiosités, soit comme choses de première nécessité et indispensables à la vie matérielle! mais combien aussi la marche du progrès fut-elle lente et embarrassée dans ses premiers pas! Nous avons remarqué qu'à une époque très rapprochée de notre temps la culture des différents

grains était inconnue en notre pays, mais l'emploi de leur farine comme alimentation est encore un sujet curieux d'études et de réflexions. Ce travail du pain est aujourd'hui le métier le plus laborieux et le plus abrutissant de tous ; malgré les progrès considérables de ces derniers temps, ce sont encore les bras de l'homme qui pétrissent la pâte, et l'on sait à quel prix de sueur et de fatigues, on l'obtient légère et délicate. Dans les temps anciens, le broyement lui-même de la farine ne s'obtenait encore qu'à ces tristes conditions. On sait que ce fut le travail habituel des esclaves, et que dans les premiers temps de la monarchie il était encore considéré comme une punition, puisque Grégoire de Tours raconte qu'une femme appelée Septemie, nourrice de Childebert, fut, pour quelques méfaits commis par elle, renfermée dans le gynécée royal pour y tourner la meule à broyer le grain nécessaire à la nourriture des femmes de cet établissement. Ces meules avaient à peu près un pied de diamètre ; dans les premiers temps, il n'y avait qu'une meule en pierre, celle qui servait à

écraser le grain était en bois garnie dans toute sa surface de fortes parties en fer. Plus tard, alors qu'on eut établi des moulins à eau et à vent, toutes les deux meules furent en pierre et on les construisit d'une bien plus grande dimension.

Dans tout le moyen-âge, malgré la connaissance positive et pratique des moulins, comme l'on possédait et qu'on avait sous la main des instruments passifs et esclaves, les bras du peuple, on les employait de préférence à tous les autres qui auraient coûté le moindre embarras de réflexions : puis, d'ailleurs, les temps de sécheresse ou les frimats empêchent le travail des moulins à eau ; quant à ceux à vent, ils ne furent connus et mis en pratique qu'après les guerres des Croisades, ce qui fit dire qu'ils étaient originaires d'Orient (1) ; mais plusieurs écrivains affirment qu'ils y sont

(1) Quelques savants ont fait honneur de cette belle invention à Mithridate, cette assertion si glorieuse pour le monarque ne se fonde que sur un passage très peu décisif de Strabon, dans lequel il dit que, près de Cabire et du palais de Mithridate, on voyait un moulin. Mais une lettre de M. Leprince, insérée dans le *Journal des Savants*, donne la preuve

antérieures au moins de trois ou quatre siècles. Il y avait bien des moulins dans quelques contrées de l'Europe et principalement en Bohême ; et quant à la France, Legrand d'Aussy rapporte que dans l'*Histoire de Bretagne,* par Lobineau, est citée une charte de l'année 1243 qui parle d'un moulin, sans expliquer, cependant, qu'il soit positivement à vent, mais qui nous porte à le croire par rapport justement à la charte spéciale qui le concerne. Ce qu'il y a de singulier dans cet instrument si important et de première utilité, c'est que depuis son apparition, il n'ait changé en rien, qu'il soit encore aujourd'hui ce qu'il était il y a sept à huit siècles ; on a cherché plusieurs fois à y faire quelques additions, on a toujours été forcé de revenir à sa construction primitive. On ne sait positivement ni d'où il vient ni quel est son inventeur ; mais la seule et importante remarque qu'il y aurait à faire, c'est que l'époque de son apparition

que cette invention est bien antérieure. (*Vie privée des Français*, Legrand d'Aussy, vol. Ier, pag. 53.)

en France coïncide parfaitement avec celle de l'affranchissement des communes. Ne serait-il pas possible de penser que cet instrument qui affranchissait les bras d'un rude labeur, arrivait providentiellement à l'époque marquée par Dieu pour l'émancipation générale du peuple? et l'on doit juger de quel fardeau on l'allégeait quand on saura qu'il vint u : temps où l'on comptait jusqu'à quatre mille moulins, rien que dans le ressort du Châtelet de Paris, trois mille moulins à eau et mille moulins à vent.

On se servit donc d'abord de moulins à bras surtout dans les lieux éloignés des cours d'eau : aux temps plus reculés encore, le grain se pilait dans un mortier, et c'est pour cela qu'à Rome on appelait les boulangers pistors ou pileurs, dont plus tard nous fîmes pannetiers ; ces pistors venaient de la Grèce. On rapporte que ce n'est qu'en l'année 583 de la fondation de Rome, que ces travailleurs s'établirent en Italie, sous le règne d'Octave César. Il y avait cent vingt-neuf de ces boulangeries pu-

bliques distribuées dans tous les quartiers de la ville, et ces établissements étaient tenus par des Grecs : à côté de leur atelier à piler le blé était établi un four destiné à cuire le pain. Il paraîtrait qu'antérieurement la farine ne se mangeait qu'en bouillie et cependant qui sait à quoi tiennent les usages et les différentes habitudes populaires? Legrand d'Aussy affirme que ce n'est qu'au xve siècle qu'on commença en France de se servir de bouillie pour la nourriture des enfants. Jacobus Partibus qui vivait en 1464, blâmait, dit-il, cet aliment et en parlait comme tout nouvellement en usage. Nous venons d'observer que ce sont les Grecs qui, les premiers, s'imaginèrent de cuire le pain, ce fut aussi par eux que l'usage s'en répandit dans toute l'Europe. La profession de pistor ou de boulanger était le sujet de soins particuliers et très minutieux de l'administration romaine ; un pistor, par exemple, ne pouvait pas quitter sa profession, même pour entrer dans les ordres ecclésiastiques. On lit dans l'*Encyclopédie :* « Que si toutefois le cas arri-
« vait, il était renvoyé à son premier emploi et

« n'en était point déchargé par la dignité, par la
« milice, la décurie et par quelqu'autre fonction
« ou privilège que ce fût (1). »

Il fallait rester immuablement dans sa classe et ce n'était qu'à force de travaux patriotiques, de grands sacrifices, par des temps de disette, qu'on s'élevait quelquefois jusqu'à la dignité de sénateur, mais l'ambition devait s'arrêter là.

Il était défendu aux pistors de faire de mésalliance, ils ne pouvaient marier leurs filles ni à des gladiateurs ni à des comédiens, sans être fustigé ou chassé de leur état et banni. La France eut bientôt aussi ses pileurs; ils étaient comme ceux de Rome, ils avaient leurs fours, mais à la place du mortier, ils se servaient de moulins à bras, et comme ces premiers moulins n'avaient point de bluteaux, on tamisait la farine au sortir de la meule, et c'est de là que le nom de tamelier ou tamisier remplaça celui de pistor; plus tard, l'usage de faire du pain en forme de boule, fit encore changer ce dernier nom en

(1) *Encyclopédie méthodique.*

celui de boulangers qu'ils portent aujourd'hui. Les statuts de l'ordonnance de Saint-Louis qui les concernent leur donnent le nom de boulangers-tameliers.

Il existe une autre ordonnance du roi Jean en date de 1330, cette ordonnance leur défend de se servir de deux sortes de farine dans le pain qu'ils vendent.

De temps immémorial, les tamisiers avaient à leur tête un chef appelé alors *Dapifer*, ils ne relevaient que de lui, c'était de lui seul qu'ils recevaient les règles de droits de redevance, etc., mais le roi Philippe de Valois voulut enfin les rendre justiciables du prévôt des marchands lui-même et lui faire nommer leurs jurés. Dès ce moment, ils rentrèrent dans la règle générale des autres métiers. C'est à peu près à cette époque, en 1350, que ce même Philippe de Valois ordonna entre autres choses les concernant, qu'une amende de 60 sous serait portée contre celui qui vendrait à faux poids, et l'on remarquera que le sou de cette époque valait à peu près onze fois plus que celui d'aujourd'hui.

Cette condamnation entrainait aussi la confiscation générale de tous les pains qui ne pesaient pas le poids voulu. Le corps des boulangers fut alors divisé en quatre classes ainsi désignés : boulangers des villes, boulangers des faubourgs, boulangers privilégiés et boulangers forains. Quoiqu'ils prissent rang parmi tous les autres corps de métiers, cependant ils eurent toujours des privilèges particuculiers, comme, par exemple, d'être reçu sans produire de chefs-d'œuvre : il suffisait de demeurer dans la ville, d'y avoir exercé pendant quatre ans, d'y payer une certaine somme au roi, et le droit de maîtrise était acquis. Il en fut ainsi jusqu'en 1637, époque où le métier fut assimilé définitivement à tous, assujetti aux apprentissages et à toutes les formalités des autres industries, comme nous le verrons bientôt alors que nous toucherons enfin cette grande phase de notre œuvre, c'est-à-dire l'époque où la nation tout entière étendra son imagination et sa puissance productives jusqu'aux limites les plus reculées de la création, qu'elle soumettra à son investigation

savante, théorique et pratique tous les règnes de la nature, qu'elle s'en servira comme d'autant de matériaux nécessaires à la grande transformation du globe, qu'elle étudiera la chimie, la physique, la minéralogie, la botanique, bases immuables de tout progrès humain. C'est à ce moment que notre tâche deviendra plus grave et plus difficile ; jusqu'ici nous n'avons fait encore que généraliser les faits et les enchaîner par le sentiment harmonique qui nous anime pour ces grandes causes humanitaires, mais les temps sont proches où il faudra spécialiser les actes, constater les faits individuels. L'histoire du travail n'est encore que la partie matérielle de notre tâche, c'est bien la main qui touche, qui palpe les contours de l'objet positif, c'est bien l'œil qui contemple, examine, compare, c'est bien l'esprit qui scrute, observe et médite, mais ce n'est pas encore le cœur qui s'émeut et s'agite avec amour, ce n'est pas encore l'âme qui s'exalte au contact de sensation sympathique à son essence divine, non l'élément actif qui transporte, qui fait aimer et acclamer une

œuvre, c'est le tableau vivant des actes humains par la vie même de ceux à qui ces actes appartiennent. Nous essayerons bientôt d'accomplir cette seconde condition de notre travail qui complète la pensée qui nous l'a fait entreprendre.



Sommaire du Chapitre IV.

—

Rareté des livres. Prix excessif qu'on y mettait. Travail infini dont ils étaient l'objet. Premières tentatives de l'imprimerie. De la planche en bois gravée. Du caractère mobile en bois. De son ancienneté. De Guttemberg et de Faust. Leur association. Premier livre qu'ils publièrent Inconvénients du caractère mobile en bois. De Coster. De Pierre Schœffer, seul et véritable inventeur de la typographie. Dissolution de la société Guttemberg et Faust. Mort de Guttemberg. Vente de son établissement et ruine de son entreprise. Constatation de l'invention typographique par Schœffer. Description de plusieurs ouvrages imprimés par lui. Procès des marchands de Paris contre Faust. Forme du caractère employé par Schœffer. De celui de différentes villes. De Jean Schœffer, fils de Pierre. Sa déclaration en faveur de Faust et de son père relative à l'invention de l'imprimerie. Don d'une bible, par Faust et Schœffer, à l'abbaye Saint-Victor. Noms de quelques ouvriers habiles dans l'imprimerie. Fondation de celle de Paris. Noms des villes et dates de leurs premières imprimeries. Symboles différents de ces divers établissements De celui de Faust et Schœffer. Des premiers fondeurs en caractères. De Simon de Colines, Garamon, Guillaume Lebé, Jacques Sanliacque, etc., etc. État de la Bibliothèque royale en 1364. De celle de Charles V. Première traduction latine. A qui on la doit. De l'invention du papier. Son ancienneté. Des différentes peaux et parchemins employés avant son usage. Des papiers de soie, de coton, de chanvre. Supériorité des fabriques françaises pour ce dernier. Réputation de la ville de Troyes à cet égard.

CHAPITRE IV.

—

L'extrême rareté des livres fut une des causes principales du long retard des connaissances et des lumières en Europe; jusqu'à la moitié du xve siècle l'art de l'imprimerie fut ignoré, et les livres manuscrits qu'on possédait étaient conservés précieusement, entre les mains d'un petit nombre de savants ou de riches seigneurs, quand ils ne devenaient pas la propriété exclusive de l'église. On rapporte que la comtesse d'Anjou voulant obtenir un exemplaire des homélies d'Haimon, évêque d'Holberstadt, donna en échange deux cents moutons, cinq quartiers de froment, et la même quantité de millet.

L'empereur Frédéric III ne sut faire un plus beau présent à Jean Capnion dit Reuchlin, ambassadeur d'Eward de Wuttemberg (1) qu'en lui offrant une vieille bible hébraïque. En 1405, le nommé Henri Bède, fit présent d'un bréviaire à l'église Saint-Jacques-la-Boucherie, de Paris, et en offrant ce don il constitua une rente de 40 sous parisis sur la tête de Marguerite-Guillaume Lescole, à la charge par lui, de faire construire une cage où demeurerait ce livre attaché à une chaîne de fer, afin qu'on pût le lire, mais que nul ne pût non plus s'en emparer. Quelquefois ces manuscrits faisaient une partie importante de la dot des filles de grande famille. On lit dans Lacaille (2) que Nostradamus remarqua en fouillant dans de vieilles archives de 1393, que la dame Alazie de Blèves, etc., etc., femme du magnifique Boniface de Castelanne, baron d'Allemagne, faisant son testament, laissait à sa fille certaine quantité

(1) *Histoire de l'Imprimerie et de la Librairie*, par Lacaille, page 10.

(2) *Ibid.*, page 13.

de livres, et ce beau et riche trésor, disait-elle, ces exquis et précieux volumes resteront en diminution de la somme fixée pour la dot ; un contrat rapporté par Lacaille à la date de 1332, fixe la valeur immense qu'on mettait aux livres; ainsi, dans ce contrat il est dit que Geoffroy de Saint-Léger, l'un des clercs de la librairie, cède à messire Girard de Montagu, avocat du roi, un livre intitulé *Speculum historiale in consuetudines parisienses*, divisé et relié en quatre tomes, couvert de cuir rouge, etc., moyennant la somme de quarante sous parisis qui, selon Lacaille, était considérable pour le temps. Enfin, lorsque Louis XI voulut emprunter de la Faculté de Médecine, à Paris, les ouvrages de Rhases, savant médecin arabe, il déposa comme gage, une quantité considérable de vaisselle d'argent, puis encore il fut obligé de nommer un seigneur pour lui servir de caution dans l'acte par lequel il s'engageait à rendre ce livre; il est vrai que ce fait dénote plus encore que tout autre chose, l'extrême défiance qu'on avait dans la parole du roi. mais

cependant l'importance et le prix excessif qu'on mettait à cette possession des livres, nous prouvent que le peuple devait en être tout-à-fait privé, et qu'il ne pouvait alors rien lire, rien étudier; la pratique de ces travaux, quels qu'ils fussent, devenait le résultat de l'enseignement oral, s'appuyant sur la tradition pratique, bonne ou mauvaise, amplifiant ou retranchant, selon le degré d'audace laborieuse de l'enseigneur; tout cela dut enfanter une immense confusion de choses. Comme on le voit, les livres étaient donc des objets d'art, tout ce qu'il y a de plus précieux; on était parvenu à peindre l'écriture avec une perfection infinie; nous avons remarqué qu'on les reliait avec un luxe extraordinaire, des milliers d'ouvriers s'évertuaient à les parer et à les embellir; cette seule branche d'industrie entretenait, dans Paris surtout, une innombrable quantité de bras au travail.

A l'apparition des premiers livres imprimés, les ouvriers copistes, dessinateurs, enlumineurs, enjoliveurs, furent épouvantés du tort considérable qu'allait leur faire éprouver une invention pareille,

et leur frayeur ignorante les porta jusqu'à supposer les auteurs des nouveaux livres, atteints de sorcellerie et en commerce direct avec le diable; cette supposition était le résultat, comme nous le dirons plus tard, de la grande perfection avec laquelle Schœffer, le seul et véritable inventeur de l'imprimerie, était parvenu à imiter les plus beaux dessins des vieux manuscrits. Nous disons le seul véritable inventeur de l'imprimerie; en effet, Guttemberg et Faust, son associé, pas plus que Coster d'Harlem, ne peuvent être selon nous, placés sur la même ligne que Schœffer. La découverte du caractère mobile en métal fondu, que l'on s'accorde généralement à attribuer à ce dernier, est véritablement la partie la plus importante de l'impression, nous dirons même que toute la typographie est là; que Guttemberg, Faust et Coster aient la gloire d'avoir répandu le plus, et d'avoir été même les premiers à appliquer l'usage du caractère mobile en bois à l'impression, nous l'accordons, mais voilà tout; non de l'avoir inventé encore, car plusieurs faits historiques prouvent

que ce procédé est de la plus haute antiquité, Homère cite des lettres ou missives qui, de son temps étaient gravées sur des planches de bois; chez les Romains on avait de ces planches ou tablettes, sur lesquelles on gravait avec une pointe de fer; ces tablettes étaient percées par un bout et reliées ensemble avec un cordon qui passait à travers. Papillon dans son Traité historique de la gravure sur bois, dit qu'à Rome on enseignait les lettres de l'alphabet aux jeunes enfants, sur des tablettes de bois où chaque lettre était gravée en *relief* ou en creux, et que cela se pratiquait encore du temps de l'empereur Trajan, selon le témoignage de Plutarque dans son traité contre l'épicurien Colotte. Les lettres détachées et mobiles furent aussi en usage, puisque le même écrivain cite ce passage de St-Jérôme quant il écrivait à Lœta :

« Qu'on fasse des lettres en bois ou d'ivoire,
« qu'on les donne aux enfants pour jouer, afin
« que le jeu puisse leur servir d'enseignement. »

Cicéron lui-même confirme l'antiquité de l'usage

du caractère mobile lorsqu'il dit à propos de ses dissertations sur l'existence de Dieu.

« Hic ego non mirer, etc...

« Ici ne dois-je pas m'étonner qu'il y ait un
« homme qui se persuade que de certains corps
« solides et indivisibles se meuvent d'eux-mêmes
« par leur poids naturel, et que de leur concours
« fortuit s'est fait un monde d'une si grande beauté?
« quiconque croit cela possible, pourquoi ne
« croirait-il pas que si l'on jettait à terre *quantité*
« *de caractères d'or* ou de quelque matière que ce
« fut, *qui représentassent les vingt-une lettres*,
« ils pourraient tomber arrangés dans un tel ordre
« qu'ils formeraient lisiblement les annales d'En-
« nius? Je doute si le hasard rencontrerait assez
« juste pour en faire un seul vers, mais, etc. (1). »

Il est donc évident que l'usage des lettres mobiles étant familier même dans les temps de l'empire romain, l'application ne s'en est pas faite pour l'impression des livres, mais cependant aux XIIe et

(1) *Pensées de Cicéron*, traduites par l'abbé d'Olivet, page 35.

XIIIe siècle on imprimait les estampes et leur texte en parties divisées, de manière à donner l'idée naturelle de la lettre détachée et mobile.

L'histoire de la typographie tient essentiellement et découle de la gravure sur bois ; on faisait de l'impression avec des planches en bois, gravées de temps immémorial.

Le père Jean-Baptiste du Halde, dans son ouvrage intitulé : *Description de la Chine et de la Tartarie*, affirme que la gravure pour impression était très anciennement connue en ces pays : on la pratiquait, dit-il, sous l'empereur Vauvang, qui vivait en 1220 avant Jésus-Christ (1) ; maintenant, en nous rapprochant de notre temps, nous voyons qu'au IVe siècle, Uphilos, évêque des Goths, traduisit et fit imprimer quatre évangiles en langue gothique (2). Peu après on imprima des estampes avec leur texte en petite partie, de manière à donner l'indication positive du procédé

(1) Vol. II, page 245.

(2) *Histoire de la Gravure sur bois*, par Papillon, vol. Ier, page 80.

typographique; il est donc hors de doute que non-seulement la gravure sur planches de bois, pour impression, était déjà employée, mais encore que l'idée du caractère détaché et mobile, remonte jusqu'au temps de l'ancienne Rome. Quoiqu'il en soit, cependant, on ne peut nier que l'application de ces caractères à l'impression des livres, n'appartienne entièrement à Guttemberg, et sous ce rapport, il est évident qu'il rendit un service immense au grand art qui devait bientôt révolutionner et transformer l'Europe entière. Guttemberg vit le jour à Mayence, il était d'une famille noble qui, à la suite d'une révolte populaire, suivit la cour et vint se réfugier à Strasbourg. Ceci se passait en 1424, Guttemberg pouvait avoir de 24 à 26 ans; il resta dans cette ville jusqu'en 1445, et pendant cet espace de vingt-une années, les uns le font orfèvre, et d'autres polisseur de pierres ou de glaces; enfin, ce ne fut qu'à son retour à Mayence, peu après l'époque citée plus haut, qu'on commença à parler de lui comme imprimeur. On sait qu'en l'année

1450, il passa un acte d'association avec le nommé Faust. Celui-ci, marchand, ou artisan entreprenant, comme on dirait aujourd'hui, industriel intelligent, s'occupait déjà soit de gravure en bois, soit de travaux ayant rapport à l'impression, puisqu'il employait chez lui en qualité d'ouvrier dessinateur et graveur, bien avant sa société avec Guttemberg, le fameux Schœffer, dont nous allons parler plus amplement tout-à-l'heure.

On a conservé l'acte d'association tel qu'il fut passé entre Guttemberg et Faust; cet acte traduit et rapporté par plusieurs écrivains, était conçu en ces termes :

« Moi, Faust, promets à Guttemberg de lui avan-
« cer la somme de huit cents florins en or, à
« six pour cent d'intérêt, pour la confection des
« ustensiles et des instruments nécessaires à l'im-
« primerie, lesquels ustensiles seront engagés à
« Faust; que de plus, celui-ci donnerait trois
« cents florins d'or pour les frais, comme aussi
« pour les gages des domestiques, le loyer, le
« chauffage, la parcheminerie, le papier, l'encre,

« etc., etc., et que si à l'avenir ils ne s'accom-
« modaient pas, Guttemberg rendrait à Faust les
« huit cents florins, et ses outils seraient dégagés;
« il est entendu que les profits du travail seront
« partagés entre les deux associés. »

Le premier ouvrage que publia Guttemberg, en compagnie de Faust, était une grammaire latine du nom de Donat; ce livre fut imprimé au rouleau et par la planche gravée, et selon quelques écrivains (1), c'est alors qu'il se serait imaginé de se servir de lettres détachées et mobiles, que, dit-on, ils façonnaient eux-mêmes, puis rassemblaient selon leurs besoins et tenaient pressées les unes contre les autres, par le moyen de cordes passées à travers des trous pratiqués dans le corps de la lettre; mais cependant Prosper Marchand (2) fait observer que ce procédé n'est pas soutenable, que la lettre en bois détachée ne pouvait avoir aucune consistance étant incessamment imbibée par le liquide nécessaire

(1) Papillon. *De la Gravure sur bois,* page 102.
(2) *De l'origine de l'imprimerie et de ses progrès,* petit in folio, page 13.

à l'impression, qu'elle devait se gonfler, perdre la finesse de ses déliés et enfin ne produire qu'une épreuve incorrecte, pâteuse et sans la moindre pureté, surtout en employant ce petit caractère demi-gothique et fort joli, dont leur édition se distinguait; il est donc probable que ces premières impressions se firent à la planche gravée; d'ailleurs, il faut remarquer encore que cette application de l'imprimerie n'était tentée que dans l'espoir d'imiter les manuscrits, c'était là toute l'importance de l'invention; tous les livres étaient imprimés sans titres, sans grandes capitales, et sans les ornements qui accompagnaient ces sortes d'ouvrages au moyen-âge; on laissait à faire tout ce travail par les artistes peintres, dessinateurs et enjoliveurs.

« J'ai vu une paire d'heures de cette façon, dit
« Papillon (1) et une des premières impressions
« qui en fut faite, à Paris; l'almanach qui est à la
« tête de ce livre, a été composé en 1487, il com-
« prend vingt-une années, chaque page est en-
« tourée d'un cadre ou il y a des figures grotesques

(1) *Traité historique de la Gravure sur bois.*

« des animaux et des fleurs, le tout dans le goût
« gothique, mais très mal dessiné; il est sûr qu'il
« a été fait sur du bois, peut-être plus de dix
« ans avant sa date, et que ces planches avaient
« déjà beaucoup tiré, car les filets des cadres sont
« usés et écrasés à plusieurs endroits; au dernier
« feuillet de ces heures, il est dit qu'elles sont à
« l'usage de Rome, et qu'elles ont été achetées le
« deuxième jour de Juillet, l'an de grâce 1492,
« pour Robin Challot, libraire, demeurant à Paris,
« en la rue Neuve Notre-Dame, à l'enseigne de
« St-Yves, près la grande église; de sorte qu'on
« peut croire que l'impression aurait été suspendue
« depuis l'an 1487, etc., etc. »

Ceci semble nous indiquer deux choses importantes, la première, que ce caractère mobile en bois était un mauvais procédé, puisque trente années après les essais de Guttemberg et de Coster, on ne s'en servit pas pour ce livre, et certes qu'alors aussi il ne devait plus être un mystère pour personne: la deuxième, qu'il est indubitable que le procédé de Schœffer, relativement au caractère fondu, était

une œuvre tout-à-fait spéciale à ce grand homme, et resta longtemps sa propriété unique ; elle était même un mystère, que chacun des ouvriers employés par Faust et Schœffer promettait de ne jamais divulguer. Quant à Guttemberg, aussitôt son association rompue, il retourna à Mayence où il continua quelque temps son travail d'impression, mais toujours obéré par les avances considérables que nécessitait cette multitude de planches gravées, il mourut pauvre et embarrassé de dettes en 1468. L'électeur de Mayence, devint propriétaire des outils et instruments de Guttemberg, que l'État fit vendre à son profit, et il est dit dans l'ordonnance rendue à ce sujet, que ces outils ne pourraient être vendus qu'à des habitants de Mayence ; voici la déclaration de celui qui en devint propriétaire, elle est assez curieuse pour prendre sa place ici.

« Je soussigné, Conrad Homery, reconnais par
« ces lettres que son altesse monseigneur Adolphe,
« archevêque de Mayence, mon cher et aimé sei-
« gneur, me fait gracieusement livrer quelques
« formes, instruments, outils et autres objets re-

« latifs à l'imprimerie, qui ont été laissés par Jean
« Guttemberg, qui m'appartenaient et qui m'ap-
« partiennent encore ; mais par honneur et pour le
« plaisir de son altesse, je me suis engagé et m'en-
« gage par cette lettre, que si jamais je me sers de
« ces formes et outils, à présent, ou à l'avenir, je
« veux et dois le faire dans la ville de Mayence, et
« qu'en même temps, je veuille les vendre, que
« ce ne soit qu'à des bourgeois de la ville. »

Cependant l'histoire ne consigne aucun successeur, ni aucun fait important concernant la continuation de l'entreprise, ou une découverte d'impression en caractère, à ajouter aux travaux de Guttemberg, autre preuve que la véritable invention de la typographie est due à Schœffer et pas à d'autres. Nous sommes heureux de rendre à un homme du peuple la gloire qu'il a acquise par l'étude et le travail. Quel plus beau triomphe que celui de Schœffer, et quel enseignement de respect pour sa classe ne dut-il pas donner au monde par sa vie, si belle et si bien remplie? pauvre enfant des campagnes, sans famille; le nom même qu'il porte

indique son origine. Schœffer qui fait *opilio*, en latin et signifie berger en notre langue(1), naquit à Gernsheim et vint très jeune à Mayence, il travaillait en qualité d'ouvrier chez Faust, qui ne sut autrement le récompenser pour sa sublime découverte du caractère fondu, qu'en l'adoptant pour son fils et lui donnant sa fille en mariage, puis immédiatement après la dissolution de la société Faust et Guttemberg, on le voit lui seul, organiser et donner la direction à cette grande et sublime invention de la typographie; tous les historiens sont forcés de rendre témoignage pour lui.

« Pierre Schœffer, graveur en bois est celui qui
« par son industrie et son intelligence a eu la
« gloire d'être l'inventeur véritable de l'art typo-
« graphique, dit Papillon, après avoir produit le
« superbe pseautier en son genre, le miracle des
« productions de la gravure en bois, par un mé-
« canisme jusqu'alors ignoré, il imagina de graver
« des lettres sur l'acier, d'en former des poinçons,

(1) Lacaille. *Histoire de l'imprimerie et de la librairie.*

« d'en faire l'empreinte sur des morceaux de cui-
« vres, etc., etc., puis, plus loin il dit encore, Pierre
« Schoiffer ou Schœffer, graveur en bois, et do-
« mestique de Faust, est celui qui par son in-
« dustrie et son intelligence a eu la gloire d'être
« l'inventeur véritable de l'art typographique(1). »

Ce pseautier dont parle Papillon, était un véritable monument de travail et de patience, toutes ces pages imprimées à la planche, n'étaient pressées que sur un côté, puis on les collait l'une sur l'autre de manière à cacher le côté que la presse avait pu froisser; les lettres capitales et les ornements qui jusque là avaient été dessinés et peints, furent alors gravés sur du bois, et imprimés avec un talent et une adresse admirable; avant ce temps la gravure en général était assez grossièrement exécutée, mais ce livre semblait un modèle de l'art; en tête de l'ouvrage était écrit en caractère couleur pourpre :

« Ce livre n'est pas fait à la plume, mais im-
« primé par un nouvel art et orné de grandes capi-

(1) *Traité historique de la gravure sur bois*

« tales par Faust et Schœffer, Mayence 1457. »

On compte ce livre comme le cinquième, imprimé en caractère de bois, et le troisième en caractères mobiles, mais toujours en bois.

Plusieurs ouvriers et artistes avaient travaillé à cette belle œuvre ; Papillon rapporte qu'un nommé Pierre Coskpergenn, scribe et peintre, avait été au service de Schœffer pendant longtemps, et qu'il avait dessiné et gravé une grande partie des lettres capitales dont les ornements étaient si magnifiques, qu'avec lui Jacques, son frère, et Thomas Ferkanach, un de leurs amis, avaient aussi dessiné et gravé des lettres de ce bel ouvrage. Papillon raconte, qu'un artiste du nom de Jérome Coskpergenn, vint à Paris, en l'année 1737, qu'il se disait descendant en ligne direct du fameux Coskpergenn cité plus haut, Papillon fut le voir, et un jour, celui-ci lui montra un petit livre, qui, lui a-t-il affirmé, fut imprimé par Coskpergenn lui-même.

(1) *Traité historique de la gravure sur bois*, t. Ier, p. .

« Les figures, dit Papillon, sont imprimées au « verso des feuillets; et vis-à-vis du recto, il y a « d'autres cadres de même goût, imprimés en « même couleur; douze lignes de prière en carac- « tères gothiques gravés, fixés sur les planches, et « imprimées en beau noir luisant. Mais la lettre « initiale est dorée d'une certaine manière, qui « me fit croire qu'elle avait été imprimée, ou au « moins le mordant mis à la main, avec une lettre « mobile, pour recevoir l'or; ce qu'il y avait de « singulier, continua-t-il, c'est que les feuilles de « vélin étaient très minces, doublées et collées l'une « avec l'autre, ce qui a été fait, a ce que j'ai pensé, « pour que l'on ne s'aperçoive pas que l'envers « avait été frotté et sali par l'instrument qui avait « servi à faire marquer l'impression, et en même « temps pour faire paraître ce livre comme ma- « nuscrit, etc., etc. »

Effectivement, comme nous l'avons remarqué plus haut, c'était dans cette intention, que l'entreprise avait été commencée par Guttemberg, c'est même à l'occasion de ce fait, que Faust fut pour-

suivi à Paris, alors qu'il vint offrir plusieurs exemplaires de ces nouveaux livres, dont la plupart étaient vélin, et ornés de grandes vignettes en or, faites à la main; il les vendit pour manuscrits, à un prix considérable. Mais lorsque les acheteurs qui croyaient être les seuls possesseurs de ces ouvrages si longs à produire et par conséquent si dispendieux, s'aperçurent qu'il en existait bien d'autres, que Faust allait aussi mettre en vente, ils lui intentèrent un procès, et l'accusèrent de magie (1). Faust s'enfuit à Strasbourg, où l'on dit qu'il exerça son art pendant quelque temps, et c'est à ce moment qu'il en aurait, dit-on, communiqué les secrets à un médecin du nom de Metelin ou Mentel qui, plus tard, revendiqua à son tour, la gloire d'avoir été le premier à se servir de l'imprimerie, dont il aurait tenu le procédé de son aïeul, qui en aurait été l'inventeur disait-il, mais cependant on ne trouve point de livres imprimés par Mentel avant 1473. Ainsi donc on peut

(1) Lacaille. *Histoire de l'imprimerie.*

moins à lui qu'à Coster encore, attribuer la plus petite part dans cette belle découverte, car ce dernier peut, jusqu'à un certain point, prendre rang à côté des premiers inventeurs, surtout par rapport à la gravure en bois et aux lettres détachées ; bien d'autres encore revendiquèrent plus tard le mérite et la gloire de cette invention ; mais il doit être maintenant avéré pour tout le monde, que le seul et véritable créateur de la typographie n'est autre que Pierre Schœffer.

Prosper Marchand, que nous citions plus haut, vient aussi confirmer pleinement cette vérité :

« Schœffer, dit-il, homme adroit et d'un « esprit subtil et inventif, ayant profondément « médité sur ce sujet, en son particulier, le tourna « et retourna de tant de façons, qu'enfin, il s'avisa « de tailler des poinçons, de frapper des matrices, « de fabriquer et justifier des moules, et de fondre « ainsi, des lettres mobiles et séparées, dont il « put à son gré, composer les mots, les lignes et « les pages entières, dont il aurait besoin ; en un « mot, de dresser tout l'attirail nécessaire pour

« former des caractères tels que ceux que nous « avons toujours vu depuis, et il se rendit ainsi, « l'inventeur, le père véritable et réel de l'im- « primerie. (1) »

Ce même écrivain croit que le premier livre imprimé fut une bible latine, et il en fait remonter la date à l'année 1450; puis il ajoute, que deux habiles critiques, Jacques Quetif et Jacques Echard, dominicains, ont assuré avoir vu un magnifique exemplaire de cette même bible, dans la bibliothèque de l'abbaye Ste-Geneviève à Paris, puis qu'un autre historien, Chevillier, indique aussi cette même bible, en la désignant sous le nom de bible sans date; il termine enfin, en confirmant le fait, parce qu'il dit lui-même l'avoir eue entre les mains, que cette bible avait appartenu autrefois à la communauté des frères d'Emerie, à laquelle elle avait été léguée par Gérard de Bruno, chanoine de Deventer.

« Cet exemplaire est parfaitement bien conservé, « continue-t-il, relié en bois, recouvert de peau de

(1) Histoire de l'origine de l'Imprimerie.

« truie, il est de plus, antiqué sur tranche, lavé
« et réglé, nonseulement à l'ordinaire autour de
« chaque page, mais extraordinairement au des-
« sous de chaque ligne et autre, que les grandes
« lettres qui commencent chacun de ses traités et
« chapitres, sont enjolivés de feuillage peints
« en vermillon et en azur; toutes celles du com-
« mencement de chaque article du dictionnaire,
« sont alternativement de même couleur, depuis
« le commencement jusqu'à la fin (1). »

Le lecteur peut juger maintenant de tout le travail et l'art qu'exigeait une si belle œuvre. Nous nous appesantissons un peu sur tous ces détails, d'abord par rapport à l'importance considérable qu'avait cette sublime invention de l'imprimerie, dans la vie européenne de cette époque, et les progrès immenses qu'elle réalisa en notre pays, et parce qu'enfin, c'est de ce grand art que sortirent toutes les connaissances et les lumières, dont la France est si fière aujourd'hui.

(1) *Histoire de l'origine de l'imprimerie*, par Prosper Marchand.

Quant à la date de 1450, donnée par Prosper Marchand, peu nous importe les erreurs qu'on aurait pu commettre à cet égard. Ce qu'il y a de bien prouvé, c'est l'authenticité de l'invention typographique par Schœffer, pauvre enfant du peuple; c'était pour nous la chose la plus religieuse et la plus digne de tout notre amour. Maintenant que cet art se soit développé, que chaque travailleur y ait apporté une partie de son intelligence et de ses labeurs; c'est évident, c'est tout naturel, car, certes que cette belle science, n'a pas été créée d'un seul coup; les premières éditions de Schœffer, par exemple, étaient sans chiffres de pages, sans titre ni épître, ni préface, l'unique ponctuation était le point, le deux-points et l'interrogation; il n'y en avait pas d'autres.

Nous avons dit qu'en général, le caractère employé par Schœffer, était un fort joli demi-gothique, d'autres après lui inventèrent des formes qui complettèrent cet art sublime. Jean Vendelin de Spire, ainsi que quelques ouvriers de Venise, employèrent le caractère dit Romain, et qu'on appe-

lait alors le Vénitien, forme de lettre qui eut le plus grand succès. En 1471, époque où l'on remarque que Strasbourg employait le caractère tout-à-fait gothique, un autre célèbre imprimeur de Rome Alde Manuce, inventa celui dit italique. Mais c'était déjà à la fin du xve siècle, époque où l'on place aussi l'usage du guillemet, petit signe qui porte le nom même de celui qui l'appliqua le premier.

Jean Schœffer, fils de notre inventeur, continua à Mayence l'établissement de son père jusqu'en 1533, plusieurs ouvrages le constatent.

Voici ce qu'on lisait à la fin d'un livre imprimé en 1515, et intitulé *Trethemeanarum Historiærum Breruereum :*

« Le présent ouvrage de chronique a été achevé
« d'imprimer en 1515, en la noble et fameuse ville
« de Mayence, par Jean Schœffer petit fils d'Ho-
« neste Homme, Jean Faust, citoyen de Mayence,
« premier auteur de cet art, qui le trouva par son
« invention, et qu'il commença d'exercer en 1450.
« indiction 13e, estant pour lors empereur Frédé-
« ric III, et archevêque Thierry Puicerna de Es-

« bach, prince et électeur. En 1452, il perfectionna
« son art par l'œuvre de Dieu et de Pierre Schœf-
« fer de Gernsheim qui trouva plusieurs choses
« nécessaires pour l'augmentation de cet art, au-
« quel pour récompense de tous ses travaux et in-
« ventions, il lui donna sa fille Christine Faust en
« mariage; ainsi ces deux personnes ci-dessus
« nommées, sçavoir Jean Faust et Pierre Schœffer,
« conservèrent cet art en secret, faisant faire ser-
« ment à tous leurs ouvriers et domestiques de ne
« le divulguer, et cependant il le fut en 1462 en
« différents endroits de la terre. »

Il parait que Faust mourut en 1466, car le premier livre ou le nom de Schœffer est seul, date du 8 octobre 1467.

On cite une édition des *Epitres de saint Jérôme*, de l'année 1470, où il est dit qu'une donation de livre fut faite par Pierre Schœffer et Corad Henlif, imprimeur de Mayence. Mais comme le don était aussi une œuvre pieuse, sans doute qu'on y avait

(1) *Histoire de l'imprimerie et de la librairie*, par Lacaille, 1674, page 10.

joint le nom de Faust par respect pour sa mémoire. Il est dit dans ce livre qu'il fut donné à Messieurs de l'Abbaye de Saint-Victor, moyennant la somme de douze écus d'or, et un service annuel pour le repos de leurs âmes, ainsi qu'il se dit tous les ans, comme il est porté au tome 7 des annales de Saint-Victor (1).

Pierre Schœffer continua donc d'imprimer jusqu'en l'année 1492. Son fils, comme nous le disions, ne resta à Mayence que quelques années, puis il passa dans le Brabant vers 1503, s'établit dans une ville appelée Bois-le-Duc, où il exerça encore l'imprimerie et laissa la suite des affaires à ses enfants vers 1533 : et depuis cette époque jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, ses descendants n'ont pas cessé d'exercer.

De cette grande entreprise des Schœffer, sortirent immédiatement des travailleurs habiles qui allèrent au loin porter le miraculeux procédé. Nous citerons Nicolas Janson, français de nation, qui passa en Allemagne et perfectionna la forme du caractère qui imprimait.

(1) Lacaille, page 18.

Jean Rubeis, la meilleure plume d'alors, il était établi à Pignerol en 1475.

Jacques de Rossy alla s'établir à Venise en 1476. On commençait d'imprimer à Paris. Ce fut Jean Delapierre, prieur de la Sorbonne, qui fit venir d'Allemagne tout exprès Martin Cranez, Ulric Gereng natif de Constance et Michel Friburger, puis qui installa dans l'établissement même de la Sorbonne tous les instruments et le matériel nécessaires au travail de l'impression. Cette installation ne date que de 1470.

Cependant on imprimait dans la capitale déjà bien avant ce temps, puisque l'historien Papillon assure avoir eu entre les mains un petit livre in-fol. intitulé *l'Ordinaire du Chrétien*, et dont la dernière page de ce livre portait ces mots :

« L'an 5668 après le commencement de l'uni-
« versel monde, et l'an 1464 le vingt-deuxième
« jour de mai après l'incarnation de Notre Sei-
« gneur, fut premièrement consommé ce présent
« livre, etc., etc., et plus bas il est dit *imprimé à*

« *Paris*, pour Antoine Vérard, marchand libraire
« du Palais. »

Enfin, des imprimeries s'établirent bientôt de tous les côtés et se répandirent dans toute l'Europe ; Rome fut la première ville où on l'y constitua, et successivement toutes les villes un peu importantes l'imitèrent; Venise en 1471, Strasbourg et Louvain en 1463 et 1474, Milan et Padoue en 1474 et 1475, Bruxelles, Lyon, Genève et Bâle en 1481, Anvers 1489, Séville 1491, Deventer en Hollande 1499.

Et toutes ces imprimeries avaient différents caractères, quant à la forme, mais tous étaient confectionnés et coulés en fonte. Chacune marquait ses éditions d'un signe particulier qui symbolisait, soit la fondation de l'imprimerie ou la ville dans laquelle même l'impression avait eu lieu.

Celle-ci avait deux petites tours unies, une main ouverte, cette autre un doigt montrant les cieux.

Tous ces emblèmes, plus ou moins ingénieux, indiquaient l'importance de la découverte.

Faust et Schœffer avaient pour signe ou armoi-

rie deux bâtons en croix, avec un ruban les liant ensemble et rattachant à chaque côté des bâtons deux petits drapeaux aux flammes parsemées d'étoiles.

C'est donc ainsi que commença cette grande invention qui révolutionna toute l'Europe.

Plus tard nous verrons en détail les grandes améliorations successives qui furent apportées à son perfectionnement. Contentons-nous de constater ici la révolution immense qui se préparait ; on ne peut calculer le nombre de volumes qui se publièrent en moins de cinquante ans. A la fin du xve siècle, la France vit s'élever des fonderies spéciales de caractères d'imprimerie.

Simon de Colines, né au village de Gentilly près Paris, fut le premier qui en 1480 monta un établissement de ce genre. Après lui, Garamon natif de Paris, s'illustra dans cet art et le porta à un haut degré de perfection, il réforma tous les premiers caractères à formes grossières dont on se servait, et les remplaça par d'autres dont les proportions et le dessin étaient parfaits, sa réputation se répandit

dans toute l'Europe, si bien qu'on prit des épreuves de ses modèles en Allemagne, en Italie et en Angleterre, et on eut l'attention de donner aux caractères qu'on avait copiés, le nom même de leur auteur. Ainsi le caractère qu'on appelle petit romain, et qui était celui qu'il réussit si bien à graver, se distinguait des autres par le nom même du fabricant, on l'appelait Garamon. Puis en 1525, Guillaume Lebé natif de Troyes en Champagne, grava les caractères Hébreux et Rabiniques. En 1558, Jacques de Sanlecque, né à Couleu en Picardie, grava à son tour les caractères Syriaques, Samaritains, Chaldéens et Arabiques; c'est encore le même qui le premier grava et fit fondre le caractère pour la musique portant ses réglures. Avant on imprimait toute la musique en deux fois, les portées en premier et les notes après. Le fils de ce Jacques Sanlecque excella aussi; lui et son père étaient les meilleurs graveurs de leur époque. En ce même temps, Granjean et Alexandre, gravèrent les caractères dont on se servit à l'imprimerie Royale jusqu'au dernier siècle.

Jean Géamon de Sédan était réputé aussi vers la même époque pour le petit caractère de musique. Plus tard nous parlerons du fameux graveur Fournier, qui a laissé tant d'écrits sur son art, lui à qui nous sommes redevables des premières grandes majuscules du caractère dit anglais dont les déliés sont si fins et si délicats, etc., et qui en définitive exécuta avec autant d'élégance que de goût tous les genres de caractères qu'on admire aujourd'hui.

Nous nous sommes peut-être trop étendu sur cet art, nous avons même anticipé sur les époques, mais le lecteur sentira qu'il était impossible de ne pas s'appesantir d'abord sur cette sublime invention et de ne pas constater de suite aussi le mouvement puissant, produit dans cette branche importante de l'activité intellectuelle de notre pays.

C'est à compter de la découverte de l'imprimerie, que se répandirent partout et les progrès et la lumière de la civilisation Européenne. Les bibliothèques publiques et particulières sont enrichies aujourd'hui de tous les travaux intellectuels amassés depuis des siècles. Grâce à cette découverte, la

France peut enfin appuyer sa marche première sur toutes les connaissances scientifiques du passé, et rattacher les anneaux de cette grande chaine de la vie humanitaire ; et quand on pense surtout à l'état de pénurie intellectuelle dans lequel était notre pays il y a seulement quatre ou cinq siècles. C'est alors qu'on peut apprécier aussi les immenses bienfaits de cette sublime invention de la typographie.

L'histoire nous apprend, par exemple, qu'à la mort du roi Jean, en 1364, la Bibliothèque Royale était composée de vingt-neuf volumes. Il est vrai que seize ans plus tard, Charles V l'avait déjà porté au chiffre énorme, pour l'époque, de neuf cents, c'était l'aurore de notre grandeur future. Chacun s'empressa de venir puiser à cette source de science.

Et il faut reconnaître ici que c'est principalement au clergé à qui nous devons la plus grande partie de nos richesses littéraires, c'est lui qui traduisit et nous fit connaître la plupart des écrivains de l'antiquité et ceux des premiers temps de notre histoire.

C'est aux hommes du clergé, aux moines et aux prêtres, à qui nous sommes redevables des premières traductions latines. Ce fut Oresme, précepteur de Charles V, qui le premier traduisit et fit traduire par des moines les œuvres de Cicéron, et de saint Augustin.

Il est vrai de dire qu'aussitôt qu'on eut la moindre connaissance de l'art sublime de la typographie, l'activité laborieuse de la science se répandit dans toutes les classes, et ce qu'il y a d'admirable dans une invention quelque peu importante qu'elle soit, c'est qu'elle excite l'éclosion d'une quantité considérable d'autres produits nouveaux, dont elle-même dépend et aussi dont elle indique l'enfantement par le seul acte de son fonctionnement. Ainsi la découverte de l'imprimerie provoqua celle du papier; car malgré qu'on en fasse remonter la date jusqu'au XIIe siècle, cependant on ne s'en servait que par exception, et nous croyons même que ce ne pouvait être que celui tiré de l'Égypte et qu'on appelait papyrus. Papillon rapporte, d'après le Père Montfaucon, à propos d'un passage de Pierre

le vénérable, contemporain de saint Bernard, qu'en son traité sur les Juifs, il est écrit :

Les livres que nous lisons tous les jours sont faits de peaux de béliers, de boucs ou de veau, ou de plantes orientales, c'est-à-dire, de papyrus d'Égypte, *ou enfin de chiffons.*

On voit par les derniers mots que ce n'était tout-à-fait qu'une exception. On n'écrivait même dans toute l'antiquité que sur des peaux d'animaux; ces peaux avaient assez ordinairement de dix à douze pouces de large, et portaient jusqu'à cent pieds de long.

Dans tous les premiers temps de notre histoire, le parchemin fut employé avec succès, les copies coûtant fort cher, on cherchait une étoffe qui pût durer le plus longtemps possible, on employa la peau d'âne, mais cela devenait encore extrêmement dispendieux et l'on ne s'en procurait qu'avec peine, souvent même on regrattait les vieux manuscrits pour se servir des feuilles. M. Monteil rapporte que c'est sur d'anciens parchemins, qui avaient servi à écrire des traités de théologie et de philosophie,

et qui ayant été mal regrattés, ont laissé des traces, qu'on a pu retrouver des fragments lisibles d'ouvrages très estimés.

L'Italie essaya de faire du papier avec de la soie, c'était de ce pays que nous tirions le peu que nous employions alors, plus tard on en fit avec du coton, et enfin nous parvînmes à en faire avec du chanvre et nous y réussîmes vers le xvie siècle, avec tant de bonheur du reste, que la France eût bientôt le monopole de ce commerce dans toute l'Europe. Le papier que nous fabriquions était beau et bon, parce qu'on le faisait alors avec du chiffon, et que cette substance de chanvre ou de lin déjà écrasée et brisée, était toute préparée à se mettre en pâte; le chiffon se trouvait assez facilement parce que tout le monde commençait à porter des chemises. Dans les siècles précédents, on n'en portait que la nuit; puis au xiiie et xive siècle, le clergé, la noblesse, ainsi que les bourgeois, en avaient tous fait d'une toile grossière, grise ou rousse; tandis que vers la fin du xve siècle, tous les habitants des villes usaient de la toile entièrement blanche.

De cette amélioration dans le travail des toiles, résultèrent les plus beaux papiers qu'on ait encore pu produire. La ville de Troyes était alors en grand renom pour ses fabriques, tant son papier était d'une blancheur unique et surtout d'une grande solidité, fort nécessaire d'ailleurs au temps où l'impression se faisait à coups de maillets, ou à l'aide d'un rouleau qui souvent froissait le papier, on n'imprimait, comme nous l'avons observé plus haut, qu'un seul côté de la page, tout cela n'était encore que l'enfance de l'art ; mais cette enfance pleine de vigueur et de force, et dont les premiers pas décèlent la carrière immense qu'aura bientôt à parcourir la virilité qui se prépare.

Telle était la France au xve siècle, telle était l'activité tardive, mais alors abondante de sa vie laborieuse.



Sommaire du Chapitre V.

—

Encore quelques mots sur la gravure en bois. De l'usage des sceaux royaux et de leur ancienneté. De la pratique de la gravure en Italie au XIIIe siècle. Des cartes à jouer. Des différents signes dont les graveurs sur bois marquaient leurs œuvres. Nom du premier commandant de la marine française. Extension de l'industrie de luxe. Des broderies d'or et d'argent. De l'usage des chapeaux. De celui des perles de couleurs. De la taille du diamant. De sa gravure. Des perles fausses. De leur confection. De la coutellerie. Des épingles en métal. Travaux de sculpture en bois, en pierre, en marbre. Poterie vernie. De la peinture. De l'architecture au moyen-âge. Réflexions à ce sujet. Découverte de l'aimant. Invention des lunettes. Dates diverses de plusieurs inventions. De quelques lois et ordonnances royales. Pénalité contre les blasphémateurs. Des duels judiciaires. Affranchissement au XVe siècle. Fondation des universités en France. Élévation des ponts. Construction de divers monuments. Premiers ouvrages sur l'agriculture.

CHAPITRE V.

—

Nous nous sommes longuement étendu dans le précédent chapitre, sur la découverte de l'imprimerie, et cependant, nous avons encore omis bien des choses, par rapport à un art qui s'y rattache essentiellement; nous voulons parler de la gravure en estampes.

La reproduction d'objets, par le fait de pression, est de date fort ancienne. Les étoffes imprimées, dont on faisait un usage général dans tout le moyen-âge, devait déjà donner une idée assez complète de ce procédé; puis la gravure des coins à marquer la monnaie; celle des timbres ou sceaux que tous les

seigneurs, laïques et ecclésiastiques apposaient sur les actes, contrats, etc., qu'ils passaient avec leurs vassaux et même entre eux, étaient une indication permanente de ce grand art de la gravure pour impression; et tout le monde sait que dès les premiers temps de la monarchie, l'apposement du sceau royal était généralement pratiqué.

L'histoire à conservé le nom du premier officier à qui fut confié le sceau royal, il s'appelait Almasindon. C'est lui qui, sous le règne de Thierry, roi de Metz, scella une charte portant dotation du monastère de Flavigny, au diocèse d'Autun.

Grégoire de Tours fait aussi mention (1) d'un officier royal du nom de Sigga, qui, dit-il, gardait l'anneau de Sigebert Ier, roi d'Austrasie.

Sous Clotaire II, ce fut Aasbert qui fut chargé de cette garde.

On lit, dans l'Encyclopédie (2), que Surius en la vie de saint Ouen, qui fut grand référendaire de

(1) Liv. I, chap. iij.
(2) Vol. III, page 496.

Dagobert Ier, et ensuite de Clovis II son fils, dit qu'il gardait le scel ou anneau du Roi pour sceller les lettres et édits. On était alors dans l'usage de porter ces anneaux, ou bagues pendus au cou ; plus tard on fabriqua de grands et larges instruments spéciaux à ce service, il y eut les grands et les petits sceaux, on les déposait dans des cassettes faites exprès. Cependant, ces premiers grands sceaux, sont d'une date encore fort reculée, puisqu'ils remontent jusqu'au règne de Louis-le-Gros, et leur sont même antérieurs. Une charte donnée du temps de ce Roi, pour l'Église de saint Éloi à Paris, porte la date de 1106, et l'on rapporte quelle est scellée de deux grands sceaux appliqués sur parchemin de la lettre, dans l'un le Roi est sur son trône, dans l'autre il est à cheval; à l'entour sont écrits ces mots : *Philipus Gratia Dei francorum Rex*, ce qui prouverait qu'ils appartenaient à Philippe, prédécesseur de Louis-le-Gros.

Enfin, au XIIIe siècle, l'usage du scel devint général, les seigneurs et les bourgeois des villes, chacun avait ses sceaux. Étienne Boileau, dont nous

avons parlé dans les précédents chapitres, fut le premier prévôt de Paris, qui se servit du sceau royal pour les affaires civiles, et à ce propos on rapporte qu'il représentait une large fleur de lis fleuronnée de deux petits treffles, puis que sous le règne du roi Jean, ces treffles disparurent et furent remplacés par deux petites fleurs de lis sortant du cœur de la fleur principale, et qu'autour on grava cette légende : *Sigillum Præpositaræ Parisiensis.*

Tout nous prouve enfin, que l'art de graver à rebours pour imprimer, n'était naturellement un mystère pour personne.

On conserve à la Bibliothèque Royale de Paris, un sceau ayant appartenu à saint Bernard. Ce saint est représenté tête nue, et l'entourage de la figure est orné de dessins variés.

D'ailleurs, et encore s'il faut en croire l'historien Papillon, la gravure en estampe, elle-même, se pratiquait en Italie, et à la même époque, dont nous parlons, il affirme en avoir eu la preuve entre les mains. En 1719 ou 1720, étant au village de Bagneux proche de Mont-Rouge, chez un

M. Grider, Capitaine et officier suisse, celui-ci lui fit voir un ancien recueil d'estampes ou gravures sur bois, dont il donne les détails ainsi qu'il suit :

« Dans un cartouche d'ornements bizarres et « gothiques, néanmoins agréables, dans un fron- « tispice d'environ neuf pouces de long, sur six de « largeur, avec armes en tête, étaient gravés assez « grossièrement ces mots, en mauvais latin ou an- « cien italien gothique, avec beaucoup d'abrévia- « tion, les chevaleureux faits en figures, du grand « et magnanime Macédonien roi, le preux et vail- « lant Alexandre, dédié, présenté et offert humble- « ment au très Saint Père le Pape Honorius IV, la « gloire et le soutien de l'Église, et à nos illustres « père et mère, par nous Albéric Cunio et Isabelle « Cunio, frère et sœur jumeaux. Premièrement « réduit, imaginé et essayé de faire en relief avec « un petit couteau, en table de bois unie et polie, « par cette savante et chère sœur, continuée « et achevée à Ravennes, d'après les hauts tableaux « de notre invention, peints six fois plus grands « qu'ici, représentés et expliqués en vers ainsi

« marqués sur le papier, pour en perpétuer le « nombre et en pouvoir donner à nos parents. Ce « fait et fini âgés seulement l'un et l'autre de seize « ans (1). »

Suivent les descriptions détaillées de tout le travail, et l'observation que le Pape Honorius IV, à qui cette œuvre était dédiée, n'a gouverné l'Église que deux années, qui ont commencé le 2 avril 1285, et se sont terminées le 3 du même mois en 1287, preuve de la connaissance que l'on avait déjà d'imprimer des estampes, à l'encontre de quelques historiens qui prétendent que l'invention de l'imprimerie lui serait antérieure, et que par conséquent la gravure ne remontrait pas au delà du xve siècle.

Les cartes à jouer, qui sont un modèle de l'estampe, ont aussi trouvé des contradicteurs de leur ancienneté. M. Duchesne, dans des recherches à ce sujet (2), n'admet pas que les cartes aient été en

(1) *Traité historique de la gravure sur bois*, par Papillon, vol. Ier, page 84,

(2) *Observations sur les cartes à jouer.*

usage avant le XIVe siècle, il fait une distinction de celles appelées tarots, servant à tirer l'horoscope et qui, selon lui, sont les seules spéciales à cet usage, et qui existaient antérieurement aux premières. Cependant le même Papillon, que nous venons de citer, dit qu'il existe un édit de saint Louis, inséré dans le recueil de Blanchart, et que cet édit, portant la date de 1254, défendait entre autres choses de *jouer aux cartes* et aux dés (1). Du reste, ces cartes ou ces tarots, étaient alors dans ces premiers temps, comme les manuscrits dont nous avons parlé, dessinés et coloriés à la main. Coster d'Harlem, doit être même le premier qui s'ingénia de les

(1) Nous devons à M. Monteil un fait très important relativement à l'origine, ou du moins à l'usage des cartes à jouer. Dans son excellente *Histoire des Français des divers états*, troisième édition, actuellement sous presse, il dit :

« On croit généralement que le jeu de cartes a été inventé « pour amuser le roi Charles VI, dans ses moments de dé- « mence, mais la vieille coutume de Provence, *Statuta* « *Provinciæ Forcalqueriique*, porte la peine du bannisse- « ment contre les joueurs de cartes, *jugadores de cartas*. « Ainsi l'usage des cartes était postérieur de près d'un demi- « siècle au règne de Charles VI, mais il est très vrai qu'on « en fit faire un jeu pour ce malheureux prince. »

imprimer, et ce fut en Allemagne qu'on commença à faire des moules pour les confectionner. Puis ce procédé de l'impression s'étant répandu, une quantité considérable de graveurs surgirent de la Flandre, toutes les estampes qu'on possède de cette époque nous viennent de ce pays. Ce ne sont encore, il est vrai, que des essais informes, n'indiquant que bien imparfaitement les objets, les dessinant par de simples traits, sans ombre ni aucune perspective. Cependant, bientôt des mains habiles et des imaginations intelligentes vinrent perfectionner ces premiers travaux, et l'Allemagne vit sortir de son sein une multitude d'artistes qui, sous certains rapports, servent encore aujourd'hui de modèles à nos meilleurs graveurs; la plupart des noms de ces premiers artistes restèrent longtemps inconnus, par l'usage qui se pratiquait alors de désigner son œuvre par une simple image ou symbole, se rapportant soit à l'auteur, soit à la ville à laquelle il appartenait, soit à tout autre sujet quelconque.

La pensée capricieuse, vulgaire religieuse ou burlesque, se traduisait alternativement sous toutes les formes. Celui-ci prenait une fleur, celui-là un arbre, cet autre la croix et le nom de Jésus, ou bien quelquefois ce signe était la représentation même du nom de l'artiste, tel, par exemple, que celui qui avait pris la fleur de houblon, parce qu'elle signifiait justement Hopter, qui, en allemand, est le synonyme de houblon. Enfin, on finit par ne plus désigner les graveurs autrement que par leurs signes symboliques; ainsi, on disait le maître à la croix, à la fleur, au compas, à la souricière, à la chausse-trappe, etc., etc.

Beaucoup acquirent de grandes réputations sous ces différentes appellations. Il en est qui ne seront jamais connus autrement. Parmi ces artistes, bien peu appartiennent à la France; ils sont presque tous allemands, flamands ou suisses. Cependant nous remarquerons George Mathieu, de Lyon, Dupont, de Bordeaux, Mag, Goujeon, et enfin le fameux Jean Le Clerc, de Paris, artiste célèbre, dont les

travaux font encore aujourd'hui l'admiration des connaisseurs. Ce Jean Le Clerc était sans doute aussi sculpteur, car il est dit, dans un privilège qui lui fut donné à Mantes, en 1593: Jean Le Clerc, graveur et tailleur d'images. Puis viennent Jollot, Guillaume Lebled, Bernard Salomon, Cruchot, Pierre Marchand, Leclerc, Christophe, etc.; et enfin, d'après Papillon, un buste de femme aurait été gravé par Marie de Médicis, femme de Henri IV. « Cette gravure, dit-il, portait pour « inscription: gravé par la royne, Marie de Mé- « dicis, en bouits. »

Tel était l'état de la gravure, en France, jusqu'à l'époque où celle en taille-douce fut découverte. Nous essaierons plus tard d'entrer dans quelques détails à son sujet, mais avant d'aller plus loin, nous sentons la nécessité de revenir sur l'observation que nous avons faite relativement à l'extension que prirent en France, dans les temps qui suivirent l'invasion anglaise, les arts, les sciences et l'industrie. Cette communion sanglante des deux peuples les plus rivaux, semble avoir été

le signal providentiel de tout le progrès européen de l'avenir. Il faut reconnaître aussi que l'Angleterre était l'initiatrice de la France pour tout ce qui touchait au travail d'industrie pròprement dit. Peu entreprenant et tout-à-fait nul sous le rapport du mercantilisme, notre pays, par suite de cette insouciance, et, disons mieux, par l'ignorant mépris qu'il affectait en général pour tous les métiers, se vit longtemps réduit à une nullité complète de puissance commerciale et industrielle, en comparaison de beaucoup de ses voisins, et principalement de l'Angleterre. Aussi notre marine ne fut longtemps, comme nous le verrons plus tard, que le fait d'entreprises isolées, individuelles, particulières. Le gouvernement n'eut pour ainsi dire aucune espèce de marine militaire avant Louis XI.

L'histoire ne fait mention du premier commandant de cette arme qu'en 1497, il s'appelait Pregest de Bidieux et vivait sous le règne de Charles VIII.

Nos relations d'outre-mer ne pouvaient donc

effectivement, comme nous venons de le remarquer, être jalousée de personne.

Nous recevions des quantités considérables de marchandises de l'Italie, de l'Espagne, de l'Angleterre, et nous n'exportions rien. Notre travail ne laissait pas cependant que de produire une grande quantité d'objets divers, mais ils suffisaient à peine à la consommation intérieure. La cour et toute la noblesse seigneuriale naturellement portée à la mobilité, et par conséquent au luxe, à la parure, et surtout à la diversité des modes, excitaient bien plutôt la production de choses d'ornements factices, que celle utile et de nécessité. Les broderies étaient la grande fureur du XIVe siècle. Les hommes et les chevaux en étaient couverts, dit M. Monteil. On y mêlait de l'or et de l'argent. Veut-on avoir une idée de l'extrême mobilité dont nous parlions tout-à-l'heure, mobilité qui était déjà dans les mœurs, et la base principale du caractère de notre nation? Elle se traduisait dans les objets

les plus futiles. Au XIIIe siècle, tout le monde portait des chapeaux; plus tard, au XIVe, ce n'était plus que des bonnets de laine; puis tout-à-coup, aux XVe et XVIe siècles, on est tout étonné de voir les chapeaux redevenir la coiffure générale. Cependant, et par rapport même à cet amour de la diversité, peut-être est-il vrai de dire que, seule de toutes les autres nations, la France possédait religieusement le cosmopolitisme universel, et c'est pour cela même qu'elle imitait volontiers et adoptait avec amour les mille inventions et produits étrangers, qu'on lui apportait, plutôt qu'elle ne cherchait elle-même à les créer. Aussi bien des années s'écoulèrent avant que, par élan sublime, elle pût d'un seul bond dépasser tous les progrès accomplis antérieurement par les autres peuples, mais ces temps d'attente en étaient la préparation naturelle.

Tout en constatant ici les premiers éléments de sa grandeur future, nous avouerons que la

France fut extrêmement tardive dans tout ce qui se rapporte surtout à la pratique du travail et des arts. Ainsi malgré son amour excessif pour la parure et les bijoux, l'histoire remarque qu'Agnès Sorel est la première femme qui porta des pierreries. Jusqu'à François Ier, des pierres de couleurs et des perles fausses parsemaient généralement les toilettes des dames de la cour.

La méthode de tailler le diamant fut trouvée par hasard; on raconte qu'un jeune homme appelé Berquen, natif de Bruges, s'était aperçu qu'en frottant deux diamants l'un contre l'autre ils finissaient par s'entamer, ceci le fit réfléchir et alors il monta comme il put deux diamants sur du ciment, les égrenna par le frottement, en ramassa la poudre, puis à l'aide d'une roue qu'il monta et sur laquelle il répandit cette poudre, il parvint à polir parfaitement les pierres les plus dures. On fait remonter cette découverte au XIVe siècle. Un peu plus tard, le nommé Birague, natif de Milan, trouva à son tour le moyen de graver le diamant. Cet artiste

était hautement considéré et vivait à la cour de Philippe II.

Quant à la France, comme nous le disions tout-à-l'heure, son temps n'était pas encore venu, on fabriquait des perles en quantité considérable, mais elles étaient fausses; cette industrie toute simple et qui eut une si grande extension, appartenait à un pauvre ouvrier appelé Jaquin, qui un jour s'aperçut en lavant des poissons dits ablettes, que l'eau qui lui servait de lavage s'argentait de toutes les écailles et devenait d'une blancheur toute semblable à la nacre, il s'imagina donc de faire tourner des petites boules en bois, puis il colla dessus une pâte faite de ces écailles d'ablettes et de cire préparée. Il réussit assez bien pour faire croire à l'œil une imitation parfaite; mais ces perles, montées en collier et exposées au contact de la température, ne résistaient point, la chaleur faisait fondre la pâte et tout était perdu. C'est alors qu'on s'ingénia d'introduire la pâte dans l'intérieur même de boules en verre, procédé dont on se sert encore aujourd'hui. Après vint

un ouvrier du nom de Brière, qui étama, pour ainsi dire, l'intérieur de la boule en verre et sut en même temps donner à son étamage une couleur tout-à-fait laiteuse et parfaitement identique à celle de la perle elle-même. Nous entrons dans tous ces détails parce que d'abord cette branche d'industrie qui paraît futile et sans aucune importance, fut cependant une des plus productives de cette époque où le travail du lapidaire était encore inconnu. Puis il en est de cette industrie comme de beaucoup d'autres dont on jouit sans s'inquiéter, ni sans jamais songer comment elles se sont nationalisées; pourtant celles qui semblent les plus ordinaires, souvent ont coûté et coûtent encore bien des soins de détails et de grandes précautions d'artistes, aussi bien dans leur conception primitive que dans le fini de leur exécution; toute la bijouterie, l'émaillerie, l'orfèvrerie, qui a elle seule est tout un art, qui comporte tant de travaux divers, tels que dessin, gravures, ciselures, monture, polissage, brunissage, demande un travail considérable.

A mesure que nous avançons, notre œuvre devient plus grave et plus importante, il faut embrasser à la fois des milliers d'industries diverses, et toutes ces branches d'activités laborieuses s'étendent à l'infini. Dans l'important ouvrage de M. A. Monteil, sont constatés une infinité de produits qui déjà grandissaient comme par enchantement. « La « coutellerie se fabriquait, dit-il, avec beaucoup « d'art. En 1401, Thomas Dorgeret, coutelier, « fabriqua pour le roi Charles VI, une paire de « couteaux à manches d'ivoire et de cèdre; chacun « avait une virole d'argent doré et émaillé (1). »

Plus loin, à propos de divers métiers, il nous donne les preuves de l'existence, à cette époque, des industries qui étaient déjà en honneur. Ainsi, « Guillaume de Mausset, coutelier, et Jehan Petit « Foy, mercier, dit-il, ont vendu l'un des couteaux « artistement travaillés, l'autre des gaînes ornées et « délicatement confectionnées; puis encore Pierre « Quincauld, orfèvre d'Arras, en 1418, qui a fait

(1) Monteil. *Histoire des Français des divers états.*

« cinq ronds Emauld armoyez des armes de cette
« ville, appropriés et assis sur les dites deux fla-
« cons et le petit drageoir. A Guiot Moresme, il
« a été donné trente-cinq tournois pour deux fla-
« cons d'étain en 1469 (1).

« Jehan Hullat, brodeur, a confectionné des la-
« cets de fil d'or et d'argent pour le roi Louis XI. »

Ce fut vers cette époque qu'on commença à se servir d'épingles en métal pour attacher le linge. Avant ce temps on employait des petites broches en ivoire et en os ; cette seule branche d'industrie occupe aujourd'hui un nombre immense de bras. Paris seul en consomme, dit-on, plus de soixante millions par an. Nous reviendrons sur cet objet et nous dirons les procédés mécaniques par lesquels on est arrivé à une si grande confection. En général, et nous le répétons, notre pays a été tardif dans tout ce qui concerne les articles de fabrique. Nous avons vu jusqu'au XVIII[e] siècle l'Angleterre nous fournir les trois quarts des instru-

(1) Dépenses de la ville d'Arras.

ments nécessaires aux besoins journaliers, soit à la vie, tous les ustensiles de ménage, soit aux différents arts que nous cultivons ; marteaux, scies, limes, étaux, taillanderie, quincaillerie, etc., etc., etc. ; l'étranger était notre fournisseur de tous ces objets de première utilité; mais aussi, pour tout ce qui dépend de l'art, la France peut sans trop d'orgueil soutenir la rivalité avec tous ses voisins. Dans le moyen âge, ses travaux d'architecture et de sculpture ont été de véritables chefs-d'œuvres. La sculpture en bois a été exécutée avec une perfection admirable ; on peut même affirmer qu'au xve siècle cet art était chez nous dans toute sa splendeur, on sculptait, on gravait, on découpait le bois comme on ferait d'une feuille de papier. Le menuisier sculpteur était un véritable artiste ; les sujets de l'Église de Corbeil, appelés les Miséricordes de Saint-Spire, sont un modèle curieux et même assez original de ce travail. L'artiste y a représenté tous les différents métiers qui se pratiquaient alors, et chacun de ces personnages porte l'empreinte de son

infériorité native, c'est-à-dire, la subalternité sous laquelle on courbait le travailleur ; chacune de ces figures respire la contrainte et l'esclavage. Mais pour revenir au développement artistique de cette époque, on cite encore les sculptures en bois de Gilbert Chappart, dans la cathédrale de Clermont ; celles en pierre et en marbre, les tombeaux de Philippe-le-Hardi et de Jean-sans-Peur duc de Bourgogne, sont des ouvrages assez importants pour faire la gloire d'un pays.

Le tombeau de Philippe-le-Hardi a été exécuté par Cloux Slater, Cloux de Vouzonne son neveu, valet de chambre du duc et son tailleur d'images, et par Jacques de la Borses.

Celui de Jean-sans-Peur l'a été par Jean de la Versa, dit d'Aroca, natif d'Aragon, par Jean de Dragues et Antoine le Mauturier, meilleur ouvrier imagier de France en 1475.

L'histoire cite encore comme travaux des plus remarquables de cette époque, la Croix de Pierre de St-Esprit ; la Statue d'Agnès Sorel, à Loches ; le Mausolée de Regnault, à Corbeil ; celui d'Yves, à

Paris; les Bas-Reliefs d'Amboise; puis pour compléter la liste de nos premiers artistes sculpteurs, nous citerons encore Foncière, Jehan Juste et Genty.

On commençait alors à confectionner de la poterie en terre cuite et vernie, on modelait la cire, et l'art de la peinture commençait à être pratiqué. bien timidement il est vrai, on se bornait à copier ou à peindre des petites figures de quatre à cinq pouces. C'est notre bon Réné, comte de Provence, qui fut un de nos premiers artistes peintres, il reste encore de ses dessins coloriés et de ses tableaux dans quelques unes de nos villes; ces travaux donnent une haute idée de son talent. Mais après lui on ne cite plus que Bourdichon ou mieux Jehan de Paris. On lit dans Monteil, que :
« Jehan Bourdichon painetre, valet de chambre
« du roy, a reçu, en l'année 1491, la somme de
« XXX liv. pour avoir pourtaict, c'est à savoir six
« hommes d'armes, dont l'habit de l'un est de
« drap d'or tanné et de velours cramoisi (1). »

(1) Monteil. *Histoire des Français des divers états.*

« On y lit encore que Jacques Belard, serviteur « de Jacques Petit, peintre, a peint la place du « grand Plaiz de la ville d'Arras en 1498.

« Puis, que c'est Guillaume Jacques, peintre de « Dijon, qui a peint les écussons du pilori de la ville, « à l'huile, or fin et d'azur, reçu 20 sous en 1511. »

Toutes ces peintures, on le pense bien, n'étaient que de faibles ébauches; la gloire devait appartenir à l'Allemagne. Ce fut Jean de Bruges, comme nous l'avons dit, qui, le premier, fit des peintures à l'huile. Quant à l'architecture et aux constructions monumentales, les XIIIe et XIVe siècles nous ont laissé des chefs-d'œuvres de l'art; les noms de ceux qui y ont travaillé sont immortalisés pour jamais. Qui pourra oublier Enguerrand le fameux architecte de la cathédrale de Rouen, achevée en 1300, et Robert, auteur du dessin de la cathédrale d'Amiens, ainsi que Thomas et Renaud de Cormont, son fils? Tous faisaient partie sans doute de cette corporation d'artistes appelés francs-maçons, qui s'étaient voués à la construction des monuments chrétiens; nous ne

pouvons effectivement nous rendre compte autrement de ce grand nombre d'Églises élevées dans l'espace de deux ou trois siècles, au milieu de guerres extérieures et de luttes civiles incessantes, et tous ces monuments de la pensée religieuse et artistique de nos pères, étaient confiés pour ainsi dire à une unique direction, et embrassant les années qu'on mit à les construire. C'est surtout quand on descend dans les détails infinis de ces travaux de sculptures, de découpures de la pierre dont la moindre parcelle. branche ou feuille détachée, sert de modèle aux artistes de nos jours, à qui, pour arriver à leur imitation parfaite, toute la vie quelquefois ne peut suffire. Enfin, cette exécution et cet ensemble de travaux de sculpture, qu'on appelle *moyen-âge*, sera toujours un problème pour tous, problème qui ne peut trouver sa solution autrement que dans la raison citée plus haut, d'une vaste association artistique religieuse, produisant en vue de Dieu et pour sa seule gloire.

Ces deux ou trois siècles que nous venons de parcourir à la hâte sont bien évidemment les plus

extraordinairement productifs en toutes les branches de l'activité humaine, ils contiennent à eux seuls la somme des cinq ou six précédents et ont en eux les germes des cinq ou six autres qui les suivirent ; ainsi en jetant les yeux sur quelques unes des nombreuses dates des inventions ou découvertes qui se firent pendant leurs durée, on pourra juger de l'exactitude de notre assertion. La première, et selon nous une des plus importantes conquêtes pour le commerce, et surtout pour la sainte communion de tous les hommes, c'est la découverte de la propriété de l'aimant, elle remonte au XIIIe siècle et est généralement attribuée à Flavio de Melphe, ou Glavio Giouce, savant italien, d'autres disent qu'elle est bien antérieure, et que ce fut Paul Marc, natif de Venise, qui la rapporta de ses voyages en Chine ; et enfin l'écrivain Franchet la revendique pour la France et dit qu'on en voit la preuve dans les vers du poëte Guiot de Provins, qui vivait au XIe siècle, et que ces vers désignent la pierre d'aimant par le nom de marinette ou marinière, ce qui ferait croire que déjà en ce temps on

l'avait appliquée à la navigation. Puis viennent l'invention des horloges à balanciers qui date du XIIIe siècle, celle de la tréfilerie des métaux, qui est de 1360. Au XIVe siècle, on découvrit l'importante propriété des verres de lunettes, qui selon un certain travail, grossit ou diminue l'objet, et rend pour ainsi dire la vue au vieillard ou bien encore à l'enfant que la myopie vient aveugler. C'est un moine, appelé Bacon, né à Oxfort, qui trouva cette importante propriété du travail du verre. Après lui, Jacques Metius, natif de Hollande, inventa la lunette de rapprochement dite longue-vue; puis enfin, vint la découverte de la gravure, de l'imprimerie, de la peinture à l'huile, en 1440, 1450 et 1460, et, comme nous le verrons bientôt, la gravure en taille-douce date de 1474, ainsi que l'établissement, en France, des manufactures d'étoffes de soie, qui devint une branche si considérable d'industrie et de commerce pour notre pays.

Tout, pour ainsi dire, se groupait dans cet espace de quelques siècles naturellement et sur

tout sans grands efforts de la part des différents chefs du peuple de ces temps, qui, comme nous l'avons observé, ne s'occupaient guère qu'à lutter les uns contre les autres, et à vivre fastueusement aux dépens du peuple. Nous avons vu que la plupart des lois et ordonnances rendues par le roi et les seigneurs ne concernaient en général que des impôts divers, soit à recouvrer, soit à établir, M. Alexis Monteil a remarqué que la première ordonnance royale qui vint, au nom du roi, en lever spécialement sur les terres des seigneurs, est à la date du 13 mai 1347. Cependant, par le fait du travail des monnaies, la royauté pouvait fort bien se tirer d'affaire et se passer de ces impôts prélevés sur les seigneuries vassales. On sait que la plus grande partie des ordonnances qui suivirent celles de saint Louis ne s'occupaient inclusivement que des fontes et refontes des monnaies. Maintenant, si nous examinons ce qui concerne plus particulièrement le peuple, quels efforts autres verrons-nous que des répressions grossières et barbares contre une

autre grossièreté ignorante? Philippe-Auguste faisant condamner un blasphémateur à donner 4 sous aux pauvres, ou, s'il ne le pouvait, le faisant fustiger. Saint Louis lui-même ordonnant qu'il eût la langue percée d'un fer rouge. Philippe de Valois faisant exposer au pilori, l'espace de neuf heures, le malheureux en état de blasphème et permettant à la populace ignorante de lui jeter de la boue à la figure, puis, s'il y avait récidive, lui faisant couper la lèvre supérieure après encore, celle inférieure. Quand on pense que la loi elle-même venait autoriser les duels et les combats singuliers pour des futilités ou des larcins de quelques sous tournois; et cela s'appelait de la justice, ainsi que le prouve le nom de duel judiciaire.

Nous savons bien que toutes ces monstruosités appartiennent bien plutôt à l'ignorance du temps qu'au mauvais vouloir des chefs de la société d'alors, nous voulons seulement constater le peu d'efforts qui se produisaient en faveur et pour le développement moral et intellectuel des peuples

Il y eut bien par-ci par-là quelques velléités d'intérêts populaires, mais elles étaient vite étouffées par l'égoïsme de caste et celui de la famille.

Les affranchissements qui s'effectuaient étaient bien autant dans l'intérêt de celui qui les octroyait que dans celui du pauvre serf qui se ruinait pour les payer. Nous l'avons vu, cette liberté de vivre indépendant ne s'obtenait qu'à la condition de fortes redevances, et cet infâme usage subsistait encore dans toute sa force au xv[e] siècle. Ainsi, les affranchissements d'Issoudun datent de juillet 1423; ceux de Mehun-sur-Eure, de mai 1430; ceux de Saint-Belin, de Manoix, et enfin ceux des habitants du village de Maroilles eurent lieu en août 1474, et tous étaient le prix de fortes cautions et redevances infinies. Mais le peuple sentait que l'avenir de toute sa race y était attachée, et alors il acquittait cette dette avec un religieux courage. Malgré toute son indifférence, cependant la royauté était poussée instinctivement dans la voie progressive.

Saint Louis, qui du reste est celui qui domine toute cette phase historique du moyen-âge, et comme organisateur, et comme créateur de la civilisation française, saint Louis, en 1200, fonda l'Université de Paris ; il existait déjà une faculté de Médecine, qui datait de 1120, mais bientôt, en 1223, Toulouse eut son Université ; Besançon eut la sienne en 1287 ; Orléans en 1303 ; Valence en 1339 ; Perpignan en 1349 ; Aix en 1409 ; Poitiers et Caen en 1431 ; Bordeaux en 1441 et Bourges en 1464. Paris enfin qui, en 1350, n'avait que 60 élèves dans ses collèges, en 1400 comptait 40 maitres d'études et 20 maitresses, ce qui donne un chiffre d'élèves considérable.

Toutes ces institutions développèrent les intelligences ; écrivains, artistes, ouvriers, tous préparèrent leurs œuvres et les siècles qui suivirent récoltèrent les premiers fruits de l'étude et du travail. Les travaux de construction se ressentirent bientôt aussi de cette extension donnée à l'instruction.

Ainsi, on remarque que, dans le xv[e] siècle,

la France a vu bâtir plus de trente ponts. Celui de Narbonne sur l'Aude coûta dix mille livres, somme énorme pour le temps, et celui de Notre-Dame, à Paris, qu'on éleva dans le même temps, coûta vingt fois plus. Le canal de la Loire et celui du Cher existaient.

Les monuments les plus remarquables qui ont été élevés sont :

L'église Saint-Paul, à Paris ;

L'église Saint-Waast, à Arras ;

La cathédrale de Sainte-Cécile, à Alby ;

Le palais de Rouen ;

Le château du Plessy ;

Le château de Charles VIII, à Amboise ;

La porte du Caillou, à Bordeaux ;

La porte Neuve, à Moulins ;

Le portique de Saint-Germain, à Paris.

On ne s'occupait pas encore beaucoup de l'extraction du fer ni du cuivre des mines que nous possédons ; on en achetait une grande partie à l'étranger, ainsi que le plomb et l'étain nécessaires à notre consommation.

Enfin, et pour compléter ce coup-d'œil général sur l'état du travail en France, aux XIVe et XVe siècles, il faut dire que l'art de cultiver la terre, les plantes et les arbres, avait pris aussi quelques développements. Nous citerons Gorgole, qui a laissé un ouvrage sur la manière d'enter et de nourrir les arbres; puis Pierre de Crescente, dont nous avons déjà parlé, pour l'agriculture. Il existe aussi un livre composé par ordre de Charles V, intitulé : *le Vrai Régime et Gouvernement des Bergers,* par Jehan de Brie.

Nous allons essayer maintenant d'esquisser l'ensemble des droits politiques conquis par la bourgeoisie pendant le XVe siècle, et les immenses bienfaits qu'elle en retira.

Sommaire du Chapitre VI.

—

De Louis XI. Des franchises provinciales sous son règne. De son aménité et de ses caresses envers la bourgeoisie. Il l'appelle dans ses conseils. Libertés et droits qu'il octroye à certaines villes. Il abolit le droit de chasse. Institution de la poste royale. Des assemblées dites États Généraux. De celles de Tours, en 1483, sous la minorité de Charles VIII. Harangue du tiers-état. Énergiques représentations qu'il ose faire. Tableau des misères du peuple des campagnes. Violences des gens de guerre. De la nomination des députés. Différents modes d'élections. Des maires et des consuls. Des métiers en général. Des redevances appelées maîtrises Sujétion du travail. Anciens privilèges des fils de maîtres. Quelques réflexions sur l'esprit des corporations. De l'association, seule Providence des travailleurs actuels.

CHAPITRE VI.

Enfin, voici que nous touchons aux temps les plus glorieux de notre vie laborieuse : les siècles de Louis XI, de François Ier et de Louis XIV sont comme les assises naturelles sur lesquelles vont s'élever majestueusement les monuments sacrés de la liberté, des arts, de la science et de la civilisation toute entière. En effet, si, par la pensée, nous rapprochons un moment ces époques de celles de notre histoire moderne, 1789, 1805 et 1830, nous serons frappés des rapports directs et divinement providentiels qui relient pour ainsi dire en unseul corps tous ces évè-

nements divers, et viennent harmonieusement compléter ces trois faces de notre caractère national, l'amour de l'égalité, de la gloire et de la justice.

Au xve siècle, le peuple secoue enfin ses honteux langes de servilité; esclave dans l'antiquité, serf au moyen-âge, voilà que, sous le nom de roture, sa race inféodée se révolte audacieusement contre la tyrannie. Elle prend une allure significative et d'autorité et d'independance. Le producteur commence à compter pour quelque chose dans l'état, il en devient membre, et est inhérent à son action; on le convoque, on le consulte, il devient presque l'arbitre des différends qui s'élèvent entre les seigneurs et la royauté; le monarque lui-même le fait son conseil. Ce pauvre tiers-état, relégué naguère encore au degré le plus infime de l'échelle administrative gouvernementale, lui, parvenu d'hier, il vient hardiment siéger en vertu d'un mandat d'élection aux grandes assemblées politiques du pays, et c'est à lui directement qu'en appelle le chef de l'état.

En 1463, aux États de Tours, Louis XI harangue en personne les députés assemblés, il fait le tableau des dangers incessants que court la couronne, en butte aux ambitions et aux haines des seigneurs. La France d'alors, qui comprenait vingt-sept provinces, n'en comptait guère que la moitié sous l'autorité royale, et tout le reste obéissait à différents petits souverains qui menaçaient incessamment et le trône et la tranquillité publique. Louis XI, dans cette grave extrémité, comprit instinctivement que si le peuple était avec la royauté tout était sauvé; il n'hésita donc pas et vint audacieusement tendre la main à cette roture tant méprisée. Il fut le premier de nos rois, peut-être, qui osa ainsi brusquement heurter de front et briser, au besoin, toutes les vieilles traditions nobiliaires du passé.

A l'une de ces grandes assemblées dont nous parlions tout-à-l'heure, pour mieux manifester encore les sentiments haineux qu'il nourrissait contre la noblesse, et faire en même temps sa cour au parti populaire, il fit placer à la droite

de son trône le ministre La Balue, homme sans naissance, dit l'historien Robin, tandis qu'à sa gauche siégeait honteusement le roi de Sicile, oncle de Louis.

« Cette insultante distinction, continue le même « écrivain, décéla jusqu'où allait l'inimitié de « Louis XI pour la noblesse (1). »

A cette même réunion des États, les députés des bonnes villes, comme on les appelait, étaient tous confondus entre eux sans aucune espèce de ces préséances qui étaient anciennement en usage: soixante-quatre villes y avaient leurs représentants, et l'on remarquera que le roi eut soin de les faire mettre dans une enceinte faisant face immédiatement au trône, et devant sa personne; puis, dans un espace ménagé tout autour de cette enceinte, espèce de fer à cheval, se trouvaient relégués les seigneurs ou les ambassadeurs de ceux qui ne pouvaient assister aux États.

Dans cette assemblée comme dans presque tou-

(1) *Histoire des États-Généraux.*

les celles qui avaient lieu alors, on constitua des commissions permanentes pour aviser à la réforme des abus, et les commissaires étaient presque tous choisis dans les représentants des provinces, cela, comme on le pense bien, sous l'influence de la royauté. Déjà, en 1464, à la suite d'une révolte contre Louis XI, alors que le comte de Charolais, qui commandait les troupes seigneuriales, s'avançait jusqu'aux portes de Paris, le roi, rentrant dans la capitale, forma un conseil privé composé de six membres de l'université, six magistrats du parlement, et d'un nombre égal de bourgeois.

« Il travaillait de tout son pouvoir à se con-
« cilier l'affection des bourgeois, dit l'historien
« Robin (1) ; il affectait de se montrer populaire,
« de visiter familièrement les principaux citoyens,
« de s'entretenir avec eux, de les admettre à sa
« table. Leurs privilèges furent confirmés, les
« impôts abolis, à l'exception de ceux qui fai-

(1) *Histoire des États-Généraux,* tome II, page 5.

« saient partie des cinq grosses fermes, etc. »

Dès son avènement au trône, il octroya les plus grandes libertés à toutes les provinces qui tenaient pour lui; les villes furent excitées par lui à se constituer civilement. Il donna l'autorisation à la ville de Rouen de se garder elle-même. « En Guyenne, dit M. Michelet (1), il appela à « lui les notables; en Auvergne, en Touraine, « il autorise les gens de Clermont et de Tours « à s'assembler par cri public, sans consulter « personne, etc., etc.

« A Rheims, et dans plus d'une ville, le bruit « court que sous le roi Louis il n'y aura plus « ni taxe ni taille. »

Ceci se passait en 1461; plus tard, la ville d'Angers obtient le droit d'élire son maire, ses dix-huit échevins et ses trente-six conseillers, et de plus Louis XI attribue à ces magistrats les prérogatives les plus importantes et les plus étendues, telles par exemple que celle de se réunir

(1) *Histoire de France.*

autant de fois qu'ils le jugeront convenable, sans avoir jamais besoin de l'autorisation royale, ni de la présence d'un officier de la couronne, comme il était d'usage; en sus, de pouvoir rendre la justice, de prononcer des condamnations, d'imposer des amendes et de faire contribuer la ville jusqu'à une somme considérable, et enfin de concourir à la réélection du maire, qui avait lieu tous les trois ans.

Bourges est constituée à peu près de même, toujours d'après l'autorisation royale.

Besançon obtient les mêmes franchises que celles accordées à la capitale, et l'on sait que Paris fut une des villes où la bourgeoisie eut le plus de prérogatives.

La ville du Mans fut aussi autorisée à élire son maire et à le renouveller tous les trois ans, de plus à former un conseil de ville composé de six bourgeois et six conseillers.

Enfin, bien d'autres villes et même des provinces se constituèrent civilement et avec la plus

grande latitude par les divers octroyements ou autorisations de la couronne.

On devra joindre encore à ces conquêtes, celle si importante aussi pour tous les cultivateurs et petits métayers des campagnes. Nous voulons parler de l'abolition du droit de chasse, droit odieux et qui causait tant de vexations aux pauvres cultivateurs. On fait remonter jusqu'à l'année 1463 cet acte audacieux de Louis XI. En juin 1464, il institua la poste royale, service immense et qui n'a pourtant subi aucune modification depuis. A cette époque, le prix était de dix sous par cheval pour un trajet de quatre lieues. On voit que l'élan était donné. Des améliorations successives peuvent être déjà constatées dans plus d'une voie de l'activité sociale. Quant à l'abaissement promis des impôts, il n'en fut rien, et l'on peut même ajouter que ces abolitions ne furent qu'un véritable leurre, puisque Louis XI fut un de ceux qui élevèrent le plus tous les droits du fisc; l'impôt appelé la taille et qui frappait toute la population, monta sous

son règne au chiffre énorme pour le temps de cinq millions de livres.

Cependant ce qu'il faut considérer, c'est qu'alors tous les impôts étaient consentis par la nation, ou du moins par les bourgeois; certes, le peuple proprement dit, le pauvre manouvrier, le varlet, le compagnon, avaient très peu de part dans cet acquiescement aux redevances, mais nous avons besoin de faire remarquer que ce n'est qu'aux XIV[e] et XV[e] siècle que ce droit de représentation populaire et de consentement d'impôts fut pratiqué; avant ce temps, leur répartition et leur quotité se faisaient arbitrairement. Le roi ou le seigneur désignaient à leur bon plaisir dix ou douze collecteurs, à cet effet, qui divisaient et prélevaient sur tous les hommes de leurs localités, les sommes exigées et fixées d'avance.

Mais alors que la loi de l'affranchissement des communes se fut étendue sur toute la surface de la France, alors que la pratique de la vie corporative fut égale pour tous, le droit surgit et la liberté trouva des défenseurs. Effectivement

on vit souvent dans certains États-Généraux des députés refuser leur concours à des impôts trop onéreux, se retranchant sur ce que ce qu'on exigeait d'eux dépassait les pouvoirs qu'on leur avait conférés. En agissant ainsi, le tiers-état se constituait souverainement, et d'ailleurs encore il ne pouvait se dissimuler qu'il descendait de la race serve où le noble chatelain était là pour le lui rappeler. Quoiqu'il en soit, nous savons, hélas ! que le bourgeois fut parfois plus tyran encore pour le pauvre peuple, que ceux dont il parvint à arracher quelques affranchissements. Mais dans ces temps de luttes intestines et incessantes, à la suite de l'occupation de la France par les Anglais et des révoltes seigneuriales qui s'en suivirent, on ne peut révoquer en doute qu'au milieu de tant d'événements désastreux et de calamités publiques les classes ne se portèrent pas aide et protection les unes aux autres, que la bourgeoisie ne fit souvent cause et vie commune avec les plus misérables d'entre les hommes du peuple et que dans ces nombreuses communautés pu-

bliques et politiques s'infiltraient les jets purs et sacrés de la grande source de l'amour populaire. C'est par la puissance même de cet amour que le tiers-état posait les premières et les véritables bases de son autorité représentative. Mais bientôt il prend hardiment l'initiative de reproches sanglants contre les seigneurs et chefs de l'État ; on le voit dans les assemblées publiques ne pas craindre de faire le tableau des cruautés seigneuriales envers le peuple, de la patience de celui-ci, de sa longanimité dans les souffrances ; c'est surtout aux États de 1484 que ces représentations peuvent donner une idée de la misère du peuple et justifier toutes les accusations populaires contre la tyrannie de la noblesse et l'impudente conduite de tous les chefs du royaume.

Cette assemblée, convoquée immédiatement après la mort de Louis XI, et l'une des plus mémorables du temps, avait pour objet de former un conseil chargé d'administrer les affaires

de l'État, vu l'extrême jeunesse de Charles VIII; il était âgé de treize ans.

Plusieurs partis se disputaient la direction de ce conseil; le duc d'Orléans, depuis Louis XII, d'une part; Anne de Beaujeu, fille du défunt roi, et désignée par lui pour former ce conseil, de l'autre; et enfin le duc de Bourbon, grand connétable de France.

Ils avaient chacun leurs partisans et menaçaient la France de recommencer les luttes et les guerres intestines des premiers temps du règne de Louis XI.

Les États-Généraux furent donc convoqués à l'effet de se prononcer sur le choix du conseil. Leur réunion devait d'abord avoir lieu à Orléans, mais comme on craignait l'influence de Louis d'Orléans, on se décida pour Tours.

Voici, d'après des matériaux historiques recueillis par un témoin oculaire faisant lui-même partie de cette grande assemblée, l'état misérable de cette époque, et en même temps l'énergique et noble attitude que le Tiers-État osa

prendre même devant ses oppresseurs. Cette pièce est intitulée :

Cahier qui fut présenté au Roy et à son conseil par les trois estats touchant le bien, l'utilité et prouffit du Royaulme et de la chose publique; contenant les griefs oppressions et molestations que soufre le poure peuple de France, comme il appert par les chapitres et articles cy-après d'éclairer par ordre et puis après se trouvera ce qui a été respondu et conclud sur lesdicts articles par le Roy et son conseil au soulagement du peuple.

Le premier chapitre contient les condoléances de l'Église, relatives aux disciplines ecclésiastiques qui ne permettent pas, y est-il dit, qu'il soit pourveu aux bénéfices comme avons ja veu par gens non lettres ne ecclésiastiques, etc., etc. Que le temporel d'iceulx gens d'Église ne soit doresnavant saisi ne empeche fors que pour cause juste et raisonnable, etc., etc.

La noblesse représente à son tour l'estat de pauvreté et de ruine causé par la multitude de ban et d'arrière ban et elle demande deux années

pour acquitter ses dettes, puis réclame le fameux droit de chasse aboli par Louis XI; qu'il soit licite aux nobles de chasser à toutes bêtes en leurs bois, hors la gruée du Roi, et enfin qu'on leur donne la garde des places fortes, que le Roi ne s'entoure que des seigneurs et gentilhommes de son royaume, etc., etc.

Et maintenant voici la simple mais bien grave supplique du peuple. Il faut garder saintement la mémoire de pareils documents. Que la vénération de notre lecture soit le lien religieux de récompense et d'amour en souvenir des hommes généreux qui ont présenté la réclamation populaire. Son titre est sans emphase, le voici :

Chapitre faisant mention du Commun.

« Lesdictes gens desdicts trois estats remon-
« trent que ce royaulme a esté évacué de son
« sang par diverses saignées et tellement que
« tous ses membres sont vuides, etc., etc. » Suit le tableau de la pénurie des finances et de la misère de chacune des représentations de la nation. Puis, après avoir retracé la gêne des deux

classes premières de l'assemblée, le clergé et la noblesse, il continue ainsi : « Quant au menu « peuple, ne saurait imaginer les persécutions, « pouretés et misères qu'il a souffert et souffre « en mainte manière.

« Premièrement depuis ledit temps n'a esté « contrée où il n'y ait tousiours gens d'armes « allans et venans vivant sur le poure peuple, « maintenant les nobles de ban, etc., maintenant « les francs archiers, autrefois les hallebardiers, « et aucunes fois les souysses et piquiers qui « leur ont fait maulx infinis.

« Et fust noter, et piteusement à considérer « l'injustice et l'iniquité en quoi a esté traicté « ce poure peuple car les gens de guerre sont « souldoyé pour le défendement de oppression « et se sont ceulx qui plus l'oppressent ; il faut « que le poure laboureur paye et souloye ceulx « qui le battent, qui deslogent de sa maison, « qui le font coucher à terre, qui lui ostent sa « substance, et les gaiges sont baillés aux gens « d'armes pour les prefecuer et deffendre et

« garder de leurs biens, etc., etc. » Puis, un peu plus loin :

« Quant le poure laboureur a toute la journée labouré à grant peine et sueur de son « corps, et qu'il a cueillit le fruict de son labour, « dont il se attandait vivre, on lui vient oster « partie du fruict de son dit labour pour bailler à tel peut estre qui battra le poure laboureur avant la fin du mois, qui viendra desloger les cheveaulx qui auront labourer la terre, « laquelle aura porté le fruict dont l'homme de « guerre est souldoyé, et quant le poure homme « laboureur a payé à grant peine la cotte en « quoi il estoit de sa taille, pour la soulde des « gens d'armes et quil se cuide conferter à ce « que lui est demeuré, esperant que se sera pour « vivre et passer son année, ou pour semer, vient « une espasse des gens d'armes qui mangera et « dégustera ce peu de bien que le poure homme « aura réservé pour son vivre. »

Ce tableau naïf et douloureux de la misère du laboureur, incessamment en butte aux violences

du soldat, nous donne la raison de l'infériorité si longtemps constante de notre agriculture. L'homme de guerre était malheureusement l'homme du pouvoir, comme il l'est encore aujourd'hui. Le militarisme est la poésie de tous les despotes. Voyez comme ils chargent les soldats de parures aux milles couleurs! ils excitent en eux la fierté, la morgue, la vanité; ils entretiennent le point d'honneur absurde, l'obéissance passive à leurs commandements; ils excitent la brutalité, l'aveuglement le plus stupide dans le commandement du chef qui leur fait accomplir quelque fois, dans nos luttes intestines, les forfaits les plus cruels. Un gouvernement militaire est le pire de tous. Ainsi, comme dit notre généreux orateur des États-Généraux :

« Encore y a pys, car l'homme de guerre ne
« se contentera point des biens qu'il trouvera
« en l'hostel du laboureur, on le contraindra à
« gros coups de bastons ou de Doulge à l'aller
« querir du vin en la ville, du pain blanc, du
« poisson, espiceries et autres choses excessives,

« *est à la vérité se n'estoit Dieu qui conseille les* « *poures et leur donne patience ils* cherroient en « désespoir, est se le temps passé ont fait beau- « coup de meaux, encore ont-ils pis fait depuis « le trespas du Roi et se n'eust esté l'espérance « que le peuple avait qu'il aurait alegement au « joyeulx advenement du roy eussent abandonné « leur labour, etc., etc.

« Enfin, dit-il encore, ce poure peuple, jadis « nommé français, maintenant le pouvoir ap- « peler peuple de pire condition que le serf, « car ung serf est nourri et ce peuple a esté « assommé des charges insuportable tant gai- « ges, gabelles, impositions et tailles excessi- « ves, etc., etc.

« En aucuns sen sont fuis et retraicté en An- « gleterre, Bretagne et ailleurs et les autres morts « de faim à grant et immémorable nombre et « autres par désespoir ont tué femmes et enfants « et eulx mesmes voyant qu'ils n'avaient de quoi « vivre, et plusieurs hommes et femmes et en- « fants par faulte de bestes sont contrainets à

« labourer à la charue et au col et les autres
« labouraient du nuyt pour crainte qu'ils ne
« fussent de jour prins et apprehendé pour les-
« dites tailles au moyen de quoi partie des terres
« sont demourées à labourer et tant parce qu'ils
« estoient submis à la vollenté d'iceulx qui vou-
« loient de eulx enrichir la substance du peuple
« et sans le consentement et délibération des trois
« estats, etc. »

Nous nous sommes laissé aller à notre senti-
ment de religieux respect pour le texte; nous
pensons que ce langage si franc du représentant
de la classe moyenne au xve siècle a quelque chose
d'au moins aussi hardi et généreux que celui
de notre opposition constitutionnelle d'aujour-
d'hui, et cependant, en ce temps, le tiers-état était
tout-à-fait la classe bourgeoise. Quant à la règle
établie pour l'éligibilité et l'élection de ces man-
dataires des provinces et des villes, elle est bien
vague et fort confuse.

Le mode de nomination à la représentation
des États-Généraux était semblable aux différentes

coûtumes des pays. Il variait selon les provinces et même les villes. Souvent il était le résultat des choix arbitraires soit des chefs civils, soit des seigneurs et même du roi; mais l'usage le plus général était de désigner les maires ou les consuls. On lit dans l'*Histoire des Institutions provinciales* (1) qu'en 1319 Philippe V convoqua les États de Bourgogne et que le tiers-état était représenté par les maires, qu'ils étaient les députés des villes, et qu'elles avaient le droit d'en envoyer

Les procès-verbaux des rédactions de diverses coûtumes de France prouvent, dit-il, que presque partout le tiers-état des villes et des bourgs était représenté par les maires, consuls et syndics.
« Mandiez de tous les pays où il y a des con-
« suls syndics, ou procureur un ou deux de ces
« magistrats, et des pays ou de tels magistrats
« n'existent pas, deux prud'hommes au choix

(1) *Histoire des Institutions provinciales*, par M. Just Paquet, ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions, en 1842, page 145.

« des habitants ou au vôtre, » écrivait le sénéchal de Beaucaire, en 1357, le 4 janvier, à propos d'une convocation de l'assemblée des communes.

En 1378, le duc d'Anjou en convoquant les États de Montpellier, demandait qu'on envoyât les deux consuls.

D'autres fois c'étaient les consuls eux-mêmes qui désignaient les députés, comme à Nismes, en 1358, lors des États du Languedoc.

On le voit, c'était toujours les bourgeois qui élisaient des bourgeois, nous en avons déjà fait la remarque, la commune ne fut jamais autrement composée.

Toutes les chartes du temps spécifiaient bien que les gens de main-morte, que les serfs sont entièrement exclus de la commune, depuis les premières déclarations de ce droit ; celle de Laon en 1128, porte que les serfs ne peuvent faire partie de la commune.

Plus tard, Philippe-le-Bel dit positivement, en la charte concernant les habitants de Coucy :

« Li dis bourjois de la ville esliront les éche-
« vins et le doyen de la ville (1). »

A Caen, c'étaient encore les bourgeois qui tous les ans élisaient six hommes d'entre eux, en présence du bailly.

Dans quelques localités, l'élection était à deux degrés. On lit dans l'*Histoire du Nivernais:*

« La ville de Nevers est gouvernée par quatre
« échevins qui sont esleus chacun an li dimanche
« prochain avant la feste St-Michel.

« L'eslection se faict par les vingt-quatre con-
« seilliers représentant le corps de la ville dont
« il y en a six de quartier, la dicte ville étant
« composée de quatre quartiers qui sont selon
« les parties tous les habitans de chacun quar-
« tier, ces vingt-quatre, par voie de compromis
« representent tous les habitans et ont pouvoir
« avec lesdicts echevins et autres officiers de la
« ville. »

D'autres fois on présentait les candidats à l'ac-

(1) Guy Coquille. *Histoire du Nivernais.*

ceptation ou au choix du roi. Ainsi à Rouen, à Falaise, à Angoulême, à Bourg, à Agde, à Villefranche, à Bergerac, il en était de même.

Il y avait aussi des modes d'élections tout particuliers. A Péronne, d'après M. Just Paquet, l'élection du maire et des sept échevins était le résultat de combinaisons très compliquées. Les douze maîtres des métiers commençaient d'abord par nommer chacun deux députés; ceux-ci élisaient dix jurés qui, par une nouvelle élection, s'en adjoignaient dix autres; ces vingt jurés en ajoutaient encore dix, et alors les trente jurés élus devenaient électeurs définitifs et choisissaient le maire et sept échevins.

A Montferrant, c'étaient les consuls sortants qui choisissaient leurs successeurs. Il en était de même à Bastide, à Rhodez, à Riom en Auvergne.

On voit qu'il n'y avait rien de bien positif en fait de droit électoral, mais pourtant ce qu'il y a de certain, c'est que les nominations se faisaient généralement par les maîtres des métiers et souvent par les maires et consuls eux-mêmes.

En voici un exemple dont la date est encore même fort rapprochée puisqu'elle est de 1473. Le récit en est fait en ces termes :

« Le dit an furent mandés les Estaz par men-
« dement réal, au VIe jor du moy de mars en
« la ville de Montpellier sur lequel mandement
« fut tenu consel come est de bonne coutume
« pour faire les elections de personnages qui
« iroient au ditz étatz et furent esleus les hon-
« norables et venerables hommes messeanhores
« Johan, de Codolet, Loys Bachelier et Anthoine
« Jenhan Barges, consuls jadis de la ditte ville
« pour ledit consel. »

Ces consuls et maires étaient bien préalablement élus par le peuple, mais c'était le peuple bourgeois.

« Pour l'élection du maire, disent les ordon-
« nances, sont appelés à tour de rôle les mais-
« tres des mestiers qui jurent d'être fidèlement
« informés chacun au sien de celui qu'ils esti-
« ment le plus digne et capable pour être maire
« cette année, et le bally par escrit au greffier

« qui en fait un role, lequel est scellé par les
« scrutateurs. On dépouille le rôle e on publie
« le nom du maire (1). »

Mais il faut savoir toutes les entraves qui s'opposaient aux efforts du pauvre enfant des villes pour acquérir cette bienheureuse maîtrise, s'il n'était pas fils de maître, et s'il était sans protection; certains métiers lui fermaient pour toujours l'entrée du Parlouer aux Borjois. Ainsi, d'après des ordonnances de Louis XI, en date de 1462, les ferrants de la Normandie avaient seuls le droit, de père en fils, de travailler le fer (2).

Dans le pays de Caux, le métier d'aymeterie et de fil haubert ne pouvait être exercé que par des fils de maîtres (3).

Le chaudronnier ne pouvait de même monter son métier, comme disent les termes des ordonnances royales sans appartenir en ligne directe à

(1) *Recueil des ordonnances des Rois de France*, t. XII, page 406.
(2) Ibid., tome XV, page 541.
(3) Ibid., tome X, page 391.

des familles de chaudronniers (1), enfin pour être boucher de la grande-boucherie de Paris, il fallait être fils de maître.

Nul ne peu estre bouchier de la grant boucherie de Paris, se il n'est filz de bouchier de ycelle, dit l'ordonnance (2), puis pour tous les autres métiers en général, il fallait non seulement donner beaucoup de temps pour l'apprentissage, pour parvenir à exercer assez habillement, pour être reçu à présenter un chef-d'œuvre examiné par les jurés désignés à cet effet (3), mais encore verser une somme d'argent, quelquefois considérable. Tels que les orfèvres qui, en sus de l'achat de leur maîtrise, devaient déposer un cautionnement de dix marcs d'argent. Et les tondeurs de draps six marcs : quiconque veut lever le dit métier à Paris, et tenir ovroier en la banlieu, dit l'ordonnance, il sera à ce

(1) *Recueil des ordonnances des Rois de France,* tom. IX, page 414.

(2) Ibid., tome III, page 260.

(3) Pour être nommé juré, il fallait avoir dix années de maîtrise, mais les fils de maîtres pouvaient être élus à six années seulement.

receu, pouveu qu'il soit trouvé à ce soufisant, expert et convenable par les jurés visiteurs d'icelui mestier, et quil soit avant expérimenté par yceus jurés visiteurs et payera pour lever son dit mestier quarante sous tournois, dont le roi mestre seigneur aura la moitié et l'autre sera convertie à payer les messes du dit mestier. Puis plus loin il est encore dit :

Si aucun vuelt estre reçu en apprentissage du dit mestier, il sera à ce reçeu pourveu qu'il sera tenuz de faire deux ans de servitudes, avec l'argent quil donra à son mestre, au cas qu'il ne sera trouvé par les jurés du mestier plutôt souffisant, et ceux qui seront trouvé souffisant par les experts gardes et jurés du dit mestier, payront pour leur entrée. c'est à savoir celui qui vouldra tirer son mestier quarante sous tournois et ceuls qui vouldront ètre varlets, vingt sous, et enfin tous ceulz qui sont ou seront mestres du dit mestier seront tenuz de bailler bone caucion en la main du prevot de Paris, ou de ces dépendances, jusqu'à la somme de six marcs d'argent.

On voit que les sujettions onéreuses, attachées à ce métier, étaient assez considérables.

Nous avons cité celui-ci, mais les maîtrises de tous les métiers, ne s'obtenaient qu'avec difficulté : si ce n'était pas l'argent, c'étaient les examens à subir, et surtout les chefs-d'œuvre qui se devaient toujours au maître d'apprentissage, et qui quelquefois revenaient fort cher, celui des menuisiers était de quatre à six livres, puis d'ailleurs encore toutes les maitrises se payaient, peu ou beaucoup, il fallait donner une somme fixée d'avance par les ordonnances, ainsi que le temps de l'apprentissage, qui était quelquefois très long.

Les armuriers payaient 60 sous parisis, 40 pour le roi et 20 sous pour le maitre, les fourbisseurs ne pouvaient prendre un apprenti à moins de 4 livres parisis et 7 années d'apprentissage, pour être tourneur en buis, il fallait payer 60 sous parisis divisés en deux parts comme pour les fourbisseurs, la maitrise des boisselliers payait 24 sous parisis et l'apprentissage était de 8 années, la pourpointiere ou couturière 20 sous, les vanniers et

quincailliers 60 sous. les fouleurs d'étoffes de laines à Paris payaient annuellement la somme de dix sous parisis de haut ban, les cordiers payaient la maitrise à 6 marcs, les chaussetiers payaient leur maitrise jusqu'à 1 marc d'argent, quiconque levera le métier, le ouvroir payera, dit l'ordonnance, 1 marc d'argent, les deux tiers seront pour le roi, et l'autre pour les jurés ; s'il est fils de maître il ne doit rien, les statuts de tous métiers, ne manquent pas de faire cette exception impérieuse, contre toutes les entreprises d'établissement d'industrie quelconque, cet odieux privilège de famille qui restreignait le nombre des maitres créait contre les ouvriers mille empêchements ou fiscalités de toutes sortes, apprentissage le plus long possible, défense expresse d'avoir plus d'un ou deux apprentis à la fois. argent à payer pour l'apprentissage, somme à payer et chef-d'œuvre pour la compagnie, maitrise à acheter du roi et du corps de métier et souvent encore frais particuliers et assez considérables tels que ceux qui assujettissaient le fri-

pier à payer un diner à tous les maitres de sa corporation. Plus tard, cet usage étant trouvé trop onéreux, une ordonnance royale le remplaça par une somme d'argent montant à 8 livres, et n'oublions pas que ces tributs qui, au premier abord, paraissent minimes ne laissaient pas que d'être fort onéreux, les sous tournois qui furent frappés sous le règne de saint Louis, dit Le Blanc, dans son *Traité sur les Monnaies* (1) valaient 9 sous 6 deniers de notre monnaie; sous Philippe-le-Bel, à son avènement au trône, le marc d'argent valait 55 sous 6 deniers; il est vrai qu'en 1305 il valait 8 livres.

Cependant pour avoir une idée bien exacte de l'importance des sommes exigées pour la maitrise, nous avons consulté les rapports de Dupré de Saint-Maur et nous croyons ne pas exagérer en la portant en général à la somme de cinquante francs de notre monnaie; en effet, en feuilletant l'ouvrage cité plus haut, nous voyons que le setier

(1) *Traité sur les Monnaies*, page 47.

de bled en 1462, 63, 64 et 65 valait 5 sous tournois.

Le setier est de 8 boisseaux, dit Dupré de Saint-Maur (1), et pèse en bon bled de deux cent à deux cent quarante livres, ce qui ferait une somme considérable.

Mais voici une donnée plus raisonnable et surtout plus positive :

Le setier de bled mesure de Paris, dit-il encore, dans un autre endroit, se balançait communément avec la neuvième partie de la valeur de l'argent fin ; en 1202, le setier de bled mesure de Paris valait 6 sous 8 deniers, la neuvième partie de l'argent fin monnoyé. C'était au XIIe siècle.

En 1514 le setier de bled valait vingt-cinq à vingt-six sous, c'était encore la neuvième partie du marc d'argent fin monnoyé ; en 1304, le setier valait 40 sous, l'ordonnance royale est positive à ce sujet, nul sous peine de confiscation de ses biens ne vendra le setier de bled froment par mesure de Paris plus de 40 sous.

(1) *Essais sur les Monnaies*

Enfin voici quelque chose de plus exact encore ; en 1360, toujours d'après Dupré de Saint-Maur, le chapitre Notre-Dame de Paris paya le setier un mouton d'or, cette pièce de monnaie valait vingt-cinq à trente sous parisis, les moutons d'or existent encore, dit l'écrivain que nous citons, ils cotent de 52 au marc, c'est-à-dire qu'il pesait 88 grains et 8/13, au titre de 22 karats et 3/8 de franc ; 88 grains d'or à ce titre, continue-t-il, vaudraient donc aujourd'hui, en 1737, 15 livres 10 sous.

Ainsi donc il est clair pour nous que cette somme de 30, 40, et souvent 60 sous parisis, que valait la maitrise, ne représente pas moins d'une cinquantaine de francs.

Maintenant les frais d'installation comme le réglait la corporation, frais d'établissement ; chacun sait, même aujourd'hui que toutes les professions sont libres, les difficultés d'argent qui se présentent à chaque pas dans la moindre entreprise ; ce dont il faut tenir compte aussi, c'est l'espace de temps considérable qu'il fallait souvent donner, non seulement à l'apprentissage, qui, quelquefois

était très long, mais encore celui exigé comme compagnon, avant d'être autorisé à élever un métier et, remarquons bien que tous les fils de maîtres étaient affranchis de ces droits, qu'ils pouvaient impunément s'établir sans payer de maîtrise, et quelquefois sans produire de chef-d'œuvre et sans attendre les années exigées par le pauvre varlet ou compagnon.

Aussi voyez comme elle a grandi cette classe bourgeoise. Pauvre travailleur sans patrimoine qui lirez ces lignes, réfléchissez à la puissance qu'elle a dû conquérir pour arriver aux droits immenses de faire des représentations à l'homme d'armes, au noble seigneur, de lui refuser l'impôt, et d'en imposer elle-même aux classes qui l'exploitaient. Eh bien! l'arme la plus puissante dont elle se servit pour arriver à ce pouvoir, soyons-en convaincus, c'est l'association, c'est l'esprit de corps, c'est l'espèce de fraternité générale qui existait dans toutes les communautés et corporations des métiers et marchandises; c'est justement cet esprit exclusif parcimonieux et fiscal toujours dans l'intérêt de

la corporation, et pour le seul avantage du maître au détriment de tout ce qui n'appartenait pas au corps privilégié qui fit sa force, retenez-bien cette grave leçon, ô enfants du travail et de la misère! associez-vous, aimez-vous, soutenez-vous, formez des entreprises communes, l'association est la providence et l'avenir du prolétaire.



Sommaire du Chapitre VII.

—

De la distinction des classes et de ses tristes résultats. Le peuple seul fondateur et organisateur du travail et du commerce. De Marseille. De sa puissance commerciale et civile. Sommes énormes qu'elle paye aux seigneurs prix de son affranchissement. Comment elle perdit sa liberté. Maîtres des métiers exclus des conseils de la ville. Sa réunion à la couronne. De la Marine en France. De celle marchande. Société hanséatique. Ses progrès et sa destruction. Des vaisseaux et galères. Des gouvernements. De leur indifférence pour toutes les nouvelles entreprises. De Christophe Colomb et de Jacques Cœur. Ingratitude de Charles VII. Des différents ports de la France sous la domination romaine et dans le Moyen-âge. De la Compagnie des Indes, des ports méridionaux, de ceux de Brest, Bayonne et de Dieppe, etc. De Nantes. Réflexions à son sujet.

CHAPITRE VII.

—

Nous avons vu que dès les temps les plus reculés de notre histoire, l'odieux principe de distinction des classes exerçait un pouvoir tyrannique sur tous les travailleurs.

Que chaque famille de noble race se croyait de droit naturel maîtresse d'exploiter à sa volonté toutes les facultés productives du peuple.

Que ce droit d'exploitation était appliqué sans justice comme sans miséricorde à tous les producteurs, et que, pour comble de misère, ces derniers, se croyant aussi créés tout exprès pour obéir, faisaient abandon de toute dignité et se

prêtaient aux assujétissements les plus honteux. Et, ce qu'il y a de pénible à penser, c'est que ce même vieux préjugé de subalternité de la classe laborieuse soit encore aujourd'hui partagé par un grand nombre de gens du monde qui considèrent cet état d'infériorité populaire comme très logique et dans l'ordre naturel des choses.

En vain la religion du Christ, cette sainte croyance en la fraternité humaine vint couvrir de ses autels sacrés la presque totalité de l'Europe; en vain les divins préceptes de la charité chrétienne, pendant l'espace de dix-huit siècles, furent dans la bouche des puissants de la terre comme le cri d'amour qui s'échappait de leur conscience, rien ne fut changé; le règne de la violence imposa sa loi de fer sur la classe la plus pauvre et la plus nombreuse; les prêtres eux-mêmes ne reculèrent pas devant l'apostasie la plus flagrante de leur foi en osant sanctifier le glaive du Seigneur. Il faut rendre à César ce qui ap-appartient à César, dirent-ils, et César accapara tous les fruits des fatigues, des sueurs et des lar-

mes populaires, puis il osa, l'impie, s'en faire une auréole de gloire, et s'en proclamer le propriétaire unique. Voilà pourquoi la colère du peuple fit trembler tant de fois le sol des palais et des temples.

Voilà pourquoi les instincts populaires sont incessamment portés vers l'abîme des révolutions.

Voilà pourquoi la violence et la guerre sont encore les compagnes malheureuses de la marche émancipatrice du peuple.

Voilà pourquoi tant d'amertume est répandue sur les pages de ce livre, c'est que tout est faux dans la représentation pompeuse des gouvernements. Au premier coup-d'œil jeté sur les sociétés européennes et sur leur puissante hiérarchie, on est porté à croire que, des chefs seuls, découlent tous les éléments d'organisation, d'ordre et de direction du travail.

Qu'ils sont les moteurs uniques de l'immense mouvement de l'activité générale dans toutes ses manifestations; mais les faits, impitoyables et

sévères, témoignent, au contraire, que c'est du peuple, et rigoureusement du peuple, que sont sorties toutes les grandes et nobles choses.

Que c'est au sein de cette immense famille de producteurs misérables que s'organisèrent l'ordre, la paix, le travail et les arts.

Ainsi, dans l'industrie nous avons constaté que, de temps immémorial, les ouvriers étaient constitués en corps de métiers, qu'ils avaient établi des règlements, des statuts, tout un ordre enfin qui, pour ces temps reculés, avait une valeur importante. Le gouvernement de saint Louis, en dressant l'espèce de code industriel appelé *Livre des Métiers*, ne fit rien autre chose, nous l'avons déjà dit, que de copier ou de transcrire sous la dictée des ouvriers eux-mêmes, les clauses et règles arrêtées et pratiquées par eux depuis des siècles.

Pour le commerce extérieur ou maritime, il en fut absolument de même, ce sont des hommes du peuple, c'est-à-dire de pauvres artisans, qui ont contraint leur gouvernement à entrer

dans la voie des relations pacifiques avec les puissances étrangères.

Ce sont ces actifs et courageux commerçants voyageurs, qui, les premiers, à leurs risques et périls, osèrent porter les produits mêmes de leurs labeurs dans les pays les plus éloignés et jusqu'alors inconnus. Eux seuls établirent des communications amicales et des rapports incessants qui nous procurèrent la jouissance des denrées naturelles à ces pays nouveaux pour nous, par des échanges mutuels et multipliés à l'infini de leurs produits et des nôtres; ils créèrent des richesses véritables et saintes, car elles étaient le résultat de travaux pacifiques et laborieux. On sait tous les biens qui découlent de cette source inépuisable, *la paix des nations*, quand le commerce et les arts, ses compagnons fidèles, excitent et entraînent les peuples à la grande communion de leurs œuvres.

Marseille, sous ce religieux aspect, nous a déjà apparu au commencement de cet ouvrage,

comme le centre commun le plus riche et le plus florissant de toute la France.

Son port était le plus vaste et le plus puissant entrepôt de tous les produits de l'Afrique et de l'Asie. Du IXe au Xe siècles, ses courageux matelots rapportaient de l'Égypte et de l'Inde les épiceries, les parfums, les sucres et les soies, et ils y reportaient les cuivres, les peaux travaillées, les savons, etc., etc.

Au XIe siècle, la main-d'œuvre excellait dans les travaux d'art les plus minutieux. On lit dans l'historien Ruffi qu'à cette époque même il y « avait des orfèvres qui travaillaient si artistement « que Léodebade, abbé de Fleury, fit présent à « l'abbaye de Saint-Pierre de Fleury, de onze « écuelles d'argent sur-dorées, façonnées, avec des « croix blanches, et qu'on lui avait envoyées de « cette ville.

« L'importance de ce meuble, dit-il encore, « fait connaître la magnificence des temps, qui « semble en quelque façon remarquable d'autant « mieux que les métaux étaient assez rares, puis-

« que les Indes ne furent découvertes que quel-
« ques siècles après (1). »

Marseille, si active, si laborieuse et si puissamment commerçante, savait allier encore, par des efforts continus de patience et d'habileté, aux intelligents travaux du négoce et de la main-d'œuvre, toute la politique et l'indépendante fermeté civique.

Marseille posa elle-même les assises de sa liberté, et ne céda jamais que devant la violence et la force.

L'histoire rapporte qu'au commencement du XIIIe siècle, les citoyens de la ville basse achetèrent les droits de franchise de la ville haute à plusieurs seigneurs qui les possédaient en fiefs. En 1211, 1000 livres coronées furent remboursées à Guillaume Anselme, qui avait acquis du vicomte Rancelin, dit Ruffi, une partie des droits dus par le port de Marseille.

Plus tard, 600 livres coronées furent comptées

(1) *Histoire de Marseille*, par Ruffi, vol. 1er, page 53.

au même Rancelin pour une partie d'héritage qu'il possédait dans la ville. 143 mille sous royaux furent encore payés dans le même temps, à Raymond Geofroy, seigneur de Tret, pour différents droits dus par la ville, et en la même année on voit encore que 80 mille sous royaux ont été payés à Raimond de Baux, pour une portion de biens qu'il possédait dans la ville et surtout pour les droits auxquels ils étaient assujétis, et l'on remarque dans ce marché, passé entre le seigneur et la ville, qu'il est stipulé qu'une somme de 12 mille sols royaux coronées est accordée en sus du prix de vente, et à titre d'épingles, à Adalasie, femme de Raimond, à qui ce bien appartenait. Enfin, en 1214, un vicomte de Marseille, Hugues de Baux, qui avait déjà reçu des prêts considérables de la ville, fit la cession entière de ses droits en échange des sommes qu'il devait. Il ne restait plus qu'un seul propriétaire seigneurial, qui mettait la plus grande tenacité dans la conservation de ces droits ; la communauté de la ville le harcela de tant de façons qu'il fut

enfin forcé de céder, au prix cependant de 5 mille livres royaux coronnées, et cent livres de pension annuelle, payée à la Saint-André. Ainsi se racheta cette grande association de travailleurs; c'est ainsi qu'ils purent s'affranchir de droits honteux, d'assujétissements sans nombre, et ce sont ces hommes qui, les premiers, établirent et jettèrent les fondements du commerce extérieur de la France. C'est à Marseille que l'on doit la création des consuls de commerce. Ce sont les négociants de cette ville qui envoyèrent des agents à leur solde vers tous les points importants pour leurs expéditions, qui les firent y résider entièrement, afin de protéger et soutenir les intérêts de leur ville, en ces pays éloignés. C'est une bien belle et bien glorieuse chose que de voir tout un peuple entraîner ses chefs dans la voie du travail et des arts, et dans la communion fraternelle et générale de toutes les nations.

Marseille est un exemple bien édifiant à cet égard et surtout à celui du courage civique et religieux. Nous disions tout-à-l'heure les sommes

énormes qu'elle sut amasser par son travail et qui lui servirent si bien à payer sa liberté. Maintenant, il faut la voir défendre pied à pied ces mêmes franchises et y déployer toute l'adresse et l'intelligence la plus consommée ; elle y succomba, il est vrai, mais que pouvait-elle contre la force brutale des seigneurs et les armements considérables qu'ils avaient à leur disposition ? Marseille s'était bien rachetée à bons deniers comptants, aux vicomtes possesseurs des différents fiefs dépendants de la ville, mais elle relevait toujours du seigneur suzerain, à qui, pour ces mêmes possessions, les premiers devaient foi et hommage. Raymond Berenger, comte de Provence, qui était ce suzerain lors de la guerre des Albigeois, prit parti pour l'évêque contre Marseille. « Le comte et l'évêque Benoît firent un « traité secret, dit Ruffi (1), par lequel ce der- « nier achèterait la seigneurie de Marseille, au « nom de l'Église, et qu'après il en remettrait

(1) *Histoire de Marseille.*

« les deux tiers à Raymond, retenant l'autre sous « la réserve de droits de ressorts, d'hommages, « de chevauchées et de la monnaie, déjà possédée « par l'évêque. » Obsédée par lui, cette ville se voyait forcée de lui appartenir. Aussi, un peu plus tard agissant avec la plus grande logique, elle préféra s'abandonner à Raymond-le-Jeune, comte de Toulouse. Charles d'Anjou successeur de Raymond dévora cet outrage, mais se promit bien de s'en venger; il arma donc à la hâte et vint menacer Marseille de la mettre aux dernières extrémités. Les citoyens s'assemblèrent et résolurent de traiter, mais cependant de conserver intacts tous les droits de la ville; ils ne pouvaient lutter contre Charles dont l'armée était considérable, ils se donnèrent donc à lui, et cette détermination était très sage; d'abord la résistance ne pouvait être sérieuse vis-à-vis de soldats nombreux et aguerris. Cette ville, dont toute la puissance était dans le travail et le commerce, aurait indubitablement été dans l'impossibilité même de se défendre. Puis elle savait aussi que le droit de suzerain

donnait à Charles une autorité à laquelle il fallait toujours se soumettre.

D'ailleurs encore, il ne faut pas croire que cette donation ou redevance de la ville, envers le duc d'Anjou, détruisît en rien les libertés civiles; jusque-là, elles furent religieusement respectées; en se soumettant au seigneur, Marseille ne faisait que reconnaître à celui-ci le droit d'instituer, au sein de la ville, un agent chargé du recouvrement des droits et impôts dus à sa personne. Lors de l'entrée en charge de cet officier, le bailly, c'est ainsi qu'on le nommait, jurait au nom de son maître, en plein conseil, et devant les cent chefs des métiers de la ville, de protéger et de défendre les Marseillais contre tous dangers ou violences; « ses principales fonctions, dit en-« core Ruffi (1), étaient de faire respecter les « droits et de faire rentrer les revenus du Sei-« gneur. » Cet état dura quelques années; mais bientôt Charles d'Anjou trouva le moyen de s'em-

(1) *Histoire de Marseille.*

parer de la ville et de la réduire entièrement à son obéissance; nous n'entrerons pas dans les détails honteux des violences exercées par ce seigneur contre les libertés, si légitimement acquises par les citoyens de Marseille; mais enfin, le 17 décembre 1257, Marseille perdit toute sa puissance civile; le duc, entièrement maître de la ville inférieure, commença par exclure à perpétuité de toutes les assemblées et conseils, les cent chefs des métiers; puis il reconstitua ces conseils avec tous les hommes de son choix, nommés par lui exclusivement; quant à la partie de la ville appelée supérieure, elle resta encore quelques années sous le pouvoir de l'évêque Benoît, le même dont nous parlions tout à l'heure, qui, comme Judas, avait tenté de vendre la ville et de la livrer à Raimond Bérenger; enfin, en l'année 1481, la totalité de Marseille rentra sous la domination seigneuriale, et le 10 juillet 1484, par la mort de René d'Anjou, cette ville fut pour toujours réunie à la couronne.

C'est ainsi que s'écroula la puissance civile de

Marseille; aussi est-ce avec le plus profond respect qu'il faut garder le souvenir de cette vieille cité, berceau des arts, du commerce et de la liberté en notre pays.

Nous avons dit qu'elle prit l'initiative dans les relations commerciales de la France; en effet, son port fut le premier qui vit flotter dans son sein les pavillons étrangers, et c'est au pouvoir civil seul que doit en revenir la gloire.

C'est le peuple qui, de lui-même, constitua la puissance maritime méridionale de la France, et c'était alors la seule que nous possédions; qu'on se reporte aux premiers temps de la monarchie, on verra que la marine militaire était entièrement nulle, surtout sur l'Océan; l'histoire parle bien d'une rencontre des soldats de Thierri, roi d'Austrasie, commandés par Théodebert, son fils, et qui défit sur la Meuse une quantité considérable de bâtiments danois qui venaient faire éruption sur nos côtes; elle cite encore Gontran, roi de Bourgogne, qui envoya une flotte ravager les côtes de la Galice en Espagne; puis

une entreprise maritime de Charles-Martel contre les Frisons (1) ; mais ces faits sont à peu près les seuls que l'on puisse citer. Plus tard tous ces chefs inhabiles furent impuissants contre les nouvelles irruptions des peuplades du Nord, qui, sous le nom de Normands, comme nous l'avons déjà fait remarquer, vinrent en foule ravager les rives de la Seine en remontant son cours. Sous le règne de Charlemagne, malgré les armements maritimes de ce grand capitaine, qui embrassait en même temps et toutes les connaissances militaires, et toutes les vertus civiles, ces hardis navigateurs nomades osèrent opérer un débarquement devant l'empereur lui-même, et celui-ci prévoyant les dangers futures que l'ignorance des hommes qui l'entouraient rendait imminents s'écria : « Ah ! si ces gens osent ainsi me braver en face, que feront-ils donc quand je n'y serai plus ? » Ce qu'il redoutait ne se réalisa que trop. L'absence complète de forces maritimes à opposer aux enva-

(1) *Histoire de la Milice française*, par le P. Daniel.

hissements successifs des Normands mit la France à deux doigts de sa perte. Ces audacieux navigateurs ravageaient non-seulement tous les pays qui bordaient la Seine, mais encore la remontant jusqu'à la capitale, laissaient çà et là des établissements qu'ils conservèrent et qui inquiétèrent longtemps les villes et les campagnes voisines. Tout cela s'opéra autant dire sans les moindres entraves de la part des chefs du gouvernement d'alors. On vit même le dernier des Carlovingiens, la honte au front, marchander et racheter au poids de l'or la retraite momentanée de ces barbares.

Ce fut encore le peuple cette fois qui prit à cœur la dignité et l'honneur national. Tout le monde connaît la belle défense des habitants de Paris, commandés par Eustache Eudes, gouverneur de la ville.

Telles étaient l'ignorance et l'absence totale de toutes connaissances en marine que, jusqu'aux XIII[e] et XIV[e] siècles, la plupart des bâtiments et même des matelots du gouvernement royal ap-

partenaient à l'étranger. Ainsi, à l'époque des premières croisades, les vaisseaux qui servirent à transporter nos soldats étaient fournis par la ville de Gènes, et l'historien Dutillet observe que la France ne se servait que de navigateurs génois ou espagnols.

« A la grande croisade de saint Louis, en « 1245, le roi, dit Richebourg (1), quitta le pape « à Lyon, descendit le Rhône et alla s'embar- « quer, le 25 août, à Aigues-Mortes, il y at- « tendit pendant deux jours un vent favorable, « et il partit enfin le 28. Sa flotte, continue- « t-il, était bien équipée et composée de *vais-* « *seaux génois.* »

Enfin, on a beau chercher et fouiller dans les vieux historiens du temps, rarement on trouve qu'il soit question d'équipement, de construction de vaisseaux, ou d'armements maritimes, sans que l'étranger y eût la plus grande part.

(1) *Histoire générale de la Marine.*

M. Chasseriaux (1), dit bien, d'après l'historien Velly, que, sous le règne de Charles IV, le vicomte de Narbonne s'était engagé de faire construire, et il ajoute de suite, ou d'*achcter* vingt galères, deux navires, et quatre galiotes, de les armer, et de les entretenir pendant un an.

« Il promettait, en outre, que chaque galère « et chaque navire seraient montés de deux cents « hommes, et chaque galiotte de cent, et s'obli- « geait d'amener avec lui trois mille hommes de « pied, etc., etc. »

Le roi, de son côté, devait lui compter la somme énorme de 200,000 livres parisis. Ceci se passait en 1322, et le marc d'argent valait alors 6 livres, on peut juger de l'immense trésor qui aurait été enfoui dans cette entreprise; aussi n'eut-elle pas de suite. Certainement que le peu d'habileté et l'ignorance générale du travail, et de la construction des bâtiments et instruments maritimes furent un empêchement

(1) *Précis historique de la Marine française*, tom. Ier, page 26.

général à nos progrès dans cette direction. Mais c'est surtout à l'ineptie des chefs de l'état qu'il faut s'en prendre. Car on a des preuves authentiques que c'est le peuple, encore une fois, et le peuple seul, sans direction seigneuriale ou royale quelconque, qui prit hardiment l'initiative des entreprises maritimes commerciales et même militaires. La grande association connue sous le nom de Société des villes hanseatiques, dont la fondation eut lieu au XII[e] siècle, en est un exemple frappant. Le commerce français y avait une part considérable; les ports de Rouen, de Saint-Malo, de Bordeaux, de Bayonne et de Marseille étaient associés à cette vaste entreprise qui avait établi des comptoirs jusque sur les bords de la Baltique, et, chose inouïe pour le temps, la puissance et la force de cette laborieuse compagnie de marchands devinrent telles qu'elle put soutenir la guerre contre une nation tout entière. L'histoire a consigné sa lutte contre Woldemar, roi de Dannemarck, en 1340. On raconte qu'elle arma une flotte de quarante vaisseaux à

ce sujet, et qu'on y compta jusqu'à douze mille soldats et autant de matelots.

Sa grandeur et les développements immenses que prenait son pouvoir effrayèrent les gouvernements divers auxquels appartenaient ces marchands associés. Chacun des Etats fit donc défense de continuer la société, qui se trouva réduite bientôt aux seules petites villes allemandes qui l'avaient fondée. Cet exemple de la part immense que le peuple eut dans la fondation de la marine en France, se retrouve encore dans la grande expédition normande de 1338, alors que les Etats s'offrirent d'eux-mêmes pour tenter une descente en Angleterre; mais ce projet n'eut qu'un commencement d'exécution et ne fut composé en partie que de Génois (ce sont toujours ces peuples qui nous fournirent des bâtiments et des marins). Ils allèrent donc, quoiqu'il en soit, ravager toutes les côtes de l'Angleterre, et l'histoire remarque qu'ils se servirent d'artillerie et que c'était la première fois qu'on l'employait sur mer. Ce furent encore des marchands Normands qui, sous le règne

de Philippe-le-Bel, conduisant deux cents vaisseaux chargés de marchandises, et étant attaqués par des Anglais, osèrent non-seulement se défendre, mais s'emparèrent de tous les bâtiments ennemis qu'ils rencontrèrent sur leur route.

Par ce nombre de deux cents vaisseaux, on comprend bien que ce ne pouvait être que de simples bâteaux marchands. Beaucoup d'écrivains, en parlant de la marine de ces temps, n'hésitent pas à employer souvent le nom pompeux de vaisseaux, mais il faut bien en rabattre alors qu'on va fouiller au fond des choses ; ainsi la marine militaire ne fut bien longtemps composée elle-même que de ces bâtiments marchands, assez forts cependant pour pouvoir y monter des hommes armés ; le mouvement, la marche du bâtiment ne s'obtenaient qu'à force de rames ; on établissait sur l'avant du bateau une espèce de tour en bois où se logeaient les combattants : et c'est ainsi que s'organisaient les armements maritimes d'alors. Les mêmes bâtiments qui avaient été construits par les pacifiques marchands, et qui leur avaient servi

à transporter leurs denrées, devenaient bientôt les vaisseaux de l'État et des instruments de guerre et de destruction.

Ce ne fut donc que bien tard que l'État posséda une marine spécialement militaire composée de galères, ou grands bateaux plats, dont certainement les Normands avaient donné le modèle. On les appela naves longuæ, galéa, naves longues ou galéasses quand elles étaient bien grandes. Ces bâtiments différaient des vaisseaux ordinaires en ce qu'ils étaient construits à bords très bas et presque à fleur-d'eau, ce qui fit donner aux autres bâtiments élevés, tels que ceux dont on se sert généralement aujourd'hui, le nom de vaisseaux de haut bord. Toute la construction de ces galères était cachée par les eaux, l'œil était toujours trompé sur leur véritable dimension; on ne pouvait jamais se faire une idée assez grande de tous les objets et de la force militaire qu'elles pouvaient contenir.

Trente rames étaient continuellement en mouvement pour faire marcher un de ces bâtiments;

comme ce travail était rude et souvent très pénible, on y attachait de pauvres malheureux esclaves ou prisonniers de guerre, des malfaiteurs ou repris de justice. Il en fallait cinq à chaque rame ; on peut juger par là du grand nombre d'hommes qu'on y employait. Ce service s'appelait *chiourme*, et comme il était de première nécessité on avait assez de soin des travailleurs qui l'accomplissaient ; on ménageait leurs forces en les relayant souvent, et surtout en les nourrissant très confortablement, et ne les exposant que le moins possible aux rigueurs de la température. Voici tout ce qui concerne le véritable travail de cette première marine de l'État. Quant à la partie militaire, nous dirons que chacune de ces galères contenait de deux à trois cents personnes, tant soldats que rameurs, et on en élevait le nombre sous les derniers temps jusqu'à cinq cents.

Mais, nous le répétons, la marine militaire française ne fut vraiment constituée qu'à la fin du XV[e] siècle. Antérieurement à cette époque

l'État eut bien de temps à autre des armements maritimes, mais ce ne fut jamais que par cas fortuits; tous ces équipements spontanés étaient fournis par les étrangers, imposés, ou achetés aux différents seigneurs et même au peuple marchand qui, comme nous le disions, fournissait presque toujours même les bâtiments.

« Autrefois, dit le Père Daniel, comme les « armées navales n'étaient composées que de « vaisseaux marchands qu'on prenait dans les « ports, et qu'on armait en guerre dans le be- « soin; il n'y avait point de troupes attachées « particulièrement à la marine, mais on pre- « nait celles des armées de terre. Cela se voit « dans toute notre histoire; mais depuis le ré- « tablissement de la marine, sous le minis- « tère du cardinal de Richelieu, il y eut tou- « jours des troupes affectées au service de « mer (1). »

La preuve en est encore dans la nomination

(1) *Histoire de la Milice française*, page 712.

au commandement des galères, qui eut lieu, comme nous l'avons remarqué dans un des précédents chapitres, en 1497, et qui fut Prégent de Bidoux, premier et seul véritable commandant de la marine française.

Quant à la dignité de grand-amiral, qu'on fait remonter jusqu'au règne de saint Louis, elle ne pouvait être que la marque momentanée d'un service maritime à accomplir, puisqu'une fois l'expédition terminée, les travaux maritimes cessaient. Autre preuve encore, c'est que les uns disent que Florent de Varennec fut le premier amiral de France en 1270, et d'autres affirment que ce n'est qu'en 1327 que ce titre fut donné pour la première fois à Pierre Lemegue. Puis quelques-uns citent Mathieu de Montmorency. Enfin, il est avéré que cette qualité d'amiral était souvent aussi ajoutée au titre du seigneur dont les domaines touchaient nos côtes maritimes, tels que ceux de la Bretagne et de la Normandie; et tout nous prouve encore que jusqu'au XVe siècle, tous ces bâtiments si pompeusement

appelés vaisseaux, étaient très-facile à combattre, ainsi qu'on le vit sous le règne de Philippe III, en 1283, alors que Lauria, commandant la marine Espagnole, prit avec une cinquantaine de bâtiments, vingt-neuf vaisseaux français et en détruisit trente autres, puis poursuivant sa victoire jusque devant Naples, en mit encore vingt autres hors de combat, enleva, dit-on, quarante-deux galères à Charles, duc d'Anjou, et enfin surprit et détruisit entièrement la flotte Française, composée de cent-cinquante galères sans compter les bâtiments de charge. Maintenant on peut se faire une idée de ce qu'on appelait alors une flotte. Il est évident que jusqu'au règne de Louis XIII la force maritime de la France était toute entière dans les mains du commerce; c'était le peuple marchand qui tentait les expéditions lointaines, et qui au besoin, comme nous venons de le dire des Normands, faisait respecter le pavillon du pays.

Telle fut notre marine pendant des siècles: seul le commerce populaire, si l'on peut se ser-

vir de cette expression qui rend le mieux notre pensée, sut établir et organiser les moyens de transports des marchandises, les relations réglées et permanentes avec toutes les nations d'outre-mer. Quant au pouvoir gouvernemental toujours très lent à sortir des ornières du passé, il s'en tenait aux vieilles routines et ajournait indéfiniment, comme il le fait encore aujourd'hui, les innovations les plus simples, comme les plus naturelles. Tout le monde sait comment au xve siècle, vers 1484, le grand Christophe Colomb fut balotté par ces chefs ignorants et parcimonieux qui marchandaient au courageux et savant navigateur la plus minime partie de leur superflu, à lui, qui leur promettait et leur donna un monde.

Christophe, né à Gènes, de parents pauvres, ne voyait rien de plus naturel que de demander à sa patrie les instruments nécessaires à réaliser la grande œuvre qu'il avait si longtemps murie, et on le traita de fou, de visionnaire; il s'adressa à notre roi Charles VIII. Celui-ci n'y prit pas

garde et ne lui fit aucune réponse; Henri VIII, roi d'Angleterre, le chassa de ses états.

Le Portugal voulut lui extorquer la gloire de sa découverte.

L'Espagne le berna pendant huit années. Tour à tour balotté par les espérances, la crainte, les déceptions et les déboires de toutes sortes. Enfin, une femme, la reine Isabelle, mit un terme à ses perplexités cruelles, même avec la plus grande parcimonie.

Telle est, hélas! l'histoire de tous les hommes du peuple, dans lesquels Dieu a mis le génie des grandes entreprises. Il faut toujours qu'ils payent par des initiations douloureuses les moindres fleurons de leur glorieuse palme, quand il ne finissent pas par être crucifiés comme le Christ.

Peu de temps avant cette époque, un autre homme du peuple paya bien cruellement aussi la haute faveur où l'avait placé son activité laborieuse et son aptitude aux grandes affaires industrielles.

C'était sous le règne de Charles VII, le commerce commençait à prendre une extension considérable et, par les efforts d'un seul homme, les trois quarts des produits français étaient échangés contre ceux de l'Asie et de l'Afrique.

Cet homme avait nom Jacques Cœur. Il était doué d'une intelligence et d'une activité extraordinaire; fils d'un petit marchand orfèvre, il fut d'abord placé, en qualité de simple ouvrier monnayeur, à l'hôtel de Bourges. Son goût pour les affaires, l'aptitude parfaite qu'il apportait à tout ce qu'il entreprenait, le fit réussir avec un bonheur extraordinaire. En peu d'années, il fit une fortune immense. A lui seul, dit l'histoire, il faisait plus d'affaires que tous les marchands français réunis. Son principal commerce consistait en draps d'or et de soie, fourrures, armes, épiceries, lingots d'or et d'argent. Il avait trois cents facteurs continuellement occupés à classer et à charger ces marchandises. Cette suite incessante de ventes et d'échanges le rendit bientôt le personnage le plus important

du royaume, surtout fort intéressant pour la cause royale, en ce temps de troubles où la France était en grande partie sous la domination anglaise.

Les moyens d'entretenir des milliers d'hommes armés, équipés et en état de tenir la campagne étaient fort difficiles et coûtaient énormément au gouvernement royal, et souvent les coffres étaient vides; Jacques Cœur, zélé partisan de la cause française, patriote dévoué autant que royaliste fidèle, équipa, arma et entretint quatre armées à ses frais, l'espace entier que dura la guerre, et jusqu'à l'expulsion complète des Anglais. De plus, en 1445, il prêta de ses deniers, au roi Charles VII, deux cent mille écus d'or, somme énorme pour le temps; et, cinq années plus tard, ce fidèle et dévoué sujet était traîné devant un tribunal, présidé par son plus mortel ennemi, où il fut condamné à mort et dépouillé de toute la fortune qu'il avait acquise par son travail, le tout autorisé et ordonnancé par le même roi Charles VII. On dit que les républi-

ques sont souvent ingrates, mais les rois sont plus lâchement oublieux encore des services qu'ils reçoivent souvent avec les démonstrations les plus affectées; ainsi, ce Charles VII abandonna Jacques Cœur aux accusations qu'on portait contre lui; et quels étaient ses crimes? ils tombaient tous d'eux-mêmes devant les plus simples investigations; il ne restait, autant dire, que celui d'avoir rendu un esclave chrétien à son maître, riche musulman, avec lequel Jacques Cœur faisait de grandes affaires; cet esclave échappé des propriétés du seigneur turc, s'était réfugié et caché sur un bâtiment français; on le renvoya à son patron, certes que cet acte cruel ne donne pas une haute idée de l'humanité et de la générosité du riche commerçant, qui, sans de bien grands sacrifices, aurait pu racheter ce malheureux des fers de l'esclavage; il ne le fit pas, et en se reportant à la grossièreté et à l'ignorance des principes moraux de ces temps, on sera peu surpris de ce grief venant de la part, surtout, d'un

financier. Pour le peuple, pour la masse qui sent plus vivement, parce qu'il les supporte, toutes les rigueurs de la tyrannie, de l'esclavage et de la misère, ce grief était un véritable crime, mais certes aux yeux des juges et de celui qui ordonna une pareille procédure, il était impossible que cette accusation fût autre chose que les résultats de la haine, de l'envie, et surtout de la spoliation; Jacques Cœur fut condamné à mort, par un tribunal, comme nous l'avons dit plus haut, présidé par son plus mortel ennemi, Antoine de Chabannes, comte de Dammartin; l'ordonnance royale qui constitua cet homme président du tribunal serait inexplicable, si la saisie entière des biens de l'accusé n'était comprise dans la condamnation qu'on prononça. A la peine de mort, Charles-le-Victorieux, qui laissa brûler Jeanne d'Arc par les Anglais, substitua le bannissement perpétuel ; mais le principal arrêt fut une amende de 400,000 écus d'or, le double juste de la somme que l'homme du peuple avait

prêté à la couronne, et la confiscation de tous ses biens, on remarquera qu'ils étaient immenses; la maison qu'il fit bâtir à Bourges, et qui en est encore l'hôtel-de-ville, passait en ce temps pour le plus beau bâtiment de la France.

Jacques Cœur avait acquis des propriétés seigneuriales considérables; on cite les terres de Toncy, de Pereuse et de Saint-Fargeau; cette dernière qui embrassait un espace de plus de trente lieues de superficie, tout cela fut acquis au domaine royal, et le malheureux marchand qui, quelques années antérieures, marchait en tête des plus riches seigneurs de France, qu'on vit, dit l'histoire, dans une cérémonie royale, à l'entrée de Charles VII à Paris, marcher en tête du cortège, côte à côte de Dunois, le roi considérant les services de l'argentier à l'égal de ceux rendus par ce grand capitaine, était réduit alors à la plus triste condition; il se réfugia dans un couvent, d'où un de ses anciens commis l'en tira et lui donna les moyens de s'expatrier, en

formant, avec l'aide de tous ceux que Jacques Cœur avait employés dans ses jours de fortune, une somme de 60,000 écus; il partit et vint à Rome, où l'on rapporte que le pape le chargea d'une expédition maritime contre les Turcs, expédition où son souvenir s'effaça; périt-il en combattant ou mourut-il paisiblement? ce qu'il y a de certain, c'est qu'on n'entendit plus parler de lui que longtemps après, alors que Louis XI réhabilita sa mémoire, et rendit à sa famille le rang qu'elle occupait.

Voilà comment un roi, qui certes devait aimer le peuple, puisque par lui seul il avait reconquis sa couronne, voilà comment, disons-nous, il sut récompenser et encourager le travail, l'intelligence, et surtout le dévoûment à la cause de la patrie et de la royauté; mais encore une fois, l'ingratitude ou l'indifférence ont presque toujours été les récompenses des conquêtes populaires; nous verrons bientôt d'autres hommes du peuple, excités par les découvertes subli-

mes de Christophe Colomb, et par l'amour pour les grandes entreprises comme Jacques Cœur, se dévouer courageusement aux excursions les plus lointaines, et ne trouver aussi chez les principaux seigneurs et dans la royauté elle-même, que des déceptions douloureuses; en effet, toutes les grandes découvertes et les entreprises maritimes un peu importantes dont notre pays peut se glorifier, de même que les autres conquêtes industrielles, dont nous avons déjà tenu compte, sont dues uniquement à la spontanéité populaire; la grande compagnie des Indes, même, cette vaste entreprise qui, plus tard, fit la fortune de l'Angleterre, fut fondée par de simples particuliers, ce n'est que longtemps après son institution que le pouvoir royal vint l'aider de ses privilèges; le port de Lorient, appelé d'abord Blavet, n'était encore, au XVI[e] siècle, qu'une espèce de gare ou de refuge, que la nature seule semblait avoir créée tout exprès pour les matelots contre la tempête et le mauvais temps; c'est aux laborieux commer-

çants de cette époque qu'on doit tous les travaux qui s'exécutèrent pour donner à ce port l'importance qu'il a aujourd'hui.

Ce fut cette compagnie des Indes qui fit construire dans la ville tous les immenses magasins propres à tenir en dépôt les marchandises qui arrivaient en France; frappé enfin de l'importance de ce lieu central, où venaient aboutir tous les arrivages de l'Inde, le pouvoir y fit élever des fortifications pour défendre les approches des côtes; puis, comme nous le verrons plus tard, de nouveaux magasins s'élevèrent sur tous les terrains qui avoisinaient la ville; on fit refaire le port tel qu'il existe à peu près aujourd'hui; mais tout cela arriva fort tard. Il faut souvent anticiper sur les époques, ou retarder considérablement sa marche alors qu'on veut se faire une idée un peu nette des efforts laborieux du peuple; souvent les hommes et les choses, que des siècles séparent, ont cependant des points de contacts intimes et des rapports directs; ainsi

notre puissance maritime, si longtemps annihilée, était pourtant considérable, même avant l'invasion romaine.

La Galatie en Asie, le royaume de Galice en Espagne, et la province de Galles en Angleterre, sont des monuments incontestables de l'habitation des Gaulois dans ces contrées, dit l'historien Richebourg (1), et naturellement une preuve de leurs explorations maritimes en ces temps; Arles, Narbonne, Montpellier, Toulon, Antibes et Fréjus, Bordeaux, Vannes, de la Saintonge, du Poitou, de Corbillon sur la Loire, et Marseille (qui servaient de couronne à cette grande puissance maritime), étaient tous enfin des ports fameux sous le gouvernement de Rome.

Que sont devenus ces monuments de notre puissance maritime? tout cela fut délaissé et abandonné au hasard des circonstances; l'intérêt de *caste*, la *personnalité* tuèrent toutes les idées no-

(1) *Histoire générale de la Marine*, tom. II, page 15

bles, grandes et généreuses ; la société fut entièrement sacrifiée à l'*égoïsme familial.*

Quand par hasard une intelligence un peu élevée, un cœur un peu large voulait embrasser la masse entière du peuple dans une pensée gouvernementale, mille entraves s'élevaient devant sa volonté, il fallait céder.

Toute la phase féodale a été une lutte perpétuelle, incessante d'individualités ennemies que le pouvoir royal n'a jamais pu comprimer, lui-même avait déjà souvent assez de se garder contre les violences de ces mêmes partis.

Le temps se passait à se défendre en face et à s'attaquer par derrière, et le peuple était la victime de toutes ces divisions. Par le tableau de ces désordres, on a l'explication de l'impuissance et de l'indifférente apathie du pouvoir royal relativement à la marine ; c'est pourquoi on ne peut retenir son indignation, quand on pense que tant de siècles se sont écoulés sans qu'aucune tentative quelconque de direction à cet égard se soit produite.

Quand on jette les yeux sur le peu de développement que prit notre marine, même dans les temps les plus tranquilles et les plus florissants de notre monarchie, on n'ose ni le croire ni le dire.

Le port de Brest si vaste, si considérable, et qui contient d'immenses magasins de toutes sortes pour l'approvisionnement de tous les bâtiments du gouvernement.

Brest, dont on dit que la rade magnifique portant jusqu'à quinze lieues en superficie, pourrait contenir en son sein toutes les forces navales réunies de l'univers. Brest qui possède des ateliers immenses de construction, arsenal, salle d'armes, hôpitaux, cabinet d'histoire naturelle, bibliothèque contenant deux mille volumes, salles de spectacle et monuments publics magnifiques, Brest n'était, il n'y a encore que deux siècles, qu'une très petite bicoque, sans aucun établissement maritime un peu important, et la France n'en devint maîtresse, chose inouïe, qu'en l'année 1489;

c'était pourtant une position, un point important comme défense militaire.

Bordeaux, ce port si intéressant sous le point de vue commercial, fut d'abord pris par les Sarrazins en 840, plus tard, les Normands s'en emparèrent, après eux les Gascons et les Anglais se le disputèrent, et enfin il ne rentra sous la domination royale que vers le xv[e] siècle, en 1461.

Dunkerque a été acheté par Louis XIV au prix de cinq millions tournois; il appartenait par succession à l'Espagne, plus tard à l'Angleterre par droit de conquête, et c'est de cette dernière que nous l'avons acquise; il fait le plus grand commerce, le cabotage de Bayonne, toutes les côtes de France lui appartiennent; il a le commerce de la Méditerranée jusqu'à Libourne, sa navigation directe avec l'Angleterre, le Nord et la mer Baltique, Rotterdam, et on compte plus de deux cents navires qui font ce travail; puis quand on pense que sur les côtes de la Bretagne, Saint-Malo, Brest et Nantes, ont été les seuls ports de la France jusqu'à Henri IV.

La Rochelle n'appartint à la France que dans le xve siècle.

Bayonne est une conquête de Charles VII, elle ne date sa réunion à la France qu'à la même époque.

Boulogne, qui avait été pris par les Anglais, ne nous fut rendu qu'en 1550, sous le règne de François Ier. Le Hâvre cependant est un port important que nous devons à la pensée royale de ces temps; d'ailleurs tout ce que nous avons dit jusqu'ici relativement aux reproches adressés au pouvoir gouvernemental, sous le rapport des intérêts maritimes et commerciaux de la France, ne doit se comprendre que des époques antérieures au siècle de Louis XIV.

Le Hâvre, disions-nous, est une pensée royale; effectivement, c'est à Louis XII que nous devons la fondation de ce grand point maritime, c'est lui qui en posa les premières pierres; François Ier, son successeur, commença à le rendre considérable, et aujourd'hui c'est le port le plus important de notre pays.

La Ciotat, qui fut fondée par des italiens au XIIIe siècle, ne prit un peu d'importance qu'au milieu du XVe.

Dieppe, qui nous a toujours appartenu, ne fut longtemps qu'un refuge de pêcheurs, et ne commença à compter pour quelque chose que sous Philippe Auguste, en 1196. Les citations ne finiraient pas; ainsi donc il est clair, pour nous, que c'est le peuple, bien plutôt que son gouvernement, qui a fondé la puissance maritime française, et par lui seul elle se maintint, et suivit sa marche ascendante jusqu'à ce qu'un grand génie, comme celui de Colbert par exemple, s'incarna pour ainsi dire dans la pensée populaire, la développa, aida sa croissance et la poussa vers l'apogée de la perfectibilité; quelquefois cependant encore, il arrive que le peuple en masse, obéissant à un instinct naturel, enfante et réalise les plus grandes choses; l'histoire de Nantes en est un exemple frappant; en 1088, époque où fut constituée la loi communale de ce pays, malgré la proclamation d'une charte qui réglait les rangs

entre les grands du pays, dit M. Camille Mellinet, cependant rien n'était encore changé dans la condition du peuple (1).

« Le chateau dominait encore la hutte du serf « avec arrogance, continue-t-il; il en était autre« ment effectivement dans les villes, la grande « agglomération d'individus donnait une force « d'ensemble qui effrayait toujours les chefs « du pouvoir, mais on ne pouvait pas encore « constater une véritable liberté. » Les éléments étaient vivaces il est vrai, et sitôt que l'occasion se présenta, ils surgirent avec un accord de volonté si grande qu'il fallait invinciblement céder le terrain acquis; évidemment aussi le concours était si complet, que toutes les mesures prises par le peuple pour faire triompher la cause de la liberté et de l'égalité étaient sages et convenables,

(1) Ce fut en 1088 que Nantes se donna à Alain Fergent, et ce fut aussi l'époque certaine où Nantes fut constituée en commune, et où cet Alain Fergent lui donna une charte. (*Histoire de la commune et de la milice de Nantes,* par Camille Mellinet, vol. II, page 118.)

pleines d'une dignité franche, sincère, sévère, toujours calme, sa parole devait avoir une puissance énorme; effectivement au XIe siècle, il brisa le pouvoir féodal, et se choisit lui-même pour chef temporel, le pasteur qui le bénissait au temple; dans l'histoire de Nantes, on voit que l'évêque devint le seul et unique souverain, et l'on remarque qu'en 1150, le pape Léon IX ayant nommé à l'évêché un homme dont les droits n'avaient pas été sanctifiés par l'élection populaire, et qui soulevait contre lui toutes les antipathies par rapport à son caractère aristocratique, les habitants de Nantes firent un manifeste reproduit en latin par Dom Morice, et rapporté en ces termes par M. Camille Mellinet (1) :

« Nous cherchons le bien et nous n'avons que « le trouble; un homme sans affection, désor« donné, un homme que rien n'émeut, connu « de nous par de trop nombreuses expériences,

(1) *Histoire de la commune et de la milice de Nantes*, par M. Mellinet, tom. II, 115.

« un homme non consentant à faire le bien avec
« les bons, nous a été envoyé par vous, mais en
« l'envoyant vous ne connaissiez pas cet homme,
« *il a été envoyé à l'insu de tous, car personne*
« *ne nous a consulté,* etc. Nous avons pensé écrire
« ceci à votre paternité, afin que vous consultiez
« l'église de Nantes dans votre paix, et ceux de
« nos évêques que la chose regarde, et en suivant
« les règles du droit commun que vous avez juré
« de maintenir. »

Et l'évêque fut révoqué; c'est qu'alors les droits du peuple étaient larges et sérieux, c'est qu'il n'y avait point de restriction dans le pouvoir d'élire; le peuple en masse coopérait à la nomination des curés et des évêques, et pendant un laps de temps considérable, le clergé fut pour ainsi dire le seul gouvernement de Nantes.

Guy de Thouars, cité par M. Mellinet, affirme qu'au XIIIe siècle l'évêque était le seul et véritable seigneur de Nantes, le peuple et l'église étaient associés pour administrer le pays.

Un concordat qui date de cette époque prouve

la puissance extrême que le peuple exerçait, puisque dans la classification des ordres, il est alors compté au rang du pouvoir exécutif de l'état, et l'histoire fait la remarque qu'à partir de ce moment, l'activité du commerce et des arts fit fleurir dans le port de Nantes une prospérité jusqu'alors inconnue.

Nonobstant toutes ces conquêtes populaires, Nantes ne se conserva pas toujours dans la voie en laquelle elle était entrée, tant il est vrai, et d'une bien triste expérience, que tous ces éléments de bonheur sont bientôt dissipés par la foule, quand une main habile et protectrice ne vient pas conserver, en les augmentant et les dirigeant, tous ces germes de félicité publique.

Combien le peuple, hélas! n'a-t-il pas donné d'efforts à l'œuvre de son affranchissement, et avec quelle bénévole confiance ce dépôt sacré de liberté et de droit civil ne fut-il pas compromis par ce même peuple auquel il avait tant coûté!

Nantes fit l'épreuve de toutes les vicissitudes

politiques, civiles et religieuses, ainsi que de leur initiation sanglante.

Toutes les époques ont laissé de tristes traces de leur passage sur ce vieux sol de granit et de pierre.



Sommaire du Chapitre VIII.

De l'usage de la boussole au XIVe siècle. Excursions maritimes des Normands. Établissements français en Guinée. Leur importance. Leur destruction. Découverte du Canada. Des voyageurs français. De Jean de Bethencourt. De Gadifer De-Lassalle. De Bertin. De Berneval. Leur entreprise. Indifférence de la cour de France à leur égard. De Jacques Cartier. De ses voyages dans l'intérieur de l'Afrique. D'Angot le négociant armateur. De son élévation. De sa chûte. De Jean Ribaud. De ses voyages aux Florides. Colonies françaises. Trahison des Espagnols. Massacre des colons. Mort malheureuse de Jean Ribaud. De Gougues et de son entreprise. Rétablissement de la colonie aux îles Florides. Retour de Gougues. Il est poursuivi, il se cache et meurt ignoré. Première tentative au Brésil par Villegagnon. Déceptions qu'il éprouve, etc.

CHAPITRE VIII.

Du XIIe au XVe siècle l'Europe s'était déjà enrichie des trois grandes découvertes qui servirent le plus efficacement à son affranchissement et à sa civilisation ; nous voulons parler de la boussole, de l'imprimerie et de la poudre à canon ; si cette dernière, sur le sujet de laquelle nous reviendrons plus tard, n'a été généralement et malheureusement employée jusqu'ici, qu'à l'accomplissement d'actes de destruction et de mort, cependant, même en cette horrible application, souvent aussi elle aida le triomphe de la cause populaire ; et grâce au développement moral des

peuples et à l'élévation de leur intelligence, espérons que nous pourrons bientôt placer cette troisième puissance au rang des instruments pacifiques du travail. On sait déjà le rôle important qu'elle remplit dans l'opération laborieuse de l'extraction de la mine.

Quant à l'imprimerie, nous avons vu qu'elle fut presqu'aussitôt et généralement popularisée que découverte.

Par cette précieuse et sublime science, les voiles mystérieux dont les savants de l'antiquité entourèrent toutes les connaissances humaines, furent déchirés pour jamais, et les premiers rayons qui s'échappèrent de ce foyer ardent furent ceux de la liberté et de l'indépendance générale de l'humanité.

La boussole avait préparé la voie des relations commerciales entre tous les peuples. Grâce à cette grande découverte, les bornes du monde connues alors furent reculées au-delà de tout ce que l'imagination la plus exaltée pourrait enfanter en espace; et si les hommes, chargés

de la direction des peuples, eussent eu en eux l'amour de leurs saintes fonctions, la communion générale de toutes les nations aurait été devancée de plusieurs siècles. D'abord la connaissance de la vertu de l'aimant, remonte, nous l'avons déjà observé, bien au-delà de l'époque que certains écrivains lui assignent.

L'historien Bergeron (1) affirme que l'usage de la boussole était déjà assez ordinaire pour la navigation dès l'an 1313, et il cite à l'appui de son affirmation la Relation de Jacques Vitry dans son voyage oriental.

Puis il rapporte en entier la curieuse pièce de vers du poète Guiot, pièce que nous n'avions fait qu'indiquer dans un de nos précédents chapitres et qui est une trop grande preuve de la pratique que l'on avait de la boussole, pour que nous négligions de la rapporter ici. Le lecteur remarquera que le poète qui l'a composée vivait sous le règne de saint Louis, vers la moitié du XIIIe

(1) *Traité de la Navigation.*

siècle. Bergeron en place l'époque en 1260. Cette pièce, qui fait allusion en terminant à la sainte mission du pape, est d'une importante originalité, sous le double rapport et de la science et de la morale de ces temps. Elle est ainsi conçue :

De nostre père l'Apostoile
Voulsisse qu'il semblast l'estoille
Qui ne se muet, moult bien le voyent
Les maronniers qui s'y accolent
Par celle estoille vont vont et viennent
Et lars sens et leur voye tiennent
Celle est attachée et certaine
Ils l'appellent la tramontaine
Toutes les autres se remuent
Mais ceste estoille ne se muent
Un art font qui mentir ne puet
Par vertu de la marinière
Une pierre laide et noirière
Ou le fèrs volontiers se joint
Puis que l'aiguille la touchiée
Et en un festus l'ont fichiée
En l'iau le mettant sans plus
Et li festus li tient dessus
Puis se tourne la pointe toute
Contre l'Estoille si sans doute
Que ja per rien n'y faulsera
Ne maronniers n'en doutera
Quand la nuict est obscure et brune
Qu'on ne voit estoille ne lune
Lors font font à l'aiguille alumer
Puis ne peuvent ils s'esgarer

Contre l'estoille va la pointe
Per ce font li maronnier cointe
De la droite voye tenir
C'est un art qui ne peut mentir
La, prennent la forme et le molle
Que ceste estoille ne se crolle
Moult est l'estoille belle et claire
Tel devrait estre le sainct Père.

Il est donc avéré que dès le commencement du XIIIe siècle, la boussole fut en usage parmi les navigateurs, et que la France elle-même n'était pas ignorante de la vertu de la pierre d'aimant.

Il existe des preuves que les marchands de Dieppe et de Rouen poussaient déjà leurs excursions jusqu'au Sénégal. Quelques historiens ne craignent pas d'affirmer que des établissements furent fondés sur les côtes de la Guinée par ces mêmes marchands, et que les fondations remontent au XIVe siècle.

L'abbé Prevot rapporte d'après le père Lebas (1), que vers 1365, des Normands allaient porter

(1) *Histoire générale des Voyages*, par l'abbé Prevot, tom III page 335.

leurs marchandises sur toutes les côtes de la Guinée, qu'ils s'étaient formés en compagnie, et qu'ils avaient établi des comptoirs à Rufisco et à Sierra Leona, au Sénégal, qu'ils y bâtirent des forts; puis dans un autre endroit il cite une relation de voyage par Villaut de Bellefond, dans lequel ce dernier assigne l'année 1346 comme l'époque des premiers établissements français sur les terres d'Afrique, et dit qu'ils y posèrent les fondements du château Mina, situé sur une hauteur appelée Côte-d'Or, et qu'ils possédèrent ce château jusqu'en 1484, ils affirment, en outre, que plusieurs monuments attestent encore aujourd'hui la puissance des établissements français existant alors. Il cite une église sur laquelle étaient sculptées les armes de notre pays, et il ajoute que la principale batterie qui défend la côte et fait face à la mer, porte encore entre les habitants le nom de Batterie de la France.

Un autre voyageur appelé Robbe soutient aussi

l'établissement des Français en Guinée, mais il n'en place l'époque qu'en 1364.

Enfin tous s'accordent à dire que nous conservâmes ces possessions jusqu'en 1484, mais qu'alors les Portugais, Hollandais, Anglais, Danois, etc., nous les enlevèrent successivement et se partagèrent nos possessions africaines.

« Les malheureuses catastrophes du règne de « Charles VI affaiblirent par degré ces établis- « sements, dit l'abbé Prevot.

« Ils tombèrent successivement; les plus éloi- « gnés furent les premiers abandonnés; et ils « ne restait à la fin du XVIe siècle, que « celui du Niger, qui fut nommé ensuite l'ile « de Sanaga ou du Sénégal, et qui s'appelle « aujourd'hui l'ile Saint-Louis. » (1)

C'est ainsi que les fruits de tant de travaux populaires furent lâchement abandonnés ; à peine si quelques noms des hommes laborieux qui accomplirent ces œuvres survivent encore à

(1) *Histoire des Voyages*, par l'abbé Prevôt.

l'oubli et à la coupable insouciance des chefs de l'État.

Toutes les époques sont à peu près les mêmes à cet égard.

L'ingratitude et l'indifférence sont la monnaie courante de tous les potentats. L'histoire fourmille de faits qui l'atteste; mais il faut cependant en multiplier les preuves et ne jamais se lasser de les répéter, saper le piédestal honteux sur lequel se pavane l'orgueilleux sans mérite et sans cœur, c'est faire bonne justice des méchants et empêcher le retour des temps désastreux de leur triomphe; tirer de l'oubli et faire connaitre les véritables créateurs de la civilisation et des arts, c'est selon nous accomplir un acte sacré et religieux, c'est remplir la tâche que nous nous sommes imposée.

Nous continuerons donc de glorifier hautement le peuple dans l'œuvre sainte de la production, et nous ne cesserons de poursuivre de notre justice historique les lâches qui, revêtus de la toute puissance, n'ont jamais eu, pour les

grandes inspirations comme pour les grandes souffrances populaires, qu'un insouciant ou un insolant dédain.

En ces premiers temps de développement laborieux, où tout était mystère, tâtonnement, essais souvent infructueux, efforts insuffisants ou perdus.

Quelles déceptions cruelles ne devaient pas éprouver tous ces hommes à haute intelligence, tels que Christophe Colomb, ou d'activité puissante semblable à Jacques Cœur, alors qu'ils se voyaient, l'un méconnu et repoussé de presque toutes les cours de l'Europe, l'autre indignement abandonné, flétri et dépouillé par le chef même du pays qu'il avait tant enrichi de ses négoces et sauvé du despotisme étranger.

Ce que nous avons dit des deux plus grands travailleurs du moyen-âge, peut s'appliquer à tous les autres quoiqu'ils aient eu moins de retentissement. Leurs efforts et les services qu'ils ont rendus à l'œuvre du travail et de la civilisation n'ont pas été moins grands et moins dévoués,

et toujours la plus coupable indifférence de la part des chefs des gouvernements, a laissé sans aide ni protection les plus glorieuses tentatives. Comme nous venons de le voir, dès les premiers temps des excursions maritimes éloignées, cette insouciance incompréhensible pour les choses les plus importantes au développement matériel et moral du pays, se manifesta, en 1402, à l'époque de la fameuse division des ducs de Bourgogne et d'Orléans, division qui coûta par la suite tant de sang et de larmes à la France. A ce moment, disons-nous, trois hommes courageux, sans aucun secours, aide ni protection quelconque, quittent bravement les lieux qui les ont vus naître, disent à la mère-patrie un adieu peut-être éternel, et s'en vont, sur la foi de quelques rapports incertains, traverser des mers immenses, des espaces sans fin, et jusqu'alors inconnus pour eux. Jean de Bethencourt, Gadifer Delasalle et Bertin de Berneval sont les noms de ces trois navigateurs dont l'histoire a gardé le souvenir.

Jean de Bethencourt, seigneur de Caux, en Nor-

mandie avait pu subvenir à tous les frais que nécessitait l'équipement des bâtiments; c'était lui qui dirigeait et commandait l'expédition, mais à peine eut-il touché les côtes du pays qu'il allait explorer, que le besoin d'hommes et de vivres se fit impérieusement sentir; il s'empressa de recourir à la protection royale et seigneurale de la France; il demande avec les instances les plus pressantes des cœurs et des bras pour accomplir dignement une tâche dont la France ne pouvait que tirer gloire et profit; mais la couronne, pas plus que la noblesse seigneurale, ne répondit à cet appel d'honneur; il se tourna alors vers l'Espagne. C'est en ces termes qu'un vieil historien (1) raconte le fait : « Il fut contraint « d'aller mendier secours du roy de Castille et « se soumettre à lui en sa conquête, aussi qu'alors « la France était si brouillée, qu'elle avait assez « à faire à se maintenir au dedans sans songer « au dehors. »

(1) *Histoire de la première découverte et conquête des Canaries*, par Bergeron, page 32.

Puis ressentant, comme nous l'éprouvons nous mêmes en traçant ces lignes, toute la douleur et la honte d'un semblable abandon, il ajoute :

« Nous qui ne faisons pas gueres profit de « nos fautes, que nous laissons venir à tel comble « que tout remède après y est inutile et même « dangereux, ce qui vient ordinairement du « peu d'ordre qui règne parmi les nôtres, et que « la pluspart sont plus touchés de leur particulier « intérêt que celui du public et de la gloire de « la nation, etc. »

La France perdit donc tout le fruit de cette glorieuse entreprise. Les conquêtes de Jean de Bethencourt furent acquises au nom du roi de Castille ; Gadifer Delassalle, plus homme du peuple que le premier, et par conséquent plus sensible sans doute au saint orgueil patriotique et à l'amour sacré du pays, se révolta contre Bethencourt et revendiqua, au nom de la France, sa part de gloire et d'autorité dans toutes les prises en possession des terres découvertes ou conquises Mais subordonné au commandement

supérieur et primitif dont était revêtu et qu'exerçait le chef de l'expédition, puis n'obtenant que par lui seulement, les moyens matériels nécessaires à l'œuvre qu'ils avaient entreprise. Gadifer fut forcé de céder et d'obéir longtemps encore à la volonté tyrannique qui dirigeait les travaux, jusqu'à ce qu'enfin, lassé du joug, et après des luttes interminables, il revint en France, vécut obscur, ignoré, et mourut on ne sait à quelle époque. Quant à Bethencourt et Berneval, ils continuèrent leurs explorations des côtes d'Afrique, toujours au nom de l'Espagne où c'est à peine si le souvenir de leurs services est encore conservé.

Plus tard, et sous un autre règne, un pauvre pêcheur de Saint-Malo, Jacques Cartier, homme doué d'une persévérance et d'une force de caractère incroyables, sans autres ressources que la fermeté de résolution qui faisait la base de son caractère, prend un jour la résolution de visiter l'intérieur des immenses terres de cette Afrique dont nous venons de parler,

et que toutes les marines européennes se préparaient à conquérir : lui, brave enfant de la Bretagne, sans autre but que celui de l'étude du pays et de celle des routes les plus favorables à la navigation, surtout encore du moyen de pouvoir pénétrer dans l'intérieur des terres, il s'adresse directement à la cour. Le voilà donc lassant par d'incessantes obsessions le gouvernement de François Ier, et obtenant l'équipement et l'armement de deux vaisseaux, avec lesquels il explora en tous sens le golfe de Saint-Laurent, revenu en France, au bout de deux années, il se rembarque instantanément, retourne vers les parages qu'il avait parcourus, s'aventure dans l'intérieur des terres jusqu'à l'extrémité du lac Saint-Pierre, et enfin pousse à plus de cent cinquante lieues de l'embouchure du fleuve ; là, il établit des relations amicales avec tous les habitants, puis revient encore en France ; et, si ce n'est pas le comble de l'ingratitude et de la lâcheté ! y meurt obscur, oublié et abandonné comme les autres.

Mille faits se pressent sous la plume alors qu'on énumère les efforts glorieux et laborieux des hommes du peuple, et les cruelles déceptions qu'ils ne cessent d'éprouver, au contact de leurs seigneurs et maîtres. Digne émule de Jacques Cœur, Angot autre travailleur infatigable, à peine âgé de seize ans, quitte le toit maternel, s'embarque, et pour son premier coup d'essai monte un bâtiment de long cours. Ardent, impétueux, entreprenant et infatigable, en très peu de temps il avait acquis toutes les connaissances nécessaires à la navigation; c'était vers le milieu du XVIe siècle, sous le règne de François Ier; la pratique faisait alors en marine toute la supériorité du commandement. Angot, élevé à l'école même de cet art (il était de Dieppe), et avec toutes les prédispositions à cet égard, joignait encore une mémoire prodigieuse et une aptitude particulière pour le commerce, les échanges, et ce riche cabotage si renommé dans tous les ports de la Normandie; il n'était encore que simple matelot, que déjà il faisait d'immenses pacotilles à son

profit. Étant arrivé au grade de lieutenant de marine, il fut, en cette qualité, chargé de visiter toutes les côtes d'Afrique, de s'enquérir des moyens propres à établir des rapports et des débouchés avec les différentes tribus qui commandaient dans ces parages. Et bientôt enfin, parvenu au grade de capitaine, il fit le voyage des Indes. C'est là qu'il exerça avec le plus grand bonheur la puissance de son caractère entreprenant et commerçant; si bien qu'au bout de quelques années il devint immensément riche. De retour à Dieppe, sa famille dont il était la seule providence, fit tout ce qu'elle put pour le retenir dans ses foyers; il céda, mais ne cessa pas les affaires. Quoique sédentaire, il continua, à l'aide de sa grande fortune, à faire équiper des bâtiments, à importer et exporter toutes sortes de marchandises, à établir et continuer des échanges avec tous les pays qu'il avait visités. Bientôt il arma un grand nombre de vaisseaux, et eut des comptoirs considérables établis dans l'Inde et jusqu'au fond de l'Asie.

Puis pendant que ses nombreux bâtiments allaient quadrupler sa fortune au loin, lui, spéculait avec tant de bonheur dans son pays même, par des achats de fermages seigneuriaux si considérables, qu'à l'âge peu avancé de 50 ans il était le plus riche et le plus puissant des commerçants et armateurs français.

On peut juger du degré de puissance où était arrivé notre héros industriel par le fait suivant. Un jour, le gouvernement portugais qui jalousait le crédit commercial qu'il possédait dans l'Inde, et voulait s'en venger, prétextant qu'il avait à se plaindre de lui, attaqua un des bâtiments de notre armateur et s'en empara.

Celui-ci, plein de colère, excité par la vengeance, arma spontanément dix-sept vaisseaux qui ravagèrent toutes les côtes du Portugal. Le roi envoya des ambassadeurs à François Ier pour lui demander raison d'une pareille violation de ses États. Le roi de France, de son côté, adressa directement ces mêmes ambassadeurs à Angot qui, lui à son tour,

les reçut comme un petit prince dans son palais de Dieppe.

L'histoire rapporte qu'il leur fit la plus brillante réception et leur accorda ce qu'ils demandèrent en rappelant à l'instant même tous les navires qu'il avait armés contre le Portugal.

Le lecteur peut juger par là du crédit et de la puissance auxquels cet homme laborieux était parvenu.

Comme Jacques Cœur, il aida de sa fortune et de ses efforts la cause royale, notamment dans les longues guerres que François Ier eut à soutenir contre les Turcs d'abord, puis en Italie, et principalement contre l'Angleterre ; certes que le roi-chevalier dut faire autant de cas de son commerçant Angot, que Charles VII le Bien-Aimé en faisait de son argentier Jacques Cœur ; mais si le premier de ces deux rois n'intenta pas un procès injuste et lâche à son vieux marin, il laissa cependant son gouvernement, gêné dans ses finances, refuser de rembourser à Angot des prêts considérables qu'il en avait reçus; puis des pertes successives et fort importantes ré-

duisirent celui-ci à un état voisin de l'indigence; il fut forcé de quitter ce beau palais, que, comme Jacques Cœur, il avait fait bâtir, pour aller demeurer dans une campagne où il mourut peu après de chagrin et d'ennui!

Ainsi finit ce travailleur laborieux, et les fastes des gloires nationales n'ornèrent jamais sa tombe solitaire et oubliée.

Nous disions plus haut qu'à toutes les époques la plupart des chefs qui gouvernèrent la France furent entièrement indifférents aux entreprises les plus importantes et les plus nécessaires à l'intérêt comme à la grandeur et la gloire de notre pays. En effet, vainement les hommes les plus courageux et les plus entreprenants donnèrent par leur intelligence et par leurs actes les garanties certaines de l'exactitude et de l'importance des découvertes qu'ils avaient faites. Ces chefs insensés restaient sourds aux prières qu'on leur adressait et voyaient avec la même insouciance se perdre les quelques conquêtes achetées souvent au prix du plus pur sang populaire; souvent ils restaient impassibles

devant d'iniques agressions et laissaient sans s'émouvoir insulter le pavillon de la France. Nos tentatives de colonie aux îles Florides en sont des exemples déplorables. Avec quelle admiration douloureuse ne lit-on pas les relations historiques qui nous restent de ces entreprises audacieuses et si remplies de persévérante volonté; combien est glorieux le souvenir des chefs qui commandèrent ces expéditions courageuses! L'espace nous manque, nous ne pourrons pas raconter tous les actes généreux, tous les dévouements populaires dont l'histoire de notre marine est remplie.

Cependant c'est avec une effusion de religieux respect que nous allons essayer de rapporter à la hâte ici quelques faits de cette belle épopée de nos premières gloires maritimes.

En 1562, un simple capitaine de vaisseau, Jean Ribaud est chargé par l'amiral Coligny de fonder une colonie aux îles Florides.

Une partie de ces parages était déjà occupée par les Espagnols, qui, à cette époque, avaient le même esprit ambitieux, accapareur et envahis-

seur de l'Angleterre d'aujourd'hui, et s'effrayaient des moindres entreprises de leurs voisins.

Jean Ribaud, débarquant dans une partie des îles non encore explorée par les Européens, fut reçu à bras ouverts des naturels du pays, qui l'aidèrent même à poser les bases de son établissement; il éleva un monument aux armes de France, puis après avait fait quelques essais de construction, voyant qu'il manquait des principaux instruments nécessaires à la colonisation, il laissa dans le pays une trentaine des hommes qui l'avaient accompagné, et revint en France pour obtenir tous les objets nécessaires à l'installation définitive de la colonie; ceci se passait aux temps des dissensions religieuses du catholicisme et du protestantisme, et les hommes de cette dernière communion, qui étaient ceux dont nous traçons ici les tentatives, avaient d'autant plus besoin de se créer un centre de refuge, que les persécutions et les proscriptions contre leur parti devenaient de plus en plus violentes. Malgré les pressants besoins qu'ils en avaient, ces secours que venait cher-

cher Jean Ribaud ne furent accordés qu'au bout d'une année, et le premier convoi qu'il obtint du roi Henri II, après les obsessions de Coligny, fut commandé par un nouveau capitaine. Ribaud resta pour préparer un second départ; trois navires furent donc chargés des objets nécessaires, et firent un heureux voyage jusqu'aux Florides; aussitôt arrivés, on se mit à l'œuvre, et l'on commença enfin quelque chose de sérieux; mais la plupart des voyageurs sont, en général, fort enthousiastes de tous les rapports un peu merveilleux qu'on peut leur faire; l'un d'eux apprit par les naturels du pays sans doute, ou par quelque histoire qu'on enfante assez facilement dans les grandes agglomérations d'individus, qu'il y avait d'immenses mines d'or situées dans l'intérieur des terres; à ces mots, l'imagination s'enflamme, on ne connait plus de bornes au possible, on se consulte à peine, on quitte en masse la colonie, et on s'enfonce par des chemins inconnus jusqu'à vingt-cinq lieues et plus sans aucun avantage; cette soi-disant décou-

verte qui leur fit négliger le certain pour le probable, en leur donnant une déception, les irrita tellement, qu'ils se révoltèrent contre leurs chefs qui voulaient les retenir, et obtinrent qu'ils armeraient deux bateaux et qu'ils remonteraient le fleuve; malheureusement, ils furent rencontrés par des Espagnols et devinrent tous prisonniers; puis, ces mêmes Espagnols, ayant appris nos tentatives de colonisation, eux qui se considéraient comme les seuls souverains de ces possessions, ils informèrent le roi d'Espagne de l'autorité que les Français s'étaient permise dans les îles de la couronne; le roi aussitôt instruit prépara sa vengeance; pendant ce temps la colonie, quoique pauvre et misérable, affaiblie par la défection des aventureux explorateurs de mines, continuait cependant son œuvre péniblement, lorsque tout à coup le premier entrepreneur de l'œuvre, Jean Ribaud, vint rendre l'espoir à tous ces pauvres expatriés; il commandait ce troisième convoi, et rapportait de France tous les instruments, soit d'agriculture

ou de construction; il s'était fait accompagner par un nombre considérable de nouveaux colons, qui, pleins de cœur et d'espérance, voulaient aider de leurs laborieux efforts les courageuses entreprises de leurs devanciers; effectivement, au bout de très peu de temps la colonie devint très florissante; Jean Ribaud avait fait élever un fort pour protéger les établissements et pour défendre la côte, alors que Philippe II, déjà porté de haine contre les protestants, s'empressa d'envoyer un de ses officiers, le plus acharné catholique, avec à peu près cinq cents hommes armés jusqu'aux dents; ils s'embarquent, ont une heureuse traversée, puis avec la plus grande circonspection, et, à travers mille chemins très difficiles, ils arrivent en silence jusqu'aux établissements des Français, ceux-ci surpris reculent et se sauvent à la hâte, leur frayeur et la promptitude de l'attaque empêchent les premiers de prévenir leurs camarades, qui sont tous faits prisonniers à l'instant même, et massacrés impitoyablement; plus de neuf cents Français, dit-on, y périrent.

Jean Ribaud fut tué d'un coup de poignard, au moment où il reprochait au commandant de l'expédition d'avoir lâchement manqué à sa parole; ce dernier avait effectivement promis une capitulation; enfin le corps du malheureux Ribaud fut coupé par morceaux, et l'on rapporte que ses membres furent plantés au bout de piquets aux quatre coins de l'île; ainsi fut détruite la première tentative un peu importante de colonie française; mais une lâcheté plus grande encore que celle qué Ribaud reprochait au chef espagnol c'était celle du gouvernement du roi Henri II, qui fut indifférent à une pareille violation des droits les plus sacrés de l'humanité; c'est à ne pas croire; cependant il est avéré que rien n'a été tenté pour venger la mort affreuse de nos frères, et la destruction de ces établissements paisibles de nos premiers voyageurs; il fallait que la juste vengeance de tant d'inhumanité nous vint par une entreprise particulière.

Ce fut une spontanéité populaire, pour ainsi dire, qui vengea notre nationalité indignement

outragée ; la gloire entière de cet acte appartient à Dominique de Gougues, natif de Bordeaux.

Les autorités maritimes françaises avaient les ordres les plus positifs d'empêcher tout armement sans autorisation spéciale et royale; mais ce brave officier trompa la vigilance du gouverneur de Bordeaux, en lui faisant accroire qu'il passait en Afrique pour se venger d'un chef de tribu qui avait dépouillé des marchands français; il put donc, par ce moyen, rassembler et embarquer bon nombre d'hommes déterminés, comme lui, à venger notre injure; il leva à ses frais une centaine d'arquebusiers et quatre-vingts matelots, puis avec ce petit équipage, il partit et arriva directement à l'endroit où Jacques Ribaud débarqua pour la première fois; les habitants le reçurent avec les plus grandes démonstrations de joie; ils rappelèrent avec horreur l'affreuse boucherie qu'on avait faite de nos compatriotes, et l'aversion qu'ils portaient aux Espagnols; ils renouvelèrent leurs promesses de fraternité et d'union avec notre nation, et se joi-

gnirent à la petite troupe de Gougues; puis tous s'y prirent avec tant de prudence et de courage, qu'on s'empara sans coup férir des établissements que les Espagnols avaient formés à la place des nôtres, on arbora notre pavillon, puis on rendit grâce à Dieu de cette expédition, qui réussit au-delà de toutes espérances; Gougues rassembla les Indiens et leur promit solennellement que dans l'année il reviendrait en force les protéger contre les vengeances espagnoles; mais c'était une parole vaine; non-seulement, il ne put jamais réaliser sa promesse, mais il fut forcé de se cacher lui-même et de mourir dans la plus profonde obscurité; la France perdit ainsi une tentative qui aurait pu devenir si intéressante pour notre commerce et notre marine.

Tous ces temps furent féconds en entreprises maritimes, mais non plus heureuses les unes que les autres; déjà, en 1555, le 12 juillet, Villegagnon obtint du roi Henri II, encore par la protection de Coligny, deux bâtiments chargés, puis deux mille livres pour frais d'établissement

d'une colonie française au Brésil; il fit un voyage heureux, arriva à la baie de Rio, où il éleva un fort, qui porte encore aujourd'hui le nom de Coligny, qu'il lui avait donné.

Villegagnon ne resta pas longtemps dans ces parages; ennuyé et désespéré du peu d'aide et de protection de la France, il revint découragé, et mourut peu après; la petite garnison qu'il avait laissée au Brésil fut massacrée par les portugais; tels sont les tristes résultats des efforts laborieux, qui, à cette époque, s'ils eussent été protégés par le gouvernement, auraient rendu d'immenses services au commerce et avancé la marche de la civilisation.

Sommaire du Chapitre IX.

Suite du précédent sur les premiers voyageurs et navigateurs français. Lois des douanes. Leur immense complication. Diversité des péages. Tarifs anciens. Fiscalité des seigneurs. Société des marchands-navigateurs sur la Loire. Leur organisation et autorisation royale à cet effet. Nombre considérable des impôts à Nantes. Du roi Charles VIII. De sa sollicitude pour la classe populaire. Remarquables statuts du corps des serruriers de Tours. Importantes améliorations introduites dans le règlement des métiers de plusieurs villes. Ordonnances paternelles de Charles VIII, concernant l'abolition des fermages d'impôt. Des offices judiciaires. Abolition des droits établis sur la marine marchande. Efforts de la royauté pour faire peser également l'impôt sur tous les ordres de l'État. Singulières réclamations du parlement à ce sujet. Lettres remarquables de Charles VIII, en faveur du peuple. États-généraux sous Louis XII. Question religieuse. Attaques contre le clergé catholique. Du protestantisme. De Luther. De Zuingle. De Calvin. De Socin, Muncer et Jean de Leyde. Impôts étranges prélevés par l'Église. Dîmes ecclésiastiques, etc., etc.

CHAPITRE IX.

Dans le tableau rapide que nous venons de faire des premiers efforts de notre pays relativement aux excursions maritimes, nous nous sommes peut-être un peu trop étendus sur la généralité.

Nous avons été forcé aussi d'anticiper sur les époques; mais pour embrasser d'un seul coup tout cet immense travail de nos navigateurs, il fallait absolument former un faisceau des faits les plus saillants de cette partie de notre histoire, en attirant, le plus possible, la pensée du lecteur vers

le but moral que nous poursuivons, *la glorification du véritable producteur.*

Or, de ce que nous venons de constater, ressort victorieusement la preuve de l'énorme part que le peuple a prise dans ce grand travail d'explorations lointaines ; nous n'avons pu encore qu'indiquer bien sommairement les plus importantes conquêtes dans cette direction ; bien d'autres laborieux navigateurs ont précédé ou suivi les quelques-uns que nous avons cités ; ainsi l'histoire constate qu'en 1173, un juif du nom de Benjamin Tudelle, natif de la Navarre, avait déjà visité l'Asie et l'Afrique.

Sous le règne de Saint-Louis, Guillaume Rubruquis parcourait la Géorgie, la Chersonèse, les Palus Meotides, la Valachie et la Bulgarie.

Ces voyages durèrent deux années, mais ils se firent par terre ; l'art de la navigation, comme nous l'avons observé, n'était pas encore assez avancé ; cependant Bergeron (1) ne craint pas

(1) *Traité sur la Marine*, par Bergeron.

d'affirmer que les Basques, les Normands et les Bretons, allaient déjà jusqu'à la côte des morues, à huit cents lieues de nos ports, et que la pêche des poissons de ces parages nous appartenait exclusivement dès le commencement du xve siècle, que les Basques étaient renommés alors pour celle de la baleine, et qu'enfin, comme nous le disions encore plus haut, que les vaisseaux normands transportaient nos marchandises jusqu'aux côtes d'Afrique; malgré toute cette immense spontanéité populaire, cependant un laps de temps considérable s'écoula avant que la noblesse de France et la royauté elle-même aidassent des moindres encouragements ce grand mouvement de relations commerciales, soit comme découvertes ou colonisations.

A l'encontre de l'initiative religieuse que prit le peuple en cette sainte communion des nations, le pouvoir avait établi des lois de douane d'une sévérité excessive; ces lois, qui descendaient dans les détails les plus minutieux de la vie populaire, s'appliquaient à tous les objets de consommation

journalière, et s'étendaient sur tous les lieux, à l'extérieur comme à l'intérieur du pays; il s'ensuivit que de peuple à peuple, de province à province, d'individu à individu, des milliers d'entraves empêchaient la franche et cordiale entente de tous les hommes; les villes des mêmes provinces avaient entr'elles des barrières de fiscalités telles, que l'on distinguait des péages différents sur la même voie de communication, les uns appartenant aux seigneurs, ceux-ci aux bourgeois; dans un rôle de perception, cité par M. Monteil, rôle dont la date n'est pas très vieille, puisqu'elle est de 1563, on lit qu'il y avait sur l'Escaut un passage menant à Condé, sur lequel étaient établi deux péages très distincts.

L'un, le grand, appartenait aux bourgeois, et l'autre, le petit, au seigneur de la Marche; le rôle commence ainsi (1) :

« Premiers de chacune navée de sel aux sei-
« gneurs... VIII sols blancs et.... IIII vasseaux

(1 *Traité des Matériaux manuscrits*, tom. Ier, page 150.

« de sel. item à la margine appartenant à mon-
« seigneur de la Marche, singulièrement pour le
« petit wisnaige, IIII vasseaux de sel. item la na-
« vée de harang aux deux seigneuries... VIII sols
« blancs et... IIII de harang et à monseigneur
« de la Marche pour le petit wisnaige I de harang.
« item la navée de poissons aux deux seigneurs...
« VI sols blancs. item un grand poisson. item
« la navée de bled à houlle. un sol blanc. » Ces différents impôts, qui se levaient en tous les lieux et en tous les temps, devaient être extrêmement onéreux pour le producteur, leur quotité montant quelquefois à des sommes considérables; dans un autre rôle, encore cité par M. Alexis Monteil (2), et à la date de l'année 1327, « on y
« voit que le droit de douane ou d'entrée à Tour-
« nai était de quatre livres par tonneau; il ren-
« dait par muid, dit M. Alexis Monteil, jusqu'à
« douze et quinze cents livres. »

Le même, M. Monteil, a eu en sa possession

(1) *Traité des matériaux manuscrits*, tome Ier, page 145.

une ancienne pancarte du péage et commendise de Tours, où l'on voyait le tarif des XII et XIIIe siècles ; « dans ce tarif sont portés au nombre des « marchandises, dit M. Monteil, les hauberts, « les haubergeons à mailles, et on y lit, conti- « nue-il, un grand nombre d'articles, tels que « poitriniers, harnois de derrière, cuissarts, « jambiers, ganteletz. Notons aussi que lorsqu'il y « avait, comme au péage de Tours, plusieurs sei- « gneurs co-péagers partageants, il y en avait quel- « quefois un, comme le sire de Beuil, qui levait un « droit de commandise qu'il ne partageait pas. »

On voit par ces détails que l'esprit de fiscalité s'étendait sur tout. Il en résulta, comme nous l'avons déjà observé dans la première partie de ce livre, que les différents propriétaires, seigneurs riverains des fleuves que les bateaux de marchandises devaient parcourir, établirent des barrières sur tous les passages et poussèrent la rapacité fiscale si loin que les marchands se virent dans la nécessité de s'associer entre eux pour lutter contre les extorsions douanières.

Le même M. Alexis Monteil a eu entre ses mains les titres et actes originaux relatifs à une association de marchands naviguant sur la Loire.

On voit par ces différentes pièces que la société avait son siège à Orléans, qu'elle était composée d'un nombre considérable de marchands, de presque toutes les villes industrielles situées entre la Seine et la Loire, et M. Monteil remarque que ces villes avaient des députés *salariés* chargés de défendre leurs droits devant le souverain.

Ils avaient leur procureur-général, dit-il (1), leurs commis-gérants, leur trésorier de l'aide.

Le roi avait aussi permis qu'ils s'imposassent eux-mêmes.

Ils avaient leur avocat, leur procureur à la cour présidiale d'Orléans et au parlement de Paris, et cette association qui date du xve siècle dura jusqu'au xviie.

Et maintenant nos lecteurs veulent-ils connaître comment ces marchands parvinrent à faire respec-

(1) *Traité des matériaux manuscrits*, page 152 et suiv.

ter leur droit et se faire rendre justice ; « en 1429, « le seigneur de Fromentières veut prendre plus « que les droits du tarif de son péage, dit M. Mon- « teil.

« Aussitôt un sergent va lui signifier des lettres « du roi pour qu'il ait à mettre fin à ses exactions, « et sur son refus, il l'ajourne en justice.

« En 1451, le sire de Rossignac, seigneur de « Meance sur l'Allier, s'empare d'un chargement « de dix milliers de fer que portait un bateau « échoué sur cette rivière.

« La fédération n'était pas seulement pour la « navigation de la Loire, mais pour celle des ri- « vières affluentes.

« Elle ne perd pas de temps, complaintes, as- « signations des marchands devant le parlement « où le seigneur de Meance est condamné à la res- « titution avec dépens. C'est ainsi qu'elle obtint à « plusieurs reprises restitution et justice. »

M. Monteil cite entre autres procès celui qu'elle soutint et gagna d'abord contre la veuve du seigneur de Montejean, née princesse de Bourbon,

puis contre les seigneurs de Boutervilliers, contre Juvenal des Ursins qui, sous couleur de pénitence, dit-il, « pinçaient indûment les provisions « de figues et de raisins secs des bateaux passant « sous leurs tours. »

Enfin elle obtint aussi des arrêtés contre le chapitre de Saint-Martin de Tours, en 1525, contre celui de Saint-Aubin d'Angers, en 1529.

Elle eut, à plusieurs reprises aussi, la protection de la cour des aides, qui, « en terme « de greffe, dit M. Monteil (1), admonestait ainsi « les peagers grennetiers et contrôleurs :

« N'ayez à l'avenir à visiter les bateaux des « marchands de sel que lorsqu'ils descendront « à terre pour vendre leur chargement.

« N'ayez, gourmands que vous êtes, à vous « faire inviter à dîner, et quand les bateaux des « marchands navigueront au milieu de la rivière « allez avec un bateau recevoir le péage, et si « vous ne voulez pas aller vers lui, ne le for-

(1) *Traité des matériaux manuscrits*, tome Ier, page 153.

« cez pas à venir vers vous, pourvu qu'en pas-
« sant il vous jette l'argent dans un navet, une
« pomme ou un bâton fendu. »

Pour compléter ce tableau des mille entraves qui s'opposaient aux bonnes relations, aux échanges réciproques et à l'écoulement général des produits ; nous rappellerons que presque partout les droits de perception étaient affermés et qu'on s'évertuait à créer de nouveaux impôts pour les affermer encore ; certaines villes avaient des octrois et des péages multipliés à l'infini, M. Monteil en a compté jusqu'à vingt-neuf pour la ville de Nantes, parmi lesquels il cite le *droit du Saint-Sépulcre*, le *devoir de Loire*, le droit de l'escaffe, le droit de grandes et de petites unzaines, le droit de miode, le droit de clarigo, le droit de boîte, etc, etc., etc. ; ce sont toutes ces fiscalités qui gênaient le commerce et les échanges, et qui tinrent si longtemps notre pays dans un ignorant et pénible *statu quo* ; cependant, on doit remarquer qu'à compter du règne de Louis XI, le producteur commence à compter pour quelque chose. Les hommes de

haute naissance qui approchaient le trône à cette époque purent avoir de sanglants reproches à adresser à la mémoire de ce rusé monarque, mais le peuple fort, c'est-à-dire la partie active de la nation, celle-là qui brille bien plus par des œuvres pacifiques que par le retentissement d'un nom vieilli, jadis glorieux au milieu des camps, le peuple travailleur enfin, celui des villes surtout eut bien des grâces à rendre au premier de ces rois peut être qui, volontiers et dans une entière indépendance, consacra et sanctionna, par des ordonnances, les plus grandes libertés et prérogatives des villes et des divers états des provinces ; nous avons eu occasion de le constater dans les précédents chapitres ; mais le successeur de Louis XI, Charles VIII eut un amour bien plus religieusement populaire encore, l'histoire ne tient pas assez compte à ce monarque des sentiments d'humanité et de justice qu'il portait particulièrement aux classes laborieuses, et pendant l'espace malheureusement trop court de son existence, puisqu'il mourut à 28 ans, on peut constater des actes

plus importants et plus glorieux pour sa mémoire que n'ont pas eu ceux des monarques qui l'ont précédé ou suivi. Louis XII et François Ier, malgré la gloire dont la plupart des historiens entourent leur règne, étaient loin d'avoir cette fibre qui tient au cœur et qui fait descendre la pensée royale jusque dans les plus petits détails de la vie laborieuse et misérable de l'ouvrier. Eh bien, Charles était instinctivement porté vers cette sainte et religieuse préoccupation des misères du peuple.

Il existe une quantité de ses ordonnances consacrées spécialement aux intérêts des travailleurs. Sous son règne, on compte un nombre considérable soit de confirmation d'affranchissement ou de privilèges populaires, soit d'autorisations nouvelles de libertés civiles, ou d'innovations avantageuses dans les divers statuts des corporations d'ouvriers.

Nous citerons par exemple celles relatives aux serruriers de la ville de Tours, et l'on remarquera l'intérêt tout paternel qui est répandu dans le préambule des statuts. Il y est dit : « Que le mes-

« tier de serrurier est l'un des sept arts méca-
« niques de grant peine corporelle, astuce et in-
« dustrie très vieille, nécessaire à la chose pu-
« blique autant et plus que bien des autres mes-
« tiers mécaniques fort somptueux. »

Puis on observe que le prix de la main-d'œuvre n'est pas en rapport avec cette dernière, que le temps nécessaire à la construction d'une serrure est considérable car : « Ung ouvrier, dit l'or-
« donnance, mectent bien quinze jours ou plus
« à faire une serrure ou autre chef-d'œuvre et
« d'ouvrages de menuiseries dudit mestier, dont
« à peine aurait-il ung écu, ainsi la main et le
« labour de l'ouvrier passe et excède le chatel
« (*gain*) et prouffit à cestes causes, etc., etc. »

Suit l'ordonnance qui affranchit les serruriers des impositions des métiers, qui étaient de douze deniers par livre sur les matières premières nécessaires au travail, et de la même somme sur les ouvrages que l'on avait produit et qu'on vendait. Certes qu'une semblable sollicitude de la

part du pouvoir royal est bien digne de nos bénédictions.

Nous qui sommes à trois siècles et demi de distance de cette époque, que souvent nous qualifions de barbare, nous bénirions bien du fond du cœur le monarque qui, aujourd'hui, prendrait avec autant d'amour les intérêts de ceux qui travaillent. Eh bien, la plupart des ordonnances de Charles VIII, concernant le peuple, respirent toutes ce sentiment de justice et d'humanité très rare ; ainsi, à propos de celle concernant les impôts de tomlieu, ou droit de vente dans les marchés, il est fait exception pour les pauvres femmes qui vendaient, dit l'ordonnance, des vieilles hardes, de menues friperies, des souliers d'enfants et autres marchandises de peu de valeur.

On faisait état alors de la misère des pauvres femmes et de l'exiguité du salaire des hommes. Dans le recueil des ordonnances royales, le savant M. Pastoret, à qui l'on doit ce beau travail, observe au dernier volume qu'il y aurait un ouvrage fort intéressant à faire sur les changements qui se sont

introduits dans la rédaction des statuts des différentes corporations de métiers; effectivement, des améliorations importantes se font remarquer dans beaucoup de détails, et nous n'hésitons pas à les attribuer au même sentiment de justice et de bonté qui, selon nous, distinguait Charles VIII.

Ainsi dans l'ordonnance de 1487, concernant les potiers d'étain de la ville d'Angers, il est dit, « que s'il advenait qu'un ouvrier passât maitre « par lettre ou grâce du prince, il serait cependant « tenu de faire *ung essais tel qu'il lui serait ordonné* « *par les maîtres,* et payerait les *droits* comme *tous* « *les autres.* »

Le privilège était alors, comme on voit, considérablement diminué, puisqu'il ne consistait plus que dans la longueur du temps d'apprentissage.

Puis l'ordonnance concernant les tanneurs de la même ville d'Angers dit aussi : « que le fils de « maître sera forcé de produire son chef-d'œuvre « avant de pouvoir lever un ouvroir, et que ce « chef-d'œuvre devra être examiné par les maîtres

« nommés à cet effet par le corps des métiers, « et que le nouveau maître sera tenu de payer « toutes les redevances comme tous les autres; » il rentrait donc par là dans la loi commune; il faut voir aussi toutes les différentes et minutieuses précautions concernant l'achat des peaux à tanner, et comme la protection paternelle s'étendait sur les uns et sur les autres, sur les fabricants et sur les marchands; ainsi le tanneur ne devait pas acheter ses peaux autre part qu'au marché de sa province, quelquefois de sa ville; ces peaux étaient examinées, vérifiées, si elles étaient de bonne qualité et convenables à l'emploi qu'on voulait en faire, etc., etc., etc.

Dans une autre ordonnance de 1488, ordonnance qui confirmait les privilèges accordés aux mineurs, nous remarquerons qu'il y est dit, « que tous les *ouvriers* et autres *besoigneurs* sont « affranchis de tous droits, c'est la *voulonté de* « *nostre dit seigneur et père* et la *nostre*, dit le « texte. »

Enfin nous ne pouvons entrer dans tous les dé-

tails de ces matériaux, pourtant si intéressants, et qui montrent jusqu'à l'évidence le soin particulier qu'on commençait à prendre du travail et du travailleur : il y a un nombre considérable d'ordonnances rendues à leur sujet et dues entièrement à ce règne ; nous citerons encore celle concernant l'abolition du fermage des offices judiciaires dans la Normandie, ordonnance qui fait le plus grand honneur à l'intégrité religieuse du roi Charles VIII ; « aucun office de judicature ne pourra plus être « tenu à ferme, dit-il.

« Il faudra que les officiers nommés à l'effet de « percevoir les impôts l'exercent en personne, et « que, pour garantir que leurs commis et em« ployés ne fassent aucune exaction, ils déposeront « des gages entre les mains du pouvoir. »

De plus, on fait défense à tout officier de la maison royale ou autre receveur d'aller en la campagne tourmenter les *pauvres gens*.

On fait défense en outre de retrancher sur les impôts les *dons*, *aumônes* ou *droitures* dùs par les fiefs, des vieilles coutumes, et enfin donne plein

droit de poursuivre; « et qu'en notre chancellerie, « comme le dit l'ordonnance, toutes *doléances* et « autres provisions de justice soient données et « expédiées contre nos procureurs et advocats, « et qu'ils soient condamnés en leurs noms pri- « vés des amendes de justice et dommages, dé- « pends et intérêts des ports (1). »

Cette pièce n'a besoin d'aucun commentaire, il est vrai de dire que le xv[e] siècle semblait ouvrir enfin une voie propice pour le travail; la tyrannie des impôts se régularisait ou du moins quelquefois était obligée de céder devant la persévérante volonté du pouvoir royal; Charles VII, en 1430, avait déjà, par des lettres datées de Tours, aboli tous les droits établis sur la Loire depuis soixante ans.

Charles VIII (2) confirma ces franchises, et en l'année 1483, fit droit aux réclamations des navigateurs en révoquant les péages établis sur le

(1) *Recueil des ordonnances des Rois de France,* vol. XX, page 32.

(2) *Idem,* vol. XIX, page 295.

transport des marchandises; ces péages étaient assez considérables, puisqu'on les faisait monter jusqu'à un écu par chaque tonneau de vin (1).

L'histoire remarque qu'il fut le premier de nos rois qui voulut faire coopérer les membres du parlement et l'église de Paris proportionnellement avec le peuple aux charges de l'impôt, mais ce corps murmura, et fit une remontrance qui est véritablement, selon nous, un éloge glorieux de ce monarque; « dure chose est, dirent-ils, de « rendre les bonnes villes franches, et les grands « personnages et ceux souverains contribuables « à si grands merveilleux et insupportables em- « prunts, laquelle chose en brief temps peut être « cause de grandes désolations (2). »

Cette plainte de la magistrature eut un plein succès; le roi ne persévéra pas dans son projet, plusieurs raisons très graves l'en empêchèrent; d'abord, le besoin impérieux qu'on avait de la

(1) L'écu valait alors 11 livres 7 sous d'aujourd'hui.

(2) *Histoire de France*, par Anquetil, vol. XI, page 109.

justice dans ces temps de coutumes si diverses et que chacun, à tout instant, voulait interpréter à son avantage.

Les juges étaient comme les gardiens fidèles et éclairés de la tradition, seuls ils réglaient toutes les contestations.

Charles VIII avait aussi un respect religieux pour le droit et la justice.

Il écrivait à la chambre des comptes ces paroles remarquables (1) : « Parce que voulons bien « savoir que ont tenu nos prédécesseurs rois à « donner audience au pauvre peuple, et même, « comme monsieur Saint-Louis y présidait, nous « voulons et mandons que en toute déligence « faites chercher par les registres et papiers de « notre chambre des comptes ce qui s'en pourra « trouver, et en faites faire un extrait et incon- « tinent après le nous envoyer. »

Louis XII, en succédant à ce roi si rempli du véritable amour du peuple, ne sut pas selon nous

(1) *Histoire de France*, par Anquetil, vol. XI, page 111.

accomplir l'œuvre si bien commencée par son prédécesseur, cependant nous ne lui reprocherons aucunement, pas plus que nous ne l'avons fait à Charles VIII, les longues et meurtrières guerres d'Italie ; en transportant le théâtre de la destruction et de la mort hors du royaume, ils rendirent tous deux un grand service au pays ; puis c'est à eux aussi qu'on est redevable de l'organisation et de la solde du soldat, qui alors n'avait plus le droit d'aller piller les malheureux paysans; enfin tout commençait à se coordonner dans l'intérêt bien entendu de la France; sa puissance, comme centralisation, se consolidait de plus en plus, quoique cependant la Provence, le Dauphiné, la Bourgogne et la Bretagne n'appartinssent pas encore à la couronne (1).

Depuis la fameuse tenue des états généraux, en 1484, dont nous avons parlé, aucune autre assemblée ne fut provoquée par le pouvoir royal.

Les diverses provinces avaient bien leurs états

(1) *Histoire des Français*, par Sismondi, vol. XV, p. 557.

qui se rassemblaient tous les ans pour accorder l'impôt, mais comme l'observe judicieusement Sismondi :

« Pour éviter les discussions avec les députés « qui défendaient les intérêts de leur province, « on chargeait bien moins les pays d'états que « les autres (1). »

La seule réunion des états généraux qui eut lieu sous le règne de Louis XII fut en l'année 1506, et n'eut rien de remarquable, sinon le bon accord qui, par extraordinaire, existait entre les divers députés des trois ordres pour glorifier le règne du roi ; le peuple était tout à fait étranger à ces manifestations parlementaires, et en effet, il ne pouvait y avoir aucun intérêt pour lui, il n'existait encore ni feuille publique qui aurait pu entretenir une opinion quelconque dans la multitude, ni mandataire crédité librement par son omnipotence ; du reste, cette assemblée n'avait pas pour but le motif ordinaire de toutes

(1). *Histoire des Français*, par Sismondi, vol. XV, p. 557.

ces convocations (la demande de nouveaux impôts), c'était une question de haute politique, concernant la rupture du mariage projeté de la fille du roi, Claude de France, avec l'archiduc d'Autriche, mariage qui, s'il avait eu lieu, aurait compromis gravement les intérêts du pays, en ce que cette princesse, étant fille unique, transportait, par droit d'héritage de famille, à l'Allemagne, la Bretagne, les comtés d'Ast, de Blois, de Coucy, de Montfort et d'Étampes ; le peuple ne pouvait donc pas prendre un grand souci de ces questions : l'affaire la plus importante aux préoccupations populaires de ces temps était celle se rapportant à l'église; nous avons constaté à plusieurs reprises les soulèvements du peuple contre la tyrannie des seigneurs, mais il ne faut pas croire que le clergé était exempté des clameurs grondeuses de la multitude, bien au contraire, il confondait souvent dans sa colère contre l'oppression des maîtres, le despotisme absorbant des prêtres; la vie luxueuse et oisive

de la plupart des membres du haut clergé indignait les véritables fidèles; la révolte des Albigeois en 1300, n'eut pas d'autre prétexte que la vie mondaine et luxueuse des mauvais prêtres.

Deux siècles plus tard, le soulèvement des hussites, grave et sévère comme la pensée qui l'avait provoquée, clamait contre le clergé tout entier, il lui reprochait hautement la honte de sa vie sensuelle, et le provoquait à la pénitence. Et enfin, plus tard encore, le protestantisme en masse se soulevant contre ces faux apôtres du Christ, démontra publiquement l'état d'immoralité pratique dans lequel tout le sacerdoce était tombé. C'est qu'aussi rien n'était plus monstrueux que l'insatiabilité des membres du clergé catholique, pour les jouissances matérielles, eux dont la vie devait être justement consacrée au mépris des richesses et des biens de la terre; aussi tous les novateurs demandèrent, d'abord, l'abolition des institutions qui se rattachaient, d'une manière quelconque, au pouvoir temporel,

et qui étaient en dehors de l'esprit du christianisme pur, comme l'avait enseigné Jésus.

Puis ils proclamèrent la destruction entière de la confession, patronage mystique qu'ils niaient; plus d'infaillibilité papale qui détruisait le libre arbitre, et faisait de chacun des membres du corps religieux comme autant d'instruments passifs subordonnés au pouvoir le plus odieux, quand il a perdu son prisme de la foi en l'inspiration divine.

Luther, le premier qui osa élever la voix contre l'autorité du pape, fut aussi le premier qui posa les bases de la liberté, du libre arbitre.

Ce fut avec la plus grande force de logique positive qu'il attaqua le célibat du prêtre, sa hiérarchie despotique, la concentration colossale du pouvoir de l'église dans un seul homme; il attaqua surtout les immenses richesses du clergé, qui devaient être, disait-il, la propriété des laïques et non celle des hommes du seigneur; cette audacieuse protestation eut lieu en 1517,

et fut suivie de mille autres, s'appuyant toutes sur des griefs véritables; la vente des indulgences fut, comme tout le monde sait, la cause principale du soulèvement général en 1506; le fameux pape Jules II, et un peu plus tard Léon X, firent le plus grand tort au catholicisme, par le commerce scandaleux de leurs rémissions spirituelles; la pratique de leur vie, si peu en harmonie avec le caractère du sacerdoce, soulevait contre eux les attaques les plus vives, le pape Jules II affichait une passion guerroyante incompréhensible et inexplicable aux véritables fidèles; ainsi, il endossait la cuirasse, commandait les armées; on le vit dans la guerre de Ferrare, dit l'histoire, mettre l'épée à la main, commander lui-même ses troupes, et dresser des bulles d'excommunication; quant au pape Léon, amateur des arts et des sciences, nous nous garderons bien de faire des reproches à sa mémoire : sa grande vie luxueuse et artistique est plutôt un éloge qu'un blâme, surtout quand on pense aux chefs-d'œuvre qui se produisirent

en Italie par l'excitation que donnait son goût pour les arts.

Mais malheureusement l'existence populaire était rude et bien misérable; grave et sévère était aussi la plainte des protestants.

Après Luther s'éleva la voix de Zuingle, curé de Zurich, plus puritain encore que son devancier; il consacra, dans son religieux et saint enthousiasme pour toutes les grandes âmes et les nobles cœurs, les hommes mêmes que Rome, dans son dogmatisme exclusif, avait condamnés à la mort éternelle; Zuingle n'hésita pas, dit l'histoire, à canoniser Socrate, Aristide, Platon.

De cet état religieux découlait naturellement celui de la véritable hiérarchie divine, c'est-à-dire celle qui classe les hommes par leurs belles et nobles actions, tout en consacrant et sanctifiant le principe sacré de l'égalité de tous.

Ainsi d'après lui les chefs du peuple, choisis par ce même peuple, n'étaient pas plus que le dernier de ses frères qu'il commandait, en dehors

du cercle des droits et devoirs dont ils étaient investis.

Ce brave et digne républicain périt dans un combat, en défendant ses idées les armes à la main ; après lui vinrent Socin et Muncer ; ce dernier donna naissance aux anabaptistes.

Puis un ouvrier tailleur, appelé Jean de Leyde, se mit à leur tête, combattit, triompha, mais ne garda pas longtemps le pouvoir ; resté maître de la ville de Metz, trahi, et autant dire livré à ses ennemis, il succomba.

Calvin, qui vint dans le même temps, enchérit encore sur les autres, et eut une réputation d'écrivain distingué ; il était fils d'un tonnelier de Noyon, qui lui fit faire de très bonnes *études*, aussi fut-il le meilleur logicien de tous les réformateurs ; si ce n'était la mort malheureuse de Michel de Servet, son co-religionnaire et disciple, qu'il eut la cruauté de sacrifier à ses opinions religieuses, sa vie serait bien belle et pure.

Le fond de toutes ces querelles qui remuaient

l'Europe, n'était, réduites à leur plus simple expression, que ce que nous disions plus haut, une protestation violente contre le catholicisme; on voulait secouer le joug pesant d'un pouvoir n'ayant plus rien dans la forme ni dans la pratique de sa vie qui rappelât les préceptes divins de Jésus-Christ, et voyant le chef lui-même de ce grand corps apostolique infidèle au caractère sacré de sa mission, privé de la puissance intellectuelle et morale qui, seule, peut enseigner aux hommes la pratique des vertus sociales; tout le monde voulut s'emparer de la direction générale des consciences, et chaque personnalité jouer le principal rôle; Calvin fut un de ceux qui donnèrent le plus de développement à cette personnalité, il prêcha que chacun avait un criterium intérieur qui éclairait sa conviction, que le pouvoir papal n'était qu'un pouvoir humain, et par conséquent sujet à l'erreur; il réclamait donc le libre arbitre et l'abolition radicale de la confession, celle du célibat des prêtres, et enfin l'affranchissement général de tous les impôts

prélevés par l'église, et ces impôts étaient immenses.

En énumérant toutes les formes des contributions qu'on payait au clergé, et en les comparant avec les motifs et causes qui les ont mis en usage, on ne peut plus contenir son indignation contre l'insatiabilité mondaine de tout le pouvoir ecclésiastique; nous entrons dans tous les détails de ces questions, parce qu'elles nous semblent se rattacher aux intérêts populaires, bien plus directement que toutes celles de la politique des divers gouvernements de cette époque, en dehors des autorisations et privilèges accordés par le roi et concernant la corporation des métiers, ou bien encore, et par exception, ceux accordés aux divers états des provinces.

On peut affirmer que la véritable politique populaire était tout entière dans l'église; aussi en demandant l'abolition des dîmes et redevances ecclésiastiques, l'esprit de contrôle, relativement à ces impôts, la nature de leurs créations et, par conséquent, de leur inviolabi-

lité; devenait entièrement hostile au sacerdoce. En effet, se reportant aux premiers temps de l'église, on voyait, par exemple, que l'offrande à l'autel n'était pas autre chose qu'une représentation de la communion fraternelle et sainte de tous les hommes.

Chacun alors apportait du pain dans un linge blanc, et quelque peu de vin dans des vases que le diacre versait dans le calice, pour en faire la consécration, et la tradition rapporte que l'on ne devait communier que de sa propre oblation. Ceci se passait ainsi aux v[e] et vi[e] siècles, mais au x[e], l'argent avait remplacé l'offrande en nature, et bientôt ce fut une redevance d'argent affermée et vendue comme une autre marchandise, bien que le pape Léon IX, en 1049, rendit un décret qui défendait la vénalité des autels; les prêtres la maintinrent et l'augmentèrent autant qu'ils purent. L'usage de rendre le pain bénit, a commencé vers le v[e] siècle; c'était un simple don volontaire et de pure spontanéité; plus tard, on vit le Parlement rendre des arrêts pour forcer les fidèles à

remplir cet acte qui était devenu une obligation d'argent.

L'aspersion par l'eau bénite, qui date du VIe siècle, se faisait d'une manière égale pour tout le monde ; bientôt elle eut deux formes, celle par aspersion comme on la donnait à tous primitivement, et celle de l'offrande par le goupillon, et cette dernière forme se payait ; les bancs ou sièges privilégiés des chœurs des églises ou de leurs chapelles, étaient le prix du dévoûment au Seigneur, et de grands services rendus à la religion ; ils ne se donnèrent plus alors qu'à ceux qui les payaient le plus cher.

Les sépultures devinrent d'un rapport considérable entre les mains du clergé. Un vieil écrivain (1) dit à ce sujet que comme cet honneur flattait les vivants aussi bien que les mourants, les ecclésiastiques profitaient de la vanité et vendaient les sépultures ; comme on le voit, les choses les plus saintes et les plus sacrées, étaient devenues

(1) *Traité des Droits honorifiques du Clergé*, par Maréchal, tom. II, pag. 288.

de véritables denrées vendues, cédées à prix d'argent, affermées pour des sommes considérables : et comme cela rapportait d'assez beaux bénéfices, ces marchandises étaient très recherchées, on se les disputait : en voici une preuve qui n'est pas même très ancienne de date.

« Par arrêt du samedi 9 février 1686, en la grand « chambre, les marguillers de la paroisse Saint-Sau« veur de Beauvais, ont été maintenus en la posses« sion des offrandes en vertu d'une ancienne tran« saction avec les chanoines de Saint-Waast, qui en « sont les curés primitifs. Quoique M. Guy-Drapier, « curé de Saint-Sauveur, ne demande que la préfé« rence, moyennant la somme de 40 livres que les « marguillers en rendaient chacun : l'église en rap« portait 1200. » Ceci, effectivement, devait tenter les spéculateurs. Quelquefois, des petites églises ou chapelles dépendaient de seigneuries, soit par le fait du Seigneur qui les avait fait bâtir, soit par le pouvoir royal lui-même qui, comme nous le verrons plus bas, dans des moments de besoin, s'emparait du bien du clergé et payait avec les

services de ses hommes d'armes ; le fait est que certaines églises étaient exploitées par ces propriétaires quels qu'ils fussent ; enfin on en était venu au point de posséder une église comme on possède une maison de commerce, une boutique qui rapporterait de grands bénéfices ; ceci nous ramène encore à parler de la dime. Eh bien, dans la primitive église, il n'était aucunement question de cette dime ; jusqu'au VIe siècle, on ne la considérait que comme une simple offrande que le fidèle voulait bien faire. Quelques historiens ont rapporté que ce don du dixième du produit venait de l'impôt que les Romains prélevaient sur les Gaulois, et que les Francs, en s'emparant du pays, firent présent de cette contribution au clergé qui l'aurait toujours conservé depuis ; mais on a des preuves du contraire ; le traité des dimes, par Denis Simon, prouve que, dans les premiers temps de l'Église, on ne payait aucune contribution au clergé ; les moines et prêtres devaient vivre du travail de leurs mains. On y lit que les canons 7 et 8 du Concile de Langres, leur défendaient expressément

de recevoir aucune offrande ; ce ne fut que tout à fait vers la fin du VI[e] siècle, que le Concile de Mâcon autorisa le paiement de la dîme, et encore ce ne fut que pour le royaume de Gontran seulement; d'ailleurs, l'Église était déjà assez puissante par les libéralités excessives des fidèles du temps ; ses biens devenaient si considérables, que le roi Chilpéric eut un instant le dessein de s'en emparer, autant par politique que par cupidité, car un pouvoir aussi riche dans l'État, était un voisin dangereux pour la royauté. Si ce projet avorta à cette époque, Charles Martel le reprit et le mit à exécution, sous le prétexte de subvenir aux frais de la guerre, il prit une partie des biens du clergé, et les donna à ces hommes d'armes ; par la suite, on s'empara encore des revenus qui n'avaient pas été pris, et enfin Charlemagne vint et régla d'une manière positive, le paiement de la dîme ; ainsi il est dit dans les capitulaires des évêques de 802, que cette dîme serait partagée en trois parties, une pour les ornements d'église, l'autre pour l'usage des pauvres, et la troisième aux prêtres. Cependant

cette dîme, quoique prélevée exactement, n'allait pas à sa destination avec autant de ponctualité; une partie était détournée au profit des seigneurs, possesseurs des biens ecclésiastiques par octroiements royaux, puis certains prêtres engageaient, vendaient ou affermaient ces revenus, si bien qu'il fut un moment où l'Église, ayant laissé échapper tous ses trésors, se trouvait presque ruinée; mais le temps des Croisades étant venu, l'enthousiasme de ces pérégrinations religieuses servit énormément les intérêts pécuniaires du clergé, et, sous les règnes de Philippe-Auguste et de saint Louis, il reprit bien vite tout ce qu'il avait perdu. Ce grand poème religieux de la guerre sainte, n'était-il que le résultat heureux de la politique ecclésiastique? ce qu'il y a de certain, c'est qu'à la suite de cette grande entreprise, le clergé fut plus riche que jamais; quant à l'impôt appelé dîme, il était considérable; cette dixième partie était prélevée non-seulement sur tous les fruits de la terre, mais encore sur toute sorte de profits que l'industrie pouvait produire; quand des bois, résultat de diverses

combinaisons de plantages, dépassaient une certaine hauteur, ils étaient compris dans la dîme, elle se prélevait de plusieurs manières selon les provinces et les coutumes; là, on imposait à raison d'une gerbe sur douze, plus loin, c'était huit sur cent, d'autres fois une sur treize, ou bien encore on imposait à tant pour tant d'espace, et effectivement, si l'on avait été dans la nécessité de faire un état de mesurer, de peser tous les produits, ç'aurait été d'une longueur extrême, et aurait coûté énormément de perceptions, d'autant plus que, comme nous l'avons dit précédemment, la même pièce de terre était assujétie à trois dîmes différentes, celle du roi, du seigneur à différent titre, et enfin celle du curé qu'on appelait menue dîme, ce qui faisait dire à un vieux cultivateur : *Quand approchent les récoltes, les corbeaux et les gens du fisc se donnent la main.*

On voit que l'Église jouait un grand rôle dans ces dilapidations des fruits du travail et de la sueur du peuple, le protestantisme était donc fondé par mille raisons dans ces attaques incessantes contre Rome

qui s'était associée au pouvoir temporel, pour pressurer le pauvre peuple, et pourtant de cette première atteinte au caractère du sacerdoce, on était amené à descendre dans l'examen de sa vie tout entière.



Sommaire du Chapitre X.

—

De la Réforme. Austérité du culte protestant. Infériorité morale du catholicisme par rapport à cette nouvelle Église. Causes qui activèrent la décadence du pouvoir ecclésiastique. Nouvel envahissement du clergé catholique dans le domaine de l'industrialisme. Son insatiabilité. Son mercantilisme. Développement des connaissances et des lumières chez les laïques. Progrès des arts. De la poésie et de quelques poètes du moyen-âge. Premiers essais dramatiques. De quelques écrivains en ce genre. Fondation des jeux floraux à Toulouse. De Clémence Isaure. De Marot. De Saint-Gelais. De Pibrac et Ronsard. D'Amyot, l'enfant du peuple, devenu précepteur des princes. Littérature du temps. De la peinture. Son peu de progrès en France. Efforts infructueux de Charles V. Des deux grands artistes Hubert et Jean de Bruges. Génie et puissance artistique de ce dernier. Il pose les règles mathématiques de l'art de peindre.

CHAPITRE X.

La grande réforme religieuse du 16e siècle, enfanta le doute, et par lui l'esprit de contrôle général s'étendit sur les actes, même les plus individuels ; les membres du clergé catholique furent naturellement assujétis tous aux examens les plus sévères, leur personne ne fut pas ménagée, et leur infaillibilité morale fut à jamais détruite.

Les débats et les discussions publiques furent institués ; plus de cérémonies pompeuses, plus d'ornements fastueux, ni de formes où l'art capte, séduit, entraine l'imagination ; plus de peintures, plus d'images, plus de sculptures allégoriques.

plus de symboles mystérieux auxquels la tradition attachait un caractère sacré de sainte vénération, plus de culte, le protestantisme abolit les divers sacrements, le sacrifice de la messe etc., toutes les manifestations se bornaient à la prédication et au chant des cantiques.

Ces réformes eurent de zélés apôtres, et si l'on veut examiner avec une scrupuleuse impartialité cette grande hérésie du XVIe siècle, hérésie qui fit le tour de l'Europe et qui aida si puissamment la liberté des peuples, on ne pourra faire autrement que de l'approuver et du cœur et de l'esprit; la philosophie nouvelle qui en découla, rendit des services immenses à la cause populaire.

En sapant un pouvoir vieilli, d'autant plus dangereux qu'il prenait sa force dans le sentiment sacré des croyances religieuses de la multitude, le protestantisme était d'accord avec les plus simples investigations intelligentes du peuple; ce n'était plus qu'une haute constatation de l'état d'immoralité permanente dans lequel vivait la presque totalité des membres du clergé d'alors.

Puis d'ailleurs, il était visible pour tous, que la science ainsi que la divine charité, s'étaient enfuies du cloître, et ne se retrouvaient plus qu'au milieu des laïques ; les prêtres, en abandonnant lâchement à d'autres les soins sacrés du travail et des arts, avaient, pour jamais, abdiqué les plus saintes prérogatives de leur sacerdoce, et du moment que les laïques eurent en main les trésors de la science, du travail et de la production, le pouvoir ecclésiastique était perdu. Nous entrons dans tous ces détails, parce qu'ils ont une immense importance dans le sujet que nous traitons, et qu'ils tiennent essentiellement à tous les mouvements de la vie populaire, tant sous les rapports matériels, que sous ceux de la plus commune morale.

La naissance, le mariage, la mort, ces trois grands actes de la vie, ont toujours eu pour témoins immédiats les membres du clergé ; ils étaient, pour ainsi dire, de la grande famille du peuple ; quant au travail artistique ou industriel, nous avons vu qu'ils furent encore généralement

les seuls premiers constructeurs de nos monuments d'architecture, et les directeurs de tous les travaux un peu importants qui précédèrent le XVIe siècle. De plus, que seuls ils ouvrirent dans les cloitres, couvents et abbayes, de vastes ateliers de toutes sortes de produits, d'arts et d'industries.

Mais en s'enrichissant, ils devinrent égoïstes et mondains, leurs efforts dans le travail ne furent plus le résultat du dévoùment ; l'intérêt individuel écrasa celui général et religieux qui les unissait; ils devinrent paresseux, insatiables et despotes, ils ne travaillèrent plus, mais ils firent travailler à leur profit, et la concurrence qu'ils livrèrent aux laïques, fut quelquefois bien dangereuse (1). Cer-

(1) Des réclamations contre cette concurrence furent adressées à Rome, et les chefs de l'Église y firent souvent droit; il existe un décret en date de 1639, et rendu par le pape Urbain VIII, par lequel il est fait défense positive, aux supérieurs de tout ordre, congrégations, monastères, couvents, etc. de ne jamais rien livrer au commerce en considération du tort immense que ces travaux faisaient aux pauvres artisans et ouvriers. Effectivement, l'ordre dans le travail, tel qu'on

tains cloitres et couvents étaient devenus comme autant de fabriques et de manufactures qui agglo-méraient en leur sein toutes les ressources générales du pays, et réduisait à la plus profonde misère les pauvres ouvriers en dehors de ces établissements (1) ; les travailleurs des champs, eux-

l'applique généralement dans ces établissements, qui réunissent un grand nombre d'individus, était très favorable à la prompte fabrication et à la bonne confection des objets, ayant la facilité de diviser et d'organiser, sur une échelle étendue, les diverses façons à donner aux produits, comme cela se pratique aujourd'hui dans les grandes manufactures où chaque travailleur n'est occupé qu'à une seule branche de métier, de manière que la répétition incessante des mêmes travaux, fait arriver à une exécution spontanée et une précision de confection parfaite. (Voir le livre intitulé *le Moine marchand,* par le Père Théophile Reinaud , pages 159 et suivantes.)

(1) On rapporte qu'à Lyon, à l'époque même du décret rendu par le pape Urbain, décret que nous citions tout-à-l'heure, il existait une maison de religieuses qui s'étaient adonnées aux travaux de lingerie et de couture, que ces travaux étaient dirigés avec une entente parfaite de la fabrication en grand. Ainsi, toutes ces religieuses, divisées par groupe de dix, étaient commandées par une d'entre elles, désignée par la supérieure. Chaque groupe avait une tâche à remplir, toujours la même, dans la confection des objets à ouvrer. Ainsi, dans celle des chemises, par exemple, un groupe était chargé des manches, un autre des corps, celui-ci de les monter, ainsi de suite ; et l'ordre était si parfait dans tous les différents objets

mêmes, n'étaient pas à l'abri des envahissements ecclésiastiques, et la loi venait souvent à leur aide dans cet accaparement général de toutes les richesses du pays. Les prêtres et les moines étaient les vendeurs des récoltes de leurs jardins, et des défenses sévères empêchaient qui que ce fût d'oser proposer ou livrer des produits de son bien, si l'écoulement de ceux du clergé n'était pas terminé.

Une fois lancé dans cette voie, les envahissements mondains des ecclésiastiques n'eurent plus de bornes ; ils devinrent à la fois prêtres, soldats, marchands, banquiers, escompteurs, usuriers, et nous n'exagérons pas, mille faits prouvent jusqu'à

qu'on fabriquait, qu'il en résultait une économie considérable et par là une baisse de prix fort avantageuse pour les marchands lingers de la ville qui n'adressaient plus leurs commandes qu'à cette communauté, « ce qui fit, dit l'historien qui nous a « fourni ces détails, qu'un grand nombre de filles et de fem« mes de la ville se trouvèrent dans l'horrible nécessité de se « prostituer pour vivre, n'ayant plus aucun moyen de gagner « quelqu'argent par ce travail, que la maison religieuse leur « retirait. » (*Le Moine marchand,* par le P. Théophile Reinaud.)

l'évidence, l'excès de bassesse mercantile dans lequel tout le clergé s'était plongé (1).

Nous reviendrons encore plus d'une fois sur ces aberrations mondaines qui donne l'explication complète des causes de la décadence du catholicisme en France (2). Ce que nous

(1) On rapporte qu'une communauté religieuse eut l'audace d'acheter un procès dont la réussite pouvait donner de grands avantages à la partie victorieuse. Les membres de l'ordre choisirent parmi eux le plus capable de porter la parole devant les juges, ils le constituèrent leur avocat, et celui-ci ne craignit pas de se présenter en cette qualité devant la cour des comptes qui était chargée de juger cette affaire ; mais le tribunal, indigné de tant d'impudence, repoussa avec mépris et le défendeur et la partie qui avait osé passer un semblable marché.

(2) La société de Jésus peut encore, par plus d'un exemple bien grave, servir de preuve à notre assertion. Parmi le grand nombre d'actes relatifs au sujet qui nous occupe, en voici un qui mérite qu'on s'y arrête. La compagnie eut, en je ne sais quelle année, un procès des plus scandaleux par rapport à cet esprit de spéculation qui s'était emparé de l'Église. Voici le fait : Une traite avait été faite par un agent de la Compagnie de Jésus, établi à la Martinique, et chargé de faire la place pour le compte de ladite Société. C'était une véritable maison d'escompte et de banque. Cette traite, portant le nom d'une des premières maisons de Marseille, présentée au jour de son échéance ne fut point soldée. Les porteurs attaquèrent le général de la Compagnie religieuse qui avait passé le billet. Celui-ci voulut décliner sa

pouvons hardiment constater et affirmer actuellement ici, c'est que, pour la grande majorité de ceux qui embrassaient la carrière ecclésiastique, cet état n'était plus qu'un moyen d'arriver aux richesses, à la grandeur et surtout de se rendre influent dans les affaires politiques du monde; le patronage du pauvre n'était plus ni envié, ni recherché; les premiers réformateurs que nous avons cités dans le précédent chapitre, ne cessaient de réclamer en faveur du peuple, ils faisaient ressortir la coupable indifférence des prêtres catholiques, par la comparaison de la misère populaire et des richesses excessives et de la vie luxeuse des moines; ils protestaient avec bien de la puissance contre un clergé abâtardi et sans entrailles n'ayant plus même en lui le prisme de la science, car on remarque que ce fut à cette époque de la décadence morale du clergé catholique, qu'on doit aussi rap-

responsabilité et répudier l'agent qui avait aussi inconsidérément compromis le succès de l'ordre, mais le Parlement condamna le général à payer le montant intégral de la traite et les frais auxquels ce procès avait donné lieu. (Voir *Le Moine marchand*, par le P. Théophile Reinaud, page 188.)

porter celle de son infériorité intellectuelle. Dans son oisive et luxueuse insouciance, il avait laissé indifféremment les laïques s'emparer de la direction des travaux scientifiques et de l'instruction. Lors de la fondation du Collège Royal, en 1531, François Ier ne put faire autrement que de choisir parmi les protestants eux-mêmes, les professeurs chargés de l'enseignement qui dépassait alors tout ce que l'Université aurait pu faire. Effectivement, il s'opérait dans toute la France un mouvement immense de travail d'études et d'enfantements sublimes; arts, sciences, philosophie, industrie, commerce, tout semblait prendre une nouvelle existence; des savants de premier ordre, des artistes en tous genres, poètes, peintres, sculpteurs, graveurs, ouvriers habiles, surgissaient en foule de ce grand siècle qui fit donner au monarque fastueux qui régnait alors, le nom, beaucoup trop ambitieux par rapport à la valeur personnelle de l'homme, de père des lettres et de restaurateur des beaux arts; certes, que ce règne vit s'accomplir de

grandes et nobles conquêtes dans l'ordre du travail et des arts. Évidemment, quand on examine, avec soin, la marche lente et embarrassée des connaissances humaines dans notre pays, pendant toute la longue période de la féodalité française, on ne peut faire autrement que d'être frappé des progrès considérables qui s'accomplirent alors et autant dire spontanément ; cependant, nous persistons à croire que ce travail immense s'était aux trois quarts accompli pendant les règnes précédents. Louis XI, Charles VIII, et Louis XII, sont, selon nous, les véritables créateurs de la civilisation et de l'affranchissement populaire dans toutes les connaissances de l'art et des sciences et d'ailleurs, tout se tient et s'enchaîne dans la vie d'une nation, nous avons déjà remarqué que, bien avant le XVI[e] siècle, la poésie, par exemple, eût des interprètes distingués ; dès le règne de Louis-le-Débonnaire, selon le savant Dutillet (1), les poètes provençaux commençaient

(1) *Honneur et monument.* Titon Dutillet.

à cadencer leurs récits, et déjà, sous Hugues Capet, des noms se retrouvent, ils se conservent jusqu'à nous; c'est ainsi que l'histoire cite Guillaume, comte de Poitiers, mort en 1125, et laissant après lui les doux noms des *Tensons* et du *bien dire;* Pierre Rogier, natif d'Auvergne, chanoine et prêtre, ce qui ne l'empêchait pas de se faire *jongleur* (c'est ainsi qu'on désignait les poètes), et de fréquenter les cours des différents seigneurs (1), en chantant et s'accompagnant de vielle, après lui, Raimond Jourdain; Pierre Vidals, toulousain, et Pierre Cardinal, ces hardis rimeurs, dont nous avons cité quelques satyres dans la première partie de ce livre, puis Jaufred Rudel, en 1161, Sail de Scoba, en 1194, Guilhem, Arnaud Daniel, Foulques de Marseille, etc., etc. Tous ces vieux créateurs de la poésie française avaient laissé de bonnes assises à notre littérature nationale.

Leurs *Sirventes*, *Sextinas*, *Aubades*, *Martégales*, toutes ces innocentes et simples compositions

(1) *Essais sur l'histoire des Belles-Lettres*, par Juvenel de Carlencas.

quoique sans importance sous les rapports de la vie populaire, fondaient cependant l'originalité du caractère poétique français. De la tournure élégamment naïve avec laquelle étaient présentées ces premières inspirations poétiques, sortit la forme littéraire que nous avons toujours conservée depuis ; déjà, quelques poètes dramatiques se faisaient jour, Anselme Faydit d'Avignon, Lucas de Grimaud, Daniel de Tarascon, commençaient à balbutier le dialogue scénique.

Ce ne sont encore que de simples récits, discours sans liaisons, satyres grossières, dirigées contre les personnes, et même contre les saints mystères de la religion, mais cependant tout cela indiquait clairement que le moment était proche où l'émancipation intellectuelle allait se répandre partout.

Après Hugues Brunet de Rhodez, Guy d'Uzès, le limousin Giraud de Bournel et Bertrand de Pesard de Pezenas, après les représentations des *Mystères de la Passion*, données par les clercs de la Basoche et par les enfants Sans-Soucis, Jean

Michel, évêque d'Angers, composa une pièce qu'on appelait *Comédie de la Passion de Notre Seigneur le Christ;* Greban, docteur en théologie, fit représenter le *Triomphant mystère des actes des Apôtres,* répétition naïve des faits de nos saintes Écritures, puis le peuple devint exigeant, il fallut rechercher d'autres éléments d'intérêt, et alors on mêla aux pièces religieuses toutes sortes de farces composées sur des sujets quelconques; ces pièces avaient le nom burlesque de jeux des *Pois pilés*.

Par ces invasions de l'art dans le domaine de la vie ordinaire, se constitua bientôt l'ordre dramatique tout entier, comme nous le verrons par la suite, après Helinand, moine de l'abbaye de Frémond, et poète remarquable qui composa un poème sur la mort. Après Pierre Saint-Cloct, et Jean *li Nivelois*, qui inventa, dit-on, le vers de douze syllabes, Hugues de Beroy, qui fit une satyre sous le titre de Bible-Guiot, Haïon de Mery, Guillaume de Lorry et Jean de Meurs.

Vint enfin l'époque de la fondation de l'aca-

démie de Toulouse dont un doux nom de femme accompagne le souvenir. Clémence Isaure vivait à la fin du xve siècle ; née en 1473, elle mourut en 1513 ; ce fut elle qui institua les jeux floreaux, lice poétique où le vainqueur emportait pour récompense une fleur en or et un diplôme de poète. Et nous remarquerons que c'est à dater de cette glorieuse époque que tout l'art se développa et grandit comme par enchantement. Notre Clément Marot dont les poésies pourraient encore servir de modèles à beaucoup d'écrivains de nos jours, naquit en 1434, enfant de poète, et poète lui-même, on rapporte qu'il n'avait aucune connaissance des langues grecque et latine, alors qu'il essaya cependant à débrouiller et qu'il parvint à corriger et à rendre notre langue correcte, naturelle et intelligible, qu'il lui donna toute la rectitude et la méthode qu'elle a conservé depuis.

Clément Marot composait des épîtres, des élégies, des sonnets, des rondeaux. C'est à lui à qui l'on doit l'invention du genre de poésie appelée ballade ; il

traduisit en vers les premiers livres des métamorphoses d'Ovide, il composa des psaumes, des cantiques, puis des oraisons, des prières ; valet de chambre du roi François Ier, il fut blessé et fait prisonnier à la bataille de Pavie. Épisode qu'il a consigné dans l'une de ses élégies.

Enfin, le premier et le plus grand écrivain de son siècle, Clément Marot, mourut en 1544. Presque dans le même temps, vivait Melin de Saint-Gelais, qui fut, dit-on, très souvent en rivalité de talent avec notre poète, mais ayant fait de très bonnes études, il traduisait les langues anciennes avec une grande facilité ; on a de lui des sonnets, des épitres, des élégies, sa versification était assez estimée, ce qui lui fit donner le surnom d'*Ovide français,* il fit représenter une tragédie intitulée *Sophonisbe,* dont les chœurs seuls étaient en vers ; aussi fils de poète, la réputation que s'était acquise son père par la traduction en vers gaulois de plusieurs poètes latins, fut soutenue par lui avec honneur. Saint-Gelais devint bibliothécaire du roi Henri II, et mourut, en 1558, à Paris.

où il fut enterré dans l'église Saint-Thomas-du-Louvre.

Après ces deux grands poètes vinrent et Pibrac et Ronsard; les quatrains immortels du premier attestent assez la haute philosophie et le talent poétique de leur auteur, et malgré la différence du langage, ils se lisent encore aujourd'hui avec le plus grand plaisir; ce grand poète qui, d'avocat à la cour de Montpellier, lieu de sa naissance, devint chancelier du duc d'Alençon, mourut en 1584; quand à Ronsard, dont nous nous occuperons plus amplement par la suite, certains critiques l'ont trouvé boursoufflé, extravagant, savant affecté; mais, malgré tous ces reproches, on ne peut s'empêcher de reconnaître, et quoi qu'en ait dit Boileau lui-même, la grande imagination et surtout l'originalité de cet écrivain, mérites importants chez les poètes de toutes les époques; né en 1524, il mourut en 1585.

Après ces deux hommes paraît la grande figure d'Amyot, qui complète, pour ainsi dire, toute

la phase poétique de ces temps ; quand à ce dernier, il nous appartient bien corps et âme, il était de sang populaire ; c'était un véritable enfant du peuple ; les uns le font fils d'un petit marchand d'aiguillettes de Melun ; d'autres, d'un boucher, d'un corroyeur, d'un mercier ; enfin, l'obscurité de la naissance de notre grand écrivain justifie pleinement l'axiôme philosophique, qui devrait être dans tous les cœurs et dans toutes les institutions sociales, c'est-à-dire, qu'il était *le fils de ses œuvres ;* voilà, selon nous, la seule et véritable noblesse.

Amyot naquit en 1515, on rapporte qu'étant un jour grondé par son père, il s'enfuit de la maison paternelle, et se prit à pleurer sur le bord du chemin, un cavalier qui allait à Orléans, ayant pitié de la douleur et de la jeunesse de cet enfant, le prit en croupe et l'emmena jusqu'à la ville même, soit qu'il ne put s'en charger, soit qu'il connut quelqu'un à l'hôpital d'Orléans qui lui promit de le faire, Amyot y resta quelques années, vint à Paris, on ne dit pas de quelle manière, puis misé-

rable et sans aucune ressource, on dit qu'il y mendia, qu'une femme riche en eut pitié et le prit au service de ses enfants qui faisaient leurs études et suivaient les enseignements des écoles. Amyot les accompagnait, et profita si bien des leçons qu'il voyait donner à ses maîtres, qu'en les quittant, il était assez savant pour enseigner lui-même les autres, et fut alors engagé pour faire l'instruction des enfants d'un riche gentilhomme de la province du Berry ; que le roi, soit François Ier ou Henri II, passant par là, Amyot composa une épigramme en langue grecque qui lui fut présentée ; ce qui fit tant de bruit à la cour, qu'on voulut en connaître l'auteur. C'est ainsi que commença la fortune de notre enfant du peuple

Il est une autre version qui dément cette première, et qui assure qu'Amyot reçut une très bonne éducation au collège Lemoine, à Paris, qu'il fut le précepteur d'un secrétaire d'état nommé Guillaume de Sassi Boucherel, qui le recommanda à Marguerite, sœur de François Ier, et que, par elle, il obtint la chaire de grec et de latin de l'É-

niversité de Bourges, quoi qu'il en soit, cette version pas plus que la précédente, ne nous instruit d'une manière positive de la naissance de notre poète, ce qui nous confirme dans son extraction populaire. Sa facilité d'élocution et la douceur de son style lui firent une réputation d'écrivain remarquable, surtout pour son époque ; peut-être est-il le seul de ce temps dont la lecture est encore recherchée ; ainsi Racine a dit de sa traduction des œuvres de Plutarque :

« *Qu'elle a une grâce dans le vieux style du tra-*
« *ducteur, qu'il ne croit pas pouvoir être égalé dans*
« *notre langue moderne* (1). » Après la mort du roi François Ier, Amyot voyagea en Italie, puis revint en France où il fut nommé précepteur de Charles IX et de Henri III ; enfin, il mourut en 1593, à l'âge de 79 ans : avec lui se termine pour ainsi dire la littérature et le vieux style qu'on appelle moyen-âge. C'était la première assise de notre gloire intellectuelle, ayant sa règle, son ordre et

(1) Préface de Mithridate, tragédie.

même sa morale, résumant la vie sociale d'alors, augmentée comme toute poésie véritable des aspirations à l'avenir, et aussi du génie national qui donne aux œuvres de notre littérature ce cachet de naturel, d'intelligence et de clarté qui n'exclut jamais non plus l'audace de la pensée et l'originalité de la forme.

Ce n'était pas encore la véritable langue poétique de la France; écoliers dans les langes de l'étude, ils balbutiaient l'idiôme, ils épelaient leur thème. La pensée, l'imagination, tout s'y trouvait, mais l'expression manquait souvent à leur jeune intelligence. Cependant les rayons sacrés du génie, en illuminant leurs fronts adolescents, reflétaient autour d'eux ces jets de lumières qui firent éclore bientôt toutes les œuvres sublimes de l'art en notre pays.

Après ce tableau rapide des premiers travaux pratiques et littéraires de la France au moyen-âge,

travaux sur lesquels nous reviendrons plus amplement par la suite, viennent naturellement la peinture, la sculpture et l'architecture, ces trois sœurs de la poésie ; la peinture, il faut l'avouer, n'avait fait encore que peu de progrès. L'Italie, sa patrie de prédilection, possédait seule la gloire de cet art sublime. La Hollande avait bien donné le jour à Hubert et à Jean de Bruges, ces deux inventeurs de la peinture à l'huile dont nous avons dit quelques mots au commencement de cet ouvrage, et qu'à la rigueur nous pourrions bien compter au nombre de nos gloires nationales, puisque, appelés à la cour du duc de Bourgogne, qui se tenait alors à Bruges, ville qui leur valut le surnom qu'on leur donna, ils ne quittèrent autant dire jamais la France. Mais Charles V, qui s'était attaché Jean de Bruges, ne put parvenir cependant à former par lui des sujets dignes de ces deux artistes qui firent une si grande révolution dans leur art par l'application d'abord du procédé de peindre à l'huile, et aussi par le naturel et la vérité qu'ils s'appliquèrent à

mettre dans leurs compositions. Avant eux, la plupart des tableaux ne comportaient ni ombre, ni perspective ; on peignait sur des fonds d'azur ou d'or, sans jamais se rendre compte du jeu des lumières et des différents tons du jour. Jean Van Eyck ou de Bruges fut le premier qui étudia et sut reproduire le spectacle sublime et vrai de la nature.

Perspective, horizon, tout est combiné, réglé ; il sut tenir compte de toutes les impressions de la vie agissante et spontanée ; les figures, qui jusqu'à lui avaient toujours été reproduites sur le même modèle, changent sous son pinceau habile et de forme et de caractère. Les couleurs obéissent à la passion que l'artiste veut reproduire ; enfin, bientôt par lui sont posés les vrais principes de l'art, joignons à toutes ces conquêtes l'application si précieuse de l'huile à la peinture, et tout l'art est découvert. Viennent les hommes pratiques, les génies transcendants et la France produira des chefs-d'œuvre. Mais les temps n'étaient point encore venus.

Nous allons essayer maintenant d'esquisser les

autres premiers essais de nos artistes en sculpture et en architecture, arts sublimes qui comportent en eux toute l'activité de l'imagination la plus poétique augmentée de tous les labeurs des travaux matériels.



Sommaire du Chapitre XI.

Des arts au XVIe siècle. De la sculpture et de l'architecture. De Jean Goujon, Pierre Lescot, Philibert Delorme et Louis de Foix. Travaux de constructions à Paris. Leur peu d'extension. Des îles Notre-Dame et de la Cité. Petit nombre des places publiques. Ce qu'étaient le Louvre et le château des Tuileries en 1525. Des boulevards. Des quartiers du Marais, de Saint-Germain, de Saint-Antoine, etc. Progrès des sciences exactes. Mathématiques, astronomie, géométrie, algèbre, etc. De Philippe de Vitry, de Jean de Meurs et d'Antoine Mizeau. De la musique, de la médecine et des premiers praticiens dans l'art de guérir. De Fulbert, Pierre Lombard, Obizo, Rigort et Fernel. De la botanique et de la chimie. De l'optique et de la mécanique. De Roger Bacon et de Metius. Enchaînement divin des sciences entre elles.

CHAPITRE XI.

—

Qui donc pourrait jamais prévoir les décrets de la Providence?

Comment assigner à un peuple l'époque de sa grandeur ou de sa chûte?

Dieu mène les nations par des voies inconnues et souvent il se sert des plus humbles d'entre tous ses enfants, comme d'instruments les plus puissants aux progrès et à la gloire des états. Les xve et xvie siècles peuvent en servir d'exemple. Quel pas immense en un si court espace! Quelle longue halte de Charlemagne à François Ier, de 815 à 1515, sept siècles écoulés! quel lent en-

fantement, et pourtant que de prodiges spontanés ! Nous avons consigné les premiers élans glorieux de notre littérature poétique et nos efforts laborieux dans l'art du peintre, maintenant nous avons à parler de la sculpture et de l'architecture, représentées, au temps où nous sommes arrivés, l'une par Jean Goujon, l'autre par Pierre Lescot.

Le Louvre et la fontaine des Innocents, sainte union d'artistes, chefs-d'œuvre admirables qui sont encore là, debouts, et parlent à nos âmes le langage si pur de l'art et de la poésie que ces deux sublimes ouvriers savaient si bien exprimer, l'un avec ses pinceaux, l'autre avec ses ciseaux.

L'histoire ne dit rien autre chose de ces deux grands maîtres (1). Leurs œuvres sont leur vie toute entière. Pierre Lescot, abbé de Cluny, fit les des-

(1) La vie de Jean Goujon, comme celle de la plupart des hommes doués d'un rare talent, est tout entière dans ses ouvrages. Il fut atteint d'un coup d'arquebuse le jour de la St-Barthelemi tandis que, placé sur un échafaudage, il travaillait aux décorations du Vieux-Louvre, et périt ainsi victime du fanatisme religieux. (*Biographie universelle de Michaud*, t. XVIII, page 179.)

sins de la fontaine que nous citions tout-à-l'heure et Jean Goujon les sculpta, de même que ceux d'une partie du Louvre, dont on admire encore le style majestueux et sévère.

A la même époque, et presque leur contemporain, parut Philibert Delorme, né à Lyon, architecte célèbre qui, dès l'âge de quatorze ans, visitait l'Italie, étudiait les vieux travaux de Grèce et de Rome. A son retour en France, le roi Henri II le fit appeler près de lui et le chargea de la direction des principaux monuments royaux. C'est à ce laborieux artiste que nous devons le château des Tuileries, celui de Meudon, d'Anet, de Saint-Maur, le fameux fer à cheval du palais de Fontainebleau. La cour le comblait de faveurs. On commençait à sentir sérieusement toute l'importance du travail et des arts; Delorme fut nommé conseiller du roi, on lui donna l'abbaye de Saint-Eloi, celle de Saint-Serge, à Angers, etc.

Son élévation lui suscita des envieux. Peut-être était-il lui-même un peu vain de sa grandeur. On rapporte qu'à ce sujet le poète Ronsard

composa une satyre contre les parvenus, et que cette pièce courrouça si fort notre architecte, qu'il fit défendre l'entrée du jardin des Tuileries à celui qui avait osé l'attaquer ainsi; mais Ronsard se contenta pour seule représaille de crayonner sur une des portes du château, quelques mots en latin qui signifiaient, que tous les hommes élevés par le hasard et la fortune ne devraient jamais oublier l'obscurité de leur première condition. Dans cette pensée, traduite du poète Ausone, Delorme crut voir la plus sanglante injure à sa personne; il s'en plaignit à la reine Catherine de Médicis, triste exemple de l'aveuglement qui souvent s'empare des hommes les plus élevés en génie et en intelligence. Delorme croyait avoir à rougir de l'humble et si honorable condition populaire dont il était sorti; que le peuple lui pardonne! Il amassa une immense fortune, et mourut en 1577.

Après lui, Louis de Foix, natif de Paris, semble venir tout exprès pour compléter ce groupe glorieux de nos premiers artistes créateurs de l'ordre connu sous le nom de renaissance. Louis de Foix,

par le nombre immense de ses travaux, par la grandeur de ses conceptions monumentales, est digne sous tous les rapports d'être placé à côté de ces belles figures d'ouvriers artistes dont nous venons de parler. Choisi par Philippe II, roi d'Espagne, pour la construction du palais et du monastère de l'Escurial, il laissa à ce pays un monument qui fait encore aujourd'hui l'admiration des connaisseurs. De retour en France, il fut chargé de combler le vieux canal de l'Adour et d'en creuser un autre plus vaste et plus propice au commerce, ce qu'il exécuta en 1579; puis, en 1585, il bâtit la haute tour de Cordouan, qui, aujourd'hui encore, sert de fanal à l'embouchure de la Garonne.

Cette coïncidence de talents divers qui, alors que les temps sont venus, surgissent tout-à-coup pour grandir une nation, est vraiment admirable et saintement mystérieuse. On ne peut se rendre compte d'un développement aussi spontané, alors qu'on pense surtout que l'extension en grand du travail et des arts n'est pas antérieure au xve siècle,

cette rénovation du génie de Grèce et de Rome vient pour ainsi dire de naître et les travaux des quatre travailleurs dont nous venons de parler représentaient parfaitement le mouvement qui s'opérait dans l'ordre monumental de la France; car avant eux, l'art de construire était bien peu avancé, l'Église seule en avait le monopole, et ses travaux subordonnés à la tradition religieuse n'étaient toujours que les copies de l'ordre gothique, agrandies il est vrai par l'acquet du travail et de l'étude, mais qui toutefois n'étaient plus en rapport avec le grand mouvement philosophique qui s'opérait. Quand aux constructions civiles elles étaient presque toutes lourdes, massives, grossières, solides, mais sans aucune grâce ni le moindre sentiment artistique; puis d'ailleurs on n'élevait de bâtiments que ceux strictement nécessaires aux besoins de la vie matérielle; l'amour des grandes représentations civiles était concentré dans les lieux consacrés au culte religieux, les églises étaient les seuls monuments d'art. Tout était pour ainsi dire encore à faire. Paris, la capitale de la France,

pourrait nous servir de renseignement à cet égard. Ainsi, jusqu'au règne de Henri IV, jusqu'en 1590, les iles appelées Notre-Dame et celle du palais de la Cité n'étaient encore que de vastes prairies; une partie des environs du Temple servait au labourage et comportait d'immenses marais; le port et le quai des Tournelles se composaient de terrains en friche et inhabités.

« On n'avait encore rien fait pour la décoration « de la ville, dit Delamare (1). »

Il n'y avait que sept places publiques : la Grève, la Halle ou marché des Innocents, la place Maubert, celles du Chevalier du guet, de Sainte-Opportune et de la Croix du Trahoir.

En 1603, des jardiniers louaient encore au grand prieur du Temple, et à raison de 4 livres l'arpent, tous les terrains environnant le couvent et dont on avait fait des potagers nécessaires à l'approvisionnement de Paris.

La partie qui comprend la place Dauphine,

(1) *De la Police*, par Delamare.

la cour de Lamoignon, les rues du Harlay, etc., s'appelait alors l'île aux Treilles, et était encore en 1556 couverte de prés. C'est vers son extrémité que Henri II fit bâtir des étuves que nos bains Vigier remplacent aujourd'hui.

Ces étuves destinées aux gens de la cour appartinrent quelques temps après à l'établissement de l'hôtel des Monnaies, et nous remarquerons en passant que ce fut vers cette époque qu'on commença à les marquer à l'aide du moulin.

Tout le quartier appelé Saint-Germain et environnant l'église de ce nom était en culture.

Le Louvre n'existait pas, il y avait à la place une forteresse assez considérable que Philippe-Auguste avait fait construire, forteresse qui fut rebâtie plusieurs fois, et qui du reste était bien plutôt un lieu de défense qu'une demeure royale.

Le château des Tuileries n'était même, en 1525, qu'une simple maison de plaisance, qui, à cette époque, fut donnée pour en jouir leur vie durant à Jean Tiercelin, maître-d'hôtel du Dauphin, et à

Julie Dutrot, sa femme; ce don fut fait par la duchesse d'Angoulême, mère de François Ier.

La rue Saint-Honoré ne dépassait pas la barrière des Sergents.

Le quai de l'Horloge du palais, celui des Orfèvres ne datent que du règne de Henri IV, au commencement du XVIIe siècle.

Les boulevarts se commençaient mais ils étaient interrompue au faubourg Montmartre.

Le faubourg Saint-Antoine s'arrêtait à la Bastille. En 1544, les religieux de Sainte-Catherine commencèrent à vendre les terrains de leur dépendance pour élever les bâtiments qui formèrent le quartier du Marais, et ce n'est qu'à cette époque que l'espace qu'occupait l'hôtel Saint-Paul fut vendu pour y élever des bâtiments. Cet espace comprenait depuis la Seine jusqu'à la rue Saint-Antoine, et de la rue Neuve-Saint-Paul jusqu'à celle du Petit-Muse.

Les rues Barbette, des Trois-Pavillons et du Parc-Royal ne s'ouvrirent qu'en 1563.

La rue Saint-Louis n'existait pas; celles Saint-

Anastase, Culture et Saint-Gervais ne s'ouvrirent qu'en 1594.

La rue de la Bûcherie et la place Maubert étaient des *lieux vagues,* dit Delamare. On ne commença à bâtir sur ces terrains qu'en l'année 1548. Enfin tout nous constate le peu d'extension qu'avait encore pris la capitale jusqu'au XVI[e] siècle, mais, à dater de cette époque, le génie de l'architecture joint à la passion de construire s'empara de tous les esprits, l'amour du travail enflammait tous les cœurs, les chefs de la société étaient emportés par la population entière. Ainsi, en même temps qu'un simple bourgeois de Paris, le nommé Pigout, payait au grand-prieur du Temple la somme de quarante-quatre mille livres, en s'obligeant d'élever d'après les plans qu'on lui donnerait et en payant encore à l'ordre du Temple la somme de six cents livres de rente, dont il chargerait par portion chaque maison qu'il ferait bâtir, Henri IV faisait construire le Pont-Neuf, qui fut achevé en 1604, il faisait ouvrir la rue Dauphine ; puis, ayant attiré à Paris deux cents ouvriers pour fabriquer les

étoffes d'or et de soie, qu'on tirait jusqu'à cette époque du royaume d'Italie, il installa ces travailleurs au vieux château des Tournelles. Ceux qui dirigeaient ces travaux présentèrent au roi les plans des nouveaux bâtiments qu'ils projetaient, et ces plans plurent tant à Henri IV, dit Delamare (1), qu'ils furent mis de suite à exécution. La place Royale inaugurée, on fit percer quatre rues venant y aboutir. A quelque temps de là quatre bourgeois achetaient aux religieux de Saint-Germain une immense quantité de terrain; ils élevèrent dessus les rues de Grenelle, de Saint-Benoît, de Saint-Dominique, du Vieux-Colombier.

Nous avons dit que l'île Notre-Dame était couverte de prairies, il y avait une partie de ce terrain qui était appelée l'île aux Vaches. Cette dénomination indique clairement l'usage qu'on en faisait. Henri IV avait manifesté le désir de faire élever des constructions sur tout cet espace, mais le chapitre Notre-Dame, à qui ces terres appartenaient.

(1) *Dictionnaire de la Police.*

s'y refusa absolument. On fut trente ans à plaider contre lui et ce n'est qu'en 1642 qu'on parvint à couvrir de maisons toute cette partie de la Cité.

C'est aussi en ce même temps qu'on vit s'ouvrir les rues de Cléry, du Mail, Neuve-Saint-Eustache, des Victoires, Neuve-des-Petits-Champs et du Roule, et qu'on fit aboutir, en le continuant, le faubourg Saint-Antoine au village de Reuilly.

Mais nous anticipons un peu sur les époques : contentons-nous de constater ici que la construction du pont de la Tournelle ne date que de 1556, que la pompe Notre-Dame ne fut établie qu'en 1560 ; et qu'enfin, pour tout ce qui nous reste de grand et de digne d'être cité, il faut remonter presque jusqu'au siècle de Louis XIV, en exceptant cependant, comme nous l'avons observé plus haut, les travaux exécutés par l'Église, qui semblait encore avoir conservé en elle tous les éléments de l'art et de la science. Mais, chose religieusement significative, à mesure que le clergé se démoralisait, l'amour du travail s'échappait de son cœur. Dieu retirait sa main puissante de ce colosse na-

guère encore formidable, et, des débris de ce fier monument, répandus sur le sol, le corps civil élevait à son tour les degrés du nouveau temple philosophique, comprenant dans son dogme toute l'activité humaine. Amour, esprit et matière, arts, sciences, industrie, la vie sociale entière se développait à l'encontre de l'orthodoxie vieillie du catholicisme. Ainsi, les premiers élans de la poésie, de la peinture et de l'architecture, que nous venons de consigner ici ont eu lieu en dehors de l'Église; l'art n'était donc plus en elle, quant à la science, la découverte de l'imprimerie, tel qu'un puissant levier, renversait pour jamais les murs épais des cloitres qui recélaient tous les trésors de l'antique sapience des prophètes et des brames des temps anciens; les lumières se répandaient à flots resplendissants sur les intelligences, l'ère de l'affranchissement populaire était proche, l'amour de l'étude enfantait des prodiges, tout se créait et grandissait en même temps; les mathématiques qui comprennent tant de connaissances qui tiennent et enchaînent comme en

un seul faisceau l'activité intellectuelle d'une nation, prirent à cette époque un élan prodigieux : arithmétique, algèbre, géométrie, astronomie, optique, mécanique, musique, tout se développait et grandissait en même temps.

Au XIVe siècle, Philippe de Vitry, évêque de Meaux, et Jean des Meurs, avaient déjà commencé à débrouiller l'ordre arithmétique de numération (1); après eux, Viète, au XVIe siècle, imagine de se servir des lettres alphabétiques pour remplacer les chiffres, et voici l'algèbre retrouvée; il cherche encore et voit que la mesure des angles est en raison de celle de leurs côtés et les premiers principes de la géométrie sont posés. Ce savant laborieux, dont on ignore la naissance, arriva au premier rang des honneurs; il devint secrétaire de la reine Marguerite, et malgré cette élévation, son activité ne s'arrêta point, il passait son temps à l'étude; on rapporte qu'il était quelquefois plusieurs jours sans sortir de son

(1) *Essais sur l'Histoire des Belles-Lettres*, par Juvenel de Carancas, tom. II, page 103.

appartement ; il mourut en l'année 1603. Les connaissances en astronomie devaient naturellement grandir en raison même des progrès mathématiques. Au temps de Charlemagne, l'histoire rapporte qu'on avait déjà observé quatre éclipses, trois de lune et une de soleil. Le fameux Alcuin et Dungal, moines de Saint-Denis, en expliquèrent la raison, mais cette première conquête, comme toutes les autres, resta stationnaire pendant sept cents ans, puisqu'il faut remonter jusqu'au règne de Louis XI, pour constater de nouvelles expériences. Antoine Mizaud, médecin de Montluçon, fut un de ceux qui relevèrent cette science, mais la gloire ne devait pas appartenir à la France, c'est l'Allemagne qui seule donna au monde savant les deux plus grands astronomes mathématiciens, Copernic, Galilée, et ce n'est que bien plus tard que notre pays put prendre place à ses côtés.

Quant à la musique, quoique tenant par le sentiment et l'inspiration qui l'enfante à la véritable poésie, cependant ce ne fut que par les sciences mathématiques qu'elle reprit le haut degré où l'avaient

portée les anciens. Nous avons vu que le pape Grégoire fut le premier qui désigna les notes par des lettres alphabétiques; puis qu'au XIe siècle un italien, Guy d'Arezzo, bénédictin, s'ingénia de les désigner par des points et de les distribuer sur les cordes ou portées, mais on ne savait pas encore donner la durée plus ou moins longue d'une note par un signe. On rapporte que ce fut Jean des Meurs (1), celui que nous citions plus haut, qui inventa les croches, les noires, les blanches et les différents signes marquant les repos, silences, soupirs, etc., etc. Quelques historiens disent qu'il vivait sous le roi Jean, vers le XIVe siècle. Certes que c'était déjà un grand progrès d'accompli en musique, mais pourtant nous étions bien loin de la perfection où cet art sublime s'éleva plus tard; on n'exécutait encore que du chant latin, grégorien, du plain-chant; ce n'est que sous François Ier que la musique commence véritablement d'appartenir à la nation, et

(1) Ce fut sous le roi Jean que Jean des Meurs, parisien, trouva l'invention d'exprimer la valeur des points par les différentes figures qu'il leur donna. (Juvenel de Carlencas, tom. II, page 322.)

même on peut affirmer que Lulli est peut-être le seul qui comprit et sentit toute la puissance de cet art sublime. Mais n'anticipons pas sur les grandes choses qui viendront plus tard, et suivons progressivement dans leur ordre et leur temps les divers enfantements des labeurs de nos pères.

Au grand nombre de connaissances et de lumières scientifiques qui se répandirent sur notre pays à cette époque, il faut encore ajouter la médecine et la chirurgie. La date des établissements universitaires est à peu près aussi celle de l'inauguration de ces deux sciences. L'histoire nous montre d'abord Fulbert, évêque de Chartres, Pierre Lombard, évêque de Paris, Obizo, religieux de Saint-Victor, et Rigord, abbé de Saint-Denis, comme les premiers représentants de l'art de guérir. Mais ces hommes, studieux et très savants pour leur temps, n'étaient cependant que de véritables chercheurs. Ce n'est qu'au XVIe siècle qu'on trouve quelques progrès sérieux dignes d'être constatés.

Fernel, médecin de Henri II, fut un de ceux qui avancèrent le plus la médecine; lui et Ambroise Paré,

dont nous avons déjà parlé, sont comme les deux flambeaux de la science de guérir en médecine et en chirurgie ; l'un et l'autre étudièrent et travaillèrent avec tant d'ardeur, que les premières notions pratiques raisonnables en ces deux sciences, datent de leur époque. Avant Fernel, la médecine n'était qu'un véritable charlatanisme, chacun avait son spécifique, ses différents beaumes et ses recettes.

On consultait les astres, on faisait de l'astrologie, et le clergé lui-même n'y était pas étranger. En général, même l'art de soigner les malades n'était pratiqué presqu'exclusivement que par les gens appartenant à l'église.

Le règne de Philippe Auguste, est l'époque où l'on sépara les médecins des apothicaires et des chirurgiens, et où l'on fit défense aux clercs de répandre le sang, c'est-à-dire de faire des opérations chirurgicales.

Les études de l'anatomie étaient inconnues. l'Italie seule commençait à les répandre; Fallope, savant médecin fit le premier des travaux de dis-

section à Modène, en 1540, et ce ne fut que vers 1550, que notre grand Ambroise Paré, commença les dissections en France. Une ordonnance de Henri II, autorisa ce savant pour qu'il pût obtenir de l'Hôtel-Dieu de Paris, les cadavres nécessaires à ces exercices. Que de mal, que d'efforts toutes ces conquêtes scientifiques n'ont-elles pas coûté à leurs auteurs.

La botanique et la chimie, qui jouent un si grand rôle dans les deux sciences dont nous nous sommes occupé plus haut, prirent d'abord peu de développement dans notre pays; l'étude de la première qui, grâce à un savant allemand, Léonard Fuchs, se répandit dans toutes les provinces de l'empire, ne fut étudiée que bien plus tard en France, et jusqu'au célèbre Tournefort, dont nous nous occuperons en son temps, l'histoire n'a malheureusement pas un nom un peu remarquable à citer.

On sait seulement que l'ambassadeur Nicot nous apporta du Portugal la fameuse plante appelée tabac, qui prit d'abord le nom du botaniste qui la dé-

couvrit, mais ne le conserva pas longtemps ; le nom de tabac, plante de Tabaco, lieu dans le Mexique d'où elle fut tirée, prévalut sur celui de Nicotium ; on dit que dans les premiers temps cette plante était employée comme vulnéraire. Quant à la chimie, malgré le haut degré où nous sommes arrivés dans la connaissance de cette science aujourd'hui, cependant encore semblable à la botanique, elle n'enfanta rien de bien remarquable, jusqu'à Nicolas Lemery qui vivait au dix-septième siècle. Il faut l'avouer, les premiers éléments de toutes ces connaissances étaient seulement posés, et l'on sait que la médecine et la chirurgie ne peuvent prendre un grand développement et arriver à la moindre supériorité, sans la connaissance approfondie de la chimie et de la botanique. Nous essayerons plus tard l'historique des quelques grands hommes qui ont répandu en France la connaissance de ces sciences si précieuses pour l'humanité. Mais en général, et nous le remarquerons ici, les Français n'ont pas toujours été les premiers relativement aux découvertes ou pour les

inventions et applications de nouveaux procédés; pourtant on ne peut disconvenir qu'une fois leur aptitude, leur attention, et leur activité acquises à quelques branches que ce soit des arts et des sciences, ils ne les aient portées à un degré de perfection et de développement presque toujours inconnu avant eux. Nous avons parlé de la chimie, eh bien! la France a dépassé aujourd'hui dans cette direction toutes les découvertes des temps antérieurs, et il n'est pas une nation en Europe qui oserait se placer sur la même ligne.

L'optique et la mécanique complètent, pour ainsi dire, avec les sciences que nous venons d'énumérer, toutes les connaissances scientifiques humaines.

Peut-être ces deux dernières n'ont-elles pas trouvé encore en notre pays des interprètes bien précoces, au moins sous certains rapports; l'Angleterre et l'Allemagne nous avaient dès longtemps devancés. Roger Bacon, franciscain anglais, qui vivait au XIII[e] siècle, fut le premier que l'histoire cite avec honneur. Ses découvertes en optique et en méca-

nique dépassèrent les lumières de son siècle, aussi le supérieur du couvent auquel appartenait ce savant l'accusa-t-il, dit-on, d'être en rapport avec le diable; on le mit en prison et il ne put en sortir qu'en prouvant qu'il n'avait aucun commerce avec le démon, mais on ne dit pas quelle espèce de preuve on exigea de lui à ce sujet.

Cet homme éminemment remarquable pour ce temps, quoiqu'entiché de tous les préjugés et de toutes les superstitions de son époque, avait trouvé le moyen de combiner la puissance des verres composés; on dit qu'il construisit des télescopes; d'autres attribuent l'invention de ces instruments à un nommé Métius, et le racontent ainsi (1).

« Métius, professeur dans un collège de Hol-
« lande trouva cette invention par hazard; ayant
« un jour observé des écoliers qui, en jouant, en
« hiver sur la glace, se servaient du dessus de leur
« écritoire comme de tube, et qui, ayant mis en
« badinant des morceaux de glace au bout de

(1) *Dictionnaire historique* de l'abbé Ladvocat, ann 1764.

« ces espèces de tubes, étaient fort étonnés de voir,
« par ce moyen, les objets éloignés se rapprocher
« d'eux. »

Jacques Métius, réfléchit sur cette observation et inventa la lunette d'approche. Après lui on appliqua de toute manière cette combinaison des verres ainsi que leur taille, si bien et si généralement, que les lunettes dites bésicles étaient tout-à-fait en usage au XVIe siècle. Il nous reste à parler de la mécanique, et à ce propos, nous ne pouvons nous empêcher de relater ici une réflexion toute naturelle, résultat de notre observation sur les trois dernières manifestations de l'intelligence humaine, la chimie, l'optique et la mécanique.

Ces trois branches qui tiennent au vieux tronc de l'arbre scientifique, semblent en s'étendant sur la vie humaine en complèter la troisième face; nous voulons parler de l'industrie, celle-ci, qui vient après l'art et la science en est aussi comme le résumé et le complément. En effet, l'industrie comporte en son développement, la poésie, l'étude et la force, l'inspiration, l'application et l'exécution.

Or donc il nous semble que la chimie, l'optique et la mécanique, ces trois dernières parties de la science, viennent fermer par leur cohésion avec l'industrie, la chaîne sacrée qui unit toutes les choses de ce monde en une seule pensée divine; effectivement, nous parlions de la chimie, de l'optique, et nous voici forcé, à propos de la mécanique, d'entrer dans les plus importantes déductions philosophiques, car la mécanique n'est autre chose que le résultat positif de la pensée et de l'acte. Les travaux d'Archimède, sont la représentation fidèle de ce fait : le grand mathématicien, qui demandait un point d'appui pour soulever le monde, qui conçut la puissance du levier, et la force de la vis qui porte encore son nom ; ne trouva-t-il pas aussi, par le secours de l'optique, la combinaison de ces verres ardents qui incendièrent les vaisseaux de Rome.

Le résultat de toutes ces choses, si simples en apparence, *la mécanique*, nous force cependant d'entrer dans le domaine le plus élevé de l'intelligence humaine, la *philosophie*, en effet, les plus

grands mécaniciens ont toujours été les plus grands philosophes. Ainsi, pendant le temps et à la même époque où Galilée payait de la prison (1)

(1) La vieille foi catholique, nous l'avons dit, s'affaiblissait en raison même du grand travail intellectuel qui s'opérait dans le monde, les connaissances humaines s'élargissaient, l'âme avait besoin d'un plus vaste espace pour se mouvoir.

Ainsi, dans le même temps que Descartes entraînait son siècle dans le grand domaine de la philosophie scrutative, logique et positive de la raison, Galilée osait proclamer que la terre tournait sur ses pôles et accomplissait sa révolution autour du soleil. Ce n'était plus les astres qui obéissaient à la voix de Josué arrêtant ou devançant leur course, mais bien la terre elle-même qui, simple point dans l'immensité, cédant à la loi générale des astres, remplissant la tâche que Dieu, être suprême et créateur de toutes choses, lui avait imposée, tournait autour du soleil. Tandis donc que Descartes fuyait les persécutions d'Utrecht, notre autre philosophe astronome payait de la prison l'émission de cette grande vérité : *la terre tourne.*

Ainsi l'homme acquiert toujours par de douloureuses initiations la conquête d'une vérité nouvelle, la possession d'une connaissance cachée. Le grand mythe de la perte du paradis terrestre par Adam est l'histoire de toutes les conquêtes intellectuelles de l'humanité, jusqu'à l'époque où elle aura trouvé le vaste Eden où l'âme humaine élevée et agrandie puisse se confondre dans les jouissances infinies du sein desquelles elle puisa son essence, comme toute chose s'accomplit irrévocablement en vertu d'un ordre suprême qui, quoique varié dans sa forme, a toujours une marche unique et identique à tout ce qui suit ou précède !

Nous remarquerons donc en suivant la chaîne des évènements que nous avons à relater, comme quoi Descartes vint jus-

et mettait sa vie en jeu par l'émission de ses sublimes vérités sur le mouvement des astres, le plus grand mécanicien de l'univers, notre immortel Descartes, fuyait loin de la France et allait dans les pays étrangers fonder le culte du libre arbitre, et de la pensée indépendante.

tifier toutes les protestations antérieures à lui contre le clergé, par l'intelligence de ses investigations philosophiques et par le sentiment instinctif de destruction de toutes les choses mauvaises et usées.

Bien avant lui, Abeilard, dans sa scolastique verbeuse, avait déjà posé les premiers jalons de la philosophie critique, mais Héloïse, son élève et sa plus grande gloire peut-être, avec tout l'abandon de sa nature expansive, exposa la première le principe du doute que Descartes développa plus tard.



Sommaire du Chapitre XII.

—

Des ordonnances contre le luxe. De leur esprit et de leurs nuisibles résultats par rapport au développement de l'industrie. Tentatives de fabrication des étoffes de soie en France. Efforts de Louis XI et de Charles VIII à ce sujet. Manufacture de Lyon. Nouvelles ordonnances prohibitives du luxe sous Henri II et Charles IX. Singulières et rigoureuses défenses faites aux ouvriers et domestiques, concernant les habits. Tarif de ceux permis selon les différentes conditions. De la fabrication du drap. Entraves qu'on mettait au développement de cette industrie. Impôts onéreux dont on frappait chaque pièce d'étoffe. Apathie ignorante de la nation à ce sujet. De la fabrication des tapis et de son ancienneté. De Pierre Lemaire et Louis Boullon, premiers hauts-lisseurs, à Amiens, en 1544. De la teinturerie et des différents acides nécessaires à ce métier. De la barille ou soude. De l'indigo et du pastel. Ordonnance de Henri IV. Du teinturier Gobelin et de ses successeurs. Invention du rouet. De la broderie en dentelles. Des toiles peintes. Antiquité de leur fabrication. Différents pays qui y excellaient. Longue infériorité de la France par rapport à cette fabrication et à l'industrie en général. Causes de cette infériorité. Confusion des pouvoirs. Droits du travail affermé et vendu. Lutte de juridictions civiles et religieuses. Conflit d'autorités diverses. De celles du grand veneur, du pannetier, du bouteillier, du maréchal. Palais de la Cité, à Paris, de son concierge et de ses différents privilèges. De ceux des fournisseurs de la cour. Nombre de ces fournisseurs sous différents règnes. Tyrannies qu'ils exerçaient contre les autres travailleurs.

CHAPITRE XII.

—

Dans tout l'espace que nous venons de parcourir, et malgré nos nombreuses constatations des progrès du travail et des arts en notre pays, cependant nous ne pouvons nous dissimuler que sous les rapports de l'industrie proprement dite, et pour tout ce qui concerne la production de détail, la France ne resta jusqu'ici, non-seulement stationnaire, mais même encore inférieure à beaucoup de ses voisins.

En vain, un sol riche et puissamment fertile offrait incessamment aux labeurs d'innombrables et abondantes mines de produits divers,

souvent les objets les plus vulgaires et les plus indispensables à la vie commune, étaient achetés au poids de l'or et tirés de l'étranger; puis une politique peu éclairée, croyant servir les intérêts de l'état, venait s'opposer au libre développement de la production; le droit de travailler était, comme nous l'avons vu, entouré de mille entraves dont il n'est pas toujours facile d'expliquer les causes; des ordonnances prohibitives dirigées contre les objets de parure et de luxe, objets dont la confection exigeait justement l'exercice le plus pratique du travail et des arts, arrêtaient complètement toute l'extension de l'industrie; dans ces prohibitions du luxe et de la parure, quelques écrivains ont voulu voir un moyen d'égaliser les conditions (1), il est selon nous, plus naturel de

(1) « Le seul moyen permis d'attaquer le luxe par les lois « somptuaires et en même temps le seul qui soit efficace, dit « Voltaire, c'est de chercher à établir la plus grande égalité « entre les fortunes. On peut y arriver par le partage des suc- « cessions et par la destruction ou la restriction de tester. »

(*Histoire sur les mœurs et l'esprit des nations.*)

Ne semble-t il pas que Voltaire pressentait déjà la logique rigoureuse que l'école Babouviste enseigna publiquement dans

penser qu'il n'a jamais été que celui de maintenir chaque classe de la société dans un équilibre de droits et de devoirs tellement injustes, qu'ils n'étaient autre chose que la perpétuelle subordination du travailleur à l'oisif. En effet, toutes ces restrictions de la liberté que comportaient les anciennes lois appelées somptuaires, ne concernaient que le pauvre roturier, l'homme de haut lignage se trouvait en dehors des pénalités, son droit était né avec lui.

Il est donc évident que la raison de l'état, en rendant ces ordonnances, était d'abord de maintenir l'ordre, le rang, et toutes les prérogatives aristocratiques des chefs de la nation, d'augmenter encore leur influence, par les différents signes apparents que le luxe comporte, et de conserver vis-à-vis du vulgaire, la puissance que la forme impose toujours à la multitude, puis encore pour ménager les richesses du pays qui servent à acheter de nos voisins, plus industrieux que nous, tous les

ces derniers temps, et qui laissa depuis tant de rameaux vivaces au sein de la masse populaire.

objets qui flattent notre vanité et que notre ignorance et notre inhabilité nous empêchaient de produire. Les soieries, par exemple, furent longtemps un objet de prohibition sévère, et quoiqu'au XIIe siècle même la fabrication en était déjà florissante en Italie, ce n'a guère été que vers 1420, sous le règne de Louis XI, que la culture du mûrier et l'élévation des vers à soie commencèrent à être essayées en France.

Louis XI et Charles VIII, firent toutes sortes d'efforts pour acclimater cette belle et riche industrie en notre pays, ils ne purent y réussir complètement, et pourtant cette branche de travail devait plus tard employer des milliers de bras et nous ouvrir un commerce immense avec l'Amérique et plusieurs parties même de l'Europe.

Ce fut à Tours où l'on jeta les premiers fondements de cette vaste entreprise. Louis XI fit venir exprès des ouvriers d'Italie, sous la conduite d'un nommé François-le-Calabrais, travailleur habile à qui il donna une maison dans le château même du Plessy-lès-Tours, résidence royale.

Longtemps après, on voyait encore les mûriers que cet ouvrier avait plantés.

François Ier aida aussi, mais sans lui faire accomplir un seul progrès, ce nouveau genre de travail; il appartenait à Henri IV d'avoir la gloire de réussir (1); grâce à ce monarque et en dépit de son premier ministre Sully, la fabrication des étoffes de soie fut naturalisée en France, et prit une telle extension qu'elle devint bientôt la seule ressource d'une des plus grandes villes de France, Lyon, qui a conservé la suprématie sur tous les autres centres de fabrication, sans en excepter ceux des pays étrangers. En effet, plusieurs États eu-

(1) Henri IV fit effectivement de nombreux efforts pour doter la France de cette grande et belle industrie. Ainsi, il désigna treize commissaires pris dans les conseils des différents pays. Par des lettres patentes, en date de juillet 1602, ces commissaires étaient autorisés à traiter au nom du Roi pour l'achat d'une quantité de mûriers blancs qui furent distribués, dit l'écrivain qui nous a fourni ces détails, dans les généralités d'Orléans, de Tours et de Lyon. On fournissait des graines, puis, des agents envoyés par les marchands qui avaient vendu les mûriers venaient apprendre à nos cultivateurs à élever les vers et à préparer les soies. (*Journal économique*, juillet 1759, page 304.)

ropéens ne doivent le perfectionnement de leur fabrication qu'à des ouvriers lyonnais, et l'on fait la remarque, que c'est de ces mêmes travailleurs que l'Espagne, l'Allemagne et la Russie, tinrent leurs procédés de tissage.

La fabrique française de soieries eut ses phases bonnes et mauvaises; de laborieux artistes vinrent successivement améliorer et simplifier les moyens mis déjà en pratique, mais les temps étaient encore éloignés où la main-d'œuvre nationale devait l'emporter sur toutes les autres. Qu'il nous suffise de constater ici que ce furent Estienne Turquet et Barthélemy Narris qui, les premiers, en l'année 1536, établirent, à Lyon, des manufactures d'étoffes de soie, il est très vrai de dire que l'étoffe unie était encore la seule qu'on produisait, celles brodées d'or et d'argent se tiraient de l'Italie, et furent longtemps le sujet de nombreuses ordonnances prohibitives. Ainsi, en 1543, on en rendit une contre les habits de drap de soie brodés d'or et d'argent, et cette ordonnance prononçait l'énorme somme

de mille écus d'or sol, contre qui contreviendrait à cette interdiction.

L'écu d'or valait 45 sols, formant sept livres, qui monteraient en monnaie d'aujourd'hui à plus de sept mille livres.

On voit que cette prohibition des habits de soie, brodés d'or et d'argent, avait une importance grave, notre industrie n'était pas assez avancée pour les confectionner, et l'importation de ces étoffes ruinait notablement la France.

En 1549, Henri II renchérit encore sur ces précédentes défenses, en ôtant aux gens d'église le droit de porter des habits de velours, et en 1561, vint une nouvelle ordonnance de Charles IX avec de longs détails sur les nouvelles classifications de ceux qui pourront porter les habits de soie avec les divers accompagnements de broderies, selon le rang et les dignités. Mais alors ce n'était plus qu'une affaire de forme aristocratique; comme la soie distinguait la richesse de la condition par le prix excessif qu'on y mettait, on faisait tout ce

qu'on pouvait pour que le roturier aisé ne pût se permettre de s'en parer.

Voici un article assez curieux de cette même ordonnance relative aux artisans et aux domestiques :

« Il est fait défense aux artisans, serviteurs
« et laquais, de porter de la soie sur leurs ha-
« bits, même aux doublures de leurs chausses; à
« peine contre les artisans et gens de métier, de
« cinquante livres d'amendes applicables aux
« pauvres.

« Contre les serviteurs et les laquais, de prison
« et de confiscation des habits. Il est défendu aux
« maîtres de permettre que leurs serviteurs con-
« treviennent, sous peine d'en répondre civile-
« ment. Fait défense à tout tailleur, brodeur,
« chaussetier de la cour et autres de la même
« profession, de travailler à ces mêmes ouvrages
« sous peine de deux cents livres d'amende, pour
« la première fois, la seconde, du double de la
« première et du fouet. »

Comprend-on qu'au milieu du XVIe siècle, l'es-

clavage populaire fût encore aussi flagrant. En 1563, d'autres ordonnances parurent sur le même sujet, cette fois par le conseil du fameux chancelier l'Hôpital ; dans celles-ci on y rappelle les précédentes ordonnances, l'on fixe le prix des façons d'habits, qui ne pourront jamais être payées plus de soixante livres.

Puis, on défend aux femmes de porter des vertugales de plus d'une aune et demie de tour. Il existe une multitude d'autres ordonnances réglant la forme de l'habit, le prix de l'étoffe, de la façon et aussi celui d'autres objets de parures, comme bagues, colliers, coiffures en or, perles ou pierreries, le tout se modifiant selon les temps et la valeur flottante de ces différents objets. Ces res-restrictions nombreuses contre le luxe, puisaient d'abord leur raison comme nous venons de l'observer, dans la conservation du rang ; nous en avons des preuves dans la législation de toutes les époques, à prendre de Charlemagne à la date de 808, ses capitulaires portent « qu'il était défendu « à toute personne de vendre ou d'acheter le

« meilleur soyon doublé plus cher que 20 sous,
« le simple 10 sous, et les autres à proportion.

« Le meilleur rochet fourré de martre ou de
« loutre plus cher que 30 sous, et fourré de
« chat 10 sous.

« Le tout, sous peine de 40 sous, envers le roi
« et 20 sous au dénonciateur. »

Plus tard, en 1274, Philippe-le-Bel dit dans une de ses ordonnances contre le luxe :

« Nul bourgeois ou bourgeoise, ne portera vair
« ny gris, ny hermine, et ils se déferont des four-
« rures qu'ils ont de cette qualité, du jour de
« Pâques en un an.

« Il leur est défendu de porter de l'or, des
« pierres précieuses, ny des couronnes d'or ou
« d'argent; les ducs, les comtes ou barons, de six
« mille livres de rente, pourront avoir quatre
« robes et leur femme autant.

« Nul chevalier ne donnera à ses compagnons
« plus de deux robes par an.

« Les prélats auront seulement deux paires de
« robes.

« Les chevaliers qui auront trois mille livres
« de rente, pourront avoir trois paires de robes
« par an, tout autre n'auront que chacun deux,
« etc., etc. »

Puis venait le tarif du prix des robes, ainsi qu'il suit :

« Prélats, comtes et barons, 25 sous tournois
« l'aune.

« Leurs compagnons, 18 sous tournois l'aune.

« Bannerets châtelains, 18 sous tournois l'aune.

« Leurs compagnons, 15 sous tournois l'aune.

« Ecuyer des uns et des autres, 6 et 7 sous
« tournois l'aune.

« Les clercs en dignités, 16 sous tournois l'aune.

« Leurs compagnons, 10 et 12 sous tournois.
« l'aune.

Les chanoines, 15 sous tournois l'aune.

« Les bourgeois qui auront deux mille livres
« en valeur, 16 sous tournois l'aune.

« Leurs femmes, 16 sous tournois l'aune.

Les bourgeois moins riches, 10 et 12 sous tour-
« nois l'aune.

« Leurs femmes, 12 sous tournois l'aune. »

Les amendes contre les contrevenants étaient de cent livres, les plus élevées, et les moindres, de cent sous. La livre de cette époque équivalait à 11 ou 12 francs de notre monnaie d'aujourd'hui, et maintenant on peut se faire une idée exacte de la simple et bonne franchise de nos pères, en même temps que du respect religieux qu'ils n'avaient pour la foi jurée, par ce qu'il est dit dans l'article qui termine cette ordonnance, que ceux qui voudront « se purger par serment « qu'ils sont innocents, ils seront quittes de la « peine. » Il est donc évident que le soin de conserver intacts les privilèges de la classe noble, fut longtemps le principal objet de ces ordonnances, et que le signe le plus apparent, le costume, fut longtemps un sujet très grave d'ordre de représentation aristocratique et despotique.

Ce n'est que vers le xvii[e] et le xviii[e] siècles que la prohibition eut un véritable caractère d'intérêt public et national.

Louis XIII rendit des ordonnances fort sévères

contre l'introduction des dentelles, genre d'ouvrage qu'on appelait *point de Venise*, et dont toute la France rafollait.

Ces prohibitions des produits étrangers nous montrent combien nous restâmes longtemps en arrière de nos voisins, tant sous les rapports d'une multitude d'objets de luxe, que sous ceux de première nécessité; ainsi jusqu'au règne de François Ier, la fabrique du drap fut dans un état d'enfance complète; il faut même remonter jusqu'au siècle de Louis XIV, pour trouver l'époque de sa parfaite extension; cependant l'art de confectionner les étoffes de laine est très ancien en France; à commencer par le tissage à basse lisse, il est prouvé que, de temps immémorial, la ville de Mouy possédait une manufacture de serge.

Un nombre considérable de couvents se fournissaient en cette ville; il existe une vieille ordonnance réglant une communauté de femmes, dans laquelle ordonnance est spécifiée la condition que toutes les religieuses dudit ordre, aient à porter des robes en serge de *Mouy*; et, plus tard, on

rapporte que cette fabrique d'étoffes de laine prit un développement immense, par la fourniture dont elle fut chargée pour tous les équipements militaires.

Beauvais, comme nous l'avons déjà observé, possédait des manufactures très importantes : on a compté, dans cette ville, jusqu'à sept à huit mille métiers battants, et qui occupaient deux mille ouvriers. Abbeville et Crespy sont, à leur tour, citées pour avoir, depuis très longtemps, élevé des métiers, des teintureries et tous les immenses établissements nécessaires à la confection de la draperie, on la fait même remonter jusqu'au XII[e] siècle.

Un historien rapporte (1) qu'il existe un règlement de Philippe II, à la date de 1182, dans lequel il est fait mention des *pendouers*, gros piquets ou bâtons qu'on fichait en terre, à une hauteur égale, dit-il, pour y étendre les draps, et il ajoute qu'à cette même époque, Amiens, Doulens,

(1) Alexandre De Vérité. *Essais sur l'histoire générale de Picardie*, vol. II, pages 21 et 22.

Montreuil, Beauvais, Saint Quentin et Abbeville, fournissaient, aux foires de la Champagne, le plus de brebis; que le Gévaudan fabriquait des petites étoffes de laine; qu'Amiens, Reims, Arras, avaient des fabriques de draps; toutes ces étoffes, à la vérité, étaient assez grossièrement travaillées, l'Angleterre, la Hollande et l'Espagne, excellèrent bien avant nous dans la confection de ces tissus si fins et si moëlleux, et pour lesquels nous fûmes si longtemps tributaires; ce n'est que bien tard aussi que l'Europe même eut en sa possession, et put acclimater la race de brebis et béliers dont les toisons abondantes et si merveilleusement soyeuses, pouvaient seules produire ces tissus magnifiques en finesse et en légèreté.

C'était au milieu du XIV[e] siècle, en 1350, que Dom Pèdre IV, introduisit dans la province de Castille, des troupeaux natifs des côtes du Maroc; et, quelques années plus tard, l'Espagne fournissait des laines à toute l'Europe; l'Angleterre ne resta pas en arrière, mais ne devança pas non plus cette époque, car, malgré l'abondant pâtu-

rage dont son sol est couvert, malgré la bonne qualité de ses laines, cependant jusqu'en 1200, les habitants ne se servaient de leurs brebis que pour en manger la chair et se couvrir de leurs peaux. Ce ne fut qu'à la fin du XIVe siècle, que l'exportation des laines anglaises devint assez considérable et, cinquante années plus tard, Jean Kemp, originaire de Flandre, portait en Angleterre l'art précieux du tissage des laines qui firent bientôt la fortune du pays. Puis les rois Henri VII et Henri VIII complétèrent la conquête de cette belle industrie, par l'introduction, dans leur état, des beaux troupeaux de Castille dont nous parlions tout-à-l'heure. Quant à la France, en cette branche de production comme en beaucoup d'autres, elle resta stationnaire. La matière première ne lui manquait cependant pas ; les laines françaises, sans être de première qualité, étaient généralement estimées ; s'il y a eu infériorité, la faute doit être entièrement attribuée aux chefs de la société qui, tous, semblaient prendre à tâche d'embarrasser les mouvements laborieux de la

multitude, par des milliers d'entraves et de sujétions de toutes sortes. Qui pourrait jamais croire par exemple, que cette industrie de fabriquer des étoffes de laine fut très longtemps un objet de haute et puissante protection, que ce n'était qu'à la faveur de grâces tout-à-fait spéciales, qu'on en obtenait le libre exercice, ou alors en payant des droits exorbitants qui montaient jusqu'à la moitié de la valeur du produit (1)? Cet état déplorable dura, autant dire, jusqu'au XVII[e] siècle; le roi Henri IV, un des rares protecteurs du travail et des travailleurs en France, peut ici nous servir à montrer dans quelle aberration ignorante de ses véritables intérêts était tombé notre pays : « afin que nos sujets se puissent mieux adonner « à la manufacture des laines, lin, chanvre et « filace qui croissent en abondance en nostre

(1) Philippe de Valois retirait un gain considérable de l'industrie linière. Chaque pièce de drap payait sous son règne jusqu'à six livres dix sous. Le drap valait alors 13 livres la mesure, qui équivalait à peu près à la longueur du mètre. Voyez les *Essais de l'histoire générale de Picardie,* par Alexandre Devérité, vol. II, page 119.

« dit royaume et pays, dit-il, et en faire tirer le
« profit qu'en fait l'étranger, les quels les vient
« communément achetter à petit prix, les trans-
« porte et fait mettre en œuvre, et après, apporte
« les draps et linge qu'il vend à prix excessif, nous
« ordonnons, etc., etc. »

Suivent les détails d'une prohibition générale contre l'exportation des laines et fils fabriqués en France, et ceux contre l'importation des draps et toiles tissés à l'étranger. Ces précautions étaient très certainement bien sages et judicieuses, mais à côté de ces mesures partielles, se pratiquait toujours l'ordre général de fiscalité privilégiée, et de monopole qui détruisait tous les bienfaits des protections royales et s'opposait comme antérieurement au libre développement de cette belle industrie; ainsi, nous disions que dans le passé il avait fallu de hautes protections pour confectionner les étoffes de laines; il en fut de même plus tard. Les autorisations d'élever des fabriques ne s'obtenaient que par la faveur, et cette faveur devenait à son tour une matière à spéculation.

On lit dans le *Dictionnaire de l'Histoire de France,* que la permission de fabriquer le drap était une faveur signalée, que pourtant les personnes en place abandonnaient à leurs gens.

« On agiota la permission, elle fut portée par « les fabricants eux-mêmes, jusqu'à cent pis- « toles par ballot, et les maîtresses de messieurs les « commis de bureau, des valets, des femmes de « chambres et des comédiennes, se faisaient, « celui-ci, mille écus, celle-la, deux mille, cet « autre, dix, et jusqu'à douze mille livres de « rente. »

Malgré ce honteux commerce et ces lâches spéculations, la cause du travail était gagnée, des manufactures de drap s'élevaient petit à petit.

Quand à la fabrication des tapis, malgré qu'on croie généralement que nous avons pris nos premières notions du tissage, de haute-lisse, aux Sarrazins qui nous l'auraient importé du levant, lors de leur irruption en notre pays, nous l'avons dit déjà, nous pensons, nous, que cette belle industrie n'a jamais quitté le sol gaulois. On fabriquait

des étoffes de laine avant l'invasion romaine, et l'on en fabriquait encore avant celle des Sarrazins, etc.

En définitive, on peut, sans exagération, faire remonter le tissage des tapis jusqu'aux rois de la première race. Nous avons eu soin de remarquer précédemment à propos de la peinture que Dagobert orna les murs de l'église Saint-Denis de tapisseries tissées en or et garnies de pierreries. On rapporte même que les colonnes en étaient couvertes.

« A cette époque, on commençait à négliger les « décorations et les embellissements de la peinture; « pour les tentures en tapisseries, on peignait le « plafond des églises, on blanchissait à la chaux « tout le reste, puis on le couvrait de tapisserie, » dit Elric David (1).

En 985, il existait dans l'abbaye de Saint-Florent, à Saumur, une manufacture où les religieux tissaient des tapisseries ornées de fleurs et de figures d'animaux. L'écrivain sur lequel nous

(1) Histoire de la peinture.

nous appuyons, affirme que la France avait la pratique de confectionner des tapis. Poitiers était en ce temps le lieu où l'on exécutait en grand ce genre de travail; tout le clergé français, même celui d'Italie, dit-il, se fournissait en cette ville. Il existait aussi une fabrique de tapis en Artois et en Picardie. L'histoire rapporte que Jean, fils de Louis Mâle et de Marguerite, comtesse d'Artois, ayant été fait prisonnier par les Turcs, en 1396, donna au sultan Bajazet, outre le prix de sa rançon, une pièce de tapisserie exécutée à Arras, et représentant une bataille d'Alexandre; il est donc certain que le tissage n'a pas cessé d'être pratiqué en France, seulement il est vrai que cet art s'est perdu pour un espace de temps assez long, puisque ce n'est que du milieu du XVI[e] siècle que date sa renaissance, ainsi que plusieurs pièces historiques l'attestent; celle-ci est de ce nombre :

« Ce 29 mars 1544, Pierre Lemaire et Louis « Boullon, ouvriers et maîtres jurrés de haut-« lisseur, en la ville de Tournoi, offrent ériger et « élever en cette ville d'Amiens, le dit état et

« métier de haut-lisseur, qui est un état bien « honnête et de grands proufits (1). »

Voici donc les premières tentatives de régénération de la draperie en grand, mais pour que cette fabrication des étoffes de laine, draps et tapis, eût pu prendre un large développement, il aurait fallu que l'art du teinturier fût complet, que la propriété de tous les agents colorants fût une science acquise, et cela ne s'obtient qu'à l'aide de connaissances chimiques très étendues. La chimie était alors peu avancée, ce n'est même qu'à la fin du XVIIIe siècle, que ses plus belles découvertes, relativement à l'industrie, ont eu lieu; la composition de tous les acides avec les éléments qui les constituent, les coupe-roses, le sel ammoniac, etc. Le blanchiment des étoffes par les procédés chimiques devint de la plus grande simplicité, et surtout plus prompt et moins dispendieux.

Pour la fabrication de la barille ou soude que l'on tirait de l'Amérique, on sait que ce produit provenait d'une plante appelée kali, qui, alors

(1) *Encyclopédie méthodique.*

qu'elle était sèche, se brûlait à un feu violent, et de sa cendre calcinée, se formait cette espèce de terre appelée soude ou potasse; l'alun n'avait pas d'autre base que ce produit. Ce n'est que depuis toutes les découvertes chimiques, que l'on puise la puissance de l'alun, dans les sels qui sont en notre possession. Que de richesses recélait notre France, et qui longtemps restèrent ignorées et méconnues! A l'époque de la découverte de l'indigo d'Amérique, tout le monde fut émerveillé de la propriété si abondante en puissance colorante, que contenait cette plante exotique, et des ressources immenses que la teinture retirerait de son importation en France; cet indigo ou anil d'Amérique, rendait soixante-quinze fois plus que le pastel seul, source du bleu d'azur, dont l'emploi était si recherché en notre pays. Le pastel était toute la fortune de nos provinces méridionales; Bordeaux à lui seul en expédiait, par année, l'énorme quantité de deux cent mille balles de coque.

L'apparition de l'indigo effraya tellement le gouvernement français, que Henri IV rendit

une ordonnance qui portait la peine de *mort* contre quiconque importerait chez nous cette *drogue fausse et pernicieuse,* dit-il ; mais cette loi, comme on le présume bien, ne fut jamais observée, et à quelque temps de là, l'indigo était en usage dans toute la France ; cependant ce même pastel, un peu plus tard, détrôna complètement l'indigo dont toute la France s'était engouée. A force d'étude et de travail, on parvint à faire rendre au pastel autant de propriété colorante qu'à l'indigo, et aujourd'hui tous les teinturiers emploient le bleu indigène.

Mais toutes ces acquisitions laborieuses demandaient du courage, de la persévérance, et surtout de l'amour populaire, car ce n'est que par le peuple, par ses efforts excités avec affection, que la France a pu conquérir le grand développement productif qui la place aujourd'hui au premier rang des puissances industrielles de l'Europe.

Le sujet qui nous occupe ici en est un exemple entre mille. Tout le monde sait que la belle manufacture de tapis des Gobelins, qui fit la gloire

de la France et celle du ministre Colbert, doit sa fondation à un pauvre ouvrier teinturier. Gilles, et selon d'autres Antoine Gobelin, naquit en 1450, il était de Reims et avait la réputation d'un habile praticien; il vint à Paris, et s'établit au Faubourg Saint-Marcel, dans le même emplacement ou est aujourd'hui située la manufacture qui porte son nom. Ce fut à peu près vers le règne de François I[er], qu'il forma son établissement; il y en a qui le font remonter beaucoup plus haut; il est même certain qu'il y avait des teinturiers à Paris bien avant cette époque. Mais la fondation de la teinturerie des Gobelins date positivement de ce temps.

Malgré le nom qui est toujours resté à cette grande entreprise, cependant elle ne prit de véritable importance que bien plus tard; Gobelin avait trouvé le moyen de teindre en écarlate d'une manière si parfaite, que le nom même de l'ouvrier servait à distinguer la beauté de cette teinture, on disait pour désigner le coloris, c'est de l'écarlate Gobelin. D'abord un des fils de ce Gobelin et Denise Lebret sa veuve, lui succédèrent,

mais ils furent forcés de vendre l'établissement; les sieurs Cunoye en devinrent propriétaires et ne se bornèrent pas à la teinture des laines, mais fabriquèrent des tapis de haute lisse; quoiqu'il en soit, le nom du fondateur de la teinturerie resta à l'œuvre. Le quartier même, soit par rapport à la propriété, bonne pour la teinture, de la petite rivière de Bièvre, qui porte aussi le nom de notre vieux teinturier, soit par l'initiative que prit ce brave ouvrier, le quartier, disons-nous, devint le centre de toutes les entreprises de teinture, à Paris. On lit dans Félibien, qu'en 1574, par brevet du roi, il fut permis à Michel Charpentier, bourgeois de Paris, d'établir une teinturerie de drap au Faubourg Saint-Marcel, dans le lieu appelé la *maison du Patriarche*, mais tous ces efforts avaient besoin d'être récompensés, soutenus par le pouvoir, et malgré ses laborieux antécédents, sans la royale main qui vint donner son aide puissant à l'élan populaire, l'entreprise dont nous nous occupons aurait peut-être avorté. En janvier 1604, Henri IV rendit un édit par lequel

il instituait une manufacture de tapis au Faubourg Saint-Marceau, les sieurs Comans et Delaplanche en étaient nommés les directeurs; il avait aussi le projet d'élever dans le même établissement, une autre direction, pour la confection des tapis de perse, on avait déjà désigné le directeur qui devait être le nommé Dupont. Ce projet fut interrompu par la mort du roi; mais les plans étaient arrêtés, les bases posées, la manufacture des Gobelins était véritablement fondée. Si le successeur de ce laborieux monarque eut eu en lui l'amour populaire de son devancier, cette institution n'aurait pas été retardée d'un demi-siècle. Colbert et Louis XIV, héritèrent d'une gloire qui ne leur appartenait pas; mais cependant nous verrons par la suite comment le ministre et le grand roi eurent de justes droits à la reconnaissance nationale, surtout relativement au développement qu'ils donnèrent à ce bel établissement. Pour compléter ce que nous avons à dire par rapport à la fabrication des étoffes de laines, il nous resterait à parler des moyens employés à leur con-

fection comme filage et tissage. Le procédé pour filer était alors très simple, il se faisait au fuseau et à la main, jusqu'en 1530, époque ou le rouet de Cordier, inventé par le nommé Jargens, bourgeois de Brunswick, fut connu. Cet instrument se répandit promptement partout, c'était le commencement de la filature mécanique.

Quant au tissage, il existait dans la même forme qu'aujourd'hui, c'était bien le même métier, sauf les immenses améliorations dont nous nous occuperons dans leur temps. La navette volante, première et grande innovation, fut importée en France très tard. On commençait bien à débrouiller les règles de l'art et du bien faire, on s'efforçait d'imiter les produits étrangers, tels que ceux de la Hollande, de l'Espagne, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de l'Italie surtout qui avait la suprématie pour les soieries qui étaient répandues partout; quand nous eûmes trouvé le moyen d'acclimater et d'élever le ver à soie; quand, à force de travail et de persévérance, la France eut enfin créé ces étoffes luxueuses de soie, richement travaillées. C'est en-

core l'Italie qui nous envoya ces beaux ouvrages en dentelles, qui tournèrent si longtemps les têtes de nos élégants et de nos petites maîtresses; il fallut renouveler des prohibitions sévères pour empêcher toute la fortune française de passer à l'étranger, en échange des points d'Italie, chefs-d'œuvre d'industrie d'un autre genre que ceux dont nous parlions tout à l'heure; quoi que nous soyons restés pour ce travail, comme pour le tissage des étoffes, longtemps en arrière de nos voisins, cependant des essais furent tentés de fort bonne heure en France. Il existe même une attestation du fait. On rapporte que, dans un recueil de dessins, qui ne sont en général que des essais par lesquels ont juge que cet art était encore bien arriéré, au-dessous de ce travail imparfait, on lit ces mots:

« Singulier ou nouveau pourtrait du seigneur « Frédéric de Vinciolo, pour toutes sortes d'ou- « vrages de lingerie, dédiés à la royne, de rechef « et pour la troisième fois augmenté, outre le « réseau premier et le point coupé el l'excès de « plusieurs baux et différents pourtraits de ré-

« seaux de points de côtés, avec le nombre des
« mailles, chose non encore vu ni inventé à Paris,
« par Jean Leclerc le jeune, rue Charetière, au
« chef Saint-Denis, près le collège de Coqueret
« avec privilège du roi en 1587 (1). »

Malgré ces essais, il faut encore attendre jusqu'au grand ministre Colbert, pour enregistrer quelque chose de remarquable en cette nouvelle industrie.

Après avoir parlé des étoffes de soie, de laine, des tapis, de la dentelle, etc., nous sommes arrivé à chercher maintenant l'origine des cotonnades indiennes, toiles peintes et imprimées. Il y en a qui ont dit que l'invention des cartes à jouer était l'enfance du procédé à imprimer les étoffes, mais nous avons consigné la preuve, dans le commencement de ce volume, que cette industrie n'était pas d'origine française, que les cartes à jouer furent d'abord fabriquées en Italie, en Allemagne, et au XIII[e] siècle en France. Voici quelques vers français qui peuvent encore nous servir à

(1) *Dictionnaire encyclopédique.*

prouver l'ancienneté de l'usage du jeu de carte en notre pays :

> Si comme fols et folles sont
> Qui pour gaigner au bordele vont
> Jouer aux dés, aux *cartes*, aux tables,
> Qui à Dieu, ne sont délectables, etc.

Et l'auteur de ces vers affirme avoir publié cette pièce en 1328, et avoir mis treize années à la composer (1); donc, les cartes étaient connues en France, antérieurement encore à la date citée par l'auteur, très certainement d'ailleurs que la gravure sur bois, par le moyen de laquelle on imprimait les cartes, était connue et employée de temps immémorial; on imprimait sur papier et sur étoffe, dans les temps les plus reculés; l'histoire fait mention de soieries, toiles et mousselines qui se tiraient de l'Orient jusqu'au XIIIe siècle, et qui étaient couvertes de dessins coloriés; on en fabriquait à Alexandrie, à Tyr, à Damas, à Antioche et, toutes ces fabriques étaient florissantes aux VIIIe et IXe siècles; elles fournissaient des robes imprimées à toute la chrétienté.

Elmacin, dans son histoire des Sarrazins, rap-

(1) *Histoire de la peinture*, par Elric David.

porte d'après Elric David (1), qu'en 925, Abouthaher prince de Carmathes, ayant pris la ville de Koufa, sur l'Euphrate, il fut trouvé dans le butin quatre mille pièces d'étoffes coloriées.

Benjamin Tudelle, que nous avons cité et qui voyageait en 1173, affirme qu'on apportait de l'Inde, dans la Syrie, par le golfe Persique, toutes sortes d'habits de soie et de pourpre, du chanvre, du coton et notamment des indiennes.

Castagnada, auteur des découvertes du Malabar, à l'arrivée de Vasco de Gama, dit que : « avant cette « époque les Maures, gros marchands et menant « grands de marchandises, avaient rendu la ville de « Calecut, la plus marchande de toute l'Inde, et » qu'ils prenaient dans cette ville force de linge de « coton, gros et délié, tout blanc comme peints « d'autres couleurs. »

Ces renseignements doivent suffire, dit l'auteur qui nous a fourni ces détails, pour prouver que les toiles imprimées de l'Inde, de l'Egypte et de la Syrie, ont été constamment en usage

(1) *Histoire de la peinture.*

depuis les Ptolémées jusqu'à nos jours, et par conséquent les procédés de ce genre de fabrication ne purent jamais être un secret pour les Européens. Aux xe et xie siècles, c'était l'Espagne et la Sicile qui étaient renommées pour ce travail; les étoffes pour robes étaient couvertes de toutes sortes de dessins variés représentant des milliers de sujets puisés dans les Saintes-Ecritures; il fallait donc que l'art de graver sur bois, fût d'un usage général pour fabriquer les planches qui imprimaient ces étoffes. D'ailleurs encore, nous avons vu, quand nous nous sommes occupé de l'imprimerie et de la gravure sur bois, que toutes les enjolivures des vieux manuscrits se faisaient par le même procédé. Nous avons dit qu'on imprimait à l'aide de planches en bois gravées, toutes ces belles majuscules qu'on colorait après coup.

Or donc, il nous est prouvé que toutes les étoffes fil et coton, peintes (1) et imprimées, nous viennent

(1) Quand on remarque le goût de tous les peuples anciens

de l'Orient d'abord, et plus tard de l'Espagne et de l'Italie, et qu'elles nous ont été constamment fournies jusqu'au xvii[e] siècle. Nous dirons, quand nous serons arrivés à cette époque, par quel prodige de laborieux travail, la France put s'affranchir enfin du lourd tribut industriel qu'elle paya l'espace de tant de siècles à ses voisins. Nous ne pouvons encore, hélas! que rechercher les causes de ce hon-

pour les robes à fleurs en général, on reconnaît facilement combien les toiles peintes et imprimées durent être recherchées aussitôt que le commerce de l'Inde les eut fait connaître. Elles offraient à bon marché, à toutes les classes du peuple, des habits ornés de couleurs variées où l'on pouvait retrouver toutes les images tissées dans les étoffes de soie que les riches achetaient au poids de l'or.

Strabon dit que, dans la Lusitanie, pays pauvre où les hommes étaient vêtus de noir, les femmes portaient des robes à fleurs, et très vraisemblablement que ces robes étaient faites ou avec de véritables indiennes ou avec des toiles imprimées à Alexandrie, que le bon marché y avait rendu communes; les toiles de coton de toutes espèces y étaient très répandues. Pendant le moyen-âge, on voit des fondateurs d'ordres monastiques les défendre à leurs moines; on en voit d'autres, tels que les fondateurs de l'ordre de Saint-Victor, ordonner qu'on les emploie pour rideaux. Les écrivains ont rarement su distinguer la toile de coton blanche d'avec celle imprimée; l'obscurité a redoublé par l'abus du mot Bombaye, qui désigne communément le coton et qu'on a aussi employé pour désigner la soie. (Elric David.)

teux retard, en enregistrant çà et là les quelques rares conquêtes qu'elle obtint dans le domaine nouveau des procédés mécaniques, et en constatant aussi, comme nous venons de le faire pour les draps et les tapis, les éléments anciens de production qu'elle a pu conserver.

Au premier abord, l'orgueil national se sent blessé, et l'esprit a de la peine à se rendre compte des causes qui ont retardé si longtemps la marche ascendante de notre pays, dans l'exercice du travail industriel déjà pratiqué par tous nos voisins.

Nous avons essayé tout-à-l'heure d'indiquer en courant les causes probables, qui peuvent expliquer ce retard; nous mettrons au nombre des plus importantes, celles du changement politique de notre gouvernement, qui, de monarchique passa à la féodalité, et qui revint plus tard aux principes de sa fondation. De ces deux changements successifs surgirent des conflits perpétuels, des privilèges de droits qui enfantèrent une législation monstrueuse composée de toutes sortes de

juridictions, s'appuyant sur des coutumes diverses appartenant à autant de provinces que la France pouvait en compter; de là des milliers d'entraves et sujétions qu'il était impossible au producteur de vaincre ou de s'affranchir.

Conflit permanent entre le pouvoir royal, seigneurial et clérical; conflit entre les marchands privilégiés du roi, ceux des seigneurs du clergé et ceux des bourgeois, car la commune était souvent en guerre avec les trois premiers pouvoirs; conflit du véritable producteur, des artisans, des corps de métier, enfin, avec tous ceux auxquels ces trois gouvernements accordèrent des privilèges.

On peut se rendre compte facilement du peu d'unité qui devait exister dans la pensée gouvernementale, quand on énumère les privilèges infinis accordés à celui-ci, à celui-là; on s'étonne même qu'un ordre aussi injustement combiné contre l'intérêt des productions, pût durer seulement un règne.

Ainsi le pouvoir royal donnait à certains courtisans le droit de disposer du revenu qui appartenait aux différents métiers, ce qui, souvent, élevait des contestations interminables entre la police royale, d'une part, celle civile de l'autre, et quelques fois encore celle religieuse qui avait aussi ses privilèges et sa juridiction particulière; enfin, comme dit Delamarre (1) :

« Luttes des juridictions civiles et religieuses;
« conflit perpétuel du pouvoir royal des sei-
« gneurs et du clergé jusques sous Louis XIV. »

Pour en donner un exemple, rappelons-nous les différentes dignités accordées par le roi, comme nous le remarquions tout-à-l'heure à quelques-uns de ses courtisans; dignités que nous avons déjà enregistrées; nous avons dit qu'il y avait le grand veneur, le grand pannetier, le bouteillier, le maréchal; tous ces différents personnages représentaient une juridiction particulière et avaient des droits fort étendus. Ainsi le bouteillier ou maître du marché au vin, et cabaretier, pouvait prélever la moitié

(1) *Dictionnaire de la Police.*

de toutes les lies de vin que l'on vendait en broche à certains celliers lui appartenant.

Les livres qu'il tenait faisaient foi en justice.

Lorsque le cabaretier se prétendait libre de tous droits ou disait appartenir à une autre juridiction, le bouteillier seul savait juger et en faire l'appréciation, sans avoir besoin de recourir à un autre tribunal, il pouvait enfin condamner, et faire emprisonner au Châtelet. Cependant ce pouvoir était souvent contesté et quelque fois annullé par une juridiction rivale. Mais voici un autre exemple de conflit qui nécessite quelques détails historiques sur le palais de la Cité. On sait qu'il fut bâti sous le règne du roi Robert, qui l'habitait quelquefois ; qu'il fut considérablement augmenté par Saint-Louis, qui en fit son séjour ordinaire et le lieu central du gouvernement. Les embellissements qu'il y fit faire n'étaient pas encore terminés lorsque la mort le surprit, mais on avait déjà donné à ce bâtiment des dimensions considérables ; pour célébrer son inauguration on célébra, dit-on, des fêtes qui durèrent huit jours, pendant lesquels tous les marchands de

Paris eurent leurs boutiques fermées ; ces réjouissances avaient lieu dans le palais même, et il parait qu'il était le seul édifice important que possédait Paris alors, puisque l'histoire remarque que toutes les grandes assemblées, soit civiles, soit royales, n'eurent jamais lieu autre part que dans cette enceinte.

Les États-Généraux, sous Philippe-le-Bel, et le Parlement de Charles VII, furent installés en ce lieu, quoique la couronne ne cessât point totalement de l'habiter, puisque c'est là, qu'en 1358, le 22 février, Marcel fit massacrer sous les yeux de Dauphin, dans l'appartement même qu'il habitait, Robert de Clermont et Jean de Conflans, et qu'en l'année 1531, François Ier y vint encore quelquefois cependant.

Ce fut sous le roi Louis X, que la cour alla habiter le Louvre, et laissa le palais de la Cité au Parlement, et en 1295, sous Philippe-le-Bel, que se retrouve l'ordonnance relative à la donation de ce palais et à la création de la charge de concierge. C'était un nouveau pouvoir, qu'on peut considérer du reste comme celui du premier préfet de police

de Paris. En effet, et dans toutes les dépendances de ce même palais, qui s'étendaient très loin, ce concierge avait les droits les plus considérables, nous en mentionnons ici quelques-uns pour appuyer notre dire.

D'abord il avait une prison où il détenait les malfaiteurs; quoiqu'il n'eût pas le droit d'appliquer des peines bien graves, cependant il pouvait vous retenir quelques jours en prison et vous frapper d'amende; il avait des gens à sa solde pour arrêter les voleurs et maintenir l'ordre.

Ces voleurs restaient sous ses verroux jusqu'au jour du jugement, il était le chargé-voyer de tout le quartier appelé Calandre, puis aussi de ceux Saint-Michel et Maison des Marceaux; personne ne pouvait bâtir dans cette circonscription sans sa permission.

Par l'exercice de ces droits qu'il augmenta encore peu à peu, il en résulta des différends incessants et fort graves, entre le grand Prévôt et lui, sous les noms de lieutenant criminel et de lieutenant civil, chacun d'eux s'arrogeait la suprématie et

rendait des arrêts contradictoires d'où résultait souvent un arbitraire révoltant. Le grand Prévôt de Paris était entouré d'un respect général, l'ancienneté de sa charge. Le premier Prévôt de Paris fut promu à cette dignité en 1030, par Henri, petit-fils de Hugues-Capet, cela lui donnait une autorité religieusement vénérée, puis aussi, les titres sur lesquels s'appuyaient ses droits à la nomination de cette haute magistrature, ne découlaient jamais que d'antécédents honorables.

Toutes les prévôtés de provinces étaient vendues ou affermées par les seigneurs; on pense quelle pouvait être la justice rendue par de semblables magistrats; il n'y avait autant dire qu'à Paris où le mérite seul désignait le candidat, et cette règle ne fut enfreinte qu'une seule fois, sous la minorité de Saint-Louis, époque malheureuse et exceptionnelle, où la France entière féodalisée et misérable, avait autant de tyrans que de chefs. A ce moment la prévôté de Paris fut comprise pour la première fois en la ferme du roi, et adjugée au plus offrant; mais, comme nous avons eu oc-

casion de le constater, cette mauvaise et immorale coutume n'eut pas de suite, le pouvoir royal n'en continua pas l'exercice. Quant au lieutenant criminel, ne représentant pas, comme le Prévôt, une juridiction toute paternelle et entourée de suffrages civiques, il était bien loin d'inspirer le même respect, sa fonction spéciale surtout, de surveiller les larrons, d'administrer leur arrestation et leur incarcération, inspirait pour le caractère de ce magistrat une répulsion populaire, qui ne s'est pas encore démentie, mais hâtons-nous de dire aussi que cette fonction n'a pas toujours été remplie par des hommes choisis et honorables, tels que le furent ceux occupant la place de Prévôt. Joignons maintenant à ces deux pouvoirs presque toujours en lutte, celui du clergé qui, tout-à-fait distingué des deux autres, avait sa loi, sa justice, son tribunal et sa prison, puis en masse toute la législation spéciale et particulière des métiers et corporations, tels que celle du grand bouteillier, pannetier, etc., etc., qui avaient comme nous l'avons dit, les droits exorbitants d'imposer des

taxes, redevances, d'appliquer aux contrevenants et de prélever, à son bon plaisir, des amendes onéreuses et vexatoires, saisies, confiscations, emprisonnements. Puis, pour compléter les causes qui, selon nous, ont retardé si longtemps nos progrès en industrie, relatons encore les immenses privilèges accordés aux marchands et artisans chargés des fournitures de la maison royale. Ces privilèges étaient des plus injustes. Partout où la cour faisait sa résidence, ces fournisseurs avaient seuls le droit de tenir boutique ouverte au détriment des marchands du lieu que la cour habitait. Ce voisinage royal attirait tout ce que la France comptait de seigneurs les plus riches et les plus en état de faire de grandes acquisitions, les fournisseurs avaient seuls le monopole de la vente, si bien qu'on s'arrachait ces charges, elles se vendaient comme on vend un fonds de terre, une maison; cela rapportait des revenus considérables. Puis on augmenta au fur et à mesure le nombre de ces mêmes privilégiés.

Un édit de Louis XII désignait pour suivre la

cour 93 artisans ou marchands, ainsi distingués :

5 marchands de draps, de laines et de soies, 6 merciers, 6 chaussetiers, 4 pelletiers, 2 fourbisseurs, 6 selliers, 3 éperonniers, 6 cordonniers, 3 lingers, 6 poissonniers d'eau douce, 4 pourvoyeurs de foin et de paille, 8 pourvoyeurs d'avoine, 8 pourvoyeurs de volaille et d'œufs, 10 taverniers tenant *assiette,* dit l'ordonnance, et donnant à boire et à manger, 4 rôtisseurs, 6 fendeurs de gros bois et fagots.

Tous ces artisans et marchands étaient pris et choisis par le grand prévôt de l'hôtel.

Sous le règne de François Ier, on en augmenta le nombre en cet ordre :

8 marchands de draps, 20 merciers, 8 chaussetiers, 6 pelletiers, 3 fourbisseurs, 6 selliers, 3 éperonniers, 6 cordonniers, 3 lingers, 12 bouchers, 22 poulailliers et poissonniers, 25 taverniers, 12 marchands de vins en gros, 10 pourvoyeurs de foin, paille et avoine, 8 verduriers-fruitiers, 3 apothicaires, 5 tailleurs, 9 carreleurs

de souliers. En tout 249. Henri IV les porta à 320 et enfin Louis XIII à 360.

Ces marchands et artisans, outre le droit de tenir boutique ouverte au détriment de tous les autres, comme nous l'avons dit, dans le lieu qu'habitait la cour, avaient aussi celui d'être exempts des impôts. Comme on le voit, ce régime de privilège commençait à la cour et descendait jusque dans les derniers degrés de l'activité populaire, créait des entraves et des barrières infranchissables pour toute spontanéité laborieuse.

Il fallait produire d'après un ordre, et dans des limites posées par l'arbitraire le plus odieux, celui du droit acquis par la vénalité.

Nous nous sommes longuement étendu sur ce sujet, dans l'intention d'expliquer les causes de notre retard dans l'industrie, carrière laborieuse que nous avons parcourue depuis avec tant d'ardeur, de promptitude et de supériorité.

Nous verrons en son temps comment cela eut lieu et à qui nous devons en rapporter la gloire.



Sommaire du Chapitre XIII.

—

Puissance morale du travail. Préséance glorieuse des travailleurs dans les cérémonies publiques au moyen-âge. Entrée de Charles-Quint dans Paris. Composition du cortège. Rang honorable que les métiers et marchandises y occupaient. Des six corps des marchands de Paris et des privilèges qu'ils possédaient. Époque de leur création. Encore quelques mots sur la Hanse parisienne. Droits juridiques qui lui appartenaient. Etymologie du nom de Bourgeois. Développement des pouvoirs de cette classe à Paris. Des épiciers, dépositaires des étalons et différents poids et mesures. Du corps des orfèvres gardiens du contrôle. Institution d'une maison de retraite pour les vieux ouvriers, fondée par cette honorable compagnie. Quête publique pour les pauvres. Fondation de l'hospice des Orphelins. Indifférence coupable du clergé à cette époque. Des premiers directeurs et administrateurs de cette institution. De Pierre Hotman, marchand orfèvre, percepteur des redevances ecclésiastiques pour cette œuvre. Avarice de l'Église. Immenses propriétés territoriales du clergé et de la noblesse. Enrichissement et haute moralité de la roture. De Nicolas Houël, épicier de Paris, fondateur du premier établissement public, à Paris, de la culture des plantes médicinales. Première tentative, par Henri IV, d'un Hôtel des Invalides.

CHAPITRE XIII.

—

Malgré ce que nous avons dit de l'état d'infériorité sociale dans lequel végétait la classe entière des producteurs au moyen-âge, cependant la puissance morale du travail est si grande qu'elle contraignait alors au respect du travailleur, ceux-là mêmes qui semblaient le mépriser et qui affectaient de le reléguer au rang le plus infime. Et ce fait, bien digne d'être consigné ici, se reproduisait dans presque toutes les cérémonies un peu importantes où la nation avait besoin d'être représentée dignement et où le chef qui la commandait tenait à manifester sa grandeur et sa

puissance dans toute leur majesté. C'est une gloire bien douce au souvenir que celle de la place honorable que ce pouvoir, tout guerroyant et si aristocratiquement tyrannique, ne craignait pas de laisser prendre en toute solennelle circonstance aux producteurs laborieux du pays. Oui, ce qu'il y a, selon nous, de remarquable et, nous dirons mieux, de regrettable, c'est le rôle imposant que remplissait dans toutes les représentations publiques, la classe travailleuse de cette époque. Ainsi, on rapporte qu'à l'entrée de Charles-Quint à Paris, la ville en corps marcha au-devant du monarque, et que chaque groupe était placé selon le rang que lui assignait l'importance de son activité laborieuse; après le clergé et l'université qui étaient en tête, venaient immédiatement la ville et le parlement, puis, deux sergents, portant chacun sur la manche de leur habit, le navire d'orfèvrerie, symbole du corps des marchands ; après eux, les crieurs de corps et des vins, les courtiers au nombre de

douze, quatre jaugeurs, deux déchargeurs, douze mesureurs, puis des briseurs de bois, des porteurs de sel, de blé et de charbon, tous costumés en robes mi-partie bleue, mi-partie rouge, et c'est seulement alors que paraissait la force militaire qui, ce jour là, accompagnait, dit l'histoire. Quatre-vingts nobles enfants de France parfaitement costumés, et dont les coiffures ou bonnets, étaient si tellement couverts de pierreries, que quatre d'entre ces quatre-vingts furent estimés cinquante mille écus d'or (1); au centre du cortège était placé le prévôt des marchands, ses échevins et son greffier, entourés des sergents; le prévôt était costumé d'une robe fourrée de martre; le greffier et les échevins étaient vêtus de robes en velours cramoisi et tanné; les seize quartiniers (2) ou chefs des quartiers de Paris,

(1) *Histoire de Paris*, par Félibien et Lobineau.

(2) Paris était divisé en seize quartiers dont chacun était administré et avait pour chef le quartenier chargé de la police civile. C'était lui qui, lors de l'élection du maire et des échevins, rassemblait les bourgeois à cet effet.

Quelques jours avant l'Assomption, le 15 août, les seize quarteniers, aidés des dixainiers et des cinquantainiers, autres

ces derniers, parés de longues robes de soie ou de satin; les quatre élus du corps des drapiers chargés de porter le dais, ceux du corps des épiciers, des merciers, des pelletiers, de la bonneterie et de l'orfèvrerie, chacun avec un costume particulier, celui-ci en velours vert, cet autre en velours gris, rouge, etc., etc.; cette dernière couleur appartenait au corps des orfèvres.

Nous nous complaisons à retracer ces représentations pompeuses de l'industrie, dans les grandes cérémonies de ces vieux temps, bien moins pour le spectacle ou le culte qu'elles comportaient, que parce que, selon nous, elles donnaient

chefs civils dont le nom indique suffisamment le grade, appelaient chacun à eux huit bourgeois notables de la ville et procédaient à l'élection de quatre candidats dont les noms, une fois connus, étaient envoyés à l'Hôtel-de-Ville, où là on tirait au sort la moitié de ces noms désignés qui, alors, devenaient ceux des électeurs du maire et des échevins, et l'on remarque qu'aucun des officiers du roi ne pouvait prendre part à cette opération. (Voyez le *Recueil des antiquités*, par Jean Chenu.)

N'oublions pas non plus qu'aucun de ces chefs civils, soit quarteniers, dixainiers, etc., n'était payé ni rétribué d'aucune façon, et que c'était à cette considération que le roi Charles VIII les affranchit de tous impôts quelconques.

déjà une haute idée de l'importance du travail et de la dignité glorieuse du travailleur ; il est vrai de dire aussi, que ce n'était là, comme plus tard encore, que les riches bourgeois, les commerçants puissants de concessions et privilèges achetés souvent au poids de l'or, qui prenaient audacieusement la place des véritables producteurs. En effet, l'ouvrier, le compagnon, malgré son habileté et son aptitude laborieuse n'arrivait que bien rarement à la maîtrise, et cependant d'un autre côté, on ne peut disconvenir que ces bourgeois marchands, ces maîtres de métiers, échevins, jurés, etc., etc., sortaient tous de la vieille souche populaire, de cette pauvre classe serve qui, quelques siècles antérieurs, courbait la tête sous le joug honteux du bon plaisir seigneurial; mais ce qui doit le plus nous toucher encore, c'est de pouvoir constater l'espèce de distinction honorable dont on entourait les producteurs, c'est de voir qu'au fond du cœur de toute cette noblesse guerroyante subsistait une fibre sensible aux travaux pacifiques de l'industrie et des

arts, et que déjà on pressentait que là était toute la puissance et l'avenir d'une grande nation.

Ces honneurs et ces représentations étaient une sorte d'acte de conscience, dont les manifestations publiques semblaient relever encore la grandeur et la majesté de celui qui les ordonnait, puis d'ailleurs le cours naturel des choses forçait la main au pouvoir, la bourgeoisie faisait autant dire à elle seule les frais de ces cérémonies, toutes les dépenses étaient à la charge des bourgeois et furent quelques fois si onéreuses, qu'ils n'en acceptaient pas toujours l'honneur avec satisfaction.

En l'année 1515, lors de l'entrée à Paris de la seconde femme de Louis XII, les changeurs refusèrent de porter le dais, s'excusant sur ce qu'il leur était impossible de faire les frais nécessaires à cette cérémonie, n'étant plus que cinq à six chefs de famille de ce métier à Paris.

Les bonnetiers s'offrirent et furent accueillis; par là, ils acquirent le droit de corps de marchands de Paris, avec tous les privilèges y attachés et

ces privilèges étaient considérables, non-seulement par l'autorité qu'ils leur donnaient sur les métiers de leur dépendance, (1) mais ils les rendaient encore aptes aux charges municipales et consulaires, leurs gardes portaient la robe de drap

(1) Nous l'avons déjà remarqué alors que nous avons cité les grandes franchises accordées par Louis XI à ses bonnes villes de province, elles étaient effectivement immenses; c'est d'elles qu'il faut dater la véritable émancipation de la roture. Par une des nombreuses ordonnances de ce roi, en 1467, il est dit qu'aucun impôt quelconque, soit gabelle, dixième, treizième, ni autre servitude ne pourront être prelevés à la Rochelle sans le consentement des maire, échevins, conseillers, pairs et communautés, et il en était ainsi pour la plupart des villes. De même celles que le même monarque rendit pour l'anoblissement des maire et échevins de Senlis et qu'il étendit à presque toutes les villes de France sous sa domination.

« Les maires et les douze eschevins élus librement par les « *bourgeois, marchands, manans* et habitants d'icelle, dit l'or- « donnance, pour acroistre l'honneur desdits maires et esche- « vins et de leur postérité et leur donner courage de valoir et « mieux servir à la chose publique. Afin que ce soit exemple « à tous et que chacun mette peine en soi de valoir pour par- « venir à l'état de maire ou eschevin, iceux maire et esche- « vins qui sont de présent et ceux qui le seront par le temps « à venir, combien qu'ils ne soyent nez, ne extraits de noble « lignée, avons anobly et anoblissons par ces présentes et des « privilèges de noblesse eux et leur lignée et postérité née et « à naître en loyal mariage, qu'ils soient réputés tous et euz « pour nobles. » (Voir le *Recueil des antiquités de la ville de Bourges* et autres, par Jean Chenu, en 1621.)

noir, collet et manches pendantes, parée et bordée de velours, ce costume était le même que celui des consuls. De plus, les six corps étaient honorés, comme nous l'avons vu tout-à-l'heure, de la prérogative attribuée à eux seuls, de porter le dais après les échevins sur les personnes du roi, de la reine et des légats quand ils faisaient leur entrée à Paris; plus encore de complimenter le roi dans les grandes solennités. Cet honneur avait toujours été réservé dans les temps les plus reculés, pour des compagnies supérieures, telles que les Cours souveraines, l'Hôtel-de-Ville et l'Université, etc., etc. (1). Mais ce dernier droit

(1) Nous avons pris Paris comme exemple pour tout ce développement de l'importance que prit la bourgeoisie parce qu'ici le tableau est plus saillant et résume pour ainsi dire toutes les conquêtes populaires dans les autres localités. Ainsi nous avons déjà eu occasion de constater l'extension du droit d'élire en France, droit qui indique tout de suite le degré d'émancipation populaire. Nous enregistrerons donc encore ici quelques nouveaux détails à ce sujet. Ainsi Beauvais, Amiens avaient leurs échevins et leur maire. A Beauvais, l'assemblée des électeurs était composée de tous les maîtres des métiers. On y élisait douze échevins et le maire. On assemblait le peuple au son de la cloche dans le cimetière appelé Saint-Étienne, et la le maire sortant montait en chaire et remerciait l'assemblée

n'appartint aux marchands qu'au XVIIe siècle, il ne fut accordé qu'en 1643, lors de l'avènement de Louis XIV, au trône.

Nous avons déjà remarqué que cette vieille institution du corps des marchands, datait sa fondation du règne de Philippe-Auguste, c'est en 1222, que ce roi permit à l'évêque de Paris, d'établir dans le Parvis Notre-Dame, quatre métiers ou marchands qu'on appelait alors les borjois de l'évêque; ces marchands étaient ainsi désignés :

de son suffrage passé. Amiens a eu jusqu'à vingt-quatre échevins, avant Henri IV, mais ce roi, pour punir la ville de s'être rendue aux Espagnols, réduisit considérablement leur nombre.

Chaumont, Reims, Orléans étaient gouvernées chacune par douze échevins et un maire. Nevers en avait quatre, Moulins autant. Lyon en comptait douze qui étaient renouvelés par moitié tous les ans. Les maîtres des métiers étaient électeurs. Montpellier avait ses consuls. Il faut voir toutes les précautions minutieuses appliquées à l'élection et toutes les nuances populaires qui y étaient représentées. Toulouse avait ses capitouls, desquels on disait, en langage du temps :

De grant noblesse prend titou
Qui de Tholose est capitou.

Bordeaux eut jusqu'à soixante jurats, puis vingt-quatre, puis douze, puis enfin six, mais son droit était acquis. Cahors, Montauban, Perigueux, Limoges, Poitiers, enfin toute la France secouait le joug et s'émancipait.

un drapier, un orfèvre, un pelletier, un épicier; tel était le corps primitif des marchands de Paris; avant cela il existait aussi le corps des marchands d'eau, dit la Hanse Parisienne, dont nous avons déjà parlé. Excepté ces deux corps, il ne restait plus qu'une multitude de petits artisans ou marchands qui exploitaient toutes sortes de produits et marchandises diverses, que la plupart du temps ils confectionnaient eux-mêmes.

Nous disions tout-à-l'heure que le corps des marchands datait sa fondation de l'année 1222, cependant, on lit dans Félibien, « qu'à l'avènement même, au trône de Philippe-Auguste, en l'année 1188, ce monarque donnait déjà aux drapiers vingt-deux maisons, pour établir leur magasin, à la charge par eux, de payer à la Noël, un cens de cent livres parisis, de plus, dix-huit autres maisons furent accordées aussi par lui, aux pelletiers. »

Les merciers avaient un emplacement aux Champeaux, où ils étaient forcés d'aller étaler et vendre

leur marchandise. Quant aux bonnetiers, nous venons de voir qu'ils ne furent considérés comme corps, qu'en 1515, leurs statuts ne datent que de 1390, où ils y sont appelés aulmussiers, bonnetiers, mitonniers et chapeliers de Paris. Malgré cela, ils furent longtemps considérés comme formant le premier corps de cette vieille compagnie, mais la préséance appartint en dernier lieu aux drapiers. On rapporte qu'ils l'acquirent de ce qu'un jour le sixième corps ayant reçu l'ordre de s'assembler à la barrière du Trône, pour aller au-devant de la reine, le corps des pelletiers ne se trouva pas à son poste quand il fallut se mettre en marche, le prévôt commanda aux drapiers de marcher les premiers, et ils en ont toujours gardé le droit.

Ces deux grandes associations, la hanse parisienne et le corps des marchands, ont conservé longtemps leurs prérogatives, cependant elles ont eu aussi leur interrègne à l'époque de la révolte des Maillotins. Charles VI retira, à ces deux corps de bourgeois, le droit de lever des impôts pour l'en-

tretien de la ville. Ce ne fut que longtemps après qu'ils obtinrent par Culdoé, prévôt de Paris, une petite partie de leurs droits, qu'en l'année 1411 on leur restitua entièrement. Cette absence du pouvoir bourgeois dura vingt-neuf ans, lorsqu'on voulut le reconstituer, on appela les anciens de la ville pour obtenir d'eux les renseignements nécessaires. Charles VI, rendit une ordonnance en cinquante-cinq articles subdivisés en sept cents, et qui réglait toute l'administration de la ville représentée par la grande compagnie des marchands d'eau, cette ordonnance comprend toute la juridiction de la hanse parisienne, les droits qu'elle était autorisée à prélever sur tous les bateaux de vins entrant dans la ville, et nous remarquerons qu'à cette époque le droit était fixé à soixante sous; celui du criage lui appartenait, elle nommait les jaugeurs et les mesureurs, elle appliquait les amendes et faisait exécuter les confiscations relatives aux infractions faites à leur police. Les amendes étaient partagées avec le pouvoir royal, le plus vieil arrêt qui confirme ce

droit de confiscation de marchandise au profit du roi et de la compagnie, date de 1268.

En voici les motifs qui nous paraissent assez intéressants pour être rapportés, il est dit en l'arrêt, que le jour de la chandeleur, un marchand avait remonté un bateau de vin de l'extérieur jusque dans Paris, sans en avoir préalablement prévenu la hanse; cette compagnie fit de suite saisir le chargement et le confisqua à son profit et à celui du roi.

Le marchand en appela à Saint-Louis, lui-même, qui confirma par une ordonnance la justice de la saisie.

On remarque à ce sujet, que pour la première fois le parlement se servit, à l'égard de cette compagnie, de la dénomination de marchand d'eau de Paris, mais comme plus tard sans doute cette dénomination ne convint plus, on revint à l'ancienne épithète de *borjois;* ce nom s'écrivait ainsi à cette époque.

Borjois signifiait primitivement gens habitant la campagne, les bourgs ou villages; ces lieux

étaient les habitations qu'on élevait autour des châteaux et des propriétés seigneuriales; lors des invasions normandes, tous les campagnards vinrent chercher un refuge et former des établissements autour des forteresses qui défendaient le séjour des seigneurs. Ces agglomérations d'individus, leurs établissements furent appelés bourgs; de là le nom de *borjois*. Ces retraites furent élevées aussi autour des défenses seigneuriales, pour se sauver du pillage des seigneurs eux-mêmes, car alors qu'ils se faisaient la guerre entre eux, calamité qui arrivait fort souvent, les gens appartenant à une circonscription ennemie, étaient tout naturellement pillés, volés, heureux quand ils pouvaient à temps, se mettre sous la protection du château de leurs seigneurs; alors on accourait en foule, on se groupait, et ces masses formaient les bourgs; les borjois étaient encore distingués habitants des lieux non fortifiés.

Le nom de faubourg vient vraisemblablement du temps où ces premiers bourgs se sont joints à la ville.

Avant l'organisation du corps municipal, ces borjois avaient l'entretien, à leurs frais, des rues, quais, égoûts, murs, tours, forteresses ; ils avaient les clefs de la ville, les chaînes qu'on tendait à travers les rues aux jours de révolte; ils avaient des hommes d'armes pour faire la police, ils possédaient enfin une grande partie du pouvoir que nous voyons aujourd'hui partagé entre la police municipale et celle judiciaire : prévôté et échevinage, tels étaient les deux termes dont on se servait pour désigner le gouvernement des borjois.

Les poids, étalons et autres objets de mesurage, étaient entre leurs mains à Paris, ils leur furent donnés par le même Philippe-Auguste, en 1220, quarante et unième année de son règne. A cette époque, l'étalon de la mine de Paris était de pierre, on le retira de la chapelle Saint-Leufroy, pour le déposer sous la garde de la compagnie des borjois.

Il était enjoint à tous les mesureurs de tenir leur droit de la hanse elle-même. Des statuts

de l'année 1258 disent que : « Nul ne peut
« estre mesureur de bled ne de nulle autre ma-
« niere de farine ou de quelque maniere que ce
« soit, à Paris, se il n'a le congié du prevot des
« marchands et des jurrés de la compagnie. Se
« il a mesure et elle n'est pas seingnée il la
« doit porter el parlouer des borjois et illeuques
« doit être justée sur l'original et seingnée et doit
« cil que la mesure et par la mesure soit mine
« quatre deniers revenant. »

Les épiciers étaient les gardiens des étalons des différents poids et mesures ; leur maison commune ou parlouer était le lieu où étaient déposés ces étalons. Chaque corps de marchands avait du reste, comme les épiciers, son parlouer, sa maison commune où se trouvaient les entreposeurs de marchandises, collecteurs et inspecteurs.

Chacun de ces agents de différents métiers poursuivait, jugeait, condamnait, prélevait les amendes résultant des diverses contraventions.

Le corps des orfèvres avait le poinçon ou contrôle pour estampiller les bijoux d'or ou tout autre

objet d'orfèvrerie, comme on le fait encore aujourd'hui. Nous nous sommes étendu peut-être un peu trop longuement sur ces grandes compagnies bourgeoises de Paris, mais nous avions besoin de faire remarquer l'importance positive et les droits immenses qu'avait enfin obtenus la classe laborieuse. Et, ne nous y trompons pas, c'est par les conquêtes de la loi communale que le travailleur bourgeois est arrivé à la possession de ces droits, et la commune ne s'est fondée qu'à l'aide d'un esprit d'association ferme, persévérant et bien dévoué. Voltaire a dit quelque part que l'esprit de corporation avait retardé la marche du progrès et des connaissances. Voltaire parlait en démolisseur bourgeois, en philosophe libéral de son époque, nous croyons, nous, au contraire, que la corporation, ou, ce qui est synonyme, l'association, a été l'élément le plus puissant d'affranchissement populaire en même temps qu'un principe sacré de religieuse morale; relier les hommes dans l'intérêt commun, surtout quand il y a lutte, antagonisme, guerre permanente des forts contre

les faibles, est une bonne et sainte chose. La corporation, il faut le reconnaître, comportait en elle tous les éléments de progrès moraux et intellectuels. En veut-on un exemple? Nous parlions tout-à-l'heure des orfèvres; ce corps de métier payait à l'Hôtel-Dieu une redevance annuelle pour que ledit hôpital fournisse des secours aux pauvres ouvriers invalides de leur état. Mais alors, et par son esprit d'association, ce corps tenta la réalisation d'une bien belle et sainte entreprise, elle consistait à fonder une maison spéciale de retraite pour tous les vieux ouvriers orfèvres qui n'ayant pu, dans leur jeunesse, amasser les moyens de vivre, au moment du repos, étaient forcé de mendier la charité publique.

Les maîtres orfèvres se réunirent et fondèrent cet établissement qui devait servir de refuge à tous les pauvres vieux ouvriers. Ils achetèrent du sieur Roger de la Poterne et de Jeanne, sa femme, un bâtiment situé dans le quartier Saint-Germain-l'Auxer-rois.

Ce bâtiment fut payé quatre cents écus d'or.

Ils employèrent les amendes pour contravention et les revenus du poinçonnage à subvenir aux frais de cette pieuse institution, qui dura jusqu'au siècle de Louis XV. L'esprit de corporation pouvait seul inspirer une pareille tentative.

En ce temps, c'était la coutume de faire des quêtes publiques en faveur d'hôpitaux et d'institutions religieuses et charitables. A Paris, chaque semaine on désignait deux bourgeois pour opérer cette quête, et souvent avec eux se joignaient des membres du clergé. On faisait une espèce de procession, de manière à ce que la demande était si ostensible qu'on était forcé pour ainsi dire de faire la charité; mais ces aumônes quoiqu'abondantes étaient insuffisantes à calmer tous les besoins de la classe populaire; tant de choses étaient à faire! Paris, ce centre de la France, que nous prenons peut-être trop souvent pour notre point de mire, mais cependant qui était à cette époque, comme aujourd'hui encore, le réceptacle de tout ce qui passait dans les autres villes, Paris n'avait point d'établissements publics pour

les pauvres petits enfants abandonnés; en 1546, le nombre en devint si considérable que le procureur-général de la ville sollicita pour que ces enfants fussent recueillis et soignés.

Pour réaliser cette bonne œuvre, il s'adressa aux corporations civiles et religieuses, demanda que le clergé se cotisât, et il désigna à ce sujet le chapitre de Notre-Dame, les abbés et religieux de Saint-Denis; ceux de Saint-Magloire, de Sainte-Geneviève et de Saint-Victor; ceux de Saint-Germain, pris dans les fiefs de Paris; le prieur et le couvent de Saint-Martin-des-Champs; le grand prieur du temple; tous se rejetèrent sur le chapitre de Notre-Dame, qui, disaient-ils, était tenu par une fondation particulière, de faire tous les frais de cet établissement.

Le parlement donna six mois pour prouver ce que l'on avançait, et, en attendant, on envoya comme on le faisait déjà, tous ces petits malheureux à l'hospice dit l'Hôtel-Dieu.

Nous prions le lecteur de se remémorer ce que nous avons dit de la décadence morale du clergé

tout entier, n'était-ce pas une honte que des prêtres chargés par Dieu de protéger les faibles et les affligés, se refusassent à voler au secours de pauvres petits enfants, et se rejetassent cette tâche sacrée les uns sur les autres ; et c'était au temps où l'on faisait parade de la foi religieuse, aux temps affreux des auto-da-fés ; mais hélas ! ce n'était que par là qu'ils en donnaient la preuve.

En 1552, le parlement ayant la preuve de la fausseté de tout ce que l'on avait dit, relativement à cette prétendue fondation qu'aurait possédée le chapitre de Notre-Dame, fit une répartition de sommes à payer annuellement par les différents établissements civils et religieux, nécessaires à instituer définitivement une maison spéciale pour recevoir tous les enfants abandonnés.

Puis enfin, en 1570, le chapitre de Notre-Dame offrit deux maisons qu'il possédait au port Saint-Landry, moyennant cependant, qu'on lui louerait ou qu'on lui en paierait la valeur. Quel évangélique dévouement !

Ces deux maisons furent visitées et acceptées.

et, après vingt-quatre ans d'attente, nos pauvres petits orphelins eurent un refuge à eux.

Le 12 juillet 1570, était fondé l'hospice des enfants trouvés, le nommé Thibaut Choisi, en fut le directeur ; trois femmes, Marie Delacroix, Catherine de Moussy et Anne de Guyon, furent les premières bonnes âmes chargées de prendre soin de ces pauvres petits anges, que le clergé avait eu l'infamie de repousser. Enfin, Pierre Hotman, marchand orfèvre, bourgeois de Paris, fut le percepteur des redevances qui se levaient dans les fiefs monastiques.

Il est pénible de voir l'église devenir infidèle à la plus belle partie de son sacerdoce ; en cette œuvre, comme en toute autre, on ne peut se dissimuler qu'une grande partie du clergé avait perdu tous droits à l'amour, à la reconnaissance et à la piété populaire. Comment expliquer ce refus de concourir à une institution qui n'aurait pas dû trouver de plus dévoués partisans ailleurs que dans le sein du clergé, mais il était devenu si riche qu'il pos-

sédait à lui seul plus de la moitié de la fortune publique, si l'on veut se rendre compte de la fortune, et par conséquent de la puissance matérielle de chaque classe de la société, on peut en juger par l'espace territorial qu'elle occupait, et ce n'est pas une exagération d'attribuer au clergé la possession d'une moitié de la propriété du sol. En effet, il y avait au moyen-âge, un nombre si considérable de couvents et d'édifices religieux, qu'ils embrassaient une surface presque égale à la moitié de chaque ville qu'ils occupaient.

Après le clergé, venait le seigneur avec ses châteaux forts, s'étendant au loin et dominant toutes ces chétives maisons, dont nous avons parlé plus haut, frêles cabanes bâties de bois, entassées les unes sur les autres, presque toujours dans des fonds, et traversées de mille petites rues tortueuses. C'était là l'espace occupé par le peuple, c'était là la propriété populaire, et c'est de ce lieu rétréci, sale et abject, que sortit tour à tour le génie, le talent, la grandeur et les plus hauts enseignements de moralité.

C'était l'homme de ce cloaque, qui, la plupart du temps, indiquait, par les actes de sa vie morale, au clergé lui-même, ce que devait faire le véritable prêtre.

Nous venons de voir l'église refuser son concours à l'œuvre la plus charitable et qui devait se rapporter le plus aux devoirs imposés à son sacré caractère; voici maintenant et à la même époque un pauvre épicier-apothicaire *Nicolas Houel*, bourgeois de Paris, qui propose d'établir à ses frais, une maison pour recevoir les enfants trouvés, lesquels recevraient au fur et à mesure, et en entrant en âge, toutes les instructions nécessaires pour devenir plus tard les médecins et chirurgiens spécialement destinés et attachés aux hôpitaux du peuple.

Il demandait seulement pour réaliser son œuvre, qu'on lui concédât une partie des bâtiments dits palais des Tournelles, mais on lui assigna un autre emplacement appelé les Enfants-Rouges.

C'était la maison même qu'occupait en 1536 l'institution de refuge fondée par François Ier, et

destinée à recevoir les enfants dont les parents étaient retenus aux hôpitaux pour infirmités ou maladies.

Le roi avait consacré à cette entreprise, la somme annuelle de 3,600 livres tournois, prélevée sur le produit des amendes contre les usuriers. On laissa donc *Nicolas Houel* commencer son œuvre en ce lieu, dans l'année 1578; mais cinq ans plus tard, on lui assigna un autre emplacement, situé à l'hôpital l'Oursine, puis on le renvoya encore dans un lieu appelé les Fossés, et situé au faubourg Saint-Marcel. Là, enfin, il put faire élever, et toujours à ses frais, un vaste bâtiment qui contenait : 1° une salle d'instruction; 2° une apothicairerie; 3° une salle pour les malades.

Après tous ces travaux exécutés, il eut l'intelligente et prévoyante pensée d'y joindre un vaste jardin spécialement destiné à la culture des plantes médicinales.

Nous verrons plus tard les immenses services que cette pensée agrandie rendit à l'instruction botanique.

Constatons seulement ici que c'est *Nicolas Houel* qui fut le véritable fondateur de notre grand établissement appelé Jardin-des-Plantes. Cette belle entreprise, commencée en 1578, se réalisa en 1583; puis, tout-à-coup, en 1596, une ordonnance royale fit admettre dans cet établissement les soldats estropiés ou blessés au service de l'état, et par des lettres enregistrées au grand conseil, le 12 décembre 1597, la destination première de cette fondation fut tout-à-fait changée; le roi Henri IV affecta spécialement cette maison aux pauvres gentilshommes soldats estropiés.

En transformant l'œuvre populaire de *Nicolas Houel,* Henri IV obéissait très certainement à un sentiment louable et religieux; nous gardons même avec vénération la mémoire que c'est lui qui eut le premier la pensée de fonder une maison de retraite pour les vieux soldats invalides, que Louis XIV réalisa plus tard.

Pour un roi qui avait gagné la couronne à l'aide du courage et du dévouement de tant de vieux

serviteurs, c'était bien de leur créer une retraite honorable pour leurs vieux jours, c'était apporter un tribut de reconnaissance le plus honorablement glorieux, en même temps que le plus tendre pour tous ses pauvres compagnons des champs de bataille; mais franchement, était-ce aux dépens du pauvre peuple qu'il fallait acquitter la dette du roi?



Sommaire du Chapitre XIV.

—

Tableau du XVIe siècle. De l'orfèvrerie dans le passé. De ses progrès sous le règne de François Ier. De la gravure sur métaux. Ses embellissements. De l'orfèvrerie. Des nielles et de leur ancienneté. De la découverte de la gravure en taille douce. Des premiers artistes en ce genre. De la gravure en médaille et de l'invention du balancier à frapper la monnaie. Perfectionnement de l'émaillerie. Première fabrique de fayence en France. De l'éclairage aux cérémonies de la cour et de celui des rues. De l'usage des chaises et fauteuils. Du service des tables de la cour. Travaux extraordinaires en pâtisserie. Invention des feux d'artifices et des premiers donnés en spectacle au peuple. Tableau des industries en général. Articles de Paris. Tabletteries. Ferblanteries. Serrureries, etc., etc. De l'usage des cuillères et des fourchettes. Des serrures en bois. Du rempaillage des chaises et de la vitrerie. Construction des meubles. Ébénisterie, etc., etc. Poésie au XVIe siècle, de ses différents poètes et littérateurs, de l'art dramatique et des premiers auteurs de théâtre. Nombre des pièces représentées en ce siècle. De l'architecture et de l'ogive. Symbole d'affranchissement populaire. De son caractère mystérieux. De quelques architectes et sculpteurs. De Philibert Delorme et de Germain Pilon. Du Louvre. De l'Hôtel-de-Ville. De sa fondation. Son accroissement. De la peinture et de quelques artistes du temps de Rubens. Conclusion.

CHAPITRE XIV.

—

Ce XVIe siècle est vraiment un des plus féconds et des plus curieux de notre histoire, il est l'âme de la vie sociale passée de notre pays, il la résume entièrement, et porte encore en lui toutes les aspirations à celles de l'avenir : philosophie, enfantement poétique, élans laborieux de puissance scientifique et industrielle, tout est en lui, et cela dans le même temps que l'esprit le plus ignorant et le plus superstitieusement barbare, portait aux crimes et aux haines religieuses, et que leur malheureuse intolérance semait partout la guerre en

ce qu'elle a de plus affreux en *luttes intestines* ou civiles.

Nous laissons à d'autres plumes la triste tâche de retracer ces épisodes sanglantes, nous réservant exclusivement celle plus douce de la paix et du travail.

Nous allons donc essayer encore, pour compléter le tableau de cette grande époque, d'y rattacher quelques uns des nombreux travaux qui se sont produits, et qui tous portaient un cachet spécial de création ; c'était la continuation du génie du passé uni à des formes incontestablement indicatives de celui de l'avenir.

Les deux branches d'industrie qui tiennent le plus à l'art, sont évidemment l'orfèvrerie et la gravure, cette première, par exemple, l'orfèvrerie, était depuis des siècles pratiquée en France, avec une supériorité incontestable. Le poète Fortunat, qui vivait au VIe siècle, dit en parlant d'un festin où il se trouvait, que la table était d'argent massif sur laquelle on avait figuré, par le moyen de la ciselure, des vignes et des treilles qui l'embellissaient,

et de plus que tout le service se faisait en argenterie (1).

On lit dans le *Dictionnaire de l'Histoire de France* que, parmi les richesses saisies chez le patrice Mumal, après sa mort, outre une immense quantité d'ustensiles de table en or et en argent, et parmi quinze grands bassins de ce dernier métal, il s'en trouvait un qui pesait cent soixante-dix livres.

On rapporte que Chilpéric, roi de Soissons, pour honorer la nation franque, c'est-à-dire pour constater le degré de talent et de génie des Francs fit fabriquer dans son royaume un plat d'or massif enrichi de pierreries.

Le même écrivain qui nous a fourni ces précieux détails (2) affirme que dans les annales de Saint-Bertin, il est question d'un plat d'argent pesant soixante et dix livres sur lequel étaient travaillés des dessins en bosses; puis, il parle aussi d'un bassin en argent représentant l'u-

(1) Elric David.
(2) Elric David.

nivers avec le cours des astres, et il ajoute enfin que dans un repas donné sous le règne de Charlemagne, et raconté par saint Gall, tout le service était fait en vaisselle d'argent, que les vases et amphores étaient garnis de pierreries.

Il nous est donc bien prouvé que l'orfèvrerie est une des plus anciennes industries de notre pays, et qu'on ne peut même pas préciser la date de son origine. Nous avons vu que les statuts de ce métier remontaient au XIIe siècle, et que bien avant saint Louis, sous le règne de Philippe-Auguste, on avait déjà constitué une espèce d'administration de garantie entre les mains des chefs de cette corporation, garantie qui constatait bien le fini du travail et l'excellence de la matière. Un peu plus tard, cette expérience de la main-d'œuvre se perdit sensiblement, l'art de manipuler l'or et l'argent était tout-à-fait tombé, alors que sous le règne de François Ier la France non-seulement regagna tout ce qu'elle avait perdu, mais encore s'enrichit des progrès considérables qu'avaient faits les étrangers et principalement l'I-

talie; l'ouvrier français, mêlait les formes gracieuses et le goût épuré de l'antique, que le célèbre Benvenuto Cellini avait apporté en notre pays (1), avec le caractère gothique qui régnait en général dans tous les travaux d'art; enfin l'orfèvrerie, cette belle industrie artistique, prit, à dater de cette époque, une extension extraordinaire de *bien faire* et d'originalité; la gravure venant s'y joindre complétait admirablement la perfection du travail; le repoussé en bosse et le damasquinage des armures se pratiquaient partout avec honneur.

Nous disons que la gravure complétait la perfection des travaux d'orfèvrerie. En effet, non seulement le burin enrichissait la matière par les contours délicats et gracieux qu'il traçait, mais par un labeur plus compliqué on était parvenu à l'imitation du damasquinage,

(1) Benvenuto Cellini naquit à Florence, en 1500. François I[er] le fit venir en France et le combla d'attentions et de libéralités. La sculpture et la peinture étaient si familières à ce grand artiste, qu'on regarde encore aujourd'hui ses ouvrages comme autant de chefs-d'œuvre.

à former sur l'argent les dessins les plus variés, faisant corps avec l'objet même sur lequel on l'appliquait. Nous voulons parler du niel. Aux temps les plus reculés de l'orfévrerie française, ce procédé artistique était pratiqué, mais au XVIe siècle il reprit la plus grande faveur pour disparaître bientôt totalement et n'être retrouvé que bien plus tard, au XIXe siècle.

Tout se lie et s'enchaîne dans la vie des peuples et dans les œuvres qu'ils accomplissent. C'est la fabrication du niel, circonstance curieuse et remarquable, qui donna naissance à la gravure en estampes au même temps où Guttemberg imprimait ses premiers livres. En 1452, Mæso Finiguerra, célèbre sculpteur italien, trouvait le miraculeux procédé d'imprimer en taille douce, et voici comment :

En travaillant une plaque de métal appelée *Paix* et devant servir effectivement à l'usage qui existe encore dans les églises catholiques, lors de la cérémonie de l'offrande, de donner le baiser de paix à cet objet que le prêtre présente aux fidèles,

et que plus tard on nomma patène; cette patène ou plat d'argent était généralement niellée, c'est-à-dire gravée en creux, puis qu'on remplissait après coup d'une composition métallurgique, comme on le fait pour le damasquinage sur la surface de l'objet travaillé pour la recevoir; la seule différence du niel au damasquinage est que pour le premier on incrustait des corps mats sur des fonds brillants. L'artiste ayant donc gravé son dessin essayait son travail sur de l'argile et en tirait un premier relief sur lequel il coulait du souffre: mais un jour il imbiba sa planche de noir, l'essaya sur du papier mouillé, et voici la taille douce inventée. Les épreuves qu'il tira existent encore et font partie des collections d'estampes de la bibliothèque royale de Paris.

Ce serait donc à Finiguerra qu'on devrait attribuer l'invention de la gravure en taille-douce; cependant, à la même époque, toute l'Allemagne s'occupait de ce procédé nouveau, si bien qu'on est fort embarrassé pour en connaître le véritable auteur. Un artiste allemand, appelé Martin Schœn,

est cité pour avoir produit cent cinquante et une planche, presque toutes d'un très beau travail, et il vivait en 1460.

La France était encore loin d'avoir de grandes lumières sur cet art : elle s'en occupait cependant avec ardeur. Mais quels artistes pouvait-elle opposer aux Albert Durer, aux Marc-Antoine, à Lucas de Leyde? On cite bien *Noël Garnier*, Jean Duvet, dit le Maître à la licorne, Callot, né en 1593, dont le talent remarquable se complaisait dans la représentation des misères humaines ; Estienne Delaulne, Boivin, enfin Léonard Gautier et Thomas de Leu devenaient déjà des imitateurs très habiles alors que le grand peintre Rubens, dont nous nous occuperons plus amplement tout-à-l'heure, excita le burin d'une multitude d'artistes de tous genres qui, sous le siècle suivant, ne craignirent plus la comparaison avec l'étranger.

La gravure des poinçons et matrices propres à frapper les médailles et monnaies se perfectionna en 1553. Le nommé Brucher, surnommé Aubry Olivier, ouvrier habile et distingué, inventa le ba-

lancier, puis s'associa, pour l'exécuter et le mettre en pratique, deux célèbres artistes graveurs de cette époque, l'un appelé Rondel et l'autre Étienne Delaulne, cité plus haut; mais l'établissement de cet instrument coûtant extrêmement cher, on le quitta en 1585 pour ne le reprendre que bien plus tard. A l'appui de ce que nous disions relativement aux innombrables éléments de progrès que recelait ce siècle extraordinaire, il faut joindre l'art de former différentes peintures avec du verre, en lui retirant ou en lui laissant sa transparence: ce procédé date aussi de fort loin. Limoges fut longtemps renommé pour ses émaux: cependant ce n'est encore que sous le règne de François Ier que ces ouvrages obtinrent une grande célébrité en France. On en fabriquait depuis longtemps en Italie, et malgré qu'on y faisait de superbes dessins, ainsi qu'à Limoges, pourtant, comme les artistes n'employaient que peu de couleurs, la carnation des figures était à peine indiquée, le blanc et le noir formaient, autant dire, les seuls éléments du travail. Ce ne fut donc que bien plus

tard qu'on trouva le moyen de colorer avec tant d'art et de finesse en variant les différentes teintes, que l'on imitait facilement, et dans les plus minimes proportions, les grandes peintures et les portraits, et c'est alors qu'on vit cette quantité de bijoux émaillés et ornés des plus jolis dessins coloriés; les premiers ouvriers habiles cités en ce genre et comme inventeurs même d'une grande partie de ce travail, sont Jean Toutin, natif de Châteaudun, Gribelin, Dubié et Morlière; les travaux de ces différents émailleurs en bijoux sont des chefs-d'œuvre de perfection : les bagues, bracelets, montres, boucles d'oreilles étaient, en sortant des mains de ces laborieux artistes, tout ce qu'on pouvait voir de mieux fait et de plus séduisant.

Par ce procédé d'émaillerie on parvint à exécuter de fort grands sujets de peinture; rien n'était plus beau que ce genre de travail. Il ne faut pas oublier que les tableaux en émail qui décoraient la Sainte-Chapelle furent l'ouvrage de Léonard Limousin, qui les construisit en l'année 1553.

Puis, dans des temps plus rapprochés de nous,

on cite Petitot et Bordier, natifs de Genève, et qui ne quittèrent la France qu'à la révocation de l'Édit de Nantes.

Malgré que ces œuvres d'art ne soient pas recherchées à beaucoup près comme elles l'étaient dans le passé, et malgré encore que les Anglais excellèrent dans l'émaillerie et se vantent d'avoir produit les premiers artistes, nous avons aujourd'hui des ouvriers qui ne craignent plus aucune rivalité ; mais il faut reconnaître que ce n'est qu'au XVIe siècle que nous sommes parvenus à varier à l'infini les émaux et à leur donner toutes les teintes imaginables qui embellissent la bijouterie. On les employa longtemps dans les ornements des monuments au moyen âge ; plusieurs villes de France revêtirent les murs de leurs églises avec cette terre cuite et émaillée ; on s'en servit pour paver les églises. On cite Saint-Étienne de Caen, et plusieurs autres églises, celles de Saint-Étienne d'Agen, de l'abbaye de Vanton, etc., etc., plusieurs murailles du château de Fontainebleau, et le pavé de celui de Madrid que François Ier fit élever, sont

composés de ces petits carrés de terre émaillée dont on fit bientôt la faïence.

Jérôme Lucca, della Robia, que François Ier fit venir de Florence en 1530, et Bernard de Palissy, étaient les deux grands artistes de cette époque. Le premier fut chargé des travaux qu'on exécuta au château de Madrid et à plusieurs autres, notamment à Orléans ; c'est lui qu'on regarde comme l'inventeur du procédé d'étendre sur la matière un vernis inaltérable qui, enduisant la surface de la terre, lui donne le poli du marbre. Il eut aussi l'idée de sculpter son argile comme on aurait fait d'un corps dur, de la pierre ou du marbre ; son vernis, pour prendre corps et sécher sur la terre, avait besoin de grandes préparations et surtout d'une chaleur excessive. L'artiste avait tout prévu, aussi amassa-t-il une grande fortune avec son procédé et surtout avec son talent. Après être retourné dans son pays, il revint mourir en France.

Quand à Bernard de Palissy, ce nom est devenu tellement populaire en France qu'il nous semble

inutile de rapporter ici toutes les privations, toutes les misères que ce célèbre artiste supporta par amour pour son art. Après des travaux si intéressants relatifs aux objets d'art en argile, il était tout naturel qu'on cherchât par les mêmes procédés à fabriquer les ustensiles propres aux besoins journaliers, ce qui eut lieu. Et c'est encore pour ainsi dire au XVIe siècle qu'ils sont dus. La fondation de la première fabrique de faïence en France, appartient à un homme de la suite du comte de Gonsague. Cet habile travailleur eut l'idée d'élever une manufacture à Nevers, et il y réussit complètement. Enfin, tout se produisait en même temps et avec une spontanéité extraordinaire; il est vrai que la cour par son goût pour le luxe, par ses relations fréquentes avec l'Italie, faisait prendre à toute la population des habitudes d'élégance et de représentation qui transformèrent complètement toutes les existences. La maison du roi et celles des seigneurs étaient le lieu ordinaire de fêtes et de plaisirs incessants; des soirées brillantes et splendides avaient lieu fréquemment, et nous remarquerons que malgré

toutes les richesses dont elles étaient parées cependant, on n'avait pas encore trouvé jusque-là d'autre moyen d'éclairage que celui de l'étoupe et de la résine, quoique l'usage de la chandelle de suif et de cire remonte très haut puisque les statuts de ce métier datent de 1064. Pourtant, toutes les grandes cérémonies avaient eu lieu jusqu'ici à la clarté des flambeaux : il y avait des valets tout exprès pour les tenir à chaque coin des tables du festin. Ce n'est que sous le règne de François Ier que l'on commença à construire de vastes candelâbres de hauteur d'homme, et qui remplacèrent les valets porteurs de flambeaux. Quant à l'éclairage des villes la nuit, il était à peu près nul partout ; cependant il faut tenir compte des ordonnances rendues en 1558, par lesquelles on enjoignait à tout habitant propriétaire de placer des lanternes à divers endroits de chaque rue ; cet ordre ne fut pas ou fut très mal exécuté, mais c'était un commencement. Tout vient peu à peu et s'enchaîne dans le temps et l'espace ; un besoin satisfait appelle une amélioration, un progrès accompli donne nais-

sance à mille autres qui sortent du néant. Ainsi, l'usage des chaises en paille n'est pas antérieur au xve siècle; dans tous les festins ou cérémonies, avant ce temps, on ne se servait communément que de bancs, et c'est à cette cause qu'il faut attribuer le nom de banquet qu'on donnait aux repas d'alors, et nous remarquerons à ce sujet que l'usage de décorer les tables de différents objets en pâtisseries et sucreries remonte assez haut, puisque le nommé Taillevent, porte-queue, rapporte qu'en 1455 il fut chargé d'ordonner un festin pour Charles d'Anjou, beau-frère de Charles VII, et qu'il fit garnir la table d'un dormant ou surtout représentant une pelouse dont les pourtours offraient des rameaux verts fleuris auxquels on avait attaché des fleurs de toutes sortes. Au milieu était placée une volière figurant une tour argentée; cette volière contenait une quantité d'oiseaux dont les huppes et les pattes étaient dorées, sur cette tour flamboyaient trois humiers sur lesquels étaient figurées les armoiries de ceux que l'on festoyait. C'était en effet une galanterie du temps, dit-il, lorsqu'on festoyait quelqu'un,

de représenter sur la table, des armoiries par quelques ingénieuses inventions. Ordinairement c'était avec des confitures ou des pâtes coloriées. On servait aussi des représentations en relief d'animaux et autres figures. Ce travail de pâtisserie date, comme on le voit, de fort loin. Il était aussi d'usage d'élever des monuments de viande ou de fruits à une hauteur immense et si considérable qu'on fut forcé d'exhausser les portes pour pouvoir entrer les services. Les cuisiniers mettaient à ces sortes de dessertes tout ce qu'ils avaient d'art et d'invention. Au temps dont nous nous occupons, on fit encore des ornements en pastiage et en fruits, mais beaucoup plus simple quoiqu'aussi élégants. Puis on imagina de construire des mécanismes qui fissent apparaître les tables toutes servies, et, comme par enchantement, s'élevant de terre ou descendant du plafond : ces tables étaient appelées volantes. On sait que Louis XV renouvela cette singularité aux châteaux de Marly et de Versailles. Puis vinrent enfin les premiers feux d'artifice dont la cour donna le spectacle au peuple. Ces représentations py-

rotechniques datent aussi du XVI[e] siècle, quoique quelques savants connussent la propriété de la poudre à canon, puisque le physicien Roger Bacon, qui vivait en 1300, en parle dans ses ouvrages, et considère ce procédé comme une chose connue depuis longtemps, et qui, dit-il, servait aux étrangers à faire des feux d'artifice; cependant on n'en pratiqua l'usage en France, qu'après l'année 1338, et pourtant l'invention de ce formidable élément se perd dans la nuit des temps; il était pratiqué en Chine de temps immémorial; enfin le fait positif est que cette découverte physique nous vient de l'Arabie, qu'on s'en servit d'abord en Espagne et d'Espagne en France à l'époque précitée plus haut. On sait même que l'essai de la première arquebuse date du règne de Louis XII. Mais pour en revenir, et quant à l'invention des feux d'artifice, en France, on ne peut la faire remonter au-delà de l'année 1465, et l'on raconte que, quelques jours après la bataille de Montlhéry, trois fusées partirent d'une lucarne située en face du logis qu'occupait en ce moment le duc de Berry

et le comte de Charolais ; ils étaient tous deux à la fenêtre, ce phénomène les mit dans une telle frayeur qu'ils se firent de suite entourer par trois cents archers. On recherchait les auteurs d'une pareille alarme, quand tout-à-coup un pauvre homme, appelé Jean, et surnommé Boutefeu, peut-être à cause de la frayeur qu'il causa, vint se jeter aux pieds du comte de Charolais.

Après l'étonnement général, le bruit se répandit partout que l'explosion de ces fusées était une œuvre surnaturelle; il est certain que le feu d'artifice était chose nouvelle pour la France, et que ce pauvre Jean Boutefeu en fut l'inventeur. Pourtant l'histoire n'a conservé le souvenir et la description exacte que du feu qui fut tiré à Reims lors de l'entrée de Henri II en cette ville. C'était sur les bords de la rivière de Vesle on avait figuré des rochers, puis des sauvages conduisant un navire que des monstres marins voulaient engloutir. Les sauvages défendaient et faisaient pleuvoir des gerbes de feu sur les agresseurs, etc., etc. Plus tard, en 1606, le duc de Sully fit tirer un autre feu à Fontainebleau ;

puis en 1612, Morel, commissaire d'artillerie, en fit enfin tirer un à Paris sur le quai des Célestins, et, dans la même année, un feu fut encore tiré en face le Louvre, sous le règne de Louis XIV, et pour les fêtes de son mariage; puis ces plaisirs furent définitivement constitués en France.

Dans tous les actes de la vie la plus ordinaire, ce seizième siècle enfanta des révolutions immenses. Nous venons de parler d'industrie tenant à l'art dans des rapports assez importants, maintenant à peine si nous aurons le temps d'enregistrer la multitude de produits divers qui, s'y rattachant bien moins, et quoique très futiles en apparence, ont pourtant une importance réelle dont il faut tenir compte. La vie laborieuse du peuple est gravement intéressée dans cette extension générale des produits de toutes sortes, des milliers de familles n'existent que par l'enfantement et l'exercice de ces travaux nombreux. Une seule branche d'industrie, communément appelée en terme commercial *articles de Paris,* qui comprend la bimbeloterie, la tabletterie, la ferblanterie, etc., la bijouterie en

faux, la quincaillerie, etc., cette branche d'activité, disons-nous, qui occupe et fait vivre aujourd'hui près de cent mille familles, n'existait pas avant François Ier. Ainsi, par exemple, quoique les statuts du métier d'épinglier datent du treizième siècle, cependant les épingles et aiguilles ne se confectionnaient qu'en bois et en os; ce n'est qu'au seizième siècle que celles en métal furent mises en usage, et l'on sait l'immense quantité qui s'en consomme. Les aiguilles en acier furent apportées de l'Inde en Angleterre, et jusque sous le règne de Henri III, l'usage des cuillers et des fourchettes était tout à fait inconnu; l'histoire rapporte qu'en 1610 on regardait comme une manie de voyageur que Thomas Coryote, célèbre navigateur du temps, se servît d'un meuble aussi inutile qu'une fourchette, le couteau était le seul instrument pour porter à la bouche.

Tous ces produits immenses de ferblanterie et de quincaillerie fine n'étaient pas encore inventés; la fabrication de ces innombrables objets de tabletterie et d'osserie qui alimentent aujourd'hui l'activité

laborieuse des nombreux habitants de la Picardie, était encore tout-à-fait inconnue. La grosse et la petite serrurerie, qui occupent à elles seules des milliers de bras étaient presque nulles ; avant le règne de François Ier on ne connaissait que les serrures en bois. On lit dans M. Alexis Monteil (1) qu'au quinzième siècle la moitié des serrures étaient construites ainsi ; il rapporte que dans un compte de la vénerie de Charles VI, il y est dit que Martin le serrurier en *bois* a reçu pour quatre serrures et ses clés en bois, la somme de....., etc. Les chaises en paille dont nous parlions tout-à-l'heure ne furent en usage que sous ce règne. Les portes vitrées ne l'étaient qu'en verre de couleur, et ce n'est encore qu'au xve siècle qu'on parvint à produire le beau verre blanc dont on garnit aujourd'hui toutes les fenêtres de nos habitations. M. Alexis Monteil rapporte un état de compte du sieur Jehan Avin, receveur-général d'Auvergne, dans lequel il est dit qu'en 1415, pour recevoir la duchesse de Berry au château de Montpensier, on fit faire des châssis au-

(1) *Histoire des Français des divers états.*

dit châtel, et qu'ils étaient couverts de toile cirée.

On sait que l'usage des carosses ne date encore que de cette époque. Les ameublements garnis de marquetterie sont aussi de ce temps ; ce n'est même que sous le règne de François Ier qu'on commença à travailler l'ébénisterie. Cette industrie nous vient de l'Italie : c'est un nommé Véronne qui le premier en France construisit des meubles avec des bois de différentes couleurs.

L'art de sculpter le bois avait déjà fait très certainement des progrès immenses dans tout le moyen âge : ce métier était appelé tabletier, nom qui vient de table, fabricant de tables.

On disait aussi hucher, travailleur de bois.

Mais cependant la véritable ébénisterie en bois des îles, marquetée, ornée et enrichie de garnitures en ivoire, or, argent, etc., date positivement du XVIe siècle. Les hommes qui se sont distingués dans ce genre d'industrie sont Jean Marie de Blois, puis André, Charles Boule et son fils.

Toutes les industries se ressentirent des progrès infinis que l'art fit dans toutes les directions ; des

milliers d'objets de la plus grande simplicité, comme usage, devinrent d'une confection parfaite, depuis les travaux les plus grossiers, jusqu'à ceux les plus délicats et de toutes superfluités, qui étaient confectionnés déjà avec un sentiment exquis d'art et de goût. Puis la poésie, ce travail de l'âme qui touche au cœur par la pensée, ce labeur divin qui comporte en lui toute la puissance la plus pure du sentiment moral humain uni à l'exercice de l'intelligence la plus développée.

La poésie au XVI[e] siècle dépassa aussi d'un seul élan tout ce que les temps antérieurs avaient à peine effleuré ; la jeune littérature de cette époque, semblable à l'école romantique de nos jours, rompait audacieusement avec toutes les vieilleries chevaleresques et langoureuses du passé. Une réunion de jeunes poètes, qu'on distinguait sous le nom de *la Pléyade*, rendait les plus grands services à notre langue et l'enrichissait de mille élocutions nouvelles ; elle obtenait plus d'énergie, plus d'allure, et des ressources infinies par

le nombre considérable d'expressions et de mots nouveaux qu'on mettait en usage. Joachim Dubellay, l'un des poètes distingués de cette Pléyade dont nous parlions tout à l'heure, Joachim Dubellay s'écriait dans son transport artistique et novateur : « Allons, enfants, lancez-vous courageusement dans la traduction libre de la pensée. » Malherbe, autre poète plus sévère sur la tradition linguistique, Malherbe répondait : « Moi je vais apprendre la langue française dans les carrefours, sur les ponts et les places publiques, mes maîtres sont les crocheteurs du coin des rues.

Decette lutte sortit la véritable littérature nationale, telle que nous la voyons aujourd'hui.

Tous ces hommes cependant ne cultivèrent l'art que pour l'art, et les quelques rares écrivains qui font exception sont en bien petit nombre. Rabelais est peut-être le seul qui dans la vieille et naïve forme du passé nous laissa l'ouvrage le plus original et en même temps le plus critique des vices du clergé d'alors et de la tyrannie des seigneurs laïques, sans épargner même le chef suprême François Ier.

Rabelais fut le seul qui sentit toute la honte attachée au servage civil et religieux de cette époque. Quant aux travaux poétiques des autres écrivains, ils roulaient alternativement sur tous les lieux communs tant rebattus encore depuis : l'Amour, Bacchus, Vénus, traductions serviles des auteurs latins, préconisateurs des jouissances de la vie sans s'inquiéter aucunement comment ils en jouissaient et ce qu'elles coûtaient de labeurs populaires et à qui ils en devaient la reconnaissance. Bien loin de là, ces chers bons aïeux tenaient à honneur de n'avoir rien de commun avec le peuple; ainsi Baïf, autre poète d'alors, s'élève orgueilleusement dans une pièce à ce sujet contre ceux qui ont osé le porter sur les contrôles de la garde bourgeoise de Paris. Il termine ainsi son épître, et nous apprend avec quelle insolence on traitait le peuple de son temps. Son voisinage, dit-il,

Veut le contraindre d'aller
A la garde et au guet, le voulant égaler
De tout point par cela au simple populaire,
Et contre son dessein l'attacher au vulgaire.

Duquel tant qu'il a pu il n'a eu plus grand soin
En toute action que de s'en tirer bien loin.

Et toute cette école et toute la cour avec elle affectait pour la classe laborieuse un dédain et un mépris d'autant plus étrange que, comme nous le disions plus haut, dans toute représentation publique on lui donnait une place ostensible et représentative. C'est triste à expliquer, mais il pourrait bien se faire qu'il n'y eût pas autre chose que la vanité du maître qui, au nombre des richesses dont il voulait faire parade, y joignait encore les esclaves qu'il avait à sa merci.

Pour en revenir aux développements que prit la poésie au seizième siècle, il faut joindre aux auteurs que nous venons de citer :

Rémy Belleau, Philippe Desportes, Amédis Jamyn;

Bouchet, poète et historien, un des premiers écrivains qui croisa les rimes ;

Les frères Lechevallier-d'Aignaux, premiers traducteurs de Virgile et d'Horace;

Et remarquer que leurs vers marchaient deux

par deux, féminin et masculin, forme de versification fort rare alors, en 1582; puis enfin l'art dramatique, commençant à sortir de son genre grotesque, ridicule, comportait déjà tous les éléments scèniques qui se développèrent plus tard. Nous avons parlé des représentations théâtrales aux siècles précédents; nous avons dit que trois sociétés ou corporations avaient le monopole de ces jeux populaires :

Les confrères de la Passion, fondés par des travailleurs ouvriers charpentiers;

Celle de la Basoche, par les étudiants ou clercs étudiant le droit;

Et les Enfants sans souci, par les jeunes gens de famille.

Ces trois troupes suffirent aux représentations théâtrales qui furent données au peuple dans l'espace de trois cents ans.

Du XIIe au XVe siècle on compte à peu près 40 pièces dont les noms sont restés; au moins la moitié de ce nombre sont sans indication de leurs auteurs. Du reste, comme tout le mérite de ces œuvres con-

sistait dans la représentation, et qu'elles n'étaient la plupart du temps que des imitations des écritures saintes, l'important de l'ouvrage appartenait presque entièrement au machiniste et au décorateur.

Cependant voici quelques noms que l'histoire du théâtre nous a conservés :

En tête est Anselme Faydit, du douzième siècle, que nous avons déjà cité ; Parasolz, en 1360, et Arnoult Gréban, en 1450.

En 1459, Jacques Millet fit représenter la grande *Istoire* de la destruction de Troyes, la *Grent,* en quatre journées ; en 1470, le *Myste du roi,* trois journées. En 1474 commença enfin le véritable genre de la comédie, c'est-à-dire la représentation des vices et des ridicules des différentes classes de la société. C'est de cette époque que date la fameuse critique du barreau français, sous le titre de l'*Avocat patelin ;* l'auteur garda l'anonyme, sans doute par crainte des vengeances du Palais. Cette critique fut tellement goûtée, que bien longtemps après elle fut reproduite sur le théâtre et fit toujours le plus grand effet.

Après, Jehan Molinet, auteur du *Rond et du Carré ;*

Jehan Michel, Éloi Darmental, Nicole de la Chesnoye et Simon Baugoin, nous arrivons au fameux Gringore, auteur, acteur, machiniste, directeur ; il fut l'embryon de notre grand Molière : comme lui il était à la tête d'une troupe d'acteurs, comme lui il parcourait les provinces en faisant représenter ses pièces, que l'on n'a malheureusement pas conservées. On ne cite de lui que :

Les *Jeux du prince des Sotz et de Mère sotte;*

La *Sotie ;*

L'*Homme obstiné;*

Dire et faire.

On peut juger cependant par ces titres, du genre que notre premier poète dramatique avait adopté.

Malgré qu'après lui les mystères furent encore longtemps l'unique spectacle de la multitude, la traduction et l'étude des ouvrages latins et grecs développa chez les auteurs de ce temps le goût du bon et du raisonnable.

Les sujets graves et tragiques furent d'abord les

seuls qui séduisirent les écrivains ; puis enfin à cette époque même des guerres religieuses et des vengeances fanatiques excitées par le clergé et exécutées par l'État, notre premier poète Judelle, en 1552, faisait représenter *Cléopâtre captive, Didon se sacrifiant*.

En 1553, on monta *Médée*, de Laperouse ;

En 1556, *Agamemnon*, de Toulein ;

En 1559, *Sophonisba*, tragédie de Saint-Gelais ;

La *Mort de César*, par Grevin ;

La *Sultane*, par Bounym.

Puis, dans les années suivantes :

Daïre, par Delataille ; *Saül-le-Furieux ;* et *Alexandre*, par le même ;

Achille, par Filleul ;

Lucrèce ; et *Philandre*, par Rouillet, etc., etc.

Alors vint Garnier, et avec lui Montreux Brisset.

Puis enfin Hardy, qui complète pour ainsi dire toute notre phase dramatique jusqu'à Louis XIV.

Et ce court espace comporte un nombre considé-

rable de pièces représentées. Hardi en compte plus de trente à lui seul.

Nous avons fait le relevé de tous les ouvrages sérieux qui parurent sur le théâtre l'espace d'un siècle à peu près, depuis 1550, époque de leur première apparition sur la scène, jusqu'à l'année 1636, date de l'avènement du grand Corneille, et nous avons trouvé, cent cinquante tragédies et soixante comédies ou pastorales, en tout 210 : c'est à peu près le double du nombre qui s'est représenté de 1742 à 1842.

On peut juger par là du mouvement qui se produisait dans les esprits.

Il faut tenir compte et garder un souvenir religieux de respect et de vénération pour tous ces laborieux écrivains, travailleurs courageux qui ont doté la France d'une littérature et d'une langue nationales ; et, pour commencer, nous placerons en tête de nos poètes dramatiques Gringore le directeur, pauvre artiste ambulant, dont Victor Hugo nous a donné une esquisse si pittoresque, puis Garnier, le premier qui régla

l'ordre des rimes dans la versification; Pierre de la Rivey, auteur comique dont notre grand Molière fit si bien son profit.

Ce pauvre curé de Troyes, de la Rivey, était italien de naissance, il n'avait eu que la peine de traduire ces scènes inimitables prises dans la nature de tous les temps et que des artistes comme les Latins avaient eux-mêmes copiées des Grecs, ils n'étaient que les conservateurs des choses précieuses qu'on leur avait léguées. Et la Rivey, premier copiste des anciens, fut aussi le seul poète comique de son temps.

Après Hardy vint Rotrou qui eut pour élève et bientôt pour maître notre grand Corneille; mais ce fut Mairet, poète et littérateur distingué, qui ferma enfin cette première période de notre art dramatique du XVIe siècle. Ce dernier écrivain surtout était digne d'ouvrir la marche à Rotrou et à Corneille.

Après avoir constaté tout ce grand mouvement de l'art littéraire qui, secouant les langes vieillis de l'enfance, s'élançait plein de virilité vers le but de toute œuvre d'artiste, la perfection.

N'est-ce pas un prodige de voir l'architecture, la sculpture et la peinture, ces trois sœurs chéries de la poésie, s'élever en même temps et obéir à l'extension progressive et divine que développait cette dernière? L'art architectural semblait se replier sur lui-même et sentir qu'une transformation allait s'opérer en lui; en effet, le clergé, seul architecte du moyen-âge, unique constructeur de tous les vieux monuments, le clergé voyait sa tâche accomplie en ce genre de travail, il avait produit tout ce que le dogme catholique pouvait inspirer; en vain, le pape Léon X, à Rome, s'efforçait, par d'innombrables chefs-d'œuvre, de conserver à l'Église le monopole du travail et des arts, les monuments qu'il élevait n'appartenaient plus au catholicisme, la forme payenne trônait et dominait partout. Comment pouvait-il en être autrement? la pensée chrétienne avait déserté l'Église, le peuple laïque s'en était emparé et alors, tout rempli du feu sacré qui embrase ceux qui croient à la liberté, à l'égalité et à la fraternité de tous les hommes, le peu-

ple commençait à traduire sa personnalité dans l'art, aussi faut-il remarquer qu'on donna à ce siècle la dénomination de Renaissance. L'époque de cette grande révolution peut être placée bien loin. Certains historiens la font remonter jusqu'au XIIIe siècle. L'*Ogive*, même, introduite dans tous les monuments élevés par les laïques, serait selon quelques écrivains (1) le signe mystérieux du lien de liberté qui rattachait tous les laïques constructeurs d'églises dans le passé.

La franc-maçonnerie, qui semble se rattacher essentiellement à cette grande œuvre de régénération sociale par le symbole du travail libre avec l'association fraternelle de tous les travailleurs, la franc-maçonnerie date positivement du XIIIe siècle, et l'*Ogive* était alors pour tous ceux qui faisaient partie de cette sainte ligue le symbole dela liberté, l'ogive commença à paraître dans le même temps que la commune conquérait sa franchise. Mais telles que toutes libertés octroyées, son exercice

(1) *Histoire générale de l'Archictecture*, par Daniel Ramée.

fut caché, lent, obscur, embarrassé; à mesure que le peuple s'affranchissait, que la roture prenait place dans l'État, le plein ceintre disparaissait et l'*ogive, point d'intersection* entre les deux arcs qui soutiennent l'édifice, l'*ogive* semblait venir compléter la trinité sociale en séparant les deux vieux pouvoirs ou s'interposant entre eux comme lien indispensable d'existence générale, tout indiquait enfin que les jours étaient venus où en face du savant de l'église, l'homme de la commune pouvait se poser et constituer la famille civile, seule grande et puissante rémunératrice de toute œuvre morale et glorieuse. Lors donc, à côté des architectes et constructeurs célèbres appartenant au clergé, vinrent successivement se placer les talents les plus élevés et les conceptions les plus vastes de la classe laïque.

Comme savants et artistes habiles de ces temps nous citerons en première ligne Martin Chambige et Jean Wast, constructeurs de la belle église de Saint-Pierre, à Beauvais, en 1578; puis Bellant,

architecte et sculpteur tout à la fois, qui construisit le château d'Écouen et sculpta de sa main une grande partie des ornements qui embellissent ce beau monument. Cet homme remarquable est encore considéré comme le premier des architectes français qui comprit toute la grandeur et toute la poésie de son art ; il travailla avec Philibert Delorme au château des Tuileries. La belle colonne qui appartint d'abord à l'hôtel Soubise de Paris, et que nous voyons aujourd'hui à la halle au blé, est due à ce célèbre architecte ; comme sculpteur on cite aussi de lui le mausolée d'Anne de Montmorency, etc., etc. Sur la même ligne, nous placerons Androuet du Cerceau, auteur de la grande galerie du Louvre, de l'hôtel de Sully, de l'ancien hôtel des Fermes ; Il fut le constructeur du Pont-Neuf, dont la première pierre fut posée, dit l'histoire, le jour même de l'enterrement de Quélus et de Saint-Mégrin, honteux compagnons de débauche du roi Henri III. Mais chassons ces tristes souvenirs. L'étude si douce du travail et des arts ne doit comporter en elle que des sentiments

de grandeur et de moralité humaine. A cette glorieuse liste d'artiste, il faut ajouter Germain Pilon, Pierre de Valence, Pierre de Bontemps; ce dernier, natif de Paris, sculpteur renommé et d'un vrai mérite, c'est lui qui exécuta les statues de François Ier, de la reine Claude de France, du dauphin François, de Charles d'Orléans, de Charlotte, sa femme, toutes figures qui ornent le tombeau royal qu'on admire aujourd'hui; il fit aussi les bas-reliefs représentant la bataille de Pavie et celle de Cerisoles, sujets de sculpture qui ornaient ce même tombeau dont nous parlions. Puis, l'histoire cite encore Bastien Galles, Ambroise Perret, et enfin notre grand Jacques Desbrosses, qui vient, pour ainsi dire, clore cette belle galerie des savants artistes du XVIe siècle, siècle sublime d'enfantements incessants. A cette époque, la France se couvre de monuments qui sont tous des chefs-d'œuvre de construction et d'art, Paris se transforme et pose les bases de sa grandeur future.

Le Louvre est commencé en 1526 sur les des-

sins de Pierre Lescot ; Jean Goujon et Pierre Ponce l'embellissent bientôt de leurs poétiques labeurs. L'Hôtel-de-Ville jette les fondements de son vaste édifice; commencé en 1533, il n'est terminé qu'en 1605 ; c'est presqu'un siècle qu'on mit à le bâtir. Que de souvenirs ce vieux monument ne reveille-t-il pas ! Dans les premiers temps de son existence, lieu de réunion du pouvoir civil, il se nommait, comme nous l'avons déjà dit, le Parlouer aux Bourgeois. Etabli d'abord au Grand Châtelet, plus tard à la place Saint-Michel, pour revenir encore à ce même Grand Châtelet, en 1347, le Parlouer fut définitivement constitué sur la place de Grève, dans une maison appelée la *Maison aux Piliers,* à cause du grand nombre de charpentes ou arcs-boutants qui la soutenaient ; c'est donc cette modeste demeure qu'on transforma plus tard en un palais splendide ; mais qui fut d'abord élevé sur les plans d'un artiste appelé Dominique Baladora, dit Cartonne, et l'on raconte à ce sujet que ce Dominique Baladora avait 250 livres de gages ; que son ouvrier Asselin, directeur des

travaux de charpente, en avait 75; que Chambeche, le tailleur de pierre et conducteur de la batisse, était payé à raison de 25 sous par jour : et qu'enfin le monument était déjà élevé jusqu'au deuxième étage, alors que les dessins déplurent. On fit de nouveaux plans, les travaux recommencèrent, mais lentement, dit l'histoire. Jean de Blois est aussi cité comme l'artiste peintre qui décora l'intérieur du monument en 1368, époque de son édification ; l'on pense bien ce que pouvait être cette première tentative; il n'appartenait qu'au XVI[e] siècle de jeter les fondements du vaste édifice qui, complété par les artistes modernes, est aujourd'hui le plus beau palais de l'Europe. Quant à la peinture, cet art, comme nous l'avons déjà observé, n'avait pas encore jusqu'ici produit d'œuvres bien remarquables. Après Bunel, dont on dit que quelques-uns des tableaux ornèrent les galeries du vieux Louvre ; après Fréminet, autre peintre, élève de Jean Cousin, et distingué par le roi Henri IV, qui le chargea de quelques ouvrages à l'église et au châ-

teau de Fontainebleau, et le nomma peintre de sa maison; après quelques autres dont les noms obscurs sont à peine venus jusqu'à nous, tout-à-coup paraît la grande figure de Rubens, Rubens que Dieu s'était complu à combler de perfections en sa personne et à entourer de tous les biens, les honneurs et les félicités humaines. Rubens qui, quoique né à Anvers, nous appartient par le cœur et les œuvres, après de nombreux voyages et des études approfondies de son art, vint en France dans les premières années du XVIIe siècle; Marie de Médicis le chargea des embellissements du château du Luxembourg. On peut juger par les travaux qui nous restent de la distance considérable qui séparait ce peintre célèbre de tous ses devanciers. La reine tenait à honneur de lui faire exécuter toutes les belles peintures qui ornent encore aujourd'hui la galerie de Henri IV; Rubens, cet homme extraordinaire, unissait tous les talents et les grâces de l'artiste à ceux de littérateur et de savant; il fut accueilli partout avec les plus grandes distinctions. Les gouvernements

d'Espagne et d'Angleterre le nommèrent chevalier de leurs ordres. Il fut considéré comme un des plus grands peintres qui eût encore paru en Europe. On rapporte que sa fécondité était telle en son art qu'il serait impossible de pouvoir donner le nombre de ses productions tant elles étaient immenses. Né en 1577, il mourut le 30 mai 1640.

Cette belle et brillante existence d'artiste nous indique ici les bornes de la seconde période de notre travail. Rubens est placé sur les limites qui séparent l'histoire laborieuse de la France. Après le siècle de François Ier, trois grandes phases nous apparaissent ; d'abord celle du règne de Louis XIV, ou du travail *despotisé*, puis celle du travail libre, qui comprend à la fois la République, l'Empire et la Restauration, sublimes phases d'enfantement et de productions infinies, et enfin celle que 1830 a inaugurée, l'avènement de tous les travailleurs aux affaires publiques et à l'association ; ces trois époques ouvrent une nouvelle ère à notre œuvre et compléteront dans le troisième volume la tâche que

nous nous sommes imposée ; mille fois heureux si, dans cette faible esquisse, nous avons pu un instant faire aimer, respecter et bénir le grand producteur de toutes choses, le ***Peuple ouvrier***.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE DEUXIÈME VOLUME

DE L'HISTOIRE DU TRAVAIL.

Sommaire du Chapitre premier.

Pages.

Résumé des chapitres précédents, 3. Parallèle du pouvoir laïque et de celui de l'église, 11. Principe de subalternité du travail professé par le premier ; abberrations qui en résultent, 14. Immenses impôts frappant l'industrie et le commerce, 15. Singulière ordonnance concernant les redevances des bateleurs, 18. Servitudes attachées aux travaux de la terre, 20. Spoliations seigneuriales, 20. Du droit de *main-mise*, et de celui appelé *commise*, 21. Arrêt odieux rendu à leur sujet, 21. Des différents droits seigneuriaux, 21. De l'*accapte* et de l'*amortissement*, 22. Des tailles, 24. Des redevances imposées sur les animaux domestiques, 24. Du *bladage*, 25. De la *blaierie*, 25. Du *chevrotage* et du *pulverage*, 25. Des dîmes de l'église, 25. Des *bannalités*, 25. Du droit de *champart*, 26. Des corvées, 27. Leur nombre, 28. Immoralité de quelques-unes, 30. Des impôts royaux, 32. Manies fiscales arbitraires de certains officiers du roi, 32. Ordonnances à ce sujet, 33. Etat misérable du peuple, 33. Famines et pestes, 34. Etat stationnaire de l'agriculture en France, 35. A quoi doit-on l'attribuer, 35. Paroles de Sully, 36. Réflexions à ce sujet, 37.

Chapitre Ier. 3

Sommaire du Chapitre II.

Suite du précédent, 41. De l'agriculture, 42. De l'administration des domaines seigneuriaux, 43. Rouages immenses du gouvernement féodal, 44. Mode de fermage, 46. Terriers, 47. Degrés de justice, 47. Nombre considérable des juridictions, 48. Etat des différents travaux d'industrie, 51. Vie luxueuse des seigneurs de la cour, 53. Leur mépris des

Pages.

producteurs, 54. De Philippe-le-Bel et des États-Généraux, 55. Subalternité du Tiers-Etat, 56. De Louis-le-Hutin et du procès d'Enguerrand de Marigny, 58. Pénurie des finances, 58. Nouveaux impôts établis, 59. Vente et affermage de l'affranchissement des serfs du domaine royal, 59. De l'impôt sur le sel, 60. De ceux sur tous les objets nécessaires à la vie, 60. De l'altération des monnaies, 61. Ordonnances royales à ce sujet, 65. Soulèvement populaire, 66. Mort de Marcel, 66. Massacre de vingt-mille paysans, 67. Partialité de quelques historiens, 68. Justes réclamations du peuple, 68. Loi inique contre les serfs, 69. Nombre des prisons seigneuriales, 70, Défenses faites aux serfs de témoigner et de se battre en duel, 71. Coutumes de Villefranche et du Beaujolais, 71. Ordonnances de Charles VI en faveur des serfs et hommes de corps, etc., 71.

Chapitre II. 41

Sommaire du Chapitre III.

Réflexions sur les diverses assemblées législatives, 75. Rapide aperçu des évènements politiques du XIVe siècle, 78. Des révoltes populaires, 79. Discours d'un ouvrier à l'hôtel-de-ville de Paris, dirigé contre la cour et les bourgeois, 79. Des ducs d'Orléans et de Bourgogne, 81. Popularité de celui-ci, 81. Insolence aristocratique du premier, 81. Leurs divisions, 81. Assassinat du duc d'Orléans, 82. Mort du duc de Bourgogne, 87. Invasion de la France par les Anglais, 88. Edouard, roi de France, 88. Seigneurs français à sa cour, 88. Sentiments patriotiques du peuple, 89. Il retourne à ses labeurs, 89. Etat de l'agriculture, 89. Son infériorité à cette époque, 89. Routine ignorante du travail des champs, 89. Du fumage des terres, 89. Réflexions de Bernard de Palissy à ce sujet, 90. Date de la culture en France de différentes graines, 92. Du seigle, du maïs et du riz, 92. Différentes études nécessaires au travail de la terre, 93. Des moissonneurs nomades, 94. Pénurie de documents relatifs aux études agricoles, 96. Date de l'apparition à Rome de plusieurs fruits importés de différents pays, 97. Des pêches, abricots, prunes, citrons, amandes, etc., 97. De la taille des arbres, 99. De l'embellissement des jardins, 99. Des espaliers, des melons, des artichaux, 100. Les origines de différents légumes, 100. De la culture des fleurs, 101. De l'origine de plusieurs d'entre elles, 101. De la tulipe, de la balsamine, etc., etc., 101. Naturalisation de différents arbres, 101. De l'acacia, de l'orme, etc., etc., 102. De la farine, de son emploi comme alimentation, 103. Travail du pain, 104. Des moulins à eau et à vent, 104. Date de l'emploi de ceux-ci, 105. Réflexions à ce sujet, 106. Comment se faisait le pain dans les temps anciens, 106. Des pistors à Rome, 107. De la bouillie, 108. Epoque où

Pages.

on en fit la nourriture des enfants, 108. Etat de sujétion des Pistors en Italie, 109. Boulangerie en France, 109. Ordonnances royales à ce sujet, 110. Ses privilèges, son classement, etc., etc., 111.

Chapitre III. 75

Sommaire du Chapitre IV.

Rareté des livres, 117. Prix excessif qu'on y mettait, 119. Travail infini dont ils étaient l'objet, 120. Premières tentatives de l'imprimerie, 121. De la planche en bois gravée, 121. Du caractère mobile en bois, 122. De son ancienneté, 122. De Guttemberg et de Faust, 124. Leur association, 126. Premier livre qu'ils publièrent, 126. Inconvénients du caractère mobile en bois, 128. De Coster, 129. De Pierre Schæffer, seul et véritable inventeur de la typographie, 129. Dissolution de la société Guttemberg et Faust, 130. Mort de Guttemberg, 130. Vente de son établissement et ruine de son entreprise, 131. Constatation de l'invention typographique, par Schæffer, 132. Description de plusieurs ouvrages imprimés par lui, 134. Procès des marchands de Paris contre Faust, 136. Forme du caractère employé par Schæffer, 140. De celui de différentes villes, 140. De Jean Schæffer, fils de Pierre, 140. Sa déclaration en faveur de Faust et de son père, relative à l'invention de l'imprimerie, 141. Don d'une bible, par Faust et Schæffer, à l'abbaye Saint-Victor, 143. Noms de quelques ouvriers habiles dans l'imprimerie, 143. Fondation de celle de Paris, 144. Noms des villes et dates de leurs premières imprimeries, 145. Symboles différents de ces divers établissements, 145. De celui de Faust et Schæffer, 146. Des premiers fondeurs en caractères, 146. De Simon de Colines, Garamon, Guillaume, Lebé, Jacques Sanliacque, etc., etc., 148. Etat de la bibliothèque royale, en 1364, 149. De celle de Charles V, 149. Première traduction latine, 149. A qui on la doit, 150. De l'invention du papier, 150. Son ancienneté, 150. Des différentes peaux et parchemins employés avant son usage, 151. Des papiers de soie, de coton, de chanvre, 152. Supériorité des fabriques françaises pour ce dernier, 151. Réputation de la ville de Troyes à cet égard, 153.

Chapitre IV. 117

Sommaire du Chapitre V.

Encore quelques mots sur la gravure en bois, 157. De l'usage des sceaux royaux et de leur ancienneté, 159. De la pratique de la gravure en Italie, au XIII[e] siècle, 160. Des cartes à jouer, 163. Des différents signes dont les graveurs sur bois marquaient leurs œuvres, 165. Nom du premier commandant de la marine française, 167. Extension de l'industrie de luxe, 167. Des broderies d'or et d'argent, 168. De l'u-

Pages.

sage des chapeaux, 169. De celui des perles de couleurs, 170. De la taille du diamant, 170. De sa gravure, 170. Des perles fausses, 170. De leur confection, 171. De la coutellerie, 173. Des épingles en métal, 174. Travaux de sculpture en bois, en pierre, en marbre, 175. Poterie vernie, 176. De la peinture, 177. De l'architecture au moyen-âge, 178. Réflexions à ce sujet, 179. Découverte de l'aimant, 180. Invention des lunettes, 181. Dates de plusieurs inventions, 131. De quelques lois et ordonnances royales, 182. Pénalité contre les blasphémateurs, 182. Des duels judiciaires, 183. Affranchissement au xve siècle, 184. Fondation des Universités en France, 185. Elévation des ponts, 186. Construction de divers monuments, 186. Premiers ouvrages sur l'agriculrure, 187.

Chapitre V. 138

Sommaire du Chapitre VI.

De Louis XI, 191. Des franchises provinciales sous son règne, 192. De son aménité et de ses caresses envers la bourgeoisie, 192. Il l'appelle dans ses conseils, 195. Libertés et droits qu'il octroye à certaines villes, 197. Il abolit le droit de chasse, 197. Institution de la poste royale, 198. Des assemblées dites Etats-Généraux, 201. De celles de Tours en 1483, sous la minorité de Charles VIII, 202. Harangue du tiers-Etat, 203. Energiques représentations qu'il ose faire, 204. Tableau des misères du peuple des campagnes, 205. Violences des gens de guerre, 207. De la nomination des députés, 209. Différents modes d'élections, 210. Des maires et des consuls, 214. Des métiers en général, 215. Des redevances appelées maîtrises, 216. Sujétion du travail, 217. Anciens privilèges des fils de maîtres, 219. Quelques réflexions sur l'esprit des corporations, 223. De l'association, seule providence des travailleurs actuels, 224.

Chapitre VI. 191

Sommaire du Chapitre VII.

De la distinction des classes et de ses tristes résultats, 228. Le peuple, seul fondateur et organisateur du travail et du commerce, 230. De Marseille, 231. De sa puissance commerciale et civile, 232. Sommes énormes qu'elle paie aux seigneurs, prix de son affranchissement, 233. Comment elle perdit sa liberté, 237. Maîtres des métiers exclus des conseils de la ville, 239. Sa réunion à la couronne, 239. De la marine en France, 240. De celle marchande, 244. Société hanséatique, 245. Ses progrès et sa destruction, 246. Des vaisseaux et des galères, 248. Des gouvernements, 249. De leur indifférence pour toutes les nouvelles entreprises, 250. De Christophe Colomb et de Jacques Cœur, 254. Ingratitude de Charles VII, 257. Des différents ports de la

Pages.

France sous la domination romaine et dans le moyen-âge, 261. De la compagnie des Indes, 261. Des ports méridionaux, 262. De ceux de Brest, Bayonne et de Dieppe, etc., 265. De Nantes, 266. Réflexions à son sujet, 270.

Chapitre VII. 227

Sommaire du Chapitre VIII.

De l'usage de la boussole, au XIV[e] siècle, 278. Excursions maritimes des Normands, 281. Établissements français en Guinée, 282. Leur importance, 282. Leur destruction, 283. Découverte du Canada, 286. Des voyageurs français, 286. De Jean de Bethencourt, de Gadifert, de Lassale, de Bertin, de Berneval, 286. Leur entreprise, 287. Indifférence de la cour de France à leur égard, 287. De Jacques Cartier, 289. De ses voyages dans l'intérieur de l'Afrique, 290. D'Ango, négociant armateur, 291. De son élévation, 293. De sa chute, 295. De Jean Ribaud, 296. De ses voyages aux Florides, 296. Colonies françaises, 297. Trahison des Espapagnols, 299. Massacre des colons, 299. Mort malheureuse de Jean Ribaud, 301. De Gougues et de son entreprise, 302. Rétablissement de la colonie aux îles Florides, 303. Retour de Gougues, 303. Il est poursuivi, il se cache et meurt ignoré, 303. Première tentative au Brésil, par Villegagnon, 304. Déception qu'il éprouve, etc., 304.

Chapitre VIII. 277

Sommaire du Chapitre IX.

Suite du précédent sur les premiers voyageurs et navigateurs français, 308. Lois des douanes, 309. Leur immense complication, 310. Diversité des péages, 311. Tarifs anciens, 312. Fiscalité des seigneurs, 312. Société des marchands-navigateurs sur la Loire, 313. Leur organisation et autorisation royale à cet effet, 315. Nombre considérable des impôts à Nantes, 316. Du roi Charles VIII, 317. De sa sollicitude pour la classe populaire, 318. Remarquables statuts du corps des serruriers de Tours, 319. Importantes améliorations introduites dans le règlement des métiers de plusieurs villes, 321. Ordonnances paternelles de Charles VIII, concernant l'abolition des fermages d'impôt, 322. Des offices judiciaires, 323. Abolition des droits établis sur la marine marchande, 324. Efforts de la royauté pour faire peser également l'impôt sur tous les ordres de l'Etat, 324. Singulières réclamations du parlement à ce sujet, 325. Lettres remarquables de Charles VIII, en faveur du peuple, 326. Etats-Généraux sous Louis XII, 327. Question religieuse, 330. Attaques contre le clergé catholique, 331. Du protestantisme, 332. De Luther. De Zwingle, 333. De Calvin, 334. De Jocin, Mumer et Jean de Leyde, 334. Impôts étranges prélevés par l'Eglise, 337. Dîmes ecclésiastiques, 340.

Pages.

Chapitre IX. 307

Sommaire du Chapitre X.

De la réforme, 348. Austérité du culte protestant, 349. Infériorité morale du catholicisme par rapport à cette nouvelle Eglise, 350. Causes qui activèrent la décadence du pouvoir ecclésiastique, 352. Nouvel envahissement du clergé catholique dans le domaine de l'industrialisme, 352. Son insatiabilité, 352. Son mercantilisme, 353. Développements des connaissances et des lumières chez les laïques, 355. Progrès des arts, 355. De la poésie et de quelques poètes du moyen âge, 357. Premiers essais dramatiques, 358. De quelques écrivains en ce genre, 359. Fondation des jeux floraux à Toulouse, 360. De Clémence Isaure, 360. De Marot, 361. De Saint-Gelais, 361. De Pibrac et Ronsard, 362. D'Amyot, l'enfant du peuple, devenu précepteur des princes, 363. Littérature du temps, 366. De la peinture, 367. Son peu de progrès en France, 367. Efforts infructueux de Charles V, 367. Des deux grands artistes Hubert et Jean de Bruges. 368. Génie et puissance artistique de ce dernier, 368. Il pose les règles mathématiques de l'art de peindre, 369.

Chapitre X. 347

Sommaire du Chapitre XI.

Des arts au XVIe siècle, 373. De la sculpture et de l'architecture, 374. De Jean Goujon, Pierre Lescot, Philibert Delorme et Louis de Foix, 376. Travaux de construction à Paris, 378. Leur peu d'extension, 378. Des îles Notre-Dame et de la Cité, 378. Petit nombre des places publiques, 379. Ce qu'étaient le Louvre et le château des Tuileries en 1525, 381. Des boulevards, 381. Des quartiers du Marais, de Saint-Germain, de Saint-Antoine, etc., 381. Progrès des sciences exactes, 385. Mathématiques, astronomie, géométrie, algèbre, etc., 386. De Philippe de Vitry, de Jean de Meurs et d'Antoine Mezeau, 386. De la musique, de la médecine et des premiers praticiens dans l'art de guérir, 388. De Fulbert, Pierre Lombard, Obizo, Rigort et Fernel, 390. De la botanique et de la chimie, 391. De l'optique et de la mécanique, 393. De Roger Bacon et de Metius, 394. Enchaînement divin des sciences entre elles, 396.

Chapitre XI. 373

Sommaire du Chapitre XII.

Des ordonnances contre le luxe, 402. De leur esprit et de leurs nuisibles résultats par rapport au développement de l'industrie, 403. Tentatives de fabrication des étoffes de soie en France, 404. Efforts de Louis XI et de Charles VIII à ce sujet, 404. Manufacture de Lyon, 405. Nouvelles ordonnances prohibitives du luxe sous Henri II et Charles IX, 406.

Pages.

Singulières et rigoureuses défenses faites aux ouvriers et domestiques, concernant les habits, 407. Tarif de ceux permis selon les différentes conditions, 410. De la fabrication du drap, 413. Entraves qu'on mettait au développement de cette industrie, 415. Impôts onéreux dont on frappait chaque pièce d'étoffe, 417. Apathie ignorante de la nation à ce sujet, 418. De la fabrication des tapis et de son ancienneté, 419. De Pierre Lemaire et Louis Boullon, premiers hauts-lisseurs, à Amiens, en 1544, 421. De la teinturerie et des différents acides nécessaires à ce métier, 422. De la barille ou soude, 422. De l'indigo et du pastel, 423. Ordonnances de Henry IV, 424. Du teinturier Gobelin et de ses successeurs, 425. Invention du rouet, 428. De la broderie en dentelles, 429. Des toiles peintes, 430. Antiquité de leur fabrication, 431. Différents pays qui y excellaient, 432. Longue infériorité de la France par rapport à cette fabrication et à l'industrie en général, 434. Causes de cette infériorité, 434. Confusion des pouvoirs, 435. Droits du travail affermé et vendu, 435. Luttes des juridictions civiles et religieuses, 436. Conflit d'autorités diverses, 436. De celles du grand veneur, du pannetier, du bouteiller, du maréchal, 437. Palais de la Cité, à Paris, de son concierge et de ses différents privilèges, 438. De ceux des fournisseurs de la cour, 443. Nombre de ces fournisseurs sous différents règnes, 444. Tyrannies qu'ils exerçaient contre les autres travailleurs, 445.

Chapitre XII. 401

Sommaire du Chapitre XIII.

Puissance morale du travail, 449. Préséance glorieuse du travail dans les cérémonies publiques au moyen-âge, 450. Entrée de Charles-Quint dans Paris, composition du cortège, rang honorable que les corps des métiers et marchandises y occupaient, 451. Des six corps des marchands de Paris et des privilèges qu'ils possédaient, époque de leur création, 457. Quelques mots sur la Hanse parisienne, droits juridiques qui lui appartenaient, 457. Etymologie du nom de bourgeois, 458. Développement du pouvoir de cette classe à Paris, 459. Des épiciers dépositaires des étalons et différents poids et mesures, 463. Du corps des orfèvres, gardiens du contrôle, 464. Institution d'une maison de retraite pour les vieux ouvriers, fondée par cette honorable compagnie, 466. Quête publique pour les pauvres, 467. Fondation de l'hospice des Orphelins, 468. Indifférence coupable du clergé à ce sujet, 469. Des premiers directeurs et administrateurs de cette institution, 470. De Pierre Hetman, marchand orfèvre, percepteur des redevances ecclésiastiques pour cette œuvre, avarice de l'Église, 470. Immenses propriétés territoriales du clergé et de la noblesse, 471.

Pages.

Enrichissement et haute moralité de la roture, 472. De Nicolas Hemel, épicier de Paris, fondateur du premier établissement public à Paris de la culture des plantes médicinales, 473. Premières tentatives, par Henri IV, d'un hôtel des Invalides, 474.

Chapitre XIII. 449

Sommaire du Chapitre XIV.

Tableau du XVIe siècle, 480. De l'orfèvrerie dans le passé, 481. De ses progrès sous le règne de François Ier, 482. De la gravure sur métaux, ses embellissements, 483. De l'orfèvrerie, 484. Du niel et de son ancienneté, 485. De la découverte de la gravure en taille douce, 486. Des premiers artistes en ce genre, 486. De la gravure en médailles et de l'invention du balancier à frapper la monnaie, 487. Perfectionnement de l'émaillerie, 488. Première fabrique de fayence en France, 489. De l'éclairage aux cérémonies de la cour et de celui des rues, 492. De l'usage des chaises et fauteuils, 493. Du service des tables de la cour, 493. Travaux extraordinaires en pâtisseries, 494. Invention des feux d'artifices et des premiers feux donnés en spectacle au peuple, 495. Tableau des industries en général, 496. Articles de Paris, tabletterie, ferblanterie, serrurerie, etc., 497. De l'usage des cuillères et des fourchettes, 498. Des serrures en bois, 498. Du rempaillage des chaises et de la vitrerie, 499. Construction des meubles et ébénisterie, etc., 500. Poésie au XVIe siècle, de ses différents poètes et littérateurs, 501. De l'art dramatique et des premiers auteurs de théâtre, 505. Nombre de pièces représentées en ce siècle, 509. De l'architecture et de l'ogive, symbole d'affranchissement populaire, 512. De son caractère mystérieux, 513. De quelques architectes et sculpteurs, 513. De Philibert Delorme et de Germain Pilon, 514. Du Louvre, de l'Hôtel-de-Ville, 516. De sa fondation, son accroissement, 517. De la peinture et de quelques artistes du temps, 517. De *Rubens*, 518. Conclusion, 519.

Chapitre XIV. 479

FIN DE LA TABLE.